



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 2 916 629 697 euros

RCS Paris 784 608 416

91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Tél. (33) 1 43 23 52 02

Internet <http://www.credit-agricole-sa.fr>



Rapport annuel

2002

Crédit Agricole S.A.



Document de référence



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

» Le groupe Crédit Agricole S.A.	
- Profil	[01]
- Message du Président et du Directeur Général	[02]
- Le groupe Crédit Agricole S.A.	[04]
- Chiffres-clés 2002	[06]
- L'action Crédit Agricole S.A.	[08]
- Le conseil d'administration	[10]
- Organigramme de direction du groupe Crédit Agricole S.A.	[12]
- Les ressources humaines	[14]
» L'activité des métiers en 2002	
- Banque de proximité en France	[16]
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée	[26]
- Banque de grande clientèle	[36]
- Banque de détail à l'étranger	[44]
- Gestion pour compte propre et divers	[49]
» Le groupe Crédit Agricole	
- L'organisation du groupe Crédit Agricole	[51]
- Le groupe Crédit Agricole et le développement durable	[52]
- Bilans et résultats consolidés simplifiés du groupe Crédit Agricole	[56]
Organigramme financier simplifié de Crédit Agricole S.A.	[58]
» Etats financiers et informations juridiques et administratives	
- Rapport de gestion	[61]
- Comptes consolidés	[135]
- Comptes individuels	[203]
- Informations juridiques et administratives	[215]
- Gouvernement d'entreprise	[225]
- Table de concordance	[250]



Conformément au règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse, ce document de référence a été enregistré le 23 mai 2003 sous le n° R.03-093. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés

Les photos qui illustrent ce rapport annuel sont extraites de reportages réalisés en 2002 dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole et dans les filiales de Crédit Agricole S.A., en France, au Royaume-Uni et en Italie.

Diffusé par le Secrétariat Central de Crédit Agricole S.A.
91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
www.credit-agricole-sa.fr

Conception / Réalisation
Burson-Marsteller / Corporate Solutions

Crédit photos : D. Chenot, Crédit Agricole S.A., © Edouard Golbin, © Alain Le Breton, Guillaume Lecuyer, Hervé Thouroude, Didier Triquet, X.

Profil

» **Crédit Agricole S.A.** a été constitué, fin 2001, dans le cadre de l'ouverture du Crédit Agricole au marché. Groupe bancaire diversifié, figurant parmi les leaders européens, Crédit Agricole S.A. est représentatif de l'ensemble du groupe Crédit Agricole, dans toutes ses composantes et dans tous ses métiers.

Grâce aux positions de premier plan conquises par les Caisses Régionales dans les activités de banque de proximité, et par ses filiales dans leurs métiers respectifs, Crédit Agricole S.A. affirme sa vocation de banque universelle, présente dans l'ensemble des métiers de la banque et de l'assurance.

Crédit Agricole S.A. conduit une stratégie destinée à amplifier les développements du Groupe pour conforter son leadership dans la banque de proximité en France et poursuivre la construction de sa dimension européenne.

Il souhaite ainsi associer l'ensemble de ses partenaires, particulièrement ses actionnaires et ses collaborateurs, à un projet de croissance durable et rentable.



22 000

salariés en France
et dans le monde.



1,06

milliard d'euros
résultat net 2002
part du groupe.

Le message du Président et du Directeur Général

2002 : Une année historique

A bien des égards, 2002 a été une année historique pour Crédit Agricole S.A. et l'ensemble du groupe Crédit Agricole. En un peu plus d'un an en effet, malgré un environnement économique et financier défavorable, l'un des plus difficiles que les acteurs économiques aient connu depuis longtemps, Crédit Agricole S.A. a réussi l'ouverture de son capital au marché et son adaptation aux exigences d'un grand groupe coté, tout en engageant des opérations stratégiques de grande envergure.

Le succès de notre introduction en bourse, fin 2001, avait permis de mesurer la confiance des investisseurs institutionnels et des actionnaires individuels dans notre démarche, autant que la crédibilité de nos projets stratégiques. L'entrée de notre titre au CAC 40, en août dernier, huit mois à peine après sa première cotation, est venue témoigner quant à elle de la qualité de son acclimatation à un environnement de marché. Après une première partie de parcours boursier très satisfaisante, la performance de notre titre s'est rapprochée de la tendance générale, tout en manifestant une résistance réelle face à la baisse des marchés d'actions.



**Jean Laurent,
Directeur Général,
et René Carron,
Président de
Crédit Agricole S.A.**

C'est donc dans un contexte de fortes turbulences que Crédit Agricole S.A. a réalisé son premier exercice de société cotée. Nos résultats pour 2002 sont le reflet de cet environnement, ainsi que des événements exceptionnels auxquels nous avons été confrontés. Mais ces résultats sont aussi le fruit d'une dynamique opérationnelle robuste dans tous nos métiers.

Malgré la crise financière qui a affecté l'ensemble des entreprises et des marchés boursiers, tous les métiers de Crédit Agricole S.A. ont démontré une belle capacité de résistance et confirmé leur réel potentiel de développement.

Dans les activités de banque de proximité en France, l'année 2002 a été excellente en dépit du ralentissement de la croissance économique. Les Caisses Régionales ont réalisé des performances commerciales remarquables, tant en collecte qu'en crédit. Cette forte dynamique commerciale, conjuguée à une bonne maîtrise des risques et des charges, a permis aux Caisses Régionales d'enregistrer une progression significative de leurs résultats financiers. Nos filiales spécialisées ont affiché, elles aussi, une croissance de leur activité et de leurs résultats, en particulier Sofinco dans le domaine du crédit à la consommation. Au total, la banque de proximité en France a remarquablement soutenu nos résultats globaux, confirmant ainsi son rôle stabilisateur dans les périodes de turbulences.

Même s'ils ont été affectés par une conjoncture défavorable, les métiers de gestion d'actifs, d'assurances et de banque privée nous ont apporté de réelles satisfactions. Certes, les résultats de la banque privée ont régressé, mais la gestion d'actifs a bien résisté, à l'image de Crédit Agricole Asset Management. Les activités d'assurances, avec Predica pour l'assurance-vie et Pacifica pour l'assurance IARD, ont poursuivi quant à elles leur progression à un rythme soutenu. Nous touchons ainsi les dividendes

de la stratégie conduite depuis plusieurs années pour faire du Crédit Agricole non seulement un vrai groupe de bancassurance, mais aussi le leader du marché français en ce domaine.

Quant aux activités de grande clientèle, par nature plus sensibles à la volatilité des marchés et à la dégradation de la conjoncture internationale, la baisse d'activité a pu être partiellement contenue grâce aux actions énergiques de réduction des coûts et des risques que nous avons engagées dès 2001. Et si l'année 2002 a été plus difficile pour les métiers liés aux marchés financiers et au financement des entreprises, elle aura néanmoins permis à Crédit Agricole Indosuez de démontrer sa robustesse et sa capacité de résistance.

En réalité, et au-delà de l'impact de la baisse des marchés d'actions, les véritables difficultés de l'exercice se sont situées en-dehors du champ des activités que nous contrôlons directement. Elles se sont concentrées, en effet, dans notre pôle de banque de détail à l'étranger. Celui-ci a été affecté par deux événements exceptionnels qui expliquent, pour une part importante, le recul du résultat de Crédit Agricole S.A. en 2002 : notre désengagement d'Argentine et la mise en œuvre du plan stratégique de notre partenaire italien Banca Intesa, dont la contribution a fortement diminué par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, les efforts que nous avons consentis l'année dernière pour réduire notre exposition en Amérique du Sud et pour soutenir le redressement de Banca Intesa devraient porter leurs fruits dès 2003.

Dans ces conditions, le résultat net part du groupe de Crédit Agricole S.A. pour 2002, qui ressort à 1,064 milliard d'euros*, en recul de 27,5 % par rapport à l'exercice précédent, traduit tout à la fois le dynamisme commercial de toutes les composantes du Groupe, la qualité et la solidité de notre structure financière, ainsi que la pertinence de nos choix stratégiques : construire une banque universelle, leader en France, à vocation européenne et ouverte sur le monde.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition, le résultat net part du groupe ressort à 1,350 milliard d'euros, en recul de 23,5 %.

Telle est précisément l'ambition que nous avons exprimée dans notre Projet de Groupe 2000 et que nous avons confirmée lors de notre introduction en bourse. Et, de ce point de vue, l'année dernière a été marquée par des avancées majeures dans la concrétisation de nos ambitions stratégiques.

L'acquisition de Finaref, leader dans le domaine de la carte privative, est venue consolider nos positions sur le marché stratégique du crédit à la consommation. Avec Finaref, Sofinco et l'activité propre des Caisses Régionales, nous avons désormais un dispositif performant et compétitif, qui compte parmi les leaders européens du crédit à la consommation.

Notre projet de rapprochement avec le Crédit Lyonnais s'inscrit dans la même perspective stratégique. Fondé sur un projet industriel amical, clair et concerté, notre projet donnera naissance à un Groupe qui saura conjuguer sa dimension européenne avec sa vocation de proximité. En concrétisant cette alliance par le dépôt de notre offre en décembre 2002, quatre ans après notre entrée au capital du Crédit Lyonnais, un an à peine après notre introduction en bourse, nous concrétisons notre ambition de bâtir une grande banque universelle, leader dans la banque de proximité en France et dans la plupart de ses métiers à l'échelle européenne.

Avec la confiance de ses clients, le soutien de ses actionnaires, l'engagement et l'expertise de tous ses collaborateurs, ce nouveau Groupe pourra s'engager dans une dynamique de succès, autour d'un projet de croissance durable et rentable.



Jean Laurent



René Carron

Le groupe Crédit Agricole S.A.



Le groupe Crédit Agricole S.A.



Fonctions centrales

Organe central, banque centrale,
et tête de réseau du groupe Crédit Agricole



* Capitaux propres, part du groupe,
FRBG et titres subordonnés.

<p>»</p> <p>Banque de proximité en France</p>	<p>Conception et distribution de produits et services bancaires et financiers : épargne, crédit, moyens de paiement, valeurs mobilières, crédit à la consommation, crédit-bail, affacturage...</p> <p>» Filiales » Sofinco, Finaref*, Transfact, Ucabail, Cedecam**.</p> <p>25% du capital des Caisses Régionales</p> <p>- 16,1 millions de clients - 1er réseau bancaire*** - N°1 de l'épargne bancaire et du crédit - N°1 dans le financement des entreprises.</p>
<p>»</p> <p>Gestion d'actifs, assurances et banque privée</p>	<p>Conception et distribution de produits et services de gestion d'actifs, assurance-vie et prévoyance, assurance dommages, banque privée.</p> <p>» Filiales » Crédit Agricole Asset Management, BFT, CPR AM, Predica, Pacifica, filiales de Crédit Agricole Indosuez.</p> <p>- 232,5 milliards d'euros d'encours gérés - N°2 du marché français des OPVCM - 1er bancassureur en France.</p>
<p>»</p> <p>Banque de grande clientèle</p>	<p>Financement, investissement, marchés (change, taux, actions, futures...), fusions-acquisitions, capital-investissement, services financiers.</p> <p>» Filiales » Crédit Agricole Indosuez, Union d'Etudes et d'Investissements (UI).</p> <p>- N°1 en Europe de la recherche sur les valeurs françaises (Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux) - N° 5 mondial des arrangeurs en financement de projets.</p>
<p>»</p> <p>Banque de détail à l'étranger</p>	<p>Filiales bancaires et partenariats à l'international, participations internationales.</p> <p>» Filiales » Lukas et EFL (Pologne), Banco Acac (Uruguay), filiales de Sofinco, Predica et Ucabail.</p> <p>» Participations bancaires » Banca Intesa (Italie), Banco Espirito Santo (Portugal), Banque Commerciale de Grèce (Grèce), Banco del Desarrollo (Chili).</p> <p>- 25 partenariats en Europe - N°2 du crédit à la consommation en Europe</p>

* Depuis mars 2003.

** Les activités du Cedecam (moyens de paiement) sont classées dans le pôle Gestion pour compte propre et divers.

*** Les sources des positions commerciales de Crédit Agricole S.A. sont détaillées dans les pages 16 à 48 de ce document.

Chiffres-clés 2002

» Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

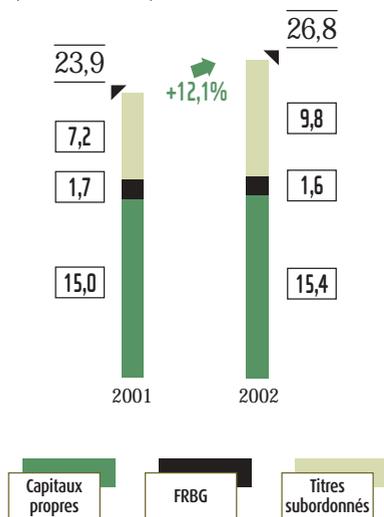
	2002	2001 pro forma*	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	5 329	6 314	- 15,6 %
Charges d'exploitation	(3 929)	(4 351)	- 9,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 400	1 963	- 28,7 %
Coût du risque	(207)	(371)	- 44,2 %
Sociétés mises en équivalence	476	704	- 32,4 %
Résultat net sur actifs immobilisés	(74)	31	n.s.
Résultat courant avant impôts	1 595	2 327	- 31,5 %
Résultat net	1 061	1 558	- 31,9 %
Résultat net part du Groupe	1 064	1 468	- 27,5 %
Résultat net part du Groupe avant survaleurs	1 350	1 765	- 23,5 %

Hors Banco Bisel, déconsolidé au 1er janvier 2002 : PNB : - 7,4 %, Charges d'exploitation : - 0,1 %, RBE : - 23,3 %, Coût du risque : + 8,4 %

* Crédit Agricole S.A. a été constitué dans son périmètre actuel fin 2001. Pour permettre la comparaison avec 2002, les comptes 2001 ont été retraités, comme si les opérations constitutives de Crédit Agricole S.A. avaient été réalisées avant janvier 2001.

» Capitaux propres, part du groupe, FRBG et titres subordonnés

(en milliards d'euros)



Rentabilité des capitaux propres

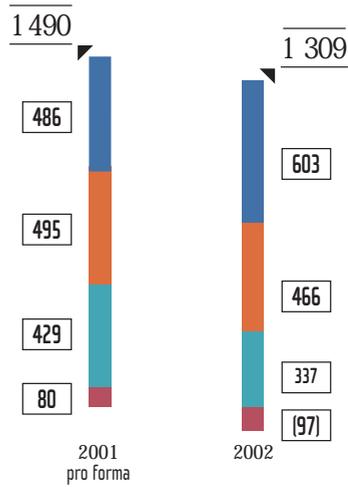
ROE	9,3 %
-----	--------------

Ratio international de solvabilité

Ratio international de solvabilité	9,0 %
Tier one	8,8 %

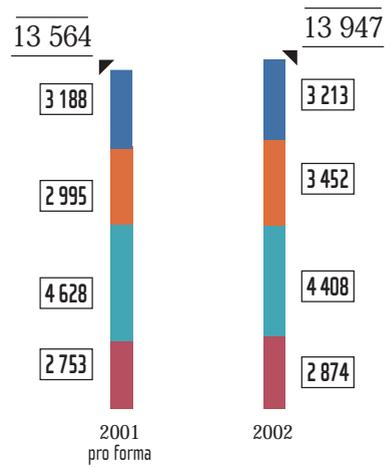
» Résultat net des métiers
(avant amortissement des survaleurs)

(en millions d'euros)



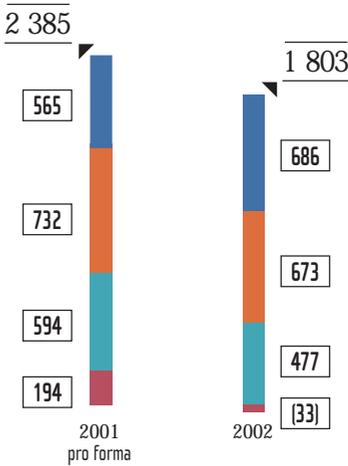
» Fonds propres alloués
des métiers

(en millions d'euros)



» Résultat courant des métiers
avant impôts

(en millions d'euros)



Notation long terme des émissions
du groupe Crédit Agricole
par les agences de rating à fin 2002

Standard and Poors	AA
Moody's	Aa1
Fitch	AA+

Banque
de proximité
en France

Gestion d'actifs,
assurances
et banque privée

Banque
de grande
clientèle

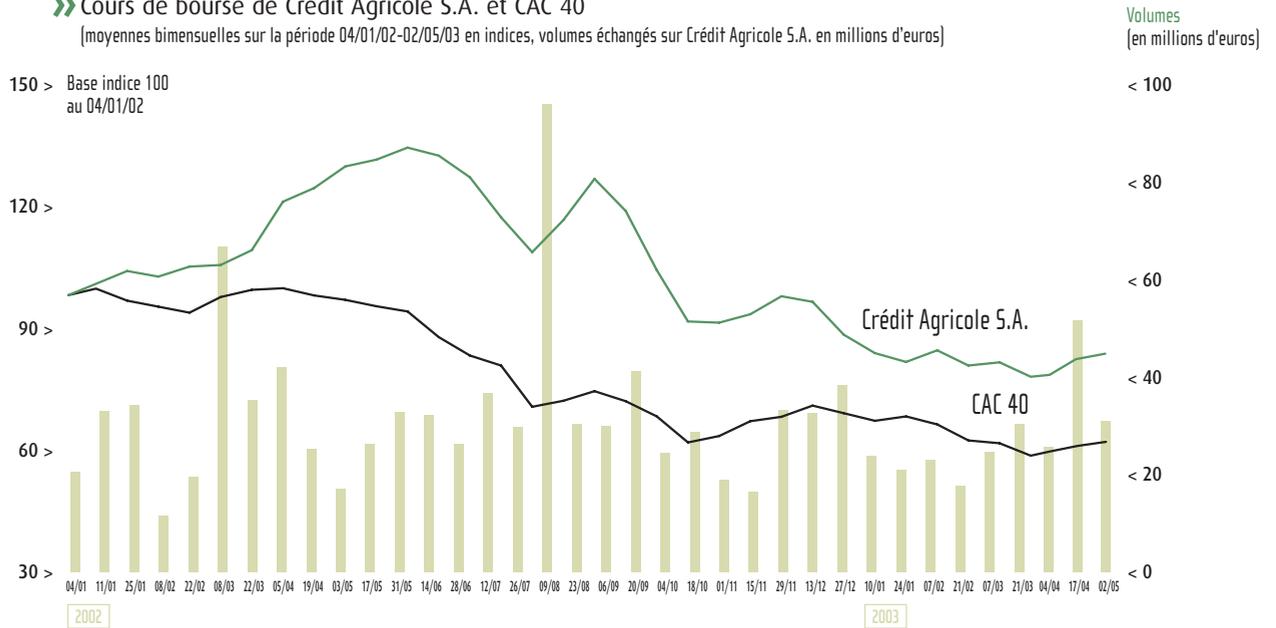
Banque
de détail
à l'étranger

L'action Crédit Agricole S.A.

Evolution du titre

» Cours de bourse de Crédit Agricole S.A. et CAC 40

(moyennes bimensuelles sur la période 04/01/02-02/05/03 en indices, volumes échangés sur Crédit Agricole S.A. en millions d'euros)



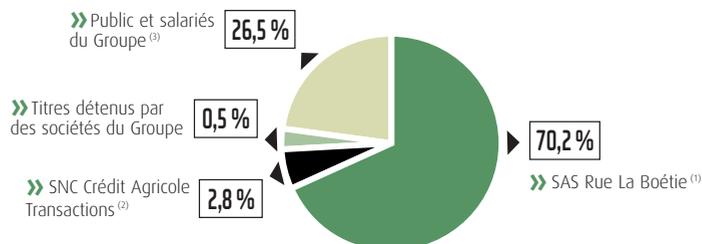
L'action Crédit Agricole S.A. a été admise dans l'indice CAC 40 le 6 août 2002, moins de huit mois après son introduction en bourse, une performance assez rare pour être soulignée.

En 2002, l'action s'est repliée de 13,4 %, soit une résistance supérieure à celle du CAC 40 qui enregistrait un recul de 33,7 % sur la même période.

Sur les quatre premiers mois de l'année 2003, l'évolution du cours de Crédit Agricole S.A. est restée supérieure à celle de l'indice de référence avec une progression de l'action de 15 % contre un recul du CAC 40 de l'ordre de 2 %.

» Répartition du capital

(au 31 mars 2003)



(1) Holding regroupant les participations des Caisses Régionales.

(2) Holding détenu par les Caisses Régionales (90 %) et Crédit Agricole S.A. (10 %).

(3) Au 31 décembre 2002, les salariés détenaient 2,5 % du capital au travers des FCPE dédiés à l'épargne salariale.

Communication financière

» Les investisseurs institutionnels et les analystes

Depuis son introduction en bourse, Crédit Agricole S.A. a mis en place un dispositif complet de communication vers les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, en France et à l'international :

- des réunions d'information lors de la présentation des résultats annuels et semestriels à Paris et à Londres ;
- des conférences téléphoniques lors de la présentation des résultats trimestriels ;
- la participation à des conférences bancaires en Europe et aux Etats-Unis ;
- un programme de rencontres individuelles régulières avec des investisseurs institutionnels sur les principales places financières mondiales ;
- un site Internet « Finance et Actionnaires », où l'ensemble de l'information financière délivrée par Crédit Agricole S.A. est disponible dès sa publication.

» Les actionnaires individuels

Crédit Agricole S.A. s'attache à établir une relation de proximité avec ses actionnaires individuels, fondée sur la qualité d'une information précise et régulière. Le dispositif de communication mis en place depuis l'introduction en bourse répond à cet objectif : supports écrits (rapports annuels, lettre aux actionnaires, guide de l'actionnaire), site Internet et Numéro Vert dédiés aux actionnaires.

Crédit Agricole S.A. a également renforcé ses liens avec ses actionnaires individuels en créant un club d'actionnaires, avec une double vocation informative et pédagogique : permettre à ses membres de mieux connaître et comprendre l'entreprise, son organisation et ses métiers ; les aider à se familiariser avec les mécanismes boursiers et l'analyse de la conjoncture économique. Outre les outils de communication, le club propose à ses membres un programme de rencontres :

- réunions d'informations (Bordeaux, Marseille, Nantes et Paris en 2003), permettant aux actionnaires de dialoguer avec les dirigeants de Crédit Agricole S.A. ;

- formation à la bourse, organisée en partenariat avec l'IFCAM, université d'entreprise du groupe Crédit Agricole ;
- présentations de la conjoncture économique, animées par les économistes de Crédit Agricole S.A. ;
- visites de sites, notamment des salles de marché du Groupe ;
- participation à des événements, tels que le salon Actionaria à Paris.

Crédit Agricole S.A. a engagé en mars 2003 la constitution d'un comité de liaison avec ses actionnaires individuels qui contribuera à l'adaptation de la communication à leurs attentes.



1,8

million

**d'actionnaires individuels
pour Crédit Agricole S.A.**

Agenda

10 septembre 2003 : résultats 1er semestre 2003

20 novembre 2003 : résultats 3ème trimestre 2003

» L'action Crédit Agricole S.A. (au 31 décembre 2002)

Nombre d'actions

•••972 209 899

Place de cotation

•••Euronext Paris

(Code Euroclear France : 4507)

» Contacts

Relations investisseurs

Tél : 01 43 23 04 31

Fax : 01 43 23 55 02

Patrice Vincent - Claude Rosenfeld -

Eric Vandamme - Emmanuelle Yannakis

Relations actionnaires individuels

N° vert : 0 800 000 777

www.credit-agricole-sa.fr

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

» Au 22 mai 2003

» Membres élus par l'assemblée générale



» René Carron
Première nomination le 20 mai 1999
Président
Président de la CRCAM des Savoie



» Pierre Kerfriden
Première nomination le 17 décembre 1999
Directeur Général de la CRCAM du Finistère



» Jean-Marie Sander
Première nomination le 20 mai 1999
Vice-Président
Président de la CRCAM Alsace Vosges
Président de la FNCA



» Jean Le Brun
Première nomination le 27 mai 1998
Président de la CRCAM Normand



» Pierre Bastide
Première nomination le 23 mai 1996
Vice-Président
Directeur Général de la CRCAM de Centre France
Secrétaire Général de la FNCA



» Bernard Mary
Première nomination le 29 novembre 2001
Directeur Général de la CRCAM du Nord Est



» Noël Dupuy
Première nomination le 21 mai 2003
Vice-Président
Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou



» Gérard Mestrallet
Première nomination le 29 novembre 2001
Président-directeur général de Suez



» Pierre Bru
Première nomination le 25 mai 2000
Président de la CRCAM Quercy Rouergue



» Jean-Pierre Pargade
Première nomination le 23 mai 1996
Président de la CRCAM d'Aquitaine



» Yves Couturier
Première nomination le 29 novembre 2001
Directeur Général de la CRCAM Sud Rhône Alpes



» Corrado Passera
Première nomination le 22 mai 2002
Administrateur délégué et Directeur Général
de Banca Intesa



» Xavier Fontanet
Première nomination le 29 novembre 2001
Président-directeur général d'Essilor
International



» Jean Peyrelevade
Première nomination le 21 mai 2003
Président du Crédit Lyonnais



» Carole Giraud Vallentin
Première nomination le 29 novembre 2001
Analyste organisation CRCAM Sud Rhône Alpes



» Jean-Claude Pichon
Première nomination le 25 mai 2000
Directeur Général de la CRCAM du Midi



» Roger Gobin
Première nomination le 25 mai 2000
Président de la CRCAM Atlantique-Vendée

» SAS Rue La Boétie
Première nomination le 21 mai 2003

» Membre représentant les Organisations Professionnelles Agricoles



» **Jean-Michel Lemétayer**
Première nomination en novembre 2001
Président de la FNSEA



» **Jean Laurent**
Directeur Général



» **René Carron**
Président

» Membres élus par les salariés



» **Jacqueline Beaupoil**
Première nomination en juin 1994
Assistante documentaliste (Segespar)



» **Henri Corbel**
Première nomination en juin 2000
Directeur des patrimoines fonciers (Unipar)

» Censeur



» **Henri Moulard**
Première nomination le 21 mai 2003
Président Truffle Ventura (Invest in Europe)

» Représentant du Comité d'Entreprise



» **Thierry Pierron**
Désigné en février 2003

Crédit Agricole S.A. distingue les fonctions d'orientation et de contrôle, assurées par le Président du conseil d'administration, et celles de direction et de gestion, confiées au Directeur Général.

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprend 21 membres, dont quatre personnalités extérieures, un représentant des organismes professionnels agricoles et deux représentants des salariés.

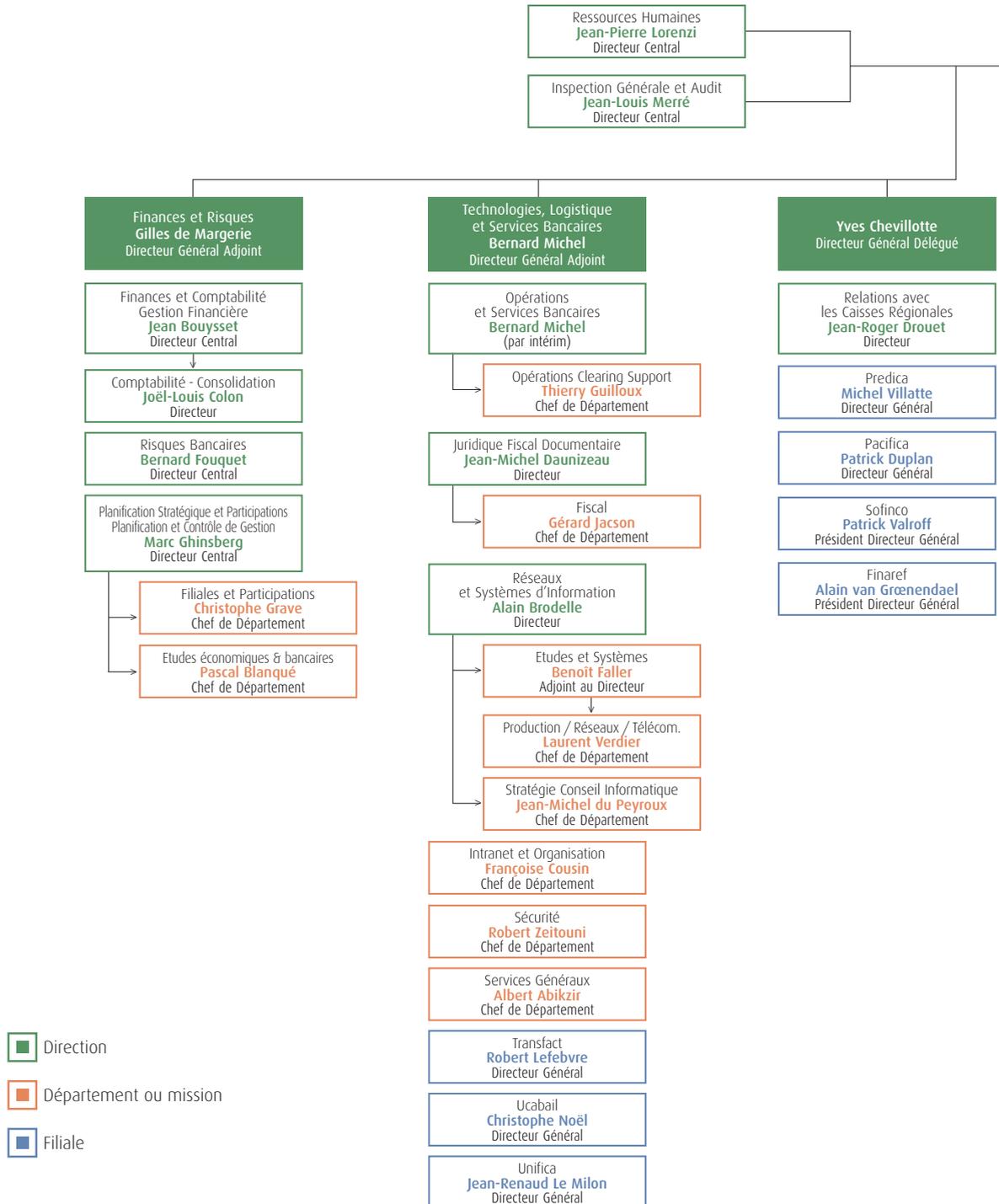
Deux comités spécialisés, présidés par des membres du Conseil choisis parmi les personnalités extérieures, ont été créés en 2002 pour assister le Conseil dans ses travaux :

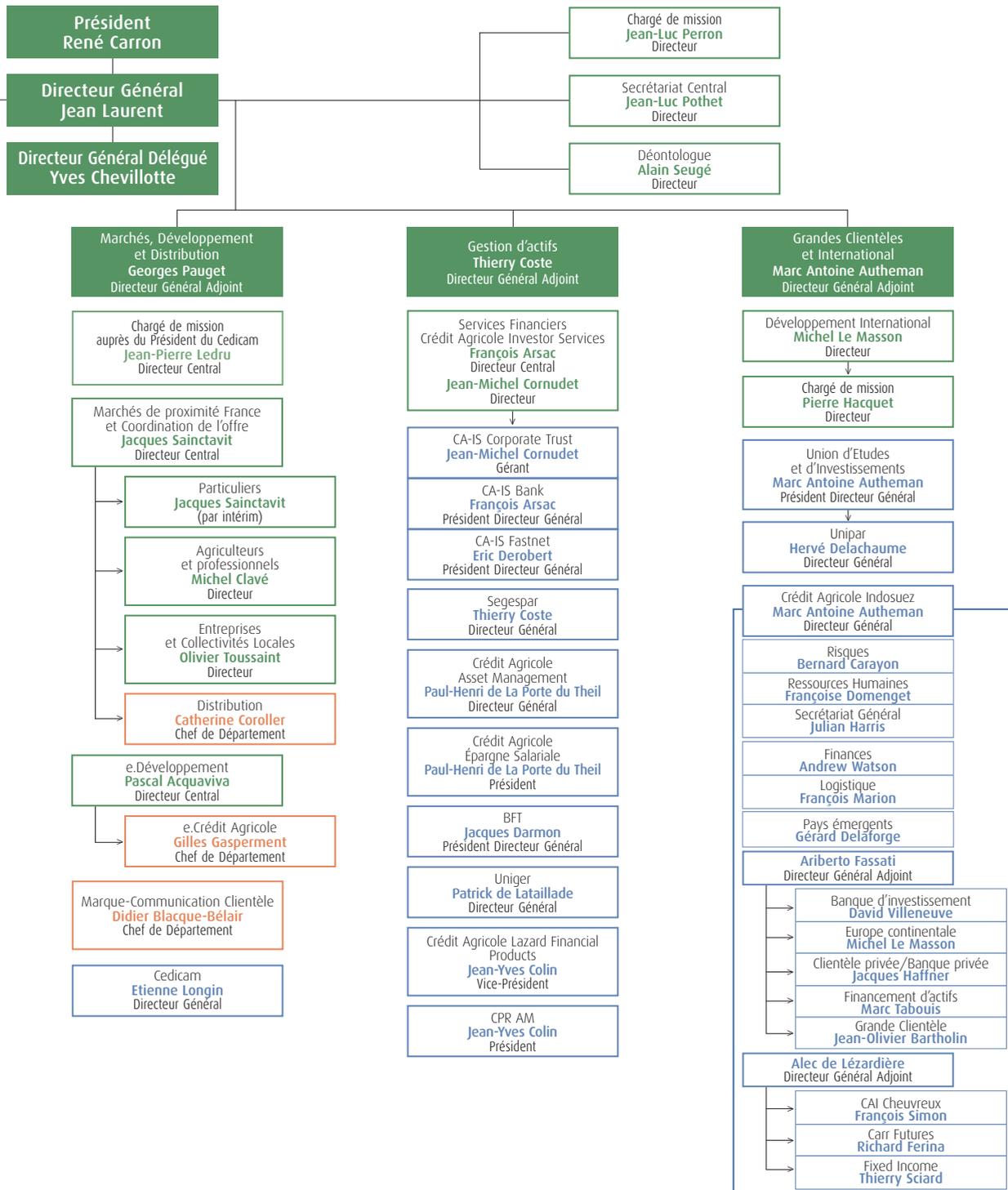
- le comité d'audit et des risques, présidé par Henri Moulard ;
- le comité des rémunérations, présidé par Gérard Mestrallet.

Organigramme de direction du groupe Crédit Agricole S.A.

» Au 22 mai 2003

Organigramme de direction





Les ressources humaines

Les politiques de ressources humaines déployées par Crédit Agricole S.A. répondent à la volonté de donner un sens commun à l'action de chacun : **entreprendre, innover et coopérer dans une perspective de développement durable et rentable. Entreprise cotée, Crédit Agricole S.A. se doit de conjuguer performance économique avec ses valeurs de responsabilité, solidarité et proximité. Cette ambition et la diversité de nos métiers guident la stratégie du Groupe en termes de ressources humaines : une responsabilité de proximité exercée dans le respect des orientations du Groupe. Ainsi la fonction des ressources humaines est décentralisée par société, tandis qu'une véritable coordination de la politique sociale permet d'harmoniser les pratiques et de renforcer la cohésion de l'ensemble.**



950

embauches dans le
groupe Crédit Agricole S.A.
en 2002.

» Une gestion active de l'emploi et des carrières

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la politique de l'emploi est au service du développement des activités et du renouvellement des compétences. Ainsi, elle vise en priorité à faciliter et promouvoir la mobilité interne. Elle se traduit ensuite par une politique de recrutement active : près de 950 embauches ont été réalisées en 2002 au sein de Crédit Agricole S.A.

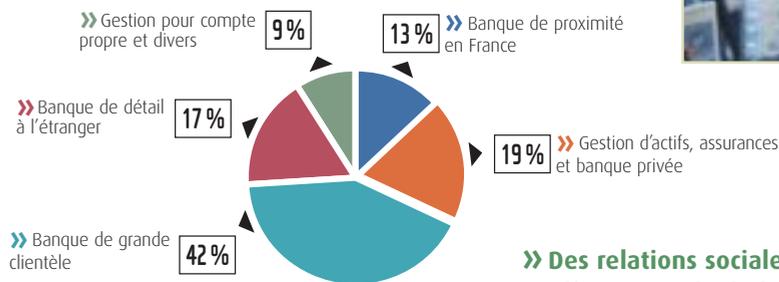
Outre l'importance du bassin d'emploi (22 000 collaborateurs en France et dans le monde), la diversité des métiers et la similitude de certains emplois transversaux (back offices, fonctions support...) au sein du Groupe, permettent de proposer de véritables opportunités de carrière. Pour favoriser la mobilité interne dans chaque entreprise et au sein de Crédit Agricole S.A., une coordination est organisée entre les équipes emploi/formation des entités du groupe. Les sites Intranet permettent à tous les collaborateurs d'accéder en temps réel aux publications de postes de l'ensemble des entités. Plus de 900 mouvements internes ont ainsi eu lieu en France en 2002.

» Une attention particulière vis-à-vis des jeunes pour préparer l'avenir

Dans un but d'équilibre et de renouvellement démographique, une attention particulière est portée aux étudiants et jeunes diplômés. Elle se concrétise notamment par une communication renouvelée et personnalisée : "NOUS n'imaginons pas l'avenir sans VOUS". Crédit Agricole S.A. poursuit également une politique active de relations avec la presse, tout en entretenant des partenariats avec des grandes écoles françaises et étrangères, et en renforçant sa présence sur les forums en France, en Europe et sur le web.



» Répartition des effectifs du Groupe par métier



Au sein de Crédit Agricole S.A., des postes variés sont proposés à des stagiaires Ecoles – plus de 600 cette année – et à des jeunes en alternance. L'apprentissage au Crédit Agricole, en particulier dans les Caisses Régionales, est en effet conçu comme une véritable filière d'intégration – plus de 1 000 apprentis par an depuis 1989.

» Développer les compétences

La formation constitue l'outil privilégié du développement des compétences professionnelles, tout en favorisant le renforcement de la culture commune et de la cohésion. Crédit Agricole S.A. affiche une politique de formation soutenue (de 3 à 6 % de la masse salariale selon les secteurs d'activité). Elle s'appuie notamment sur l'Institut de Formation du Crédit Agricole (Ifcam), qui joue le rôle d'Université d'entreprise. Deux centres de formation résidentiels, Le Manet et Le Tremblay, permettent de renforcer les échanges sur les meilleures pratiques, d'animer et d'élargir les réseaux internes.

Les programmes de formation sont conçus pour accompagner la stratégie et les grands projets de Crédit Agricole S.A., favoriser le développement des compétences collectives ainsi que l'accompagnement individualisé des carrières. Un accent particulier est mis sur les formations transversales au Groupe : sessions d'accueil et d'intégration pour les nouveaux recrutés, facteur de fidélisation ; séminaires destinés à développer les qualités managériales, ou bien encore formations techniques sur des sujets tels que la lutte anti-blanchiment de capitaux.

» Des relations sociales fondées sur l'écoute et le dialogue

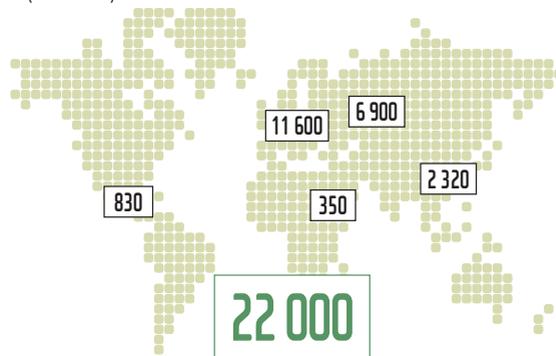
Au-delà du dialogue social existant dans le Groupe Crédit Agricole au travers du Comité de Groupe, les relations professionnelles sont organisées par entreprise.

Le Comité de Groupe constitue un lieu important d'informations sur les grands dossiers porteurs de l'évolution du Crédit Agricole. Ces échanges nationaux alimentent les réflexions de chaque comité d'entreprise qui y intègre les éléments propres à son entité. En 2002, à l'échelon local, les instances élues ont été associées, dans le cadre de leurs attributions, aux évolutions propres à chaque métier. De nombreux dossiers d'organisation et d'accompagnement des aménagements de structure ont été discutés en comité d'entreprise.

La négociation, qui est aussi un facteur d'adaptation privilégié, a permis la conclusion de 53 accords collectifs d'entreprise au sein de différentes entités de Crédit Agricole S.A.

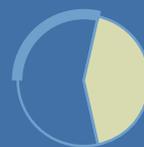
» Répartition des effectifs du Groupe par zone géographique

[au 31/12/02]



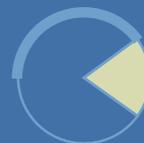
Effectif total du Groupe (CDI en équivalent temps plein).

Banque de proximité en France



43 %

Contribution
au résultat courant 2002
de Crédit Agricole S.A.



20 %

Part des fonds propres
alloués en 2002.



Résultats 2002

(en millions d'euros)

	2002	2001 pro forma	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	791	760	+ 4,1 %
> Charges d'exploitation	(466)	(448)	+ 4,0 %
Résultat brut d'exploitation	325	312	+ 4,2 %
> Coût du risque	(103)	(100)	+ 3,0 %
> Sociétés mises en équivalence	464	348	+ 33,3 %
Résultat courant avant impôts	686	560	+ 22,5 %
> Résultat exceptionnel + impôts + FRBG	(83)	(74)	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition*	603	486	+ 24,1 %
> ROE	16,4 %	13,5 %	

* Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

Le métier

» Le pôle Banque de proximité en France regroupe les activités de vente de produits et services bancaires et d'assurances destinés aux particuliers, aux agriculteurs et aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France. Ces activités associent étroitement Crédit Agricole S.A. et ses filiales avec les Caisses Régionales, dont Crédit Agricole S.A. détient 25 %* du capital.

En liaison avec les Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. définit la stratégie commerciale et coordonne sa mise en œuvre. Il conçoit également la gamme des produits d'épargne et de prêts à moyen et long terme commercialisés par les Caisses Régionales. Les filiales de Crédit Agricole S.A. développent une offre complémentaire de produits et de services bancaires : crédit à la consommation, assurances, moyens de paiement, affacturage, crédit-bail... Premier réseau bancaire en France avec plus de 7000 agences, les Caisses Régionales de Crédit Agricole assurent la distribution de ces produits et gèrent la relation commerciale de proximité avec leurs clients.



L'année 2002

Une forte dynamique de croissance

Les entités de banque de proximité en France ont réalisé une excellente année 2002, enregistrant une nouvelle progression de leurs résultats commerciaux et financiers. Les Caisses Régionales ont continué d'élargir leur offre de produits et de services et renforcé leurs positions sur leurs différents marchés de proximité. L'activité a été également soutenue dans les filiales spécialisées, caractérisée notamment par une forte progression des partenariats. L'amélioration continue des équilibres de gestion a permis d'enregistrer une forte croissance (+ 24,1 %) du résultat net** du pôle Banque de proximité en France en 2002 à 603 millions d'euros.

N° 1

de l'épargne bancaire
et du crédit⁽¹⁾.

16,1

millions de clients***.

N° 1

dans le financement
des entreprises⁽¹⁾.

* Le produit net bancaire du pôle Banque de proximité en France de Crédit Agricole S.A. n'intègre pas l'activité des Caisses Régionales, qui sont consolidées par mise en équivalence dans le résultat d'exploitation du pôle.

** Avant amortissement des écarts d'acquisition.

*** Les données commerciales du pôle Banque de proximité en France se rapportent à l'ensemble constitué par les Caisses Régionales et les filiales de Crédit Agricole S.A.

(1) Source : Banque de France

Banque de proximité en France

Banque de proximité en France



Avec plus de 16 millions de clients et plus de 13 millions de comptes à vue de particuliers, le Crédit Agricole est la première banque des Français et le premier financier de l'économie française. En dépit du ralentissement de l'activité économique, l'année 2002 a vu se confirmer la forte dynamique commerciale des Caisses Régionales et des filiales spécialisées, qui ont conforté ainsi les positions de leader qu'occupe, auprès de ses différentes clientèles, le groupe Crédit Agricole dans la banque de détail en France.

» Pôle Banque de proximité en France

••• Sociétés

Sofinco (crédit à la consommation).
Transfact (affacturage).
Ucabail (crédit-bail).

••• 25 % du capital des Caisses Régionales.

••• Effectifs

3 000 salariés.
74 000 salariés dans les Caisses Régionales.

Les Caisses Régionales

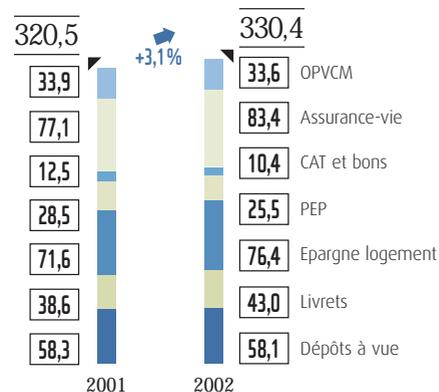
L'activité des Caisses Régionales sur leurs différents marchés de proximité a été particulièrement dynamique en 2002. Les encours de collecte ont connu une croissance soutenue pour s'établir à 330 milliards d'euros en fin d'année, en hausse de 3 %. Dans un contexte financier difficile, l'épargne des ménages s'est orientée naturellement vers l'épargne de précaution et les placements garantis, avec une forte croissance des placements sur livrets, de l'épargne-logement et de l'assurance-vie.

L'activité crédit a atteint un niveau record en 2002, après le montant très élevé de l'année précédente, avec près de 36 milliards d'euros de réalisations nouvelles de prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales, en hausse de 13,7 %.

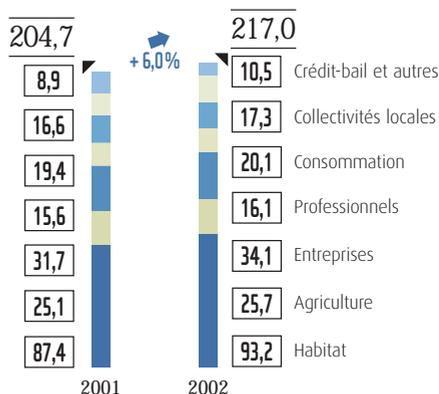
La demande a été soutenue auprès de l'ensemble des clientèles, avec une progression marquée, de l'ordre de 7 %, des encours de crédit aux entreprises et à l'habitat, qui représentent ensemble près de 60 % du total.

» Encours de collecte **

(en milliards d'euros)



» Encours de crédit *
(en milliards d'euros)



dommages). Le taux d'équipement de la clientèle, mesuré par le nombre de produits vendus par compte à vue, s'établit ainsi à 7,40 contre 7,06 fin 2001. Grâce à une bonne maîtrise de leurs charges, les Caisses Régionales ont enregistré une nouvelle amélioration de leur coefficient d'exploitation (hors dividendes reçus de Crédit Agricole S.A.) qui recule à 62,7 % en 2002 contre 65,7 % l'année précédente. Au total, grâce à un recul du coût du risque, et malgré un renforcement de leur politique prudentielle, la contribution des Caisses Régionales mises en équivalence au résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. a progressé sensiblement à 464 millions d'euros en 2002, en hausse de 33,3 %.

Contribution des Caisses Régionales mises en équivalence
(en millions d'euros)

	2002	2001	Variation 2001/2002
Produit net bancaire*	10 318	9 842	+ 4,8 %
Résultat brut d'exploitation*	4 070	3 706	+ 9,8 %
Résultat mis en équivalence**	464	348	+ 33,3 %

* Données sociales cumulées des 44 Caisses Régionales mises en équivalence.
** Données 2002 et 2001 pro forma.

Fort des positions conquises sur ses différents marchés de proximité, le groupe Crédit Agricole a l'ambition de consolider ce leadership et d'intensifier sa présence commerciale, en s'appuyant sur la force et la proximité du réseau décentralisé des Caisses Régionales et sur une politique continue d'innovation, tournée vers les clients.



» **Nouvelle progression des performances et des résultats des Caisses Régionales**

En s'appuyant sur l'offre développée par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses Régionales ont également intensifié leur politique de distribution de produits et de services financiers (conventions de services, cartes bancaires, assurance-vie, assurance

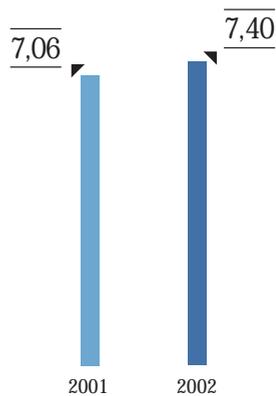


* Données cumulées de la collecte (hors titres) et des crédits des Caisses Régionales et des filiales de Crédit Agricole S.A.

Les particuliers

Après des particuliers, le groupe Crédit Agricole met en œuvre une stratégie commerciale fondée sur la fidélisation de sa clientèle autour des services de banque au quotidien, le renforcement de ses positions sur les segments de marché les plus porteurs, et le développement de son modèle de distribution multi-canal (Banque à Accès Multiple).

» Nombre de produits par compte de dépôt à vue



Destiné à contractualiser la relation avec la clientèle, l'équipement en Compte Services (conventions de services) a continué de croître à un rythme soutenu pour atteindre 7,4 millions début 2003, soit 500 000 contrats supplémentaires, et couvre désormais 70 % des comptes actifs des particuliers.

Le Compte Service Prélude a été lancé en 2002 pour répondre aux besoins des clientèles en situation fragilisée. Il intègre une carte de retrait et de paiement qui prévoit une autorisation préalable avant chaque opération.

Dans les cartes bancaires, l'année a été marquée par le déploiement du Porte-Monnaie Electronique Moneo, notamment en Ile-de-France, qui couvre aujourd'hui près des deux-tiers de la population française. Le Crédit Agricole joue un rôle moteur dans ce projet inter-bancaire en représentant à lui seul près de 40 % des clients actifs et des commerçants équipés. Avec plus de 12 millions de cartes dont 10,5 millions de cartes de paiement à fin 2002, le Crédit Agricole consolide

sa position de leader (25 % du marché*) et accentuera ses efforts en direction de la clientèle haut de gamme avec le lancement de la carte Platinum en 2003.

2002 a également confirmé la dynamique soutenue d'équipement de la clientèle des jeunes :

- les jeunes de 18 à 25 ans, avec près de 80 000 nouveaux Compte Services et nouvelles cartes Mozaïc commercialisés durant l'année.
- les jeunes de moins de 11 ans, avec plus de 900 000 livrets d'épargne Tiwi souscrits en deux ans.



72%

Notoriété

**de la marque Mozaïc
auprès des 18-25 ans.**

Avec plus de 3 millions de ménages clients en clientèle intermédiaire et haut de gamme (avoirs financiers supérieurs à 30 000 euros), le Crédit Agricole est de loin le leader sur ce segment, qui représente 80 à 90 % des encours d'épargne. L'offre de services de gestion patrimoniale repose sur :

- le réseau des 6 500 conseillers spécialisés des Caisses Régionales, dont 800 pour le haut de gamme ;
- une gamme très large de produits et services (cartes, OPCVM, assurance-vie, warrants, mandats de gestion...);

* Source : Groupement des Cartes Bancaires



344

**millions de retraits
réalisés sur les DAB-GAB
du Crédit Agricole en 2002.**

- les filiales du Groupe spécialisées dans la gestion d'actifs et dans la gestion patrimoniale.
Le dispositif commercial s'appuie en outre sur la généralisation des outils informatiques de diagnostic et de conseil, et sur le développement des mandats de gestion, qui permettent à la fois de personnaliser le conseil et d'industrialiser la gestion.

Les agriculteurs et les professionnels

Le Crédit Agricole est de loin le premier partenaire de l'agriculture (70 % du total des financements et 60 % de l'épargne collectée) et de la filière agro-alimentaire. Les réalisations de crédit à moyen et long terme aux agriculteurs ont fortement cru en 2002 (+13,2 %) à 5,3 milliards d'euros, avec un développement soutenu des financements du machinisme agricole, qui représentent près de la moitié de l'ensemble. Le Groupe a renforcé sa relation de proximité avec sa clientèle, comme en témoigne le succès rencontré par plusieurs produits en 2002 :

- le Compte Service Agri équipe maintenant plus de 110 000 clients, soit un doublement en 2002 ;
- le site Pleinchamp.com a doublé sa fréquentation en 2002 et lancé des services payants (météo locale, analyses sectorielles) ;

- le lancement des assurances agricoles avec 7 000 clients et 40 000 contrats signés. Présent au côté de ses clients agriculteurs, le Crédit Agricole l'a été également en finançant les agriculteurs acteurs de l'opération de rachat de Béghin Say. Sept Caisses Régionales ont contribué à l'opération pour un total de financement estimé à 120 millions d'euros.

» Élargissement de l'offre de services aux professionnels

Avec près de 28 % de part de marché commerciale*, le groupe Crédit Agricole est aujourd'hui la première banque des professionnels en France (commerçants, artisans, professions libérales, entreprises de moins de 10 salariés). En dépit du ralentissement de la conjoncture, les crédits nouveaux à moyen et long terme aux professionnels ont atteint 3,3 milliards d'euros en 2002 (+ 6,4 %), avec une forte progression auprès des professions libérales et du commerce.



Plusieurs initiatives ont été lancées pour élargir l'offre vers des clientèles spécialisées : notaires, commissaires-priseurs, comptables (télétransmission des informations), professionnels de santé (télétransmission des feuilles électroniques de soin et paiement par carte bancaire). L'offre monétique « Transaction » a été déclinée pour le « Commerce indépendant organisé », réseaux auprès desquels le Crédit Agricole entretient des relations suivies avec plus de 270 groupements de commerçants ou franchisés. La diffusion auprès des clientèles de professionnels du Plan d'Épargne Entreprise se poursuit avec succès, avec plus de 6 000 contrats vendus à ce jour.

* Source : TMO

Les collectivités

Partenaire privilégié du développement économique régional depuis ses origines, le groupe Crédit Agricole occupe des positions de premier plan dans le financement des collectivités publiques et territoriales, en s'appuyant sur le réseau des Caisses Régionales et sur l'expertise développée par ses filiales (Crédit Agricole Indosuez, BFT, Ucabail/FIP) dans la conception et la gestion des financements.

Troisième prêteur* aux collectivités françaises avec plus de 17 milliards d'euros d'encours gérés par les Caisses Régionales, le Crédit Agricole a renforcé ses positions en 2002 avec une forte hausse de ses réalisations (+ 26 %) à 2,7 milliards d'euros. En élargissant son offre vers les communautés urbaines et vers de nouveaux services, tels que les prêts structurés d'actifs (gendarmerie, usines d'incinération et de traitement des eaux) ou la carte d'achat public, le Crédit Agricole a l'ambition de continuer à étendre sa présence auprès de cette clientèle.



N° 3

**du crédit aux collectivités
publiques et territoriales.**

Palmarès

Le Crédit Agricole, n°1 de la banque à distance en 2002

- Plus d'un million de clients pour la Banque à Accès Multiple,
- Doublement des services bancaires sur la TV interactive,
- Cario (fournisseur d'accès Internet) : 600 000 visites, 2,1 millions de pages vues (décembre 2002), Top 3 pour la qualité de service (source : Journal du Net),
- Pleinchamp (site agricole) : 94 000 visites (décembre 2002).



Outre le fort accroissement des prêts accordés, l'année 2002 a été marquée par un développement soutenu des services aux collectivités, dont l'offre d'équipement Internet à l'école avec un doublement du parc installé, et la commercialisation de CA certificat (sécurisation des procédures électroniques) auprès des collectivités publiques.

L'expérimentation de la Carte Achat public (dématérialisation et traitement des factures des collectivités), qui s'appuie sur une solution du Cedecam, a été menée à la satisfaction des collectivités partenaires sous la conduite du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Le Crédit Agricole pourra ainsi proposer au secteur public une offre de carte achat public, dès parution des textes réglementaires.

* Sources : Dexia, Caisses d'Épargne, Crédit Agricole S.A.

Les entreprises

Première banque de financement sur ce marché avec le quart des entreprises françaises parmi ses clients*, le Crédit Agricole s'appuie sur les équipes et les agences dédiées des Caisses Régionales et sur l'offre de ses différentes filiales spécialisées.

Malgré le ralentissement du marché, l'activité des Caisses Régionales est restée bien orientée durant l'exercice sur le marché des entreprises**. Le crédit a maintenu un bon niveau (encours 2002 : + 7,6 % à 34,1 milliards d'euros) et l'encours des produits OPCVM gérés par CA Asset Management pour les entreprises clientes des Caisses Régionales a fortement progressé (+ 36 %) pour dépasser 7 milliards d'euros fin 2002. Le Crédit Agricole est devenu leader en 2002 sur les placements de trésorerie des entreprises avec 16 % de part de marché financière.



12,6%

**part de marché
du groupe Crédit Agricole
dans les crédits aux entreprises.**

Le Crédit Agricole, première banque de financement des entreprises en France

- **25 % des entreprises clientes et 12,6 % de part de marché financière**
- **Le réseau de proximité des Caisses Régionales**
161 agences et 1 500 conseillers et experts spécialisés
- **L'expertise des filiales de Crédit Agricole S.A.**

Gestion d'actifs (Crédit Agricole Asset Management et BFT) ; crédit-bail et leasing (Ucabail) ; affacturage et gestion du poste client (Transfact) ; moyens de paiement et gestion des flux (Cedicam) ; financement, gestion de patrimoine et fusions-acquisitions (Crédit Agricole Indosuez) ; fonds propres (groupe UI) ; épargne longue des salariés et épargne retraite collective (CA Epargne Salariale et Predica).

Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont poursuivi une stratégie active d'enrichissement de leur offre de services bancaires aux entreprises :

- Transfact a créé un nouveau service d'affacturage export, avec des antennes locales dans six pays en Europe et aux Etats-Unis, ainsi que Edrane, un bouquet de services en ligne (données marketing, marchés publics, recouvrement de créances, affacturage) ;
- Dynamust, un service de gestion automatisée d'excédents de trésorerie ;
- Le Cedicam a créé une carte "Business" destinée aux petites entreprises pour gérer les dépenses professionnelles des dirigeants, et développé une offre de cash management domestique et international. CA Certificat, outil de signature électronique destiné à déclarer la TVA sur Internet, a été étendu à la dématérialisation des procédures URSSAF et au commerce électronique.

* Sources : Banque de France, Crédit Agricole S.A.

** Entreprises de plus de 10 salariés

Les filiales de banque de proximité en France

» Affacturage (Transfact)

Sur un marché de l'affacturage caractérisé en 2002 par une stagnation de l'activité et une forte montée des risques, Transfact a bien résisté en maintenant son chiffre d'affaires et en augmentant fortement (+ 25 %) le volume de factures gérées en direct. L'offre d'affacturage en ligne Immédiants, destinée aux professionnels et aux petites entreprises, et le service de base de données Batica, sont désormais distribués par la majorité des Caisses Régionales. Transfact a également enrichi sa gamme de services par une nouvelle offre « Export » et un bouquet de services en ligne, Edrane, d'assistance au développement marketing et commercial des entreprises.



N°1

Sofinco,
organisme de crédit
le plus connu
des Français.

» Crédit-bail (Ucabail)

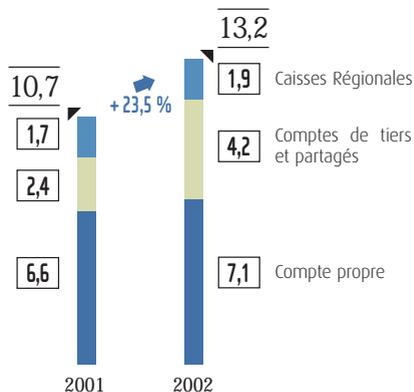
Figurant parmi les leaders du crédit-bail mobilier et immobilier en France, Ucabail a connu une stabilité de son activité de crédit en 2002, sous l'effet du faible niveau de l'investissement des entreprises et d'une politique de recentrage sur des opérations à plus forte valeur ajoutée. Le volume total d'encours de crédit-bail a légèrement progressé à 5,9 milliards d'euros. Ucabail figure désormais en tête des sociétés de crédit-bail immobilier en France par le nombre des dossiers et les montants traités.

» Crédit à la consommation (Sofinco)

N° 2 du crédit à la consommation en France [source : ASF], Sofinco coopère activement avec les Caisses Régionales, qui distribuent notamment la carte de crédit revolving Open. Elle distribue également ses produits dans son propre réseau d'agences, à distance (téléphone, Minitel, Internet), sur les lieux de vente des enseignes consacrées à l'équipement général des ménages, dans les concessions automobiles et gère l'offre de crédit à la consommation de nombreux partenaires institutionnels (banques et assurances) et de la grande distribution. La production de Sofinco en France a fortement progressé en 2002 pour atteindre 7,9 milliards d'euros (+ 31,2 %). L'année a vu la montée en puissance de l'activité issue du partenariat avec le Crédit Lyonnais, avec la mise à disposition des prêts étudiants et la reprise des prêts revolvings, achevée début 2003.

» Encours de Sofinco gérés en France

(en milliards d'euros)

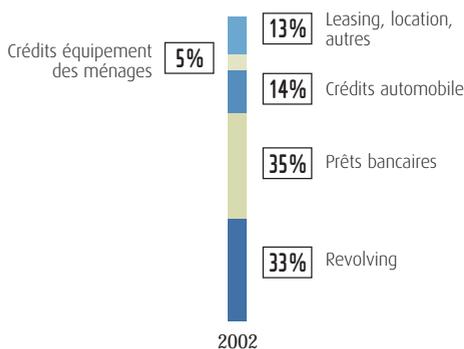




Qualité et notoriété reconnues pour Sofinco

L'AFAQ (Association Française pour le management et l'Amélioration de la Qualité) a décerné à Sofinco le label ISO 9001 version 2000 pour son activité Grande Distribution. Cette certification concerne l'élaboration et la mise en place de partenariats avec la Grande Distribution en France, la commercialisation de produits de financement et de services associés ainsi que la gestion de la Relation Clientèle et le développement de l'actif client. La notoriété de Sofinco a continué de progresser et la société se classe en tête, pour la 2ème année consécutive, des organismes de crédit les plus connus des Français, devant Cofidis et Cetelem (baromètre IPSOS 2002).

» Répartition des encours de Sofinco (par produits)



L'activité engendrée par les partenariats poursuit sa croissance et de nouveaux accords ont été signés ou renouvelés en 2002, dont :

- le renouvellement des accords avec Fiat et BMW ;
- la signature d'une convention avec la banque Accord (groupe Auchan) portant sur les prêts bancaires et qui pourra être étendue dans d'autres pays européens, à l'instar de l'accord conclu entre Auchan et Lukas en Pologne.

La distribution de crédits sur Internet a quadruplé en 2002, avec près de 20 000 demandes par mois, et représente désormais 105 millions d'euros, soulignant la qualité et la visibilité de l'offre de Sofinco sur ce canal.

L'événement marquant de l'année dans le crédit à la consommation a été l'acquisition, finalisée début 2003, de Finaref (hors Facet), pôle de services financiers du groupe PPR, par Crédit Agricole S.A., pour un montant de 1,54 milliard d'euros (première tranche de 61 % du capital). L'intégration de Finaref, qui représente un portefeuille de 6,5 millions de cartes privatives et un encours total de 4,3 milliards d'euros, s'accompagnera d'accords à long terme avec les enseignes de distribution du groupe PPR. Elle vient consolider la position de Crédit Agricole S.A. de n° 2 du crédit à la consommation en France et en Europe et permettra d'amplifier le développement du Groupe dans ce métier, comme l'illustre l'accord conclu début 2003 entre Finaref et Agos Itafinco, filiale de Sofinco en Italie, pour reprendre l'activité de financement des magasins italiens de la FNAC.

Gestion d'actifs, assurances et banque privée



42 %

Contribution
au résultat courant 2002
de Crédit Agricole S.A.



22 %

Part des fonds propres
alloués en 2002.



Résultats 2002

(en millions d'euros)

	2002	2001 pro forma	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	1 520	1 520	=
> Charges d'exploitation	(839)	(804)	+ 4,4 %
Résultat brut d'exploitation	681	716	(4,9 %)
> Coût du risque	(11)	(1)	n.s.
> Sociétés mises en équivalence	3	3	=
Résultat courant avant impôts	673	718	(6,3 %)
> Résultat exceptionnel + impôts + FRBG	(207)	(223)	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition*	466	495	(5,9 %)
> ROE	13,4 %	17,0 %	

A périmètre constant
sur 2002

PNB	(5,9 %)
Charges	(5,6 %)
RBE	(6,2)

* Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

Le métier

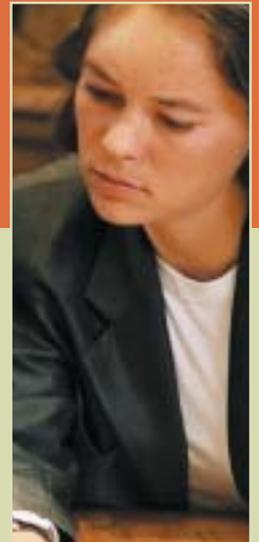
» Rassemblant les activités exercées par Crédit Agricole S.A. dans la gestion d'actifs, les assurances et la banque privée, ce pôle regroupe les filiales de gestion d'actifs Crédit Agricole Asset Management, BFT et CPR AM, Predica (assurance-vie et prévoyance) et Pacifica (assurance dommages), ainsi que les filiales de Crédit Agricole Indosuez spécialisées dans la banque privée.

Ces métiers s'appuient sur le réseau de proximité des Caisses Régionales pour distribuer leurs produits auprès de la clientèle des particuliers en France. Outre leur réseau commercial propre, Crédit Agricole Asset Management et les filiales de banque privée s'appuient également sur le réseau européen d'alliances et de partenariats de Crédit Agricole S.A. pour étendre leur présence internationale.

L'année 2002

Une bonne résistance de l'activité et des résultats

En dépit d'un contexte de crise boursière aggravée, les bonnes performances commerciales réalisées par les sociétés du Groupe, dans leurs différents métiers, ont permis d'enregistrer une légère progression des encours gérés à 232,5 milliards d'euros (+ 0,1 %). L'activité a été particulièrement soutenue dans la gestion d'actifs à l'international, dans l'assurance-vie et dans l'assurance IARD. Ces bons résultats ont permis de limiter le recul de la contribution du pôle au résultat net* de Crédit Agricole S.A. à 466 millions d'euros en 2002 (- 5,9 %).



232,5

milliards d'euros
d'actifs gérés en 2002.

1er

bancassureur
en France.

N° 2

sur le marché français
des OPCVM.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Gestion d'actifs

En dépit d'une nouvelle dégradation des marchés actions, le dynamisme de la collecte réalisée par les différentes sociétés de gestion d'actifs a permis de compenser l'effet négatif des marchés. Au total, les encours gérés par Crédit Agricole S.A. ont légèrement progressé (+ 1,5 %) pour s'établir à 188,6 milliards d'euros fin 2002. Crédit Agricole Asset Management a continué d'étendre sa gamme de produits en direction de sa clientèle française et internationale, et a réalisé de nouvelles avancées à l'international, en Europe et en Asie.

» Pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée

••• Sociétés

Gestion d'actifs Crédit Agricole Asset Management, BFT (Banque de Financement et de Trésorerie), CPR AM.

Assurances Predica (assurance-vie), Pacifica (assurance IARD).

Banque privée Filiales de Crédit Agricole Indosuez (CAI) : BGP Indosuez, CAI (Suisse) SA, CAI Luxembourg, CFM, CAI Cheuvreux Gestions.

••• Effectifs

4 350 salariés
dont 40 % hors de France.

••• Implantations

France, Europe (Italie, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Grèce, Suède, Monaco, Suisse, Luxembourg), Etats-Unis, Asie (Japon, Hong Kong, Singapour, Corée).

» Progression de la collecte sur les différents marchés

Après le niveau élevé atteint les années précédentes, Crédit Agricole S.A. a confirmé en 2002 sa dynamique de croissance avec une collecte nette de 12,5 milliards d'euros pour l'ensemble des sociétés de gestion d'actifs du Groupe.

Dans un environnement boursier difficile, la clientèle des particuliers en France a privilégié les supports moins risqués et, en particulier, les produits obligataires et les produits actions offrant des garanties ou des protections de capital. La collecte d'OPCVM moyen et long terme s'est ainsi concentrée sur ce type de produits, permettant à Crédit Agricole Asset Management (CA Asset Management) de confirmer sa position de n°2 sur le marché français des OPCVM avec 11,4 % de part de marché sur ce segment*.

Durant l'exercice, CA Asset Management a achevé la rationalisation de sa gamme de produits avec un double objectif :

- privilégier la lisibilité des familles de produits en classant les OPCVM selon la classe d'actifs et l'orientation ;
- harmoniser les frais de gestion, les commissions et les modalités de fonctionnement.



188,6

**milliards d'euros d'actifs gérés
par les sociétés de gestion d'actifs
de Crédit Agricole S.A. à fin 2002.**

* Source : Europerformance



Partenariat

Succès dans l'épargne retraite auprès du groupe PSA Peugeot-Citroën

A l'issue d'un appel d'offres qui a duré un an, le groupe PSA a confié à Crédit Agricole S.A. le mandat de gestion du dispositif de retraite complémentaire de 17 000 ingénieurs et cadres. Particulièrement innovant, le montage proposé se caractérise par un montant initial important (385 millions d'euros), une durée longue (30 ans) et une garantie de rendement supérieur à l'inflation. Grâce à l'alliance des compétences de CAES (gestion financière), Predica (épargne retraite et rente viagère), Crédit Agricole Indosuez (couverture du risque financier) et Crédit Agricole S.A. (garantie globale), ce contrat démontre la capacité du Groupe à réunir ses expertises au service d'un grand projet en même temps qu'il constitue une référence de premier plan pour le Groupe dans les services de bancassurance auprès des entreprises de grande taille.

Répartition des actifs gérés par CA Asset Management en 2002

Par classe d'actifs

Monétaires	25 %
Obligations	51 %
Actions	24 %

Plusieurs nouveaux supports ont également été créés à destination du réseau du Crédit Agricole : Dynatop Garanti, Dynatop Garanti Eurovaleurs, Dynatop Euro 2002 ; Preditop 2,3 et 4, destinés aux contrats d'assurance-vie ; CA-AM Structura 2002 et CA-AM Structura Europrim 2002 pour les particuliers haut de gamme.

En Epargne Longue des Salariés (ELS), CA Asset Management propose aux entreprises de toute taille, par l'intermédiaire de Crédit Agricole Epargne Salariale (CAES), une gamme complète d'expertise en matière d'épargne salariale et de retraite collective. Dans le cadre des dispositions issues de la loi de 2001 sur l'épargne salariale, 2002 a vu le lancement satisfaisant par CAES des nouvelles offres destinées au segment des petites et moyennes entreprises et des professionnels : Plans d'Epargne Entreprise Simplifiés (très petites entreprises, professionnels, agriculteurs), Plans d'Epargne Inter-Entreprises (réseaux de franchisés et coopératives), Plans Partenariaux d'Epargne Salariale Volontaire (épargne longue en complément de l'épargne retraite). Au total, plus de 6 900 contrats concernant ces produits ont été conclus en 2002 auprès de la clientèle des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

2002 a également été marqué par la signature de plusieurs mandats de gestion confiés à CAES par de grands groupes français, confirmant ainsi la capacité des différentes sociétés de Crédit Agricole S.A. à combiner leurs expertises au service de montages complexes ou innovants :

- un mandat d'épargne retraite pour le groupe PSA (cf encadré) ;
- un mandat pour une nouvelle émission destinée aux salariés de L'Oréal ;

» Progression des actifs gérés

(en milliards d'euros)



- des mandats pour des plans d'actionnariat salarié international à effet de levier pour les groupes Pechiney et Suez, confirmant ainsi la position de leader occupée par CAES et Crédit Agricole Indosuez dans les opérations de ce type.

Durant l'exercice 2002, les encours gérés en Epargne Longue des Salariés ont progressé de près de 12 % à 4,8 milliards d'euros, positionnant ainsi CAES au 6ème rang sur le marché français avec une part de marché de 6,3 %.

» Nouveaux développements en Europe et en Asie

Déjà présent dans plusieurs pays d'Europe et sur les principales places financières asiatiques, CA Asset Management conduit depuis plusieurs années une stratégie multilocale qui s'appuie sur la croissance organique de ses implantations en Europe, les accords locaux de distribution avec des partenaires bancaires et financiers, notamment en Asie, et le réseau international d'alliances du groupe Crédit Agricole S.A.

CA Asset Management a poursuivi en 2002 l'élargissement de son offre de produits et de services et l'extension de son réseau d'implantations et de partenariats. Au total, les encours gérés pour le compte de la clientèle internationale ont progressé de 5,7 % durant l'exercice.

En Europe, l'activité a été particulièrement soutenue en Italie et en Espagne, avec un fort développement commercial auprès des investisseurs institutionnels et des distributeurs locaux. En Italie, la compagnie d'assurance-vie Po Vita, filiale de Cariparma (groupe Banca Intesa) et de Gruppo SAI, a confié à CA Asset Management Italie la gestion de la totalité de ses réserves techniques pour un montant de 740 millions d'euros.

En Espagne, l'année a été marquée par la création de CA Asset Management Espana S.L. (55 % CA Asset Management et 45 % Crédit Agricole Indosuez) qui coiffe désormais les activités de gestion et de distribution d'OPCVM dans le pays. L'ensemble des actifs gérés et distribués en Espagne ont représenté près de 850 millions d'euros fin 2002.

En Suisse, le lancement de l'activité commerciale a été satisfaisant avec, en particulier, un investissement



+ 5,7 %

**Croissance des actifs
gérés à l'international
en 2002.**

de Crédit Suisse Group de 66 millions d'euros dans le fonds de gestion alternative Green Way Arbitrage, conçu et géré par CA-AIPG, qui entrera dans la composition d'un fonds de hedge funds commercialisé par Crédit Suisse.

En Asie, CA Asset Management a poursuivi sa stratégie de développement en concluant des accords de partenariat avec des institutions financières de premier plan, qui lui ouvrent un accès aux marchés réputés difficiles de cette région.

Au Japon, CA Asset Management a pris une participation de 5 % dans le capital de Resona Trust and Banking Company, filiale de gestion d'actifs de Resona Bank (issue de la fusion entre Daiwa Bank Holdings et Asahi Bank). En donnant aux produits de CA Asset Management un accès privilégié au marché à travers le réseau d'agences de Resona Bank, cette opération a renforcé la position de CA Asset Management Japan qui se situe désormais au 9ème rang des sociétés de gestion étrangères au Japon avec 900 millions d'euros d'encours distribués (source : Association professionnelle des sociétés de gestion japonaises, août 2002).

En Corée, CA Asset Management et National Agricultural Cooperative Federation (NACF), première banque de détail en Corée du Sud, ont signé fin 2002 un accord pour constituer une société commune de gestion de portefeuille, Nonghyup CA Asset Management (60 % NACF - 40 % CA Asset Management).

Détenant déjà plusieurs mandats de gestion auprès d'investisseurs institutionnels coréens, Crédit Agricole Asset Management pourra s'appuyer en 2003 sur ce nouveau partenariat pour accéder, à travers le réseau de distribution de NACF (867 agences), au marché coréen des particuliers.

A Hong Kong et Singapour, CA Asset Management a remporté plusieurs nouveaux mandats de gestion auprès de fonds de pension et d'organismes d'Etat. La qualité de la gestion de CA Asset Management a été reconnue à travers les distinctions attribuées à CA-Funds Corporate Bond, CA-Funds Global Healthcare et Hong Kong Equity Fund par South China Morning Post et Standard & Poors, et à la gestion actions Hong Kong sur un an par le magazine Pension Asia.

» Développement soutenu de la gestion alternative et de la multigestion

Présent depuis 10 ans dans la gestion alternative avec Green Way Limited, un des premiers fonds de fonds de gestion alternative, CA Asset Management a privilégié une stratégie rigoureuse de sélection et d'assemblage de fonds gérés en dehors du Groupe pour proposer à ses clients, institutionnels et banques privées, une approche qui optimise le couple risque/performance. La gamme de produits s'est progressivement étoffée et s'est enrichie en 2002, notamment avec la création de Green Way Equilibre, fonds de fonds de droit français à procédure allégée, destiné aux investisseurs institutionnels, et qui présente l'avantage d'une liquidité quotidienne.

L'activité de collecte en gestion alternative a fortement progressé en 2002, avec de très bonnes performances commerciales dans l'ensemble des implantations de CA Asset Management. La gamme Green Way a reçu le prix 2002 de la publication britannique Hedge Funds Review pour l'ensemble de ses fonds de hedge funds, récompensant le meilleur processus d'investissement parmi les fonds de fonds européens d'une taille supérieure à 250 millions de dollars.

Désormais regroupée sous le nom de Crédit Agricole Alternative Investment Products Group (CA-AIPG), et rassemblant 40 personnes à Paris, Londres, Chicago et Tokyo, la gestion alternative représentait

3,1 milliards d'euros d'actifs gérés fin 2002 (dont 250 millions d'euros en « private equity »), en très forte progression (+ 65 %) par rapport à 2001, ce qui classe CA-AIPG parmi les premiers gérants en Europe de fonds de fonds alternatifs.

A l'instar des grandes sociétés de gestion européennes, CA Asset Management a lancé depuis 2001 une activité de multigestion en dédiant une équipe de 8 personnes à ce métier spécialisé dans la sélection et l'assemblage de fonds de fonds. L'offre en multigestion s'étoffe progressivement et les actifs gérés représentaient 0,7 milliard d'euros fin 2002, en forte croissance (+ 50 %) par rapport à l'année précédente.

Outre CA Asset Management, Crédit Agricole S.A. a également développé une activité de gestion d'actifs à travers la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT), filiale à 100 % spécialisée dans la clientèle des collectivités locales et des investisseurs de taille moyenne. Les encours gérés par la BFT ont atteint 10 milliards d'euros à fin 2002, en progression de 1,5 %.

Qualité

CA Asset Management distinguée pour la qualité de sa gestion

La notation attribuée à Crédit Agricole Asset Management par Fitch-AMR a été relevée en septembre 2002 de aa à aa+ pour les activités de gestion de Paris, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour. Au 2ème rang de l'échelle de notation de Fitch-AMR, cette note traduit « un niveau excellent de qualité en termes de sécurité et de maîtrise des risques liés aux activités de gestion d'actifs ».



Assurances

Par l'intermédiaire de ses filiales Predica (assurance-vie et prévoyance) et Pacifica (assurance dommages), Crédit Agricole S.A. a constitué en quelques années une offre complète de produits et de services d'assurance à destination des particuliers, des professionnels, des agriculteurs et des entreprises. La distribution de ces produits s'effectue principalement à travers le réseau de proximité des Caisses Régionales.

» Assurance-vie : nouvelle progression de l'activité et des résultats

Après le ralentissement de l'année 2001, le marché français de l'assurance-vie a connu une croissance modérée en 2002, avec un chiffre d'affaires en progression de 1 % et des encours gérés en hausse de l'ordre de 5 %. L'évolution du marché a été affectée par la dégradation des marchés financiers qui a favorisé la croissance des contrats en euros (+ 13 %) au détriment des contrats en unités de compte (- 31 %).

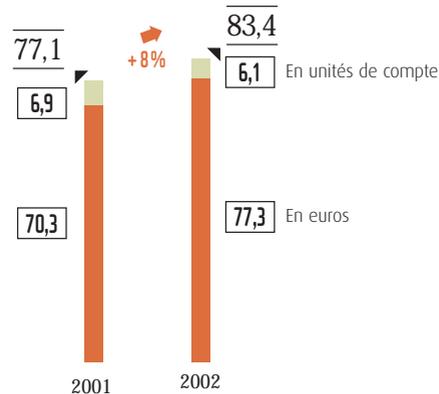
Dans ce contexte, Predica a réalisé des performances commerciales très satisfaisantes, enregistrant une croissance supérieure à celle du marché. La collecte a atteint 9,7 milliards d'euros, en hausse de 3 %, et les encours gérés ont progressé de 8 % à 83,4 milliards d'euros à fin 2002. Predica confirme ainsi sa position* de n°2 sur le marché français de l'assurance vie et de première compagnie d'assurance-vie filiale de banque, avec une part de marché de 11,3 %.

La collecte a été particulièrement dynamique sur les contrats en euros (+ 8 %), compensant ainsi le recul des versements sur les contrats en unités de compte. Plus de 230 000 nouveaux contrats d'épargne retraite Confluence ont ainsi été commercialisés en 2002, ce qui en a fait le contrat d'assurance-vie le plus vendu en France au cours de l'année.

L'activité prévoyance a poursuivi son rythme de croissance soutenu avec 470 000 nouveaux contrats commercialisés en 2002. Avec 2,7 millions de contrats de prévoyance en portefeuille fin 2002 (+ 12 %), Predica conforte ainsi sa position de leader sur ce marché.

* Source : FFSA

» Actifs gérés en assurance-vie (en milliards d'euros)



Lancée début 2001 et désormais distribuée par la plupart des Caisses Régionales, l'assurance dépendance a confirmé son succès par près de 67 000 nouveaux contrats signés en 2002. Avec plus de 82 000 contrats gérés fin 2002, le Crédit Agricole figure parmi les principaux intervenants du marché national.

Predica a également poursuivi l'enrichissement de sa gamme de produits en 2002 :

- l'offre de prévoyance destinée à la clientèle agricole a été complétée afin d'accompagner la commercialisation de l'offre globale d'assurances agricoles du Groupe, en liaison avec Pacifica ;
- le lancement de l'activité destinée à la clientèle haut de gamme avec la mise en marché d'un premier contrat, Floriane, désormais distribué par la plupart des Caisses Régionales, dont la collecte a atteint 240 millions d'euros en 2002.

11,3%

**Part de marché de Predica
dans l'assurance-vie
en France en 2002
(encours gérés).**

Le développement progressif de l'activité internationale s'est poursuivi de façon satisfaisante au cours de l'exercice.

Enfin, dans un contexte financier difficile, marqué par la dégradation des marchés, la politique prudentielle de Predica a montré toute son utilité, en limitant les risques et en consolidant la situation financière de la société. Cette politique est un atout majeur pour les clients comme pour le Groupe.

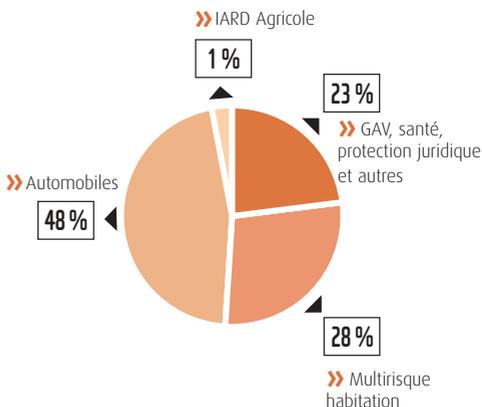
En 2003, Predica a pour objectifs :

- de poursuivre sa stratégie de développement sur les différents marchés et de renforcer ses parts de marché, particulièrement dans l'activité prévoyance (assurance décès et dépendance) et dans l'activité haut de gamme, en s'appuyant sur le réseau de distribution des Caisses Régionales et du Groupe.
- de saisir les opportunités de croissance sur de nouveaux marchés : la prévoyance collective, les grandes entreprises, la retraite complémentaire par capitalisation, le développement de l'activité ADI, y compris dans sa gestion ;
- de poursuivre une politique de gestion financière fondée sur une forte recherche de sécurité et sur une diversification des investissements.

» Assurance IARD (Pacifica)

Grâce à la complémentarité entre les produits conçus et gérés par Pacifica et le réseau de distribution des Caisses Régionales, avec près de 17 000 vendeurs formés à ces produits, Crédit Agricole S.A. figure désormais parmi les 10 premiers acteurs de l'assurance dommages des particuliers en France*.

» Répartition du chiffre d'affaires de Pacifica en 2002



*Source : Tribune de l'assurance, enquête 2002



Pacifica a une nouvelle fois démontré sa qualité de service en gérant plus de 2 000 sinistres durant les inondations du Gard.

Pacifica a confirmé en 2002 sa forte dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires en hausse sensible à 588 millions d'euros (+ 14 %) et un portefeuille de près de 3,2 millions de contrats en fin d'année, avec plus de 800 000 affaires nouvelles. L'activité a été particulièrement soutenue dans le domaine de la Garantie des Accidents de la Vie (GAV), où Pacifica a conservé sa position de leader du marché avec 446 000 contrats, soit 45 % du marché.

Désormais distribuée par la majorité des Caisses Régionales, l'offre d'assurances agricoles a connu un lancement très satisfaisant avec près de 40 000 contrats vendus en 2002, couvrant les besoins d'assurances de plus de 7 000 exploitations agricoles. Le déploiement de cette offre sur l'ensemble du territoire devrait conduire à une couverture quasi-nationale à fin 2003, permettant ainsi au Groupe de tirer parti de sa forte pénétration auprès de la clientèle des agriculteurs.

Durant les inondations survenues dans le département du Gard en 2002, Pacifica a une nouvelle fois fait la preuve de sa mobilisation et de sa qualité de service en mettant en place des procédures spécifiques d'indemnisation et d'aide aux victimes couvrant plus de 2 000 sinistres.

Malgré la gravité de ces événements, Pacifica a réalisé une excellente année sur le plan technique avec un ratio Sinistres/Cotisations en réduction sensible à 70,4 %, contre 73,8 % en 2001.

En 2003, Pacifica intensifiera ses efforts en direction de la clientèle des jeunes et des agriculteurs et travaillera à une meilleure intégration de l'offre d'assurances au sein des services bancaires, notamment avec le crédit automobile.

Banque privée

Centrées sur la gestion de patrimoine de la clientèle haut de gamme, les activités de banque privée sont exercées essentiellement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez : sur trois places principales à vocation internationale, en Suisse, à Monaco et au Luxembourg, et dans trois pays à destination de leur clientèle domestique en France (Banque de Gestion Privée Indosuez et Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions), en Espagne et en Italie.

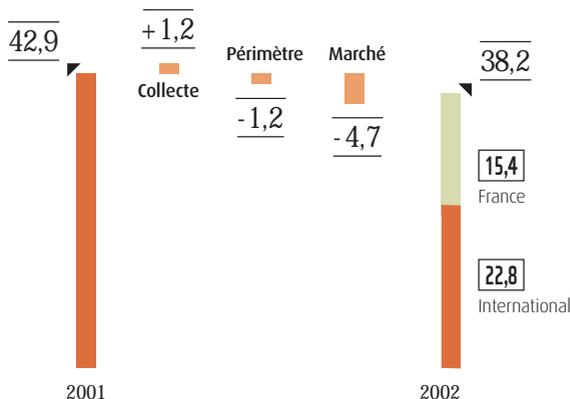


Subissant une nouvelle dégradation des marchés boursiers en 2002, l'activité de banque privée a souffert des effets combinés de la conjoncture et d'une baisse du dollar US mais a conservé des positions de premier plan en France et à l'international.

» En France...

En dépit d'un environnement peu favorable, BGP Indosuez a poursuivi son développement, la collecte permettant de compenser l'impact négatif de la baisse des marchés boursiers. Les coopérations avec les autres sociétés du Groupe pour l'approche des clients haut de gamme se sont intensifiées. La collaboration avec les Caisses Régionales pour la gestion patrimoniale de leur clientèle haut de gamme a prouvé son efficacité : les encours gérés pour le compte de cette clientèle représentent désormais 40 % de la fortune gérée par BGP Indosuez. La collaboration avec Predica s'est également renforcée, se traduisant par le déploiement commercial de nouveaux produits d'assurance-vie.

» Evolution des encours gérés dans la banque privée (en milliards d'euros)





Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions (CAICG) développe également une activité de banque privée spécialisée dans la gestion discrétionnaire en titres vifs. Malgré l'environnement boursier, CAICG a su préserver sa base de clientèle et continué à développer sa collaboration avec les Caisses Régionales.

» En Suisse...

L'événement majeur de l'année 2002 a été l'acquisition par Crédit Agricole Indosuez de la filiale suisse de Banca Intesa spécialisée dans la banque privée. IntesaBci Bank (Suisse) (2,1 milliards d'euros d'actifs gérés) devrait fusionner effectivement avec Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA à la fin de l'année 2003. Avec cette nouvelle opération, Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA confirme sa position parmi les acteurs les plus importants de l'industrie suisse de la banque privée.

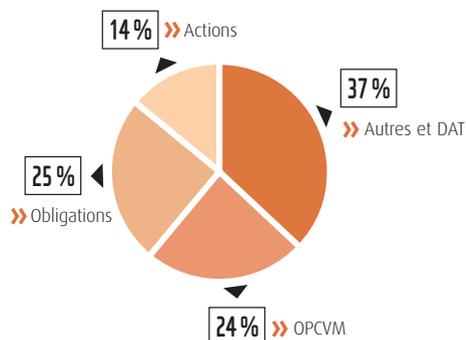
» A Monaco...

Le Crédit Foncier de Monaco (CFM) a tiré parti de ses efforts de gestion pour creuser l'écart avec les autres établissements de la place en termes de fortune et de rentabilité et consolider la position de leader qu'il occupe dans la Principauté.

» Au Luxembourg...

L'année 2002 a vu la scission de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg en deux entités distinctes : Crédit Agricole Indosuez Luxembourg, dédiée à la banque privée, et Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg, dédiée aux services financiers.

» Répartition des actifs gérés en banque privée fin 2002 (en %)



La convergence des systèmes d'informations et de logistique avec les outils développés par CAI (Suisse) SA s'est poursuivie et permettra d'intégrer des services plus performants dès 2003.

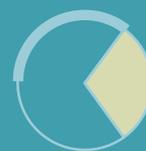
Le groupe Crédit Agricole s'attache actuellement à développer un projet destiné à dynamiser son approche globale de la clientèle haut de gamme en France.

Innovation

Le Crédit Foncier de Monaco crée un FCP consacré au développement durable

Filiale de Crédit Agricole Indosuez à 77 %, le CFM Monaco est implanté depuis 1922 à Monaco, où il est la principale banque de la Principauté. Avec le soutien des autorités monégasques, le CFM Monaco a créé début 2003 le premier FCP monégasque consacré à l'investissement dans le développement durable. Baptisé Monaco Environnement Développement Durable (MEDD), ce fonds de fonds est composé d'une sélection des meilleurs fonds internationaux de développement durable. Ces fonds sont investis principalement dans des sociétés qui privilégient les critères économiques, écologiques et sociétaux dans une optique de création de valeur à long terme, ainsi que dans des sociétés spécialisés dans l'environnement (énergies renouvelables, ressources naturelles...). Le portefeuille actuel de MEDD se compose de 15 fonds, dont SAM Sustainable Index Fund, UBS Eco Performance ou Pictet Water Funds. Dépositaire de MEDD, le CFM Monaco en est le promoteur monégasque et le distributeur, tandis que Crédit Agricole Asset Management assure la gestion financière et l'optimisation de la performance du fonds.

Banque de grande clientèle



30%

Contribution
au résultat courant 2002
de Crédit Agricole S.A.



28%

Part des fonds propres
alloués en 2002.



Résultats 2002

[en millions d'euros]

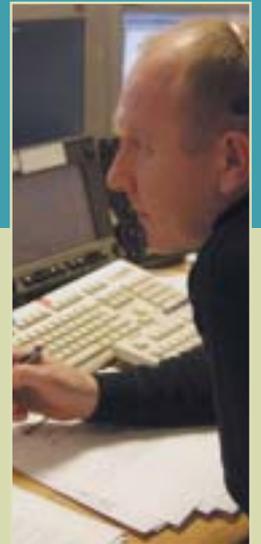
	2002	2001 pro forma	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	2 422	2 712	(10,7 %)
> Charges d'exploitation	(1 858)	(2 012)	(7,7 %)
Résultat brut d'exploitation	564	700	(19,4 %)
> Coût du risque	(171)	(161)	+ 6,2 %
> Sociétés mises en équivalence	52	56	(7,1 %)
> Résultat sur actifs immobilisés	32	-	n.s.
Résultat courant avant impôts	477	595	(19,8 %)
> Résultat exceptionnel + impôts + FRBG	(140)	(166)	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition*	337	429	(21,4 %)
> ROE	8,2 %	8,0 %	

* Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

Le métier

» Le pôle Banque de grande clientèle regroupe l'ensemble des métiers de Crédit Agricole S.A. à destination de la clientèle des grandes entreprises et des institutions financières françaises et internationales : financement, conseil, marchés (change, taux, actions, futures...), fusions-acquisitions, capital-investissement, services financiers.

Par l'intermédiaire de ses filiales Crédit Agricole Indosuez (banque de marchés, d'investissement et de financement) et le groupe UI (capital-investissement), Crédit Agricole S.A. a développé une offre complète de produits et de services financiers, adaptée aux grands clients du Groupe, en France et en Europe, ainsi qu'à la clientèle de grandes entreprises des Caisses Régionales.



L'année 2002

Bonne résistance dans un environnement défavorable

Malgré le ralentissement économique mondial et la forte dégradation des marchés actions, les métiers de banque de grande clientèle ont bien résisté en 2002. Les bonnes performances réalisées dans les activités de Fixed Income, de financements d'actifs et de capital-investissement ont permis de compenser l'impact de la crise financière sur les métiers liés aux marchés actions et de limiter ainsi la baisse de l'activité et des résultats. Grâce aux efforts de réduction des charges et de maîtrise des risques, le recul du résultat net* du pôle a été contenu à 21,4 % sur l'exercice.

N° 1

en Europe de la recherche
sur les valeurs françaises
(Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux).

N° 5

mondial des arrangeurs
en financement
de projets**.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition ** Source : Infrastructure Journal 2002

Banque de grande clientèle

Banque de grande clientèle

Banque de marchés

» Bonnes performances malgré la baisse des marchés actions

Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux a poursuivi son développement dans un environnement concurrentiel accru, et offre désormais à ses clients institutionnels l'une des plus larges compétences disponibles en Europe en matière de recherche actions. CAI Cheuvreux confirme ainsi sa position de broker européen de premier plan en s'appuyant sur l'expertise et l'indépendance de ses équipes d'analyse et de vente.

Son dispositif européen étant finalisé, CAI Cheuvreux a concentré ses efforts en 2002 sur la montée en puissance de son implantation britannique et sur l'enrichissement de sa gamme de produits sectoriels. Les activités de structuration et de vente de produits dérivés ont également fortement progressé, en dépit du ralentissement du marché.

» Pôle Banque de grande clientèle

••• Sociétés

Crédit Agricole Indosuez
Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux
Carr Futures
Union d'Études et d'Investissements

••• Effectifs

9 300 salariés
dont 55 % hors de France.

••• Implantations

Présent dans plus de 50 pays.



N° 1

**CAI, premier Spécialiste
en Valeurs du Trésor en France
pour la 3ème année consécutive.**

CAI Cheuvreux propose désormais à sa clientèle d'institutionnels une offre globale de dérivés, comprenant une gamme très innovante de fonds indexés ou garantis. Pour sa part, le trading a consolidé sa plateforme mondiale qui est désormais totalement intégrée et sur laquelle il exerce ses activités d'arbitrage. Enfin, CAI Cheuvreux a réalisé une percée sur le marché français des warrants, grâce au programme lancé fin 2001. Il est désormais le 3ème émetteur sur la place de Paris, avec une part de marché de près de 13 % à fin 2002.

En charge des activités de trading et de distribution des instruments de change, de dette, de matières premières, d'inflation, de produits hybrides et de gestion de risques alternatifs (bilan et hors-bilan),



50
**implantations
dans le monde.**

Credit Agricole Indosuez Fixed Income est un acteur européen majeur, avec 700 collaborateurs et 20 salles de marchés dans le monde. Il oriente sa stratégie autour de plusieurs axes prioritaires :

- une priorité géographique à l'Europe, New York, Tokyo et un certain nombre de pays émergents ayant la possibilité de tirer profit de l'expertise de ses plateformes européennes ;
 - une orientation stratégique vers la clientèle par le biais de forces de ventes multiproduit spécialisées par segment de clientèle apportant des solutions financières à haute valeur ajoutée ;
 - une priorité à la production d'offres innovantes et à forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine du crédit, des produits dérivés et des risques alternatifs.
- Ces trois axes ont démontré leur efficacité dans un contexte de marché difficile en 2002, avec des revenus en ligne avec l'exercice 2001.

Figurant parmi les premiers courtiers mondiaux pour l'exécution et la compensation sur les marchés organisés (futures, options, titres, indices), Carr Futures a réalisé une excellente année en 2002, confortant les positions de premier plan qu'il occupe sur les marchés américain, européen et asiatique, et s'affirmant comme un pionnier dans plusieurs domaines. Carr Futures a par exemple été le premier courtier à

Palmarès

CAI Cheuvreux, N° 1 pour la recherche sur les valeurs françaises

1er broker européen sur les valeurs françaises (Classement 2002 Reuters Institutional Investor et Extel).
1er broker européen sur le secteur bancaire, 2ème sur le secteur assurance et 1er sur les small caps (Agefi).



1 000
valeurs suivies par les analystes
de Crédit Agricole Indosuez
Cheuvreux en Europe.



» CAI Fixed Income en 2002 Principales positions

- **Taux et change**
 - 1er Spécialiste en Valeurs du Trésor en France pour la troisième année consécutive (source : Agence France Trésor), 2ème au Portugal, et parmi le Top 5 en Espagne.
 - Acteur de référence en Europe dans le domaine des émissions obligataires privées et publiques avec 94 transactions pour un total de 20,8 milliards d'euros en 2002 (17ème place du classement IFR).
- **Titrisation**
 - N° 12 des émissions ABS & MBS en Europe (source : Capital Data Bondware).

mettre en place, avec le soutien de Crédit Agricole Indosuez qui en assure la négociation, un modèle de compensation tripartite des Repos sur London Clearing House Repoclear.

Aux Etats-Unis, Carr Futures est le sixième courtier compensateur Futures en terme d'encours clients, et le premier détenu par des capitaux étrangers (source CFTC, décembre 2002).



Banque d'investissement

La banque d'investissement, qui regroupe l'ensemble des activités de « haut de bilan » à destination des grands clients du Groupe, comprend trois pôles d'activités :

- le Corporate Finance, principalement le conseil en fusions-acquisitions ;
- les activités d'Equity Capital Markets avec d'une part les émissions d'actions et produits hybrides et d'autre part le brokerage et la structuration de produits dérivés à destination de la clientèle corporate de CAI ;
- une activité de placements privés dédiée à la structuration et au placement de titres non cotés pour le compte de grands fonds d'investissement.

Les équipes de Corporate Finance développent des liens étroits avec leurs clients pour les conseiller dans le cadre de leurs opérations stratégiques. CAI s'est classé en 2002 à la 6ème place parmi les banques conseils en fusions-acquisitions en France (Sources : Dealogic, TFS), conseillant notamment Crédit Agricole S.A. pour l'acquisition de Finaref, Gecina dans le cadre de son OPA sur Simco, et Origny Naples dans l'OPA sur Béghin Say.

Sur le marché primaire actions, l'alliance CAI-Lazard s'est classée au 4ème rang des établissements teneurs de livre sur le marché français des émissions d'actions (source : Thomson Financial).

Dans le cadre de cette alliance, CAI a dirigé plusieurs opérations en 2002 parmi lesquelles l'émission d'obligations CGIP échangeables en Valeo et le reclassement d'actions Valeo, ou l'émission d'obligations convertibles pour Club Méditerranée. En outre, CAI est l'une des rares banques françaises à avoir dirigé en Europe en 2002 des placements d'actions hors de France, par exemple pour Assa Abloy en Suède.

Les équipes de CAI Equity Capital Markets ont développé, en parallèle des activités sur les marchés primaires, un savoir-faire sur la structuration et la vente de produits dérivés sur actions afin d'élargir leur offre de services (montages sur mesure à base de produits dérivés sur actions de structuration de plans d'épargne salariale à effet de levier, programmes de rachats d'actions et couverture des stocks options, solutions de financements structurés).

CAI est notamment un des leaders en Europe dans la mise en place de plans d'épargne salariale à effet de levier, avec plusieurs mandats importants obtenus en 2002 auprès de grands clients du Groupe (Suez, Autoroutes du Sud de la France).

Enfin, l'équipe des Placements Privés complète la palette de services offerts aux fonds d'investissement et aux grands clients corporate de CAI, intervenant comme conseil lors de la structuration et du placement de titres non cotés, principalement dans le cadre de levée de fonds de sociétés de capital-investissement en France et à l'international. Cette équipe a remporté de nombreux succès commerciaux auprès de fonds de différente nature en France et en Europe, dont L Capital, Auriga Ventures II et Euromezzanine IV.





» Le capital-investissement (Groupe UI)

Les activités de capital-investissement (Private Equity) de Crédit Agricole S.A. sont regroupées au sein du pôle Fonds Propres, articulé autour d'Union d'Etudes et d'Investissements (UI), et comprennent trois types d'activités :

- le capital-investissement avec UI, dédiée aux grandes entreprises (chiffres d'affaires supérieur à 100 millions d'euros) et Idia Participations, dédiée aux entreprises de taille moyenne ;
- l'Agri-capital ;
- les fusions-acquisitions Mid-Caps.

En 2002, le pôle UI a investi 158 millions d'euros dans une quarantaine d'opérations de capital-investissement.

Principaux investissements de UI en 2002 (en millions d'euros)

Laboratoires Thea, laboratoire d'ophtalmologie	24,4
Norac, leader sur les marchés de la viennoiserie	19,6
Novasep, procédés de purification de principes actifs pharmaceutiques	10,9
Mécachrome, mécanique de précision pour l'industrie	8
Groupe Philippe Bosc, leader français de la coiffure à domicile	7,5

Dans le cadre de sa stratégie de développement et de participation à des fonds d'investissement, UI a participé à plusieurs opérations en 2002, dont :

- la création d'Alianza Iberian Private Equity Fund, spécialisé dans des opérations de LBO en Espagne, qui associe UI, Predica et plusieurs Caisses Régionales,
 - la création du fonds Pragma, dans le cadre d'un partenariat à parité avec Crédit Lyonnais Private Equity.
- Ce fonds, qui vise une taille de 350 à 400 millions d'euros, est orienté sur les LBO majoritaires.

Par ailleurs, UI a intégré durant l'exercice la société CPR Private Equity, qui réalise une activité de gestion de fonds de fonds.

En dépit d'un contexte boursier peu favorable, UI a dégagé 122 millions d'euros de plus-values en 2002, notamment grâce aux cessions de Neopost (39,5 millions d'euros), Elis (27,3 millions d'euros), et Groupe Bourbon (25,3 millions d'euros). Ces opérations ont permis à UI de dégager un résultat net de 75,6 millions d'euros en 2002.

Idia Participations, spécialisée dans les interventions de Private Equity destinées aux entreprises de taille moyenne, a maintenu une politique active d'investissement, réalisant près de 70 millions d'euros de prises de participations, en développant une stratégie de proximité avec les Caisses Régionales.

Fin 2002, l'activité de capital-investissement du groupe UI représente un portefeuille de près de 300 sociétés (actifs gérés : 1,4 milliard d'euros).

Spécialisées dans le financement en fonds propres de l'agriculture et des coopératives agro-alimentaires (Agri-capital), Unipar et Sofipar géraient fin 2002 environ 400 millions d'euros d'actifs. Sofipar est notamment intervenue dans le cadre du rachat de Béghin Say par un groupe de coopératives et de planteurs de betteraves, en partenariat avec les Caisses Régionales Nord de France, du Nord-Est et de Centre-Loire.

Filiale de UI et CAI, Sodica est spécialisée dans les fusions-acquisitions de taille moyenne, le plus souvent en coopération avec les Caisses Régionales. Sodica a signé 39 nouveaux mandats en 2002, dont la reprise par Vranken des actifs de Pommery auprès de LVMH, avec la Caisse Régionale de Nord-Est, et l'acquisition de Pier Import par la société Forfinance, avec la Caisse Régionale Nord de France.

Banque de financement

Les équipes spécialisées de Crédit Agricole Indosuez proposent aux grandes entreprises et aux institutionnels une large gamme de financements : crédits syndiqués, financements de projets et d'acquisitions, financements aéronautiques et maritimes, affaires extérieures, négoce international, et immobilier. Dans ces différents domaines, CAI a réalisé de très bonnes performances commerciales en 2002. La stratégie engagée depuis 2001 de recentrage sur les clients stratégiques en Europe, de rationalisation du dispositif aux Etats-Unis et en Asie et d'optimisation du couple risque/rentabilité a notamment contribué à la réduction des charges et à la maîtrise des risques et des fonds propres alloués.

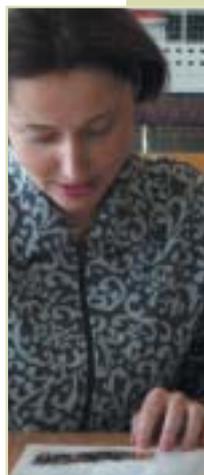
Dans un marché européen en repli en 2002, CAI a continué de développer son activité de syndication de crédits, tant en nombre d'opérations qu'en volume (+ 10 %). Sur la région Europe-Moyen Orient-Afrique, CAI s'est maintenu au 13ème rang mondial des arrangeurs mandatés avec 46 opérations (total : 38 milliards d'euros).

Les activités de financements aéronautiques et maritimes sont restées soutenues, confirmant les positions mondiales de premier plan qu'occupe CAI dans ces métiers. Les équipes aéronautiques implantées en Europe, en Asie et aux Etats-Unis ont dirigé le financement de 24 appareils (total : 1,3 milliard d'euros)

Palmarès

CAI "Bank of the year" pour la syndication de crédits

CAI a été nommé «Bank of the year» par ses pairs dans le classement mondial des banques ayant le plus fortement progressé en 2002. Parmi les opérations les plus importantes figurent notamment : Suez (850 millions d'euros), PPR (2,5 milliards d'euros), France Télécom (15 milliards d'euros), l'appui à Vivendi Universal (5 milliards d'euros) en France ; Anglogold (600 millions d'euros) et la Banque Centrale (1 milliard de dollars) en Afrique du Sud ; Stora Enso (2,5 milliards d'euros) en Finlande ; Iberdrola (1,75 milliard d'euros) en Espagne. (Source : The Euroweek Awards, février 2003)



N°1

CAI

**leader mondial
dans le Japanese
Operating Lease.**

et conseillé plusieurs compagnies aériennes, notamment dans les activités de Japanese Operating Lease, pour lesquelles CAI est le 1er arrangeur mondial (Airfinance Journal, juin 2002). Fin 2002, CAI gère comme agent un portefeuille d'environ 8 milliards d'euros d'encours bruts (avant garanties et parts syndiquées), dont environ 3,5 milliards pour le compte du Groupe, ce qui correspond au financement de 457 avions, la plupart de construction récente.

Dans l'activité de financements maritimes, 88 transactions, portant sur 176 navires, ont été conclues en 2002 pour un montant de près de 2 milliards de dollars.

Les équipes de CAI ont obtenu 11 mandats en 2002 en tant que lead arranger dans les principaux secteurs du financement de projets (électricité, pétrole & gaz, télécommunications, infrastructures).

» Financements de projets

• Principales opérations réalisées par CAI en 2002

- arrangeur pour l'acquisition d'Eurogen par le consortium mené par Edison (financements de 4,9 milliards d'euros).
- chef de file et agent de la documentation d'un groupe de 15 banques pour financer le réseau UMTS d'H3G Italia en Italie.
- co-chef de file pour financer la réhabilitation du métro de Londres par London Underground Tubelines (facilités portant sur un total de 1,8 milliard de livres sterling).
- arrangeur du financement d'un projet pionnier de production de carburant de synthèse à partir de gaz naturel pour Sasol Qatar Gas-to-liquids (coût total : 1,2 milliard de dollars).

Avec 27 projets financés en 2002, CAI se classe au 5ème rang mondial des arrangeurs en volume (Infrastructure Journal, 2002).

Dans le négoce international, l'année 2002 a été marquée par la montée en puissance du pôle Structured Commodity Finance (Londres), qui a obtenu plusieurs mandats de lead arranger et coopéré avec plusieurs entités du Groupe, dont CAI Egypte pour le premier préfinancement d'exportation de pétrole de ce pays. L'activité de financements d'acquisitions-LBO a poursuivi son fort développement en 2002, notamment en France. Avec un montant total de 8,4 milliards

d'euros, Crédit Agricole Indosuez se situe au 10ème rang européen des banques arrangeuses pour les opérations à effet de levier (Source : International Financing Revue, janvier 2003). CAI a notamment financé, pour PAI Management (ex Paribas Affaires Industrielles), l'acquisition de la société Elis, une des opérations les plus importantes de l'année en Europe (total : 1,2 milliard d'euros).

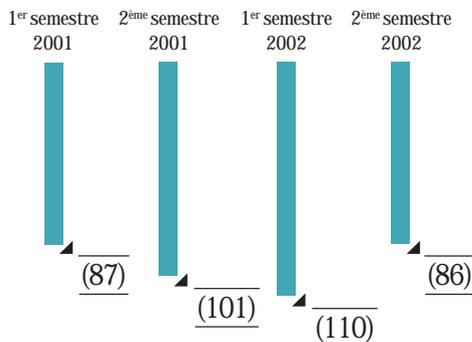
CAI est une des premières banques françaises à avoir mis en place dans la plupart des pays de l'Union Européenne des crédits exports multi-sources pour accompagner les grands groupes européens dans le financement de leurs contrats de vente de biens d'équipements à l'international. Il figure au 3ème rang des banques pour les crédits Coface (source Natexis, décembre 2002), et selon ses propres estimations parmi les cinq premiers Lead Arrangers de crédits export ECGD (Royaume-Uni) et parmi les deux premières banques pour les crédits SACE (Italie).

Avec une production arrangée de 938 millions d'euros, les financements immobiliers ont connu une activité soutenue durant l'exercice 2002. Déjà présent en Australie, CAI a étendu son activité à l'Italie.

» Banque de financement

Evolution du coût du risque 2001/2002

[en millions d'euros]



Banque de détail à l'étranger



-33
millions d'euros.
Contribution
au résultat courant 2002
de Crédit Agricole S.A.



18%
Part des fonds propres
alloués en 2002.



Résultats 2002

[en millions d'euros]

	2002	2001 pro forma	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	503	866	(41,9 %)
> Charges d'exploitation	(353)	(632)	(44,1 %)
Résultat brut d'exploitation	150	234	(35,9 %)
> Coût du risque	(133)	(272)	(51,1 %)
> Sociétés mises en équivalence	(17)	229	n.s.
> Résultat sur actifs immobilisés	(33)	-	n.s.
Résultat courant avant impôts	(33)	191	n.s.
> Résultat exceptionnel + impôts + FRBG	(64)	(111)	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition*	(97)	80	n.s.
> ROE	(2,9 %)	5,3 %	

A périmètre constant en 2002
(hors BiseI)

PNB	+ 62,8 %
Charges	+ 65,7 %
Coût du risque	+ 67,9 %
Résultat courant	(85,5 %)

* Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

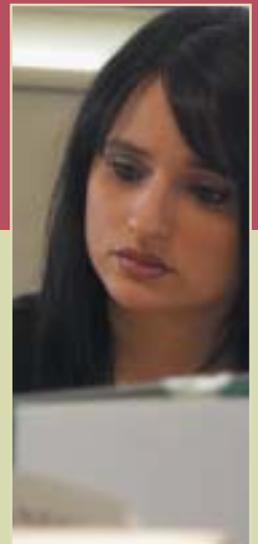
Le métier

» Le pôle Banque de détail à l'étranger regroupe les filiales et les participations bancaires de Crédit Agricole S.A. dont l'activité s'exerce hors de France, principalement dans la banque de détail, ainsi que les produits des activités résultant de partenariats locaux ou de filiales communes à l'international dans les autres métiers bancaires. Il comprend principalement l'activité des filiales internationales de crédit à la consommation et de crédit-bail, ainsi que les revenus tirés des participations bancaires stratégiques de Crédit Agricole S.A. en Europe (Banca Intesa, Banco Espirito Santo, Banque Commerciale de Grèce).

L'année 2002

Impact négatif d'événements exceptionnels en 2002

L'année a été marquée par l'impact du désengagement d'Argentine (sortie de Banco BiseI) et l'impact du plan stratégique de Banca Intesa (Italie), qui ont pesé sur le résultat net* du pôle, négatif de 97 millions d'euros en 2002. Les filiales européennes du Groupe ont connu une progression soutenue de leur activité et de leur résultat et plusieurs accords commerciaux ont été conclus avec les réseaux bancaires partenaires de Crédit Agricole S.A. en Europe.



25
partenariats
dans la banque
de détail en Europe.

N° 2
du crédit
à la consommation
en Europe**.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition

** Sources : Cetelem, Sofinco

Banque de détail à l'étranger

Banque de détail à l'étranger

L'année 2002 a vu la concrétisation des premiers fruits de la stratégie de développement de Crédit Agricole S.A. en Europe avec le développement soutenu des filiales de crédit spécialisé (crédit à la consommation et crédit-bail) d'une part, et le renforcement du réseau d'alliances du Groupe en Italie et en Grèce d'autre part, avec le démarrage de nouveaux accords de partenariats commerciaux.



7

partenariats développés avec Banca Intesa (Italie) dans les métiers bancaires.



» Pôle Banque de détail à l'étranger

••• Filiales

Lukas et EFL (Pologne)
Banco Acac (Uruguay)
Filiales de Sofinco, Predica et Ucabail (Europe et Maroc)

••• Effectifs

3 600 salariés

••• Participations

Banca Intesa (Italie)
Banque Commerciale de Grèce (Grèce)
Banco Espirito Santo (Portugal)
Banco del Desarrollo (Chili)

» Croissance soutenue des filiales de crédit spécialisé

L'année 2002 a vu se poursuivre la montée en puissance des filiales européennes dans les métiers de crédit à la consommation et de crédit-bail. Grâce à de très bonnes performances commerciales et à une réduction des risques, les résultats de ces sociétés ont fortement progressé en 2002 à 52 millions d'euros*. En Pologne, Crédit Agricole S.A. contrôle désormais** la quasi-totalité du capital des sociétés Lukas, n° 1 du crédit à la consommation, et EFL, leader dans le crédit-bail automobile.

Lukas a confirmé en 2002 sa forte dynamique commerciale en lançant de nouveaux produits et en étendant ses accords de vente vers de nouvelles enseignes de grande distribution. Lukas Bank poursuit également sa croissance dans les services de banque des particuliers avec le lancement de produits d'épargne et de crédit habitat. Grâce à la qualité et à la compétitivité reconnues de son réseau de distribution, agences et Internet, Lukas Bank est bien placé pour profiter du développement des services bancaires et financiers en Pologne.

* Contribution des filiales européennes au résultat 2002, avant survaleurs.

** Depuis le 9 janvier 2003

Spécialisée dans le crédit-bail mobilier, principalement l'automobile, EFL a réalisé une année satisfaisante avec des résultats en croissance favorisés par une bonne maîtrise des risques.

A partir des groupes Lukas et EFL, Crédit Agricole S.A. entend développer une offre de services bancaires et financiers en direction d'une large clientèle de ménages, et l'étendre aux professionnels et aux petites entreprises. Dans cette perspective, Crédit Agricole S.A., en liaison étroite avec ses filiales spécialisées, accentue ses efforts pour intensifier les synergies commerciales et opérationnelles entre les métiers et améliorer les méthodes de distribution, de gestion et de politique de risque.

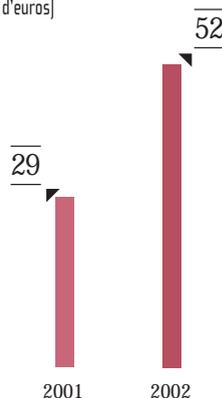
Présent dans sept pays européens, ainsi qu'au Maroc, Sofinco a confirmé sa dynamique de développement international avec une nouvelle progression de son activité (+ 14 %), de ses encours (+ 20 %) et de ses résultats en 2002. La progression a été particulièrement vive en Espagne et en Italie, où Sofinco et

Banca Intesa, co-détenteurs de la filiale Agos Itafinco, ont étendu leur coopération à la carte revolving et à l'étude de la gestion des prêts personnels accordés par Banca Intesa.

Par ailleurs, les équipes de Sofinco ont apporté un appui technique et commercial au développement de Lukas SA, notamment dans le cadre du partenariat signé entre ce dernier et les hypermarchés Auchan en Pologne.

» Contribution des filiales européennes au résultat avant survaleurs

(en millions d'euros)



7

**filiales de Sofinco
en Europe
dans le crédit
à la consommation.**



» Développement des partenariats commerciaux

En Italie, Crédit Agricole S.A. est le premier actionnaire de Banca Intesa (ex-IntesaBci), leader italien du secteur bancaire* avec 14 % du marché des crédits et des dépôts à fin 2002. La crise des marchés financiers, la dégradation de la conjoncture mondiale, en particulier en Amérique Latine, et l'augmentation du coût du risque ont affecté les résultats de Banca Intesa au cours de l'exercice 2002, se traduisant par une contribution négative de 55 millions d'euros au résultat de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. a apporté son soutien au plan stratégique et aux mesures de restructuration adoptés par Banca Intesa en septembre 2002 visant à recentrer les activités sur l'Europe en donnant la priorité au marché italien et, par voie de conséquence, à opérer un désengagement d'Amérique Latine.

*Source : The Banker



N° 1

**du crédit
à la consommation
au Maroc (Sofinco).**

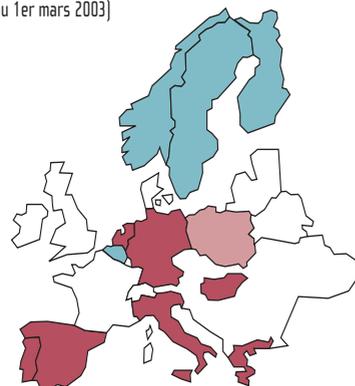


Par ailleurs Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa ont réaffirmé leur volonté de renforcer leurs partenariats dans le crédit à la consommation, au travers de leur filiale commune Agos Itafinco, dans la banque privée (cession à Crédit Agricole Indosuez fin 2002 de la filiale en Suisse de Banca Intesa) et enfin dans la bancassurance (projet en cours d'examen avec Intesavita, la nouvelle structure devant réunir l'ensemble des activités d'assurance vie de Banca Intesa en association avec Generali).

Au Portugal, Crédit Agricole S.A. est actionnaire à hauteur de 22 % du Banco Espírito Santo, troisième établissement bancaire du pays*, dont les résultats 2002 sont en progression significative. Crédit Agricole S.A. poursuit des partenariats dans les domaines de l'assurance vie avec Tranquilidade Vida, premier bancassureur au Portugal, et du crédit à la consommation avec Crédibom, dont l'activité se développe favorablement.

En Grèce, Crédit Agricole S.A. détient 9 % du capital de la Banque Commerciale de Grèce (BCG), 4ème banque du pays**. Dans le prolongement de cette alliance stratégique initiée en 2000, plusieurs partenariats commerciaux sont entrés dans une phase opérationnelle :

» Présence européenne dans le crédit à la consommation (au 1er mars 2003)



- Emporiki Zois, filiale 50/50 entre Predica et la BCG, commercialise désormais ses produits d'assurance vie dans l'ensemble du réseau de la BCG, après le succès du test mené en 2002 ;
- Emporiki Credicom, joint-venture créée en 2002 et détenue à parité par Sofinco et la BCG, commercialisera ses premiers produits de crédit à la consommation en 2003.

En Amérique latine, à la suite de la crise financière qui a affecté la région, Crédit Agricole S.A. a adapté son dispositif en menant plusieurs actions en 2002 :

- désengagement complet d'Argentine par le transfert des activités de Banco Bisel et ses filiales à Banco Nacion, avec un impact total négatif de 106 millions d'euros sur le résultat du Groupe en 2002 ;
- restructuration et redimensionnement de Banco Acac (Uruguay) ;
- cession de la participation dans Banco Bradesco (Brésil).

*Source : rapport annuel BES

**Source : rapport annuel BCG

Gestion pour compte propre et divers

Le métier

» Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, et la gestion pour compte propre de portefeuilles d'actions et de taux. Il comprend également les résultats d'activités diverses (Uni-Editions, sociétés de moyens, sociétés immobilières d'exploitation...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations (notamment dans le Crédit Lyonnais) non consolidées (hors la banque de détail à l'étranger). Enfin, les résultats nets sur immobilisations financières (dotations nettes et plus ou moins values de cessions de participations), ainsi que les provisions générales ou forfaitaires sont, à défaut d'être rattachables sans ambiguïté à un métier, affectés à ce pôle.

L'année 2002

En 2002, le coût de la crise boursière sur les portefeuilles actions du pôle, bien qu'atténuée par l'utilisation de provisions antérieurement constituées, représente une charge de 159 millions d'euros sur le résultat courant avant impôt. La valeur d'utilité retenue pour l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille a reposé sur une approche multicritère : moyenne des cours des trois derniers mois, perspectives de cours à 6 mois et actualisation des flux futurs. Pour les titres de placement et les titres de participation non stratégiques, le provisionnement a été effectué sur la base des cours de bourse au 31 décembre 2002.

En conséquence, le Produit net bancaire du pôle a fortement reculé en 2002 sous les effets conjugués de la crise sur les portefeuilles d'actions et d'une moindre contribution des portefeuilles de taux.

Les charges de fonctionnement diminuent de 9,2 % et le coût du risque fait apparaître un produit de 211 millions d'euros en 2002 recouvrant notamment une reprise de provisions prudentielles sur Bradesco (92 millions d'euros) et des reprises mécaniques de la provision épargne logement (38 millions d'euros) ou liées à la réduction des risques du Groupe, en particulier aux Etats-Unis.

Le résultat net sur actifs immobilisés fait apparaître une charge de 73 millions d'euros en 2002 liée aux pertes sur la cession des titres Bradesco nettes des plus-values de cession sur les titres Coface, sur des immeubles hors exploitation, et sur une partie des titres Agos Itafinco, filiale de crédit à la consommation en Italie, suite aux développements des partenariats avec Banca Intesa.



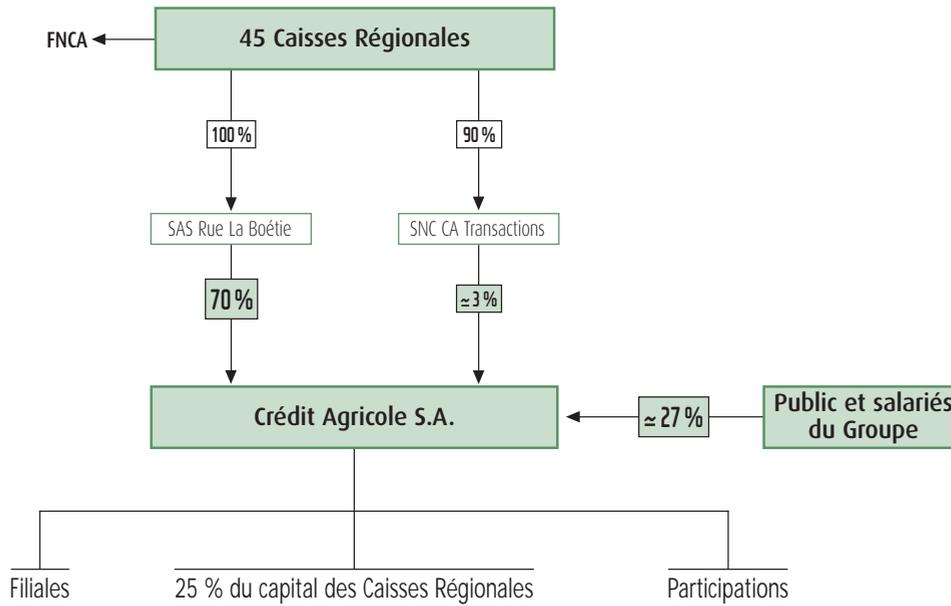
Résultats 2002

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	93	456	(79,6 %)
> Charges d'exploitation et amortissements	(413)	(455)	(9,2 %)
Résultat brut d'exploitation	(320)	1	n.s.
> Coût du risque	211	163	n.s.
> Sociétés mises en équivalence	(26)	68	n.s.
> Résultat sur actifs immobilisés	(73)	31	-
Résultat courant avant impôts	(208)	263	n.s.
> Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	246	102	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition*	38	365	(89,6 %)

* La comparaison des résultats 2002 du pôle avec l'année 2001 doit tenir compte des éléments exceptionnels enregistrés en 2001 et liés à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. (impact positif de 94 millions d'euros en 2001).

Le groupe Crédit Agricole

» Au 31 décembre 2002



» Un groupe bancaire mutualiste

Formant le socle de l'organisation mutualiste du Groupe, les 2 650 Caisses Locales assurent, grâce à leurs 5,6 millions de sociétaires et à leurs 35 000 administrateurs, un rôle essentiel dans la relation de proximité avec les clients du Groupe.

Les Caisses Locales détiennent l'essentiel du capital des 45 Caisses Régionales, banques coopératives de plein exercice. Celles-ci détiennent 73 % du capital de Crédit Agricole S.A., organe central et banque centrale du Groupe.

Introduit en bourse en décembre 2001, Crédit Agricole S.A. détient 100 % du capital des filiales nationales, les participations du Groupe, ainsi que 25 % du capital des Caisses Régionales. Crédit Agricole S.A. est détenu à 73 % par les Caisses Régionales et à 27 % par le public et les salariés du Groupe.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses Régionales.

581

milliards d'euros.

Total de bilan 2002.

44,3

milliards d'euros.

Fonds propres 2002 part du groupe
dont FRBG et titres subordonnés.

11,7%

Ratio international

de solvabilité 2002
(dont Tier 1 : 10,8 %).

» Un leader bancaire en France

Avec plus de 16 millions de clients, le Crédit Agricole est la première banque des particuliers en France et le premier financier de l'économie nationale.

En conjuguant le dynamisme et la densité du réseau des Caisses Régionales avec les compétences de ses filiales spécialisées, le Crédit Agricole, premier réseau bancaire en France, est une banque universelle, présente dans l'ensemble des métiers de la finance et de l'assurance.

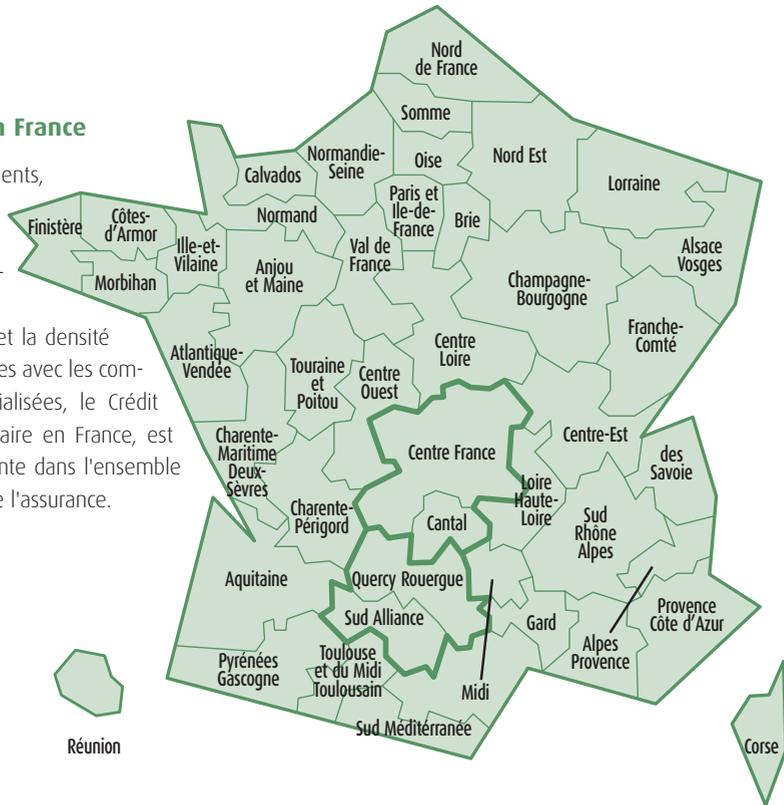
— Rapprochements en cours



Guadeloupe

Martinique

Réunion



45

Caisses Régionales.

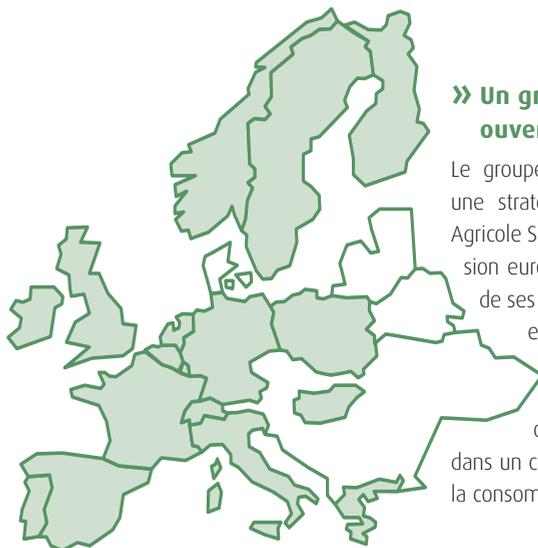
7 232

agences*.

16,1

millions de clients.

* Au sens de la classification Banque de France.



» Un groupe à vocation européenne, ouvert sur le monde

Le groupe Crédit Agricole a engagé depuis 10 ans une stratégie de développement en Europe. Crédit Agricole S.A. consolide ainsi progressivement sa dimension européenne en s'appuyant sur les implantations de ses différentes filiales et sur son réseau d'alliances et de partenariats stratégiques avec de grandes banques européennes.

Présent dans 20 pays, le Crédit Agricole occupe des positions significatives en Europe dans un certain nombre de métiers tels que le crédit à la consommation ou le courtage d'actions.

Le développement durable

Depuis ses origines, il y a maintenant plus d'un siècle, le Crédit Agricole a accompagné les grandes mutations de l'économie et de la société françaises. Devenu le premier réseau bancaire en France, le Crédit Agricole s'efforce d'inscrire son action dans la durée et dans la stabilité, avec une volonté constante de développement et de progrès partagés. En conjuguant ses valeurs d'entreprise (esprit de service, sens du développement, recherche de l'efficacité) avec les valeurs mutualistes (responsabilité, solidarité, proximité), l'ensemble des entreprises du Crédit Agricole témoignent concrètement de la volonté du Groupe d'exercer ses métiers au service d'une vocation de développement pour les hommes et pour les territoires.



» Les métiers bancaires au service du développement durable

Toutes les entreprises du Groupe, Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., filiales, s'efforcent, dans l'exercice de leurs métiers bancaires, de contribuer aux principes du développement durable. La Fédération Nationale du Crédit Agricole joue quand à elle un rôle d'animation et de coordination nationales des politiques mutualistes des Caisses Régionales. Leur action, qui s'inscrit à la fois dans la proximité et dans une perspective de long terme, privilégie notamment les deux directions suivantes :

- la promotion des initiatives et des investissements qui contribuent à la protection de l'environnement : création d'un concours, en partenariat avec FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement), pour récompenser des initiatives agricoles respectueuses de l'environnement ; coopération avec le Fonds Européen d'Investissement (structure spécialisée de la BEI) pour distribuer et bonifier des crédits aux PME actives dans la défense de l'environnement ; création d'un prêt adapté aux investissements dans le secteur environnemental.
- la création d'instruments financiers spécifiques pour favoriser l'investissement dans des sociétés qui respectent les principes du développement durable. Crédit Agricole Asset Management (CA-AM) a ainsi créé, dès 1987, des fonds de partage, Pacte Vert Tiers Monde et Pacte Solidarité Logement. Ces fonds communs de placement permettent au souscripteur de conjuguer épargne et solidarité en reversant 50 % des revenus à la Fondation Solidarité Mutualiste. Cette fondation recueille les dons ainsi collectés et les affecte, avec le concours de la Fondation de France, à deux types de projets : le développement rural dans les pays défavorisés et le soutien à des associations d'hébergement des personnes en difficulté en France.

Ces deux produits d'épargne solidaire ont reçu le label Finansol en 2001. CA-AM a également lancé en 2000 le FCP actions Atout Valeur, composé de sociétés, principalement françaises, choisies selon des critères environnementaux, sociaux et de durabilité économique. Enfin, CAES a créé deux FCPE d'épargne salariale, Uni Ethical et Uni Solidaire, investis dans des sociétés françaises et européennes qui respectent les valeurs du développement durable.

» Les Caisses Régionales : des acteurs engagés et solidaires de leur territoire

Profondément engagées dans le développement économique et social de leur région, les Caisses Régionales sont naturellement solidaires de leur environnement économique, social et culturel. A ce titre, elles pratiquent une politique active de solidarité en accompagnant les projets de développement de leurs sociétaires et en les aidant à faire face aux difficultés.

Pleinement responsables de leur politique bancaire comme de leurs initiatives locales, les Caisses Régionales consacrent chaque année une partie de leurs moyens à accompagner, notamment à travers l'implication de leurs administrateurs, et à soutenir

plusieurs centaines de projets de développement local et de solidarité. Quelle que soit leur taille ou leur champ d'intervention (économique, social, culturel, environnement, patrimoine...), ces projets contribuent au développement des territoires et des communautés humaines. A travers cet engagement et cette pratique vivante du mutualisme, les Caisses Régionales illustrent ainsi concrètement leur vocation d'acteur responsable et solidaire.

Parmi les initiatives et les réalisations les plus marquantes, on peut notamment retenir :

- **le soutien à des projets de développement local**, le plus souvent sélectionnés par les Caisses Locales et suivis par leurs administrateurs. Quelques exemples : le fonds mutualiste de la Caisse Régionale Centre France doté de 8 millions d'euros, les fonds de développement mis à disposition de ses Caisses Locales par la Caisse Régionale Quercy-Rouergue – 700 projets soutenus en quatre ans -, les Trophées de la vie et des initiatives locales décernés par plusieurs Caisses Régionales (Nord de France, Oise, Finistère, Charente-Maritime Deux-Sèvres, Touraine et Poitou, Morbihan, Côtes-d'Armor, Loire Haute-Loire).
- **la solidarité envers les individus en difficulté ou précarisés** : la Banque de l'Imprévu (Caisse Régionale Centre-Est) pour les clients en difficulté temporaire ; les points Passerelle, structures d'assistance et de

Solidarité



15,3
millions d'euros consacrés en 2002
par les Caisses Régionales et Locales
aux actions locales
de développement et de solidarité.

Donner du sens à nos résultats

Le Crédit Agricole du Nord Est consacre chaque année 2 % de ses résultats à un dispositif de soutien tourné vers les initiatives locales et les individus en difficulté :

- un fonds de développement régional, le Fader, soutient des projets de dimension régionale initiés par les administrateurs des Caisses Locales ;
- cinq Points Passerelle ouverts aux clients et non-clients sont animés par des collaborateurs volontaires de la Caisse Régionale, assistés d'un médiateur indépendant, pour apporter conseil et assistance à des personnes en grande difficulté. Bilan : 3 800 personnes aidées en quatre ans ;
- la Caisse Locale de développement partagé coordonne la politique solidaire de la Caisse Régionale et conçoit des produits bancaires adaptés aux clientèles fragiles (micro-crédits, prêts d'honneur).



Reconstruction de la frégate de La Fayette, « L'Hermione », soutenue par la Fondation du Crédit Agricole « Pays de France » depuis 1994.

médiation ouvertes aux clients et non-clients en grave difficulté (Caisses Régionales Nord-Est, Cantal, Ille-et-Vilaine) ; des partenariats avec des réseaux associatifs qui aident à l'insertion économique des exclus du système bancaire traditionnel (ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Economique, France Active, France Initiative Réseau) ;

- des montages financiers spécifiques qui permettent de soutenir les projets de création d'entreprises qui ne trouvent pas de financement dans le secteur bancaire classique : les prêts « Tremplin » sans intérêt ni garantie (Caisse Régionale des Savoie, 230 projets aidés en quatre ans) ; la Banque solidaire Nord Pas-de-Calais, créée en partenariat avec le Crédit coopératif pour fournir des prêts aux jeunes créateurs d'entreprises (Caisse Régionale Nord de France) ; le fonds Imagine qui bonifie notamment des prêts à taux zéro au bénéfice de la création d'entreprises (Crédit Agricole Normand).

» Une politique active de mécénat au niveau de l'ensemble du Groupe

Le groupe Crédit Agricole pratique une politique active de mécénat à travers des structures qui interviennent aussi bien en France qu'à l'international.

Créée en 1979, la **Fondation du Crédit Agricole « Pays de France »** intervient pour encourager les projets qui contribuent à préserver et entretenir le patrimoine architectural, à sauvegarder le patrimoine culturel ou artistique et à relancer les traditions artisanales. Soutenue par les Caisses Régionales, la FNCA et Crédit Agricole S.A., reconnue d'utilité publique, la Fondation a apporté son concours à près de 700 projets depuis sa création.

La réhabilitation de Notre-Dame de-la-Garde, à Marseille, soutenue par la Fondation du Crédit Agricole « Pays de France ».



673

projets soutenus

par la Fondation du Crédit Agricole
« Pays de France » depuis 1979.



Le projet Sahel Vert, soutenu par l'ensemble du Crédit Agricole

Elaboré par l'ONG Eau Vive, Sahel Vert est un programme d'aide au développement des communautés villageoises en Afrique sub-saharienne (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) qui combine l'accès aux ressources essentielles, dont l'eau, et l'investissement dans des projets productifs. Le financement de ce projet associe Crédit Agricole Solidarité et Développement, Eau Vive, les salariés du groupe Crédit Agricole S.A. rassemblés dans l'association De l'Eau pour le Sahel, des Caisses Régionales et les villageois eux-mêmes, notamment grâce au recours au crédit.

Parmi les projets marquants de l'année 2002 figurent notamment la restauration de la basilique Notre-Dame-de-La-Garde à Marseille, la reconstruction de la frégate de La Fayette « L'Hermione » à Rochefort, et la restauration de la verrière de David et Ezéchiel dans la cathédrale de Chartres.

Regroupant les Caisses Régionales, la FNCA, Crédit Agricole S.A. et l'Institut de formation du Crédit Agricole (IFCAM), **l'association Crédit Agricole Solidarité et Développement** intervient, en appui des Caisses Régionales et des filiales du Groupe, principalement dans deux domaines : l'aide à des projets de développement des populations rurales en Afrique francophone (Burkina Faso, Sénégal, Madagascar) ainsi qu'au Liban, en Albanie et en Syrie ; le soutien à des associations qui œuvrent à l'insertion économique et sociale de personnes en difficulté en France.

Filiale de Crédit Agricole S.A. spécialisée dans la banque de grande clientèle, Crédit Agricole Indosuez (CAI) a choisi de concentrer ses actions de mécénat sur le domaine culturel, notamment à travers ses partenariats avec le Musée Guimet et le Théâtre du Châtelet.

Présent aux côtés du Musée National des Arts Asiatiques depuis 1990, CAI a participé activement à la rénovation du musée, à la restauration d'œuvres majeures et à l'enrichissement de ses collections, notamment grâce à des donations.

Crédit Agricole S.A. apporte quant à lui son soutien financier depuis plusieurs années à des institutions qui œuvrent dans les domaines sanitaire ou social, parmi lesquelles l'Institut Garches (réinsertion des handicapés), l'Institut Pasteur (aide à la recherche génétique), l'association Le Rire Médecin, qui organise des spectacles de clowns pour les enfants hospitalisés, la fondation France Active (réinsertion des exclus).



Partenaire du Musée Guimet depuis 1990, CAI a parrainé l'exposition « Rituels tibétains » en 2002-2003.

Bilans consolidés simplifiés du groupe Crédit Agricole

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Opérations interbancaires et assimilées	111 359	95 876	100 330
Opérations avec la clientèle	266 349	262 403	247 721
Opérations de crédit bail et assimilées	6 863	6 654	6 051
Opérations sur titres	63 069	69 366	62 606
Placements des entreprises d'assurance	85 296	79 692	72 130
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	171	131	99
Valeurs immobilisées	13 946	13 300	12 594
Ecarts d'acquisition	1 570	1 810	1 383
Comptes de régularisation et actifs divers	32 172	34 057	32 747
Total Actif	580 795	563 289	535 661

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Opérations interbancaires et assimilées	70 882	70 307	73 409
Comptes créditeurs de la clientèle	270 164	266 674	250 099
Dettes représentées par un titre	64 684	64 031	61 755
Provisions techniques des entreprises d'assurance	84 553	78 019	70 845
Comptes de régularisation et passifs divers	42 187	37 852	39 161
Provisions et dettes subordonnées	13 908	13 234	11 467
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	4 299	4 128	2 239
Intérêts minoritaires	361	656	894
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	29 757	28 388	25 792
Total Passif	580 795	563 289	535 661

Les éléments présentés ci-dessus sont relatifs au groupe Crédit Agricole, constitué de l'ensemble des Caisses Locales, des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A., sociétés mères, et de leurs filiales.

Résultats consolidés simplifiés du groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité*	Variation retraité* 2002/2001
Produit net bancaire	15 727	16 259	15 439	- 3,3 %
Charges d'exploitation et amortissements	(10 505)	(10 701)	(10 044)	- 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	5 222	5 558	5 395	- 6,0 %
Coût du risque	(796)	(1 353)	(860)	- 41,2%
Résultat d'exploitation	4 426	4 205	4 535	+ 5,3 %
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	283	153	- 97,2 %
Résultat net sur actifs immobilisés	(94)	122	322	N.S.
Résultat courant avant impôt	4 340	4 610	5 010	- 5,9 %
Résultat net exceptionnel	(255)	(116)	(622)	N.S.
Impôts	(1 322)	(1 330)	(1 005)	- 0,6 %
Amortissements des écarts d'acquisition	(299)	(302)	(212)	- 1,0 %
Dotations nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	(171)	(1 615)	(371)	N.S.
Résultat net	2 293	1 247	2 800	+ 83,9 %
Intérêts minoritaires	(4)	89	38	N.S.
Résultat net part du groupe	2 297	1 158	2 762	+ 98,4 %
Résultat net part du groupe avant amortissement des écarts d'acquisition	2 596	1 460	2 974	+ 77,8 %

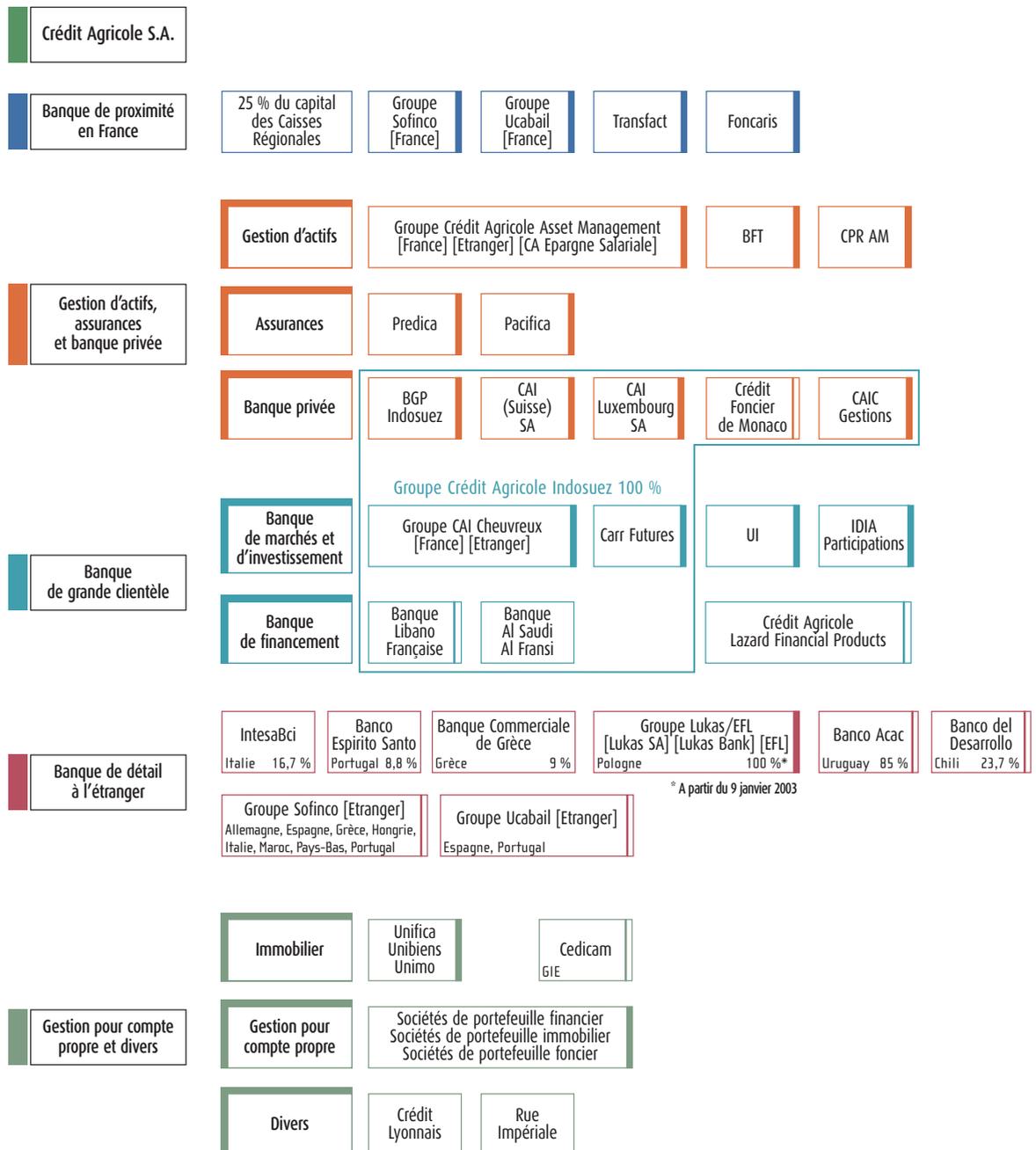
* A compter de 2001, le groupe Crédit Agricole applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés. Les comptes au 31 décembre 2000 sont retraités suivant cette présentation.

Les éléments présentés ci-dessus sont relatifs au groupe Crédit Agricole, constitué de l'ensemble des Caisses Locales, des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A., sociétés mères, et de leurs filiales.

Organigramme financier simplifié

» Au 31 décembre 2002

Organigramme financier simplifié de Crédit Agricole S.A.



Pourcentage de contrôle de Crédit Agricole S.A.

≥ 90 %	De 50 à 90 %	< 50 %
--------	--------------	--------

Etats financiers et informations juridiques et administratives 2002

» Rapport de gestion	[61]
» Comptes consolidés	[135]
» Comptes individuels	[203]
» Informations juridiques et administratives	[215]
» Gouvernement d'entreprise	[225]

Rapport de gestion

Sommaire

» Présentation des états financiers	[62]
» Présentation des pôles métiers du Groupe et allocation des fonds propres	[64]
» Environnement économique et financier	[68]
» Compte de résultat synthétique du groupe Crédit Agricole S.A.	[69]
» Analyse des résultats consolidés	[70]
» Bilan synthétique du groupe Crédit Agricole S.A.	[81]
» Analyse du bilan consolidé	[82]
» Les ratios prudentiels	[84]
» Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	[89]
» Rémunérations et mandats des mandataires sociaux	[90]
» Résultats financiers des cinq derniers exercices	[93]
» Evolutions récentes et perspectives d'avenir	[94]
» Annexe au rapport de gestion	[106]
• Suivi des risques	[106]
- Contrôle interne	[106]
- Déontologie et conformité	[109]
- Gestion des risques de crédit, de marchés et opérationnels :	[109]
- Risques de contrepartie	[113]
- Risques de marchés	[121]
- Risques opérationnels	[123]
- Autres risques	[124]
- Assurance, couverture des risques	[125]
- Risques financiers	[125]
• Informations sociales	[128]
• Informations environnementales	[133]

» Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A.

• Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2002, le périmètre de consolidation comprend 310 filiales (contre 286 au 31 décembre 2001).

Les principales modifications enregistrées depuis le 31 décembre 2001 concernent :

- **la sortie du périmètre, dès le 1^{er} janvier 2002, du groupe Banco Bisel** (Banco Bisel, Bersa et Suquia), suite à la suspension de la licence bancaire du groupe en Argentine et au transfert, par la Banque Centrale d'Argentine, du contrôle opérationnel de Banco Bisel au Banco Nacion.

Le groupe Banco Bisel était auparavant consolidé dans les comptes de Crédit Agricole S.A. par la méthode globale. Les titres ayant été totalement provisionnés, la sortie du périmètre n'a pas d'effet sur le résultat 2002, la déconsolidation entraînant par ailleurs le passage en résultat d'écarts de conversion déjà actés en situation nette ;

- **l'élargissement du périmètre du groupe Crédit Agricole Asset Management à six nouvelles sociétés** : CA AIPG Holding, CA AIPG SAS et CA AIPG Inc, suite à l'acquisition de AIP AIM (dans le domaine de la gestion alternative), et par la création de nouvelles implantations : CA AM Securities Japan (Japon), CA AM Espana Holding (Espagne), Sim Spa Selezione e Distributione (Italie) et à Londres.

Par ailleurs, la participation de Crédit Agricole S.A. au capital du groupe polonais EFL passe de 44,3 % en 2001 à 71,2 % en 2002.

Les autres variations affectant le périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes.

Il s'agit de créations de sociétés suite à des réorganisations d'activités exercées au sein du Groupe.

Ainsi, dans le cadre de la constitution du pôle métiers «services financiers», les activités de conservation institutionnelle, de contrôle dépositaire, d'administration de fonds et des services financiers aux émetteurs, ont été regroupées et filialisées sous Crédit Agricole Investor Services Bank (CA-IS Bank) et Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CA-IS CT). Ces activités étaient auparavant exercées au sein de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole Indosuez et de Crédit Agricole Asset Management. Il s'agit aussi de la consolidation en direct de filiales précédemment consolidées sous les paliers constitués autour de CPR (Compagnie Parisienne de Réescompte) -16 filiales sont concernées - d'une part, et de Carr Indosuez Asia - 12 entités - d'autre part. Il s'agit enfin de regroupements d'entités. De fait, trois nouvelles fusions de Caisses Régionales ont été réalisées en 2002 : la Caisse Régionale de la Vendée et celle de Loire-Atlantique ont formé la Caisse Régionale Atlantique Vendée ; les Caisses Régionales du Nord et du Pas-de-Calais ont formé la Caisse Régionale Nord De France ; les Caisses Régionales de la Côte-d'Or et de Champagne-Bourgogne se sont réunies pour former la nouvelle Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

• Changements de principes et méthodes comptables

Le Crédit Agricole applique le règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. Ce règlement, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002, a instauré de nouvelles règles en ce qui concerne les principes de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges ; il s'applique aux opérations autres que «de banque». Toutefois, compte-tenu de la politique de provisionnement adoptée antérieurement par le Groupe, la première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2002 (cf notes n° 2.1 et 2.1.6 de l'annexe).

• Elaboration de comptes pro forma pour les exercices antérieurs

» Evolution de la structure du Groupe liée à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

La fin de l'année 2001 a été marquée par l'évolution de la structure du groupe Crédit Agricole. De fait, Crédit Agricole S.A. a été introduit au Premier Marché d'Euronext Paris le 14 décembre 2001. A cette fin, une série d'opérations liées à l'introduction en Bourse ont été réalisées, fin 2001, qui ont modifié significativement le périmètre de Crédit Agricole S.A. A l'issue des opérations de réorganisation, le groupe Crédit Agricole S.A. détient la totalité du capital des filiales spécialisées (Predica, Pacifica, Crédit Agricole Asset Management, CAI Cheuvreux, Crédit Agricole Bourse, Sofinco et BFT), auparavant détenues conjointement avec les Caisses Régionales, et une participation de 25 % au capital des Caisses Régionales.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole S.A. comprend depuis la fin de l'année 2001, outre les activités de Crédit Agricole S.A., celles des filiales et celles des Caisses Régionales dans la banque de proximité en France au travers des participations de 25 % de Crédit Agricole S.A. au capital de chacune des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse). Les résultats des Caisses Régionales sont

consolidés par mise en équivalence à hauteur de 25 % dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. depuis cette date.

» Elaboration de comptes pro forma

Compte tenu du calendrier des opérations liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., les comptes publiés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001 ne donnent pas une image pertinente des résultats de l'exercice dans la nouvelle structure. De fait, ils intègrent, pendant 13 jours seulement, à hauteur de 25 %, les résultats des Caisses Régionales consolidées par mise en équivalence. De même, les apports à Crédit Agricole S.A. des participations des Caisses Régionales au capital des filiales «apportées» intervenus le 29 novembre 2001, sont consolidés, pendant un mois seulement, dans les comptes de l'exercice 2001.

Aussi, pour rétablir la comparabilité des informations dans le temps, des comptes consolidés pro forma ont-ils été établis pour les exercices 2001 et 2000. Ils permettent de traduire les effets, dès le 1^{er} janvier 2000, de la réorganisation du Groupe. Ils intègrent en année pleine le résultat des filiales spécialisées au pourcentage d'intérêt résultant des opérations d'apport des Caisses Régionales et le résultat mis en équivalence à 25 % des Caisses Régionales. L'analyse du compte de résultat de l'exercice 2002, présentée dans ce rapport de gestion, est faite par rapport à ces données 2001 et 2000 pro forma. Quant au bilan au 31 décembre 2002, il se compare au bilan réel au 31 décembre 2001 et au bilan pro forma au 31 décembre 2000.

» Règles d'élaboration des comptes pro forma

Les comptes consolidés pro forma établis pour les années 2000 et 2001 ont pour objet de traduire la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations de restructuration liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. auraient été réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2000. Dans les comptes consolidés pro forma, les apports à Crédit Agricole S.A. des participations des Caisses Régionales au capital des sept filiales spécialisées (BFT, Crédit Agricole Asset Management, CAI Cheuvreux, Pacifica, Predica, CA Bourse et Sofinco)

et les prises de participation par Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses Régionales sont réputés avoir eu lieu antérieurement au 1er janvier 2000. Les titres des filiales apportées détenus conjointement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont rachetés sur la base de leurs capitaux propres consolidés dans le groupe Crédit Agricole. Les Caisses Régionales, leurs filiales directes et les filiales spécialisées sont consolidées selon le pourcentage d'intérêt réel détenu par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001.

Les autres sociétés entrées dans le périmètre depuis le 1er janvier 2000 sont intégrées dans les comptes consolidés pro forma à leurs dates respectives de première consolidation dans les comptes consolidés publiés du groupe Crédit Agricole S.A.

Toutes les sociétés cédées par le groupe Crédit Agricole S.A. ou déconsolidées en 2000 sont exclues du périmètre de consolidation dans les comptes consolidés pro forma dès le 1er janvier 2000.

De façon générale, les principes et méthodes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes pro forma sont ceux utilisés pour établir les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2002.

• Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

» Modification du taux de décentralisation

Pour associer les Caisses Régionales à la gestion et à l'optimisation du coût de la ressource d'épargne et du rendement des prêts à moyen et long terme, quatre réformes successives des relations financières internes ont été mises en œuvre dans le Groupe. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites «avances-miroir» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, 33,33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées auprès de leur clientèle, qui sont inscrites au bilan de Crédit Agricole S.A. conformément au mécanisme d'épargne-avances en vigueur dans le Groupe.

L'accroissement à 50 % de ce pourcentage de l'épargne alloué aux Caisses Régionales (appelé «taux de décentralisation») produit son plein effet en 2002.

»Présentation des pôles métiers du Groupe et allocation des fonds propres

Les activités du groupe Crédit Agricole S.A. sont organisées en quatre pôles métiers :

- Banque de proximité en France,
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
- Banque de grande clientèle,
- Banque de détail à l'étranger,

et un pôle «Gestion pour compte propre et divers».

Banque de proximité en France

Ce pôle recouvre les activités des filiales de Crédit Agricole S.A. offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et collectivités locales en France (Sofinco pour le crédit à la consommation, Ucabail pour le crédit-bail, Transfact pour l'affacturage, ainsi que la garantie

de Foncaris sur des crédits distribués par les Caisses Régionales dans la banque de proximité). Les Caisses Régionales et leurs filiales font partie de ce pôle. Elles sont détenues à hauteur de 25 % de leur capital par Crédit Agricole S.A. et consolidées par mise en équivalence.

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Ce pôle comprend les activités de gestion d'actifs (gestion d'OPCVM et comptes gérés) exercées principalement par le groupe Crédit Agricole Asset Management, CPR AM et la BFT, les activités d'assurance-vie (exercées par Predica), d'assurance IARD (exercées par Pacifica) et de banque privée (exercées principalement par des filiales de Crédit

Agricole Indosuez : BGP Indosuez, CAI Suisse S.A., Crédit Foncier de Monaco, CAI Luxembourg). En outre, depuis sa création, Crédit Agricole Investor Services Bank est affecté à ce pôle.

Banque de grande clientèle

Ce pôle se décompose en deux grandes activités. D'une part, la banque de marché et d'investissement qui regroupe les activités «actions» primaires et secondaires (CAI Cheuvreux), le négoce d'instruments de change et de taux (marchés monétaires et obligataires, produits dérivés et structurés), les services financiers aux entreprises (CA-IS CT), les activités de fusions-acquisitions, les activités de capital-investissement du groupe UI (UI, IDIA Participations et Sofipar) et les actifs dépréciés (work-out) de Crédit Agricole Indosuez.

D'autre part, la banque de financement est composée des activités de financements d'actifs et de l'exploitation bancaire effectuées par CAI et des activités de financements structurés de CAL FP.

Banque de détail à l'étranger

Ce pôle comprend les filiales étrangères intégrées globalement ou par mise en équivalence dont l'activité ressort majoritairement de la banque de détail, principalement en Italie (Banca Intesa), au Portugal (Banco Espírito Santo), en Pologne (groupe Lukas et EFL), les filiales étrangères de Sofinco et d'Ucabail, ainsi que les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. ressortissant de cette activité (Banque Commerciale de Grèce...). Il enregistre également les conséquences directes et indirectes de la déconsolidation de Banco Bisel.

Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. et la gestion actif-passif (en particulier, la marge de transformation de Crédit Agricole S.A.).

Il comprend également les résultats des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Editions, sociétés de moyens, sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations (notamment dans le Crédit Lyonnais) et autres titres non consolidés (hors la

banque de réseau à l'étranger). Enfin, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables sans ambiguïté à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes et plus ou moins values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'un pôle.

Ainsi, les conséquences du désengagement de la participation dans Bradesco, de caractère minoritaire et non stratégique, est affectée à ce pôle. Celui-ci comprend également les effets nets d'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole S.A.

Jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2001, ce pôle comprenait aussi les résultats des activités du groupe CPR, à l'exception de CPR Online rattaché à la Banque de grande clientèle.

En 2002, suite à leur intégration dans les lignes métiers du groupe, les activités du groupe CPR sont réparties : CPR AM est intégré dans le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée ; CPR Private Equity et CPR A²M (gestion alternative) sont désormais intégrés au pôle Banque d'investissement au sein du métier Banque de grande clientèle ; CPR Or et Billets restant dans le pôle Gestion pour compte propre et divers.

De même, les activités de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs étaient auparavant regroupées dans le pôle «Gestion pour compte propre et divers». Suite à la création des filiales de «services financiers» : CA-IS Bank a été affectée au pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée, et CA-IS Corporate Trust à la Banque de grande clientèle.

Les résultats des différents pôles sont constitués de l'ensemble des revenus et des charges générés par l'activité économique des entités les constituant.

A ce titre, en particulier :

- le produit net bancaire de chacun des pôles comprend la rémunération des fonds propres réels des entités,
- pour chacun des pôles, la charge d'impôt correspond à la charge comptable enregistrée.

Modification de présentation des résultats de Crédit Agricole S.A. par pôle d'activité

Afin d'améliorer la présentation des résultats par métiers du groupe Crédit Agricole S.A., des transferts d'activités ont été effectués entre les pôles métiers, en particulier suite aux opérations de restructuration

de certaines activités (groupe CPR, services financiers). Par ailleurs, certaines filiales de moyens et S.C.I., initialement affectées dans les pôles métiers, ont été reclassées dans le pôle «Gestion pour compte propre et divers» afin de neutraliser l'effet des opérations intra-groupe.

Ces changements d'affectation, intervenus à compter du 1er janvier 2002, ont été également effectués rétroactivement dans la répartition par secteur d'activité des résultats de l'exercice 2001, tant pour les résultats pro forma que pour les résultats réels. Aussi, la répartition par pôle d'activité des résultats 2001 présentée ci-après est-elle différente de celle publiée antérieurement. Les modifications portent principalement sur le PNB et les charges d'exploitation.

Résultats 2001 pro forma par pôle d'activité

Comparaison avec les résultats publiés antérieurement

[en millions d'euros]		PNB	Charges	RBE
Banque de proximité en France	Pro forma publié	813	(495)	318
	Pro forma retraité	760	(448)	312
	Transferts	- 53	- 47	- 6
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Pro forma publié	1 532	(802)	730
	Pro forma retraité	1 520	(804)	716
	Transferts	- 12	+ 2	- 14
Banque de détail à l'étranger	Pro forma publié	884	(647)	237
	Pro forma retraité	866	(632)	234
	Transferts	- 18	- 15	- 3
Banque de grande clientèle	Pro forma publié	2 712	(2 013)	699
	Pro forma retraité	2 712	(2 012)	700
	Transferts	0	- 1	+ 1

Gestion pour compte propre et divers	Pro forma publié	373	(394)	- 21
	Pro forma retraité	456	(455)	1
	Transferts	+ 83	+ 61	+ 22

• Règles d'allocation des fonds propres

L'allocation des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances. Les encours risqués au sens des ratios de solvabilité sont pondérés en fonction de l'appréciation des risques afférents à chaque activité, (5 % pour la Banque de proximité en France, 7 % pour la Banque de grande clientèle et 50 % pour la valeur des titres détenus par les sociétés de portefeuille, UI, IDIA Participations, par exemple). Pour la Gestion d'actifs et la Banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part, un montant de 3 mois de charges d'exploitation. Pour les autres entités, non bancaires (SCI, GIE de moyens, par exemple), l'allocation se fonde sur les fonds propres comptables.

Le besoin de fonds propres ainsi calculé est majoré des écarts d'acquisition et de 50 % de la valeur comptable des titres des sociétés mises en équivalence et des participations financières du groupe. Toutefois, pour les Caisses Régionales, le principe de transparence est appliqué : leurs encours risqués sont retenus à hauteur de 25 % pour la détermination des fonds propres alloués à la Banque de proximité en France.

Les capitaux propres alloués sont déterminés hors FRBG et résultat de l'exercice. Pour le calcul des ROE (return on equity) des pôles, l'excédent (ou l'insuffisance) de capitaux propres réels par rapport aux capitaux propres alloués par métiers, y compris le pôle Gestion pour compte propre et divers, fait l'objet d'une rémunération (ou refacturation) différentielle égale à la rémunération des fonds propres minorée du remplacement sans risque de ceux-ci.

Banque de proximité en France

Les fonds propres sont alloués à hauteur de 5 % des risques pondérés (comprenant 25 % des encours pondérés des Caisses Régionales).

Banque de grande clientèle

Ce pôle regroupe les activités de financement et de marché ainsi que les activités d'investissement en fonds propres.

Les fonds propres alloués sont :

- de 7 % des encours risqués pour les activités de financement et de marché,
- de 50 % de la valeur de marché des titres détenus par les entités concernées exerçant des activités d'investissement en fonds propres (UI, IDIA Participations...).

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Les fonds propres alloués aux activités de gestion d'actifs et de banque privée représentent le montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part, un montant de 3 mois de charges d'exploitation. En outre, sont intégrées les exigences réglementaires propres à l'assurance majorées d'une marge prudentielle de 5 %.

Banque de détail à l'étranger

Les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participations dans des établissements financiers à l'étranger.

Gestion pour compte propre et divers

Les fonds propres alloués sont :

- de 6 ou 7 % selon les risques liés aux encours affectés à ce pôle,
- de 50 % de la valeur de marché des titres détenus par les entités exerçant des activités de portefeuille,
- les fonds propres comptables des entités de moyens (SCI, GIE informatiques...).

Les fonds propres ainsi calculés sont majorés de 50 % de la valeur comptable des sociétés mises en équivalence et des titres de participations dans des établissements de crédit en France.

Evolution des risques pondérés retenus pour l'allocation des fonds propres

Risques pondérés (en milliards d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Banque de proximité en France	63,2	59,2	56,0
Caisses Régionales	46,7	42,6	
Filiales	16,5	16,6	
Banque de grande clientèle	59,7	64,3	63,4
Banque de marché et d'investissement	25,5	16,6	15,4
Banque de financement	34,1	47,7	48,0
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	8,5	7,5	6,3
Banque de détail à l'étranger	4,2	7,8	5,6
Gestion pour compte propre et divers	12,3	10,4	10,1

Ainsi déterminés, les fonds propres alloués par métiers, avant résultat net et avant amortissement des survaleurs, sont les suivants :

Fonds propres alloués (en milliards d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Banque de proximité en France	3,2	3,2	3,3
Banque de grande clientèle	4,4	4,6	4,5
Banque de marché et d'investissement	1,9	1,5	1,3
Banque de financement	2,5	3,1	3,2
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	3,5	3,0	2,7
Banque de détail à l'étranger	2,9	2,8	2,2
Gestion pour compte propre et divers	1,8	1,0	0,8
Fonds propres totaux alloués	15,8	14,5	13,4

» Environnement économique et financier

» 2002 : l'année des désillusions

Après 2000, l'année des doutes, 2001 l'année des «catastrophes», 2002 devait être l'année de la reprise. Le début d'année avait fait naître des espérances qui se sont révélées être irréalistes : les Etats-Unis n'ont pas résolu leurs déséquilibres et l'Europe ne peut toujours pas s'affranchir du cycle américain et mondial.

Etats-Unis : pas de reprise durable sur des déséquilibres persistants

Avec une croissance estimée à 2,4 %, 2002 marque indéniablement un mieux par rapport à 2001 (+ 0,3 %). Mais les déséquilibres dont souffrait l'économie américaine à la fin des années 90 sont toujours présents. Partiellement corrigés pour les entreprises, ils sont relayés par l'apparition d'un déficit public (- 2,2 % en 2002) et l'aggravation du déficit courant (de - 3,9 % en 2001 à - 4,7 % en 2002). Quant aux ménages, ils deviennent petit à petit le point faible de l'économie américaine : face au ralentissement de leurs revenus, ni l'investissement dans le secteur résidentiel, ni la consommation ne se sont ajustés, stimulés par des taux d'intérêt très bas et par une offre bancaire massivement réorientée vers les ménages. Dès le début de l'été, les doutes quant à une reprise américaine stable et durable ont entraîné une rechute des marchés boursiers (- 18 % pour le Dow Jones et - 34 % pour le Nasdaq) et, du côté réel, une nouvelle déprime industrielle. Le thème de la déflation, qui focalisait l'attention des marchés jusqu'en octobre, a depuis été contredit par les faits. Sur l'année, les taux d'intérêt ont reculé de 50 points de base (Fed funds), ou 120 points de base (10 ans). Fin 2002, le dollar avait perdu plus de 15 % de sa valeur contre l'euro et près de 9 % contre le yen, signe des difficultés américaines à financer leur déficit courant.

Zone euro : l'année des déceptions

Avec le redémarrage des échanges mondiaux, l'économie européenne semblait prendre le chemin de la reprise. La confiance des industriels s'est envolée rapidement en début d'année 2002, pour mieux retomber par la suite, sous le coup du retour des incertitudes économiques, financières et géopolitiques. Le «cercle vertueux de la croissance», censé entraîner à la suite des exportations, investissement, emploi et consommation, n'a donc pas eu le temps de s'enclen-

cher. Les entreprises, n'ayant pas encore opéré les ajustements nécessaires, en ont été les premières victimes. Doutes sur les débouchés extérieurs, situation financière dégradée, conditions de financement sur les marchés financiers à nouveau tendues, ralentissement des crédits bancaires : le contexte est moins que jamais favorable à une reprise de l'investissement et de l'emploi. Le secteur industriel s'est d'ailleurs à nouveau approché de la récession... Quant aux ménages, ils continuent de résister, permettant ainsi à la croissance de terminer sur une progression limitée à 0,8 % pour 2002 après 1,4 % en 2001. En réponse à ces déceptions économiques et financières, la BCE a de nouveau assoupli sa politique monétaire pour ramener ses taux de base à 2,75 % (- 50 points de base sur l'année).

France : toujours légèrement au dessus de la moyenne

Dans ce cadre européen peu brillant, la France s'en est à nouveau relativement bien sortie avec une croissance légèrement supérieure à la moyenne (1 % après 1,8 % en 2001). Ses atouts restent les mêmes que les années précédentes, mais commencent à s'essouffler : un marché du travail relativement résistant, qui soutient le revenu et la consommation des ménages, mais qui rogne le taux de marge des entreprises, un ajustement limité de l'investissement (qui a pesé sur le taux d'autofinancement) et enfin un marché immobilier résistant... autant de facteurs qui pourraient repousser la reprise, le temps pour les entreprises de reconstituer leur santé financière. Restent quelques atouts indéniables : un niveau d'épargne abondant qui s'est encore renforcé (au-delà de 17 % en fin d'année) et qui joue un rôle de protection pour la consommation des ménages en cas de ralentissement plus prononcé de leurs revenus et, paradoxalement, le très bas niveau de stocks atteint en 2002, qui implique pour la suite une contribution mécanique importante à la croissance. Dans ce contexte, les comportements financiers des ménages sont restés marqués par une grande prudence ; à partir d'une épargne financière toujours abondante, ils ont donc continué à accumuler de l'épargne liquide et d'attente (livrets fiscalisés, OPCVM monétaires...), au détriment de l'épargne de long terme, jugée trop risquée.

» Compte de résultats consolidés synthétique

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001 pro forma	31/12/2001 publié	31/12/2000 pro forma	Variation 2002/2001 pro forma
Produit net bancaire	5 329	6 314	6 598	5 724	- 15,6%
Charges générales d'exploitation	- 3 929	- 4 351	- 4 350	- 3 897	- 9,7%
Résultat brut d'exploitation	1 400	1 963	2 248	1 827	- 28,7%
Coût du risque	- 207	- 371	- 366	- 692	- 44,2%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	476	704	305	503	- 32,4%
Résultat net sur actifs immobilisés	- 74	31	34	309	n.s.
Résultat courant avant impôt	1 595	2 327	2 221	1 947	- 31,5%
Résultat exceptionnel	- 134	333	333	- 219	n.s.
Impôt	- 212	- 761	- 861	52	- 72,1%
Solde dotations/reprises provisions FRBG	98	- 44	- 44	- 143	n.s.
Amortissement des écarts d'acquisition	- 286	- 297	- 296	- 205	- 3,7%
Résultat net	1 061	1 558	1 353	1 432	- 31,9%
Intérêts minoritaires	- 3	90	286	41	n.s.
Résultat net part du groupe	1 064	1 468	1 067	1 391	- 27,5%
Résultat net part du groupe avant écarts d'acquisition	1 350	1 765	1 363	1 596	- 23,5%

» Analyse des résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

• Résultats par pôle d'activité

En 2002, dans un environnement économique et de marché difficile, le résultat net, part du groupe, de Crédit Agricole S.A. s'établit à 1 064 millions d'euros, en recul de 27,5 % sur celui de l'année précédente. Avant amortissement des écarts d'acquisition, il atteint 1 350 millions d'euros.

Le développement dynamique des activités de banque de détail ainsi que la bonne résistance des activités d'assurances et de gestion d'actifs ont permis un accroissement sensible de la contribution des métiers à rentabilité récurrente dans la formation des résultats du groupe. Par ailleurs, la politique active de gestion des risques a permis une bonne maîtrise de la charge du risque dans l'ensemble des métiers.

Banque de proximité en France

Toutes les composantes du pôle Banque de proximité en France ont fait preuve d'un très fort dynamisme. Les Caisses Régionales comme les filiales spécialisées ont enregistré une forte croissance de l'activité commerciale, une amélioration constante des équilibres de gestion et un coût du risque maîtrisé. Le pôle dégage, sur l'année 2002, un résultat net, avant amortissement des écarts d'acquisition, en croissance de 24,1 % sur un an. Sa contribution au résultat du groupe Crédit Agricole S.A. progresse fortement, pour approcher 45 %.

Rappelons que les résultats de Crédit Agricole S.A. n'intègrent que 25 % de ceux des Caisses Régionales. Consolidés par mise en équivalence, leur impact apparaît uniquement au travers du poste «quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence».

Banque de proximité en France

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma*	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	791	760	+ 4,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(466)	(448)	+ 4,0 %
Résultat brut d'exploitation	325	312	+ 4,2 %
Coût du risque	(103)	(100)	+ 3,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	464	348	+ 33,3 %
Résultat courant avant impôt	686	560	+ 22,5 %
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(83)	(74)	+ 12,2 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	603	486	+ 24,1 %
Résultat net	479	362	+ 32,3 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	16,4 %	13,5 %	

* Les comptes 2001 pro forma ont été modifiés suite aux reclassements des filiales de moyens dans le pôle «Gestion pour compte propre et divers». Les corrections concernent principalement le PNB (- 53 millions d'euros) et les charges (- 47 millions d'euros).

L'activité a été particulièrement soutenue tant dans le domaine du crédit que dans celui de la collecte.

Les encours de collecte bilan et hors-bilan (hors titres et obligations) de la Banque de proximité France s'établissent à 330,4 milliards d'euros fin 2002, en augmentation de 3,1 % par rapport à décembre 2001. Sur 12 mois, ils se sont développés de près de 10 milliards d'euros malgré un effet marché fortement négatif sur les OPCVM.

En matière de placements, les comportements financiers des ménages sont restés marqués par une grande prudence ; ils ont continué à accumuler de l'épargne liquide et d'attente (livrets fiscalisés, OPCVM monétaires...), au détriment de l'épargne de long terme, jugée trop risquée.

La collecte bancaire est entraînée par les livrets qui progressent de 11,3 % (et plus particulièrement par les livrets ordinaires + 19,4 %) et, dans une moindre mesure, par l'épargne-logement (+ 6,7 %). Les dépôts à vue, qui avaient enregistré un accroissement exceptionnel fin 2001 en raison du passage à l'euro, se maintiennent à ce niveau élevé (58,1 milliards d'euros). En raison de cet effet de base, les encours de fin de période apparaissent

en légère réduction d'une année sur l'autre (- 0,3 %), mais, calculée en moyenne, leur progression ressort à 8,5 % en 2002 contre 4,7 % l'année précédente. Dans le même temps, le niveau peu attractif des taux de marché entraîne une réduction des encours des comptes à terme et des bons (- 16,8 %) et la décollecte se poursuit sur les plans d'épargne populaire (- 10,7 %) avec l'arrivée à échéance de nombreux contrats.

La collecte hors-bilan enregistre, sur un an, une croissance de 4,5 % globalement. Dans ce contexte propice à une épargne de précaution, les produits d'assurance ont conservé leur attractivité : les encours d'assurance-vie distribuée par les Caisses Régionales s'accroissent de 8,2 % à 83,4 milliards d'euros. Les encours d'OPCVM placés par les Caisses Régionales affichent une bonne résistance compte tenu du contexte boursier. Ils s'établissent à 33,6 milliards d'euros, en retrait limité de 1 % sur un an.

L'activité crédit a été particulièrement dynamique au cours de l'année avec une production nouvelle d'un niveau exceptionnellement élevé : 35,9 milliards d'euros de prêts à moyen et long terme ont été accordés par les Caisses Régionales, en croissance de 13,7 % sur le montant de l'année précédente qui constituait déjà un record.

Les encours de crédit (net des provisions) du pôle atteignent 217 milliards d'euros ; ils sont en croissance de 6 % sur l'année 2001.

La demande de crédit des ménages, en particulier, reste soutenue, notamment pour le financement de l'habitat. Les encours de prêts au logement progressent ainsi de 6,6 % et représentent désormais 43 % des encours totaux de la banque de proximité France. Comme la production, les encours augmentent aussi dans tous les autres secteurs de financement : + 7,6 % pour les crédits aux entreprises, + 3,5 % pour les professionnels, + 2,5 % pour l'agriculture, + 3,4 % pour la consommation, + 4,7 % pour les collectivités locales et + 18,1 % pour le crédit-bail et les autres prêts.

Les Caisses Régionales ont ainsi enregistré une bonne progression de leurs activités et **le taux d'équipement de la clientèle** en produits et services a continué de progresser pour atteindre 7,4 produits par dépôt à vue fin 2002 contre 7,06 fin 2001. Malgré le recul des activités titres, les commissions clientèle se sont accrues de 7,3 % d'une année sur l'autre, et notamment les commissions de services, d'assurance et la gestion des comptes et

moyens de paiement. Elles représentent 35,1 % du PNB clientèle en 2002 (+ 0,2 point).

Le coût du risque reste bien maîtrisé dans les Caisses Régionales à 535 millions d'euros ; entre 2001 et 2002, il recule de 5 points de base à 28 points de base. Les créances douteuses représentent 4,1 % des encours de crédit contre 4,6 % en 2001 et leur couverture se renforce à 68,8 % contre 67,0 % un an auparavant.

Le coefficient d'exploitation des Caisses Régionales mises en équivalence (hors dividendes reçus de Crédit Agricole S.A.) s'améliore régulièrement pour s'établir à 62,7 % en 2002 contre 65,7 % en 2001. De fait, leur produit net bancaire progresse de 4,8 % à 10,3 milliards d'euros et les frais d'exploitation évoluent de façon contenue (+ 1,8 % à 6,2 milliards d'euros) malgré la prise en compte des charges liées à la modernisation des agences et à la migration vers un nombre limité de systèmes d'information plus performants.

La progression du produit net bancaire des Caisses Régionales, qui profite du niveau élevé de l'activité commerciale mais également des revenus supplémentaires dégagés par le remplacement des augmentations de fonds propres liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., explique principalement la forte croissance de **la contribution des Caisses Régionales mises en équivalence** au résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. qui passe de 348 millions d'euros en 2001 à 464 millions d'euros en 2002 (+ 33,3 %).

Les filiales spécialisées ont également enregistré une forte croissance de leurs activités, tirée par la demande des particuliers et les partenariats.

Dans le domaine du crédit à la consommation, la production totale de **Sofinco France** a atteint 7,9 milliards d'euros, en hausse de 31,2 % dont 4,5 milliards d'euros (+ 2,7 %) hors Caisses Régionales et Crédit Lyonnais.

Les encours gérés par Sofinco en France s'élèvent à 13,2 milliards d'euros, en augmentation de 23,5 % par rapport à 2001 (dont 1,9 milliard d'euros géré pour le compte des Caisses Régionales et 4,2 milliards d'euros en compte de tiers et partagés).

De fait, les coopérations avec les Caisses Régionales d'une part, et l'activité des partenariats d'autre part ont continué de se développer. En particulier, le partenariat avec le Crédit Lyonnais monte en régime : la production 2002 de prêts bancaires atteint 1,9 milliard d'euros. En outre, Sofinco a repris, en

fin d'année, l'encours revolving du Crédit Lyonnais (166 millions d'euros sur 2002). L'accord de partenariat avec Fiat a été renouvelé jusqu'à fin 2005 et une nouvelle convention a été signée avec BMW. Par ailleurs, une nouvelle convention de partenariat a été signée, en février 2002, avec la Banque Accord (Groupe Auchan), portant sur les produits prêts bancaires.

Ainsi, le PNB de Sofinco France augmente de 8,1 % sur l'année. Son coefficient d'exploitation s'améliore de 1 point sur un an à 61 %. Le coût du risque s'accroît mais reste contenu à un bas niveau puisqu'il représente globalement 1,01 % des encours moyens. La contribution de Sofinco France au résultat du groupe progresse sensiblement (+ 6,1 %).

Ucabail, qui regroupe les sociétés de crédit-bail du Groupe, réalise, en France, une production annuelle de 1,6 milliard d'euros. L'activité globale est en recul de 9 % par rapport à 2001 sous l'effet de la faiblesse de l'investissement des entreprises, d'une politique volontariste de recentrage sur des opérations à forte valeur ajoutée et d'une vigilance accrue sur les risques.

L'encours de crédit-bail sur le marché français représente 5,9 milliards d'euros fin 2002, en croissance de 1,6 % sur un an. Le PNB ressort en recul de 9,3 % par rapport à 2001.

Sur le marché de l'affacturage, marqué en 2002 par une récession de l'activité, **Transfact** a réalisé, en 2002, de bonnes performances commerciales. Le chiffre d'affaires (factures achetées) est resté quasiment stable (- 0,6 %) par rapport à 2001, à 4,3 milliards d'euros ; néanmoins, l'encours brut ressort en hausse de 24,3 % à 966 millions d'euros. Sous l'effet de la diminution des marges, le PNB reste stable.

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 791 millions d'euros en 2002, en progression de 4,1 % sur 2001. **Les frais de fonctionnement** s'accroissent au même rythme (+ 4 % à 466 millions d'euros), **le coefficient d'exploitation** se stabilise à 58,9 %.

Il en résulte une progression de 4,2 % **du résultat brut d'exploitation** du pôle Banque de proximité en France, qui passe de 312 millions d'euros en 2001 à 325 millions d'euros en 2002.

Le coût du risque de ce pôle reste quasiment stable à 103 millions d'euros. Il enregistre, d'une part, une légère progression du coût du risque de Sofinco et,

d'autre part, une baisse des provisions d'Ucabail après l'effort important réalisé en 2001.

Après intégration des résultats des Caisses Régionales par mise en équivalence, **le résultat courant avant impôt** du pôle Banque de proximité en France ressort à 686 millions d'euros, en hausse de 22,5 % sur un an.

Après l'impôt en hausse de 7,7 %, **le résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 603 millions d'euros, en progrès de 24,1 % sur celui de 2001 et **le ROE** (Return On Equity) relativement aux fonds propres alloués s'établit à 16,4 % en 2002 contre 13,5 % en 2001.

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée enregistre, dans l'ensemble, une bonne tenue de son activité en dépit du contexte de crise boursière aggravée, qui incite la clientèle à arbitrer en faveur de produits à plus faible volatilité. Il dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition de 466 millions d'euros en baisse limitée de 5,9 % par rapport à 2001.

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

[en millions d'euros]	2002	2001 pro forma*	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	1 520	1 520	0
Charges d'exploitation et amortissements	(839)	(804)	+ 4,4 %
Résultat brut d'exploitation	681	716	- 4,9 %
Coût du risque	(11)	(1)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3	3	0
Résultat courant avant impôt	673	718	- 6,3 %
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(207)	(223)	- 7,2 %
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	466	495	- 5,9 %
Résultat net	439	483	- 9,1 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	13,4 %	17,0 %	

* Les comptes 2001 pro forma ont été modifiés suite aux reclassements des filiales de moyens dans le pôle «Gestion pour compte propre et divers». Les corrections concernent principalement le PNB (- 12 millions d'euros) et les charges (+ 2 millions d'euros).

Les actifs gérés au sein de ce pôle ont très légèrement augmenté (+ 0,1 %) malgré l'évolution très défavorable des marchés. Ils atteignent 232,5 milliards d'euros (hors doubles comptes) contre 232,3 milliards d'euros fin 2001.

- **En assurance-vie**, dans un marché en croissance modérée et affecté par la forte dégradation des marchés financiers, **Predica** enregistre une activité soutenue.

Le chiffre d'affaires total atteint 9,7 milliards d'euros, en croissance de 3 % sur celui de 2001 ; le mix produits s'est fortement modifié en faveur des contrats en euros, qui enregistrent une progression de 8 %, contre une baisse de 21 % pour les produits individuels en unités de comptes. L'activité de prévoyance s'est aussi fortement développée portant le portefeuille global de contrats de prévoyance à 2,7 millions, en augmentation de 11,7 % sur un an. La diversification de la gamme se poursuit avec, notamment, le déploiement commercial du nouveau contrat d'assurance-vie Floriane destiné à la clientèle à patrimoine élevé.

Au total, les encours gérés par Predica atteignent 83,4 milliards d'euros ; ils enregistrent une croissance de 8,2 % sur un an, supérieure à celle du marché (+ 5 %).

Malgré des conditions de marchés très défavorables, Predica a poursuivi en 2002 sa politique d'accroissement des réserves financières qui s'établissent à 3,2 milliards d'euros (+ 3,5 %) représentant 4,2 % des provisions techniques. En outre, les plus-values latentes sur actifs gérés s'élèvent à 4,7 milliards d'euros (contre 5 milliards d'euros en 2001), l'accroissement des plus-values latentes sur les actifs obligataires compensant et au delà les moins-values latentes sur les actions et OPCVM. La politique de placements est à la fois très sécuritaire et diversifiée (les actions représentent 8 %, l'immobilier 3,4 %, les supports à taux fixes et à taux variables respectivement 76,9 % et 3,9 % et les placements de trésorerie 7,8 %).

Predica développe également son activité à l'étranger par l'intermédiaire de ses participations internationales : au Liban avec Bancassurance SAL, au Luxembourg avec PREDICAI Europe. En Grèce, Emporiki Life, compagnie de bancassurance vie créée en 2001 et détenue à parité par Predica et la Banque Commerciale de Grèce, a démarré son activité.

* Filiales entrées dans le périmètre du pôle.

- **En assurance IARD, Pacifica** poursuit sa progression dynamique avec un chiffre d'affaires en hausse de 14,1 % par rapport à 2001. En particulier, la montée en puissance des Assurances Agricoles s'effectue dans de bonnes conditions et de nouvelles offres assurances «Jeunes» (automobile et habitation) ont été développées en 2002. Le portefeuille total de Pacifica approche, fin 2002, 3,2 millions de contrats (Automobile, Multirisques Habitation, Garantie des Accidents de la Vie, Santé, catastrophes naturelles, Protection Juridique...), en augmentation de 13,7 % sur l'année précédente.

Dans le même temps, la sinistralité diminue sensiblement. Le ratio sinistres/cotisations (tous produits et hors frais de gestion) s'améliore nettement, passant de 73,8 % en 2001 à 70,4 % en 2002 malgré le coût des inondations dans le Gard.

- **Dans le domaine de la gestion d'actifs, l'encours total** du groupe Crédit Agricole S.A. (géré par Crédit Agricole Asset Management, par la BFT et par CPR AM) représente, fin 2002, 188,6 milliards d'euros. En dépit de l'effet fortement négatif des marchés, il s'est accru de 1,5 % sur un an. Le dynamisme de la collecte (+ 12,5 milliards d'euros), qui s'est concentrée en particulier sur les supports monétaires et obligataires, a permis de compenser et au-delà les effets de la mauvaise conjoncture boursière (le CAC 40 a perdu 33,7 % sur l'année 2002). La structure des portefeuilles s'est, en conséquence, modifiée, la part des actions représentant désormais 24 % contre plus de 30 % il y a un an.

La rationalisation des structures et des activités de gestion a été poursuivie (CA AIPG* pour la gestion alternative, CPR AM* pour la gestion quantitative, CA-IS Bank* pour la fonction dépositaire, Uniger* pour la gestion immobilière).

La progression des encours s'explique aussi par la collecte soutenue réalisée à l'international ainsi que par l'élargissement du périmètre : poursuite du développement sélectif en Europe (avec l'intégration de CA-AM Espana Holding*, le renforcement de CA-AM en Italie avec SIM SPA Selezione e Distribuzione*), en Asie (CA-AM Securities Japan*) et au Moyen-Orient. Compte tenu du renforcement des implantations à l'étranger, les encours gérés se sont accrus de 5,7 % à l'international et de 1,1 % en France.

Par ailleurs, suite au démarrage de la commercialisation par CAES des Plans d'Épargne Entreprises et des plans Partenariaux d'Épargne Salariale Volontaire, les encours d'Épargne Longue des Salariés s'élèvent à 4,8 milliards d'euros, en progression de 11,6 % sur un an.

Les résultats du groupe Crédit Agricole Asset Management ont bien résisté à la mauvaise conjoncture. Le chiffre d'affaires net des rétrocessions atteint 370 millions d'euros, en hausse de 12 % sur 2001. Les charges d'exploitation s'établissent à 233 millions d'euros, en augmentation de 16,7 % sur un an, évolution qui reflète l'impact des investissements liés au développement des activités à l'étranger et l'accroissement des effectifs (+ 7,2 %).

- **La Banque privée** subit l'impact de la crise boursière. La mauvaise tenue des marchés financiers mondiaux et l'évolution défavorable du cours de change USD/CHF (- 17 %) sont à l'origine de la baisse des encours de fortune gérés. Outre l'effet négatif des marchés, la collecte a été affectée par la poursuite du recentrage géographique de l'activité internationale (fermeture de certaines entités, restructurations en Espagne, création d'entités dédiées au Luxembourg et en Italie...). Ainsi les encours gérés par les différentes places de Banque privée s'élèvent à 38,2 milliards d'euros, en retrait de 11,1 % sur 12 mois.

En conséquence, l'activité enregistre un recul de 14,1 % de son PNB sur l'année. Dans le même temps, les charges d'exploitation sont en baisse de 4 % par rapport à 2001 sous l'effet du programme d'ajustement des coûts et malgré le renforcement des structures de contrôle avec notamment la mise en place de logiciels spécialisés.

Le produit net bancaire du pôle s'élève à 1 520 millions d'euros en 2002 au même niveau qu'en 2001. La hausse sensible du PNB des assurances et, dans une moindre mesure, de la gestion d'actifs compense ainsi la diminution des revenus de la Banque Privée. Hors l'élargissement du périmètre de la gestion d'actifs, le PNB est en recul de 5,9 %. L'évolution **des charges de fonctionnement** du pôle gestion d'actifs, assurances et banque privée (+ 4,4 % à 839 millions d'euros) traduit l'effet des variations du périmètre de ce pôle.

En conséquence, **le résultat brut d'exploitation** du pôle diminue de 4,9 % (- 6,2 % à périmètre constant) passant de 716 millions d'euros en 2001 à 681 millions d'euros en 2002 et **le coefficient**

d'exploitation se dégrade de 52,9 % à 55,2 % entre 2001 et 2002. En revanche, à périmètre constant, il s'améliore à 51,5 % en 2002.

Le coût du risque s'élève à 11 millions d'euros en 2002 sous l'effet des provisions constituées dans la Banque privée en Suisse et au Luxembourg.

Après une charge d'impôt en réduction de 8,7 %, **le résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 466 millions d'euros en baisse de 5,9 % sur le résultat 2001 et **le ROE** par rapport aux fonds propres alloués s'établit à 13,4 % contre 17 % en 2001.

Banque de grande clientèle

La Banque de grande clientèle démontre une bonne résistance grâce notamment aux activités de marché taux et change, de financements d'actifs et de capital-investissement. En revanche, les activités liées aux marchés actions et de crédit ont été affectées par la crise financière.

Le recentrage géographique des activités de grande clientèle se poursuit. La réduction des frais généraux du pôle reflète les effets des mesures engagées en 2001.

Banque de grande clientèle

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	2 422	2 712	- 10,7 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 858)	(2 012)	- 7,7 %
Résultat brut d'exploitation	564	700	- 19,4 %
Coût du risque	(171)	(161)	+ 6,2 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	52	56	- 7,1 %
Résultat net sur actifs immobilisés	32	0	n.s.
Résultat courant avant impôt	477	595	- 19,8 %
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(140)	(166)	- 15,7 %
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	337	429	- 21,4 %
Résultat net	301	370	- 18,6 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	8,2 %	8,0 %	

Le résultat brut d'exploitation du pôle Banque de grande clientèle diminue de 19,4 % par rapport à 2001, à 564 millions d'euros. Il résulte d'un **produit net bancaire** en réduction de 10,7 % à 2 422 millions d'euros et de **charges de fonctionnement** de 1 858 millions d'euros, dont la baisse, déjà commencée au cours du second semestre de 2001, s'est poursuivie en 2002 (- 7,7 %).

L'évolution des revenus a été contrastée selon les différents métiers.

Banque de marché et d'investissement

Banque de marché et d'investissement

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma*	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	1 564	1 817	- 13,9 %
Charges	(1 263)	(1 387)	- 8,9 %
Résultat brut d'exploitation	301	430	- 30,0 %
Coût du risque	25	27	- 7,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	6	0
Résultat net sur actifs immobilisés	32	0	n.s.
Résultat courant avant impôt	364	463	- 21,4 %
Divers (exceptionnel et impôt)	(102)	(157)	- 35,0 %
Résultat net avant écarts d'acquisition	262	306	- 14,4 %

* Les comptes 2001 pro forma ont été modifiés par l'intégration dans ce métier de l'activité trésorerie/cash de Crédit Agricole S.A. société mère auparavant intégrée dans la banque de financement. Les corrections concernent principalement le PNB (+ 56 millions d'euros) et les charges (+ 20 millions d'euros).

La banque de marché et d'investissement s'est adaptée rapidement à la dégradation des marchés boursiers. Les activités de Fixed Income (taux et change) enregistrent des revenus de même niveau qu'en 2001. La part des activités à forte valeur ajoutée – dérivés complexes et produits de crédit – progresse dans la formation du PNB. De même, sur les marchés à terme de produits financiers, le courtier Carr Futures a enregistré de très bonnes performances. A l'inverse, pénalisées par l'aggravation de la crise, notamment au troisième trimestre, les activités actions ont subi une baisse importante de leur PNB en 2002 sous l'effet de l'absence d'opérations significatives sur le marché primaire actions et de la raréfaction des opérations de conseil sur une large première partie de l'année. CAI Cheuvreux a enregistré une baisse des revenus de courtage et de trading (diminution des opportunités d'arbitrage et

pertes sur le portefeuille d'obligations convertibles). Pour leur part, les activités de Capital Investissement ont sensiblement accru leur contribution au résultat. Ainsi, **le groupe UI** (Union d'Etudes et d'Investissements), pôle d'investissement de Crédit Agricole S.A., dégage des résultats en forte progression. Accompagnant les entreprises dans leurs projets de développement ou de transmission, il a investi 158 millions d'euros dans une quarantaine d'opérations. En dépit du contexte économique, le pôle UI a dégagé, en 2002, 122 millions d'euros de plus-values de cession. Les résultats s'élèvent à 75,6 millions d'euros pour UI et 6,9 millions d'euros pour IDIA Participations. Au 31 décembre 2002, le stock de plus-values latentes est de l'ordre de 290 millions d'euros.

Au total, comparé à 2001, le PNB de la banque de marché et d'investissement est en recul de 13,9 %. Les efforts de maîtrise des coûts, la forte baisse des rémunérations variables et la poursuite de la rationalisation du dispositif actions en Asie ont permis de réduire significativement les charges de 8,9 % d'une année sur l'autre. Il en résulte une diminution de 30 % du RBE.

Banque de financement

Banque de financement

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma*	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	858	895	- 4,1 %
Charges	(595)	(625)	- 4,8 %
Résultat brut d'exploitation	263	270	- 2,6 %
Coût du risque	(196)	(188)	+ 4,3 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	46	50	- 8,0 %
Résultat courant avant impôt	113	132	- 14,4 %
Divers (exceptionnel, impôt et FRBG)	(38)	(9)	n.s.
Résultat net avant écarts d'acquisition	75	123	- 39,0 %

* Les comptes 2001 pro forma ont été modifiés suite au transfert vers la banque de marché et d'investissement de l'activité trésorerie/cash de Crédit Agricole S.A. société mère. Les corrections concernent principalement le PNB (- 56 millions d'euros) et les charges (- 20 millions d'euros).

La banque de financement a fait preuve d'une bonne résistance notamment en Europe. Le RBE recule de 2,6 % seulement en 2002 par rapport à 2001. La poursuite de la politique de redéploiement géographique des actifs conduit à une diminution du PNB de 4,1 %. De même, dans un environnement défavorable, la contribution de CAL FP est affectée par la contre-performance des financements structurés en 2002.

Cette baisse du PNB masque une progression sensible des revenus de financements d'actifs notamment dans les financements de projets et d'acquisition ainsi que dans le maritime.

La stratégie de réallocation des fonds propres et de rationalisation du dispositif de banque commerciale entraîne également une réduction constante des charges d'exploitation (- 4,8 %), particulièrement marquée en Asie et aux Etats-Unis. Le coût du risque est contenu (+ 4,3 %) malgré la dégradation de l'environnement de crédit.

Toutefois, les charges exceptionnelles résultant de la restructuration de la Banque Française de l'Orient et de certaines places asiatiques pèsent sur le résultat net avant amortissement des survaleurs qui se dégrade de 39 % par rapport à celui de 2001.

Au total, le pôle Banque de grande clientèle enregistre un accroissement maîtrisé **du coût du risque** (+ 10 millions d'euros) qui passe à 171 millions d'euros en 2002. Il porte notamment sur les activités de financement d'actifs.

Après prise en compte de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (en baisse de 4 millions d'euros à 52 millions d'euros), du résultat net sur actifs immobilisés (32 millions d'euros) résultant principalement de la cession du siège social de CPR, des charges exceptionnelles (28 millions d'euros, en baisse de 17,6 %) et de l'impôt, **le résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition ressort à 337 millions d'euros, en baisse de 21,4 % sur celui de 2001.

Compte-tenu de la diminution plus importante des fonds propres alloués (- 4,8 %), **le ROE** du pôle Banque de grande clientèle s'améliore légèrement de 8,0 % en 2001 à 8,2 % en 2002.

Banque de détail à l'étranger

Ce pôle enregistre en 2002 d'une part, les effets du désengagement du Groupe d'Amérique latine et l'impact de la mise en œuvre par Banca Intesa (nouvelle dénomination sociale d'IntesaBci à partir de 2003) de son plan stratégique et d'autre part, la croissance des autres filiales européennes. Avant amortissement des écarts d'acquisition, son résultat net est négatif de 97 millions d'euros en 2002 contre un résultat positif de 80 millions d'euros dégagé en 2001.

Banque de détail à l'étranger

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma*	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	503	866	- 41,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(353)	(632)	- 44,1 %
Résultat brut d'exploitation	150	234	- 35,9 %
Coût du risque	(133)	(272)	- 51,1 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(17)	229	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	(33)	0	n.s.
Résultat courant avant impôt	(33)	191	n.s.
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG	(64)	(111)	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	(97)	80	n.s.
Résultat net	(174)	24	n.s.
ROE (en % des fonds propres alloués)	- 2,9 %	5,3 %	

* Les comptes 2001 pro forma ont été modifiés pour tenir compte du changement de méthode de consolidation du Banco Acac intervenu au 4ème trimestre 2001 (méthode globale/mise en équivalence). Les corrections concernent le PNB (- 18 millions d'euros) et les charges (- 15 millions d'euros).

- **Le désengagement de l'Argentine** (qui conduit à la déconsolidation de Banco Bisel et de ses filiales à compter du 1er janvier 2002) entraîne une charge liée aux effets de change, qui était enregistrée en situation nette en décembre 2001, ainsi qu'un provisionnement complémentaire de Crédit Agricole S.A. effectif au 31 mars 2002. Au total, l'impact direct et indirect de Banco Bisel sur les résultats du Groupe en 2002 se solde par une perte de 106 millions d'euros.

- Le dispositif en Uruguay a été redimensionné, suite à la crise de liquidité qui a affecté le système bancaire uruguayen. Crédit Agricole S.A. a maintenu et renforcé son appui à sa filiale Banco Acac qui a dû adapter sa structure et ses moyens au nouveau contexte.

- **La contribution de Banca Intesa** est en baisse de 240 millions d'euros d'une année sur l'autre. Ses résultats 2002 sont affectés par les premiers effets de la mise en œuvre du plan stratégique annoncé le 9 septembre 2002 marquant sa volonté d'engager une action énergique de redressement et de recentrage stratégique sur des bases renforcées (en Amérique latine notamment), accompagnée par un renforcement des provisions.

Toutefois, ses activités récurrentes font preuve d'une bonne tenue et les partenariats avec Crédit Agricole S.A. dans le crédit à la consommation (au travers de leur filiale commune Agos Itafinco) et la banque privée (annonce de l'acquisition d'IntesaBci Bank Suisse) se développent.

- **Les filiales européennes contrôlées majoritairement** connaissent un développement rapide. En particulier, les résultats de Lukas, leader du crédit à la consommation en Pologne, progressent fortement. Les autres activités de crédit à la consommation enregistrent également de bonnes performances. Sofinco et la Banque Commerciale de Grèce (BCG) ont signé, en avril 2002, un accord portant sur la création d'une filiale à 50/50 destinée à développer en Grèce une activité de crédit à la consommation. Cette société baptisée «Emporiki Credicom Bank» distribuera ses crédits à travers des réseaux de prescripteurs et par approche directe dès 2003. Ainsi, les encours de crédit des filiales européennes (hors encours gérés) atteignent 3,7 milliards d'euros ; à périmètre constant, ils sont stables sur un an. **Le produit net bancaire** du pôle diminue de 41,9 % par rapport à 2001 sous l'effet de la sortie du Banco Bisel (qui apportait 557 millions d'euros en 2001). A périmètre constant, le PNB augmente de 62,8 %. Cette forte hausse s'explique principalement par la montée en puissance des filiales polonaises ; elle s'explique aussi par l'activité des filiales de Sofinco à l'étranger, ainsi que par des revenus des participations bancaires non consolidées et des partenariats (partenariats de Sofinco à l'étranger et Banque Commerciale de Grèce notamment).

Parallèlement, **les charges de fonctionnement** du pôle Banque de détail à l'étranger sont en baisse de 44,1 % à 353 millions d'euros sous l'effet de la sortie du Banco Bisel. Corrigé de cet impact, elles sont, malgré tout, en hausse sensible (+ 65,7 %) en raison du développement organique et externe du Groupe (filiales polonaises et Sofinco notamment).

Le résultat brut d'exploitation du pôle ressort à 150 millions d'euros en 2002, en réduction apparente de 35,9 % sur celui de 2001, mais en hausse de 56,3 % hors Bisel.

Le coût du risque dans la Banque de détail à l'étranger diminue de 51,1 % passant à 133 millions d'euros en 2002 (- 19,4 % corrigé de l'impact de Banco Bisel en 2001).

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence passe de 229 millions d'euros en 2001 à - 17 millions d'euros en 2002 sous l'effet de la contribution négative de Banca Intesa au résultat du Groupe.

Après **un résultat net négatif sur actifs immobilisés et une charge exceptionnelle** couvrant les pertes sur Banco Bisel, la Banque de détail à l'étranger génère, en 2002, **un résultat net**, avant amortissement des écarts d'acquisition, négatif de 97 millions d'euros contre un bénéfice de 80 millions d'euros en 2001.

Le ROE sur les fonds propres alloués ressort à - 2,9 % en 2002 contre + 5,3 % en 2001.

Gestion pour compte propre et divers

Malgré l'impact de la crise boursière sur les portefeuilles actions, le pôle Gestion pour compte propre et divers dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition de 38 millions d'euros en 2002.

La comparaison avec 2001 doit tenir compte des éléments exceptionnels enregistrés au cours de cette année là et liés à la préparation de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. (impact de + 94 millions d'euros en 2001). Aussi, par rapport au résultat 2001 retraité des effets de la cotation, le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition de 2002 ressort en diminution de 233 millions d'euros.

En 2002, le coût de la crise boursière sur les portefeuilles actions du pôle représente une charge de 159 millions d'euros sur le résultat courant avant impôt, dont 103 millions d'euros (affectant le PNB) pour les titres de placement et de l'activité de portefeuille et 165 millions d'euros pour les participations non stratégiques. En 2001, les portefeuilles actions avaient généré 301 millions d'euros de revenu courant avant impôt. Cette charge est atténuée par l'utilisation de provisions antérieurement constituées (dont 92 millions d'euros prélevés sur les provisions prudentielles passées au premier

semestre 2002 au titre de Bradesco). Tenant compte de la forte dégradation des marchés, et de leur extrême volatilité sur l'année, la valeur d'utilité retenue pour l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille a reposé sur une approche multicritère : moyenne des cours des trois derniers mois, perspectives de cours à 6 mois et actualisation des flux futurs. Pour les titres de placement et les titres de participation non stratégiques, le provisionnement a été effectué sur la base des cours de bourse au 31 décembre 2002.

En conséquence, **le produit net bancaire** de ce pôle recule de 456 millions d'euros en 2001 à 93 millions d'euros en 2002 sous les effets conjugués de la crise sur les portefeuilles actions et d'une moindre contribution des portefeuilles de taux ; le changement de taux de centralisation des ressources d'épargne collectées par les Caisses Régionales, de 66,67 % à 50 % à compter du 1er janvier 2002, étant neutralisé par l'évolution positive des marges.

Les charges de fonctionnement diminuent de 9,2 % sous le double effet du programme de réduction des charges engagé au niveau des fonctions centrales et de la mise en œuvre de la restructuration des activités non stratégiques de CPR.

Le coût du risque de ce pôle apparaît en reprise nette de provisions de 211 millions d'euros en 2002. Il recouvre notamment une reprise de provisions prudentielles sur Bradesco (92 millions d'euros), des reprises mécaniques de la provision épargne-logement (38 millions d'euros) et des reprises nettes induites par la réduction des risques du Groupe (risques US et autres risques pays).

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence (- 26 millions d'euros) subit les effets de la contribution négative de sociétés portugaises de holding et d'assurance-vie (Partran, Tranquilidade, Tranquilidade Vida) affectées localement par les marchés actions.

Le résultat net sur actifs immobilisés fait apparaître une charge de 73 millions d'euros en 2002 liée aux pertes sur la cession des titres Bradesco (- 165 millions d'euros). Au total, après impôt, compte tenu des reprises de provisions prudentielles et de la couverture de change, les pertes relatives à Bradesco s'établissent à moins de 25 millions d'euros. Les produits exceptionnels sont essentiellement formés de la plus-value de cession sur la Coface et sur des immeubles hors exploitation ainsi que d'une plus-value réalisée sur la cession à Banca Intesa d'une partie (19 %) du capital d'Agos Itafinco dans le cadre de la mise en œuvre du plan de partenariat avec Intesa dans le crédit à la consommation en Italie (répartition cible du capital : Crédit Agricole S.A. 0 %, Sofinco 51 % et Banca Intesa 49 %).

Le résultat exceptionnel fait apparaître une charge de 47 millions d'euros couvrant les coûts de la restructuration des activités non stratégiques de CPR.

Le FRBG fait l'objet d'une reprise mécanique nette de 100 millions d'euros portant sur le FRBG épargne-logement, en raison de l'écart entre l'évolution anticipée il y a 4 ans (pour les comptes) et 6 ans (pour les plans) des taux de marché relativement aux taux de refinancement actuels des prêts épargne-logement.

Le poste impôt dégage un produit de 193 millions d'euros qui s'explique par le résultat imposable déficitaire du pôle, l'activation d'impôts différés sur des filiales dégageant désormais un résultat fiscal bénéficiaire et l'élargissement du périmètre d'intégration fiscale au groupe CPR et aux filiales nationales auparavant détenues par les Caisses Régionales.

Au total, le pôle Gestion pour compte propre et divers dégage **un résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition de 38 millions d'euros en 2002. Corrigé des éléments exceptionnels liés à la cotation en 2001, il ressort en diminution de 233 millions d'euros en 2002.

• Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au total, le **résultat net, part du groupe**, de l'exercice 2002 s'établit à 1 064 millions d'euros contre 1 468 millions d'euros dans les comptes pro forma 2001, en recul de 27,5 %. Avant amortissement des écarts

d'acquisition, il atteint 1 350 millions d'euros. Avant prise en compte de la part des minoritaires, la contribution des métiers représente 1 309 millions d'euros, en recul de 12,1 % sur l'année précédente.

Résultats consolidés

(en millions d'euros)

	2002	2001 pro forma	Variation 2002/2001	Variation 2002/2001 hors Bisel
Produit net bancaire	5 329	6 314	- 15,6 %	- 7,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 929)	(4 351)	- 9,7 %	- 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 400	1 963	- 28,7 %	- 23,3 %
Coût du risque	(207)	(371)	- 44,2 %	+ 8,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	476	704	- 32,4 %	
Résultat net sur actifs immobilisés	(74)	31	n.s.	
Résultat courant avant impôt	1 595	2 327	- 31,5 %	
Résultat exceptionnel	(134)	333	n.s.	
Impôt	(212)	(761)	n.s.	
Dotations nettes aux FRBG	98	(44)	n.s.	
Amortissements des écarts d'acquisition	(286)	(297)	- 3,7 %	
Résultat net	1 061	1 558	- 31,9 %	
Résultat net, part du groupe	1 064	1 468	- 27,5 %	
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	1 350	1 765	- 23,5 %	
ROE (en % des fonds propres alloués)	9,3 %	13,0 %		

La déconsolidation, au 1er janvier 2002, de Banco Bisel impacte l'évolution des soldes intermédiaires de gestion entre 2001 et 2002. Aussi, les évolutions sont-elles recalculées hors cet effet.

Le produit net bancaire du Groupe atteint 5,3 milliards d'euros en 2002, en baisse de 15,6 % sur celui de 2001. A périmètre comparable, c'est-à-dire hors Banco Bisel, le PNB enregistre une diminution de 7,4 %. Le Groupe a constaté des pertes ou provisionné ses portefeuilles actions à hauteur de 167 millions d'euros portant l'impact sur le PNB de l'année 2002 à - 103 millions d'euros contre + 301 millions d'euros en 2001. Hors cet effet, le PNB serait resté quasiment stable à 5,4 milliards d'euros (- 0,4 %). Les titres d'investissement dégagent un revenu moindre et, eu égard à la conjoncture boursière, le Groupe a extériorisé moins de plus-values nettes sur les titres de placement et de l'activité de portefeuille.

Les activités de la banque de proximité en France progressent sensiblement, de même que les marges

des activités d'assurance et les partenariats à l'étranger se développent. En revanche, la stratégie de réallocation et de redéploiement géographique des actifs et l'évolution des marchés actions ont pesé sur les revenus de la Banque de grande clientèle.

Les charges d'exploitation se réduisent sensiblement de 9,7 % sur l'année à 3 929 millions d'euros sous l'effet de la sortie du Banco Bisel. Hors cet impact, elles restent stables globalement (- 0,1 %) ; les charges induites par le développement organique et externe des activités en France et à l'international sont compensées par la réduction des coûts dans la Banque de grande clientèle.

Dans ces conditions, **le résultat brut d'exploitation** ressort à 1 400 millions d'euros, enregistrant une diminution de 28,7 % par rapport à 2001. Hors Bisel, il est en retrait de 23,3 %.

Le coefficient d'exploitation s'établit globalement à 73,7 % du PNB contre 68,9 % en 2001. Pour sa part, le coefficient d'exploitation des métiers (hors

pôle Gestion pour compte propre et divers) passe de 66,5 % en 2001 à 67,2 % en 2002.

Le coût du risque représente 207 millions d'euros. Hors Banco Bisel, la hausse est de 8,4 % soit + 13 millions d'euros seulement par rapport à 2001. Les créances douteuses s'élevèrent à 4 milliards d'euros, en réduction de 680 millions d'euros depuis fin 2001. Cette évolution est due en partie à la déconsolidation de Banco Bisel. Les CDL représentent 5,5 % des encours bruts de crédits à la clientèle contre 5,9 % en 2001. Elles restent couvertes à hauteur de 65,7 % par des provisions (65,6 % au 31 décembre 2001).

En outre, les provisions prudentielles et le FRBG atteignent au total 2,4 milliards d'euros fin 2002. Elles se décomposent en : 446 millions d'euros de provisions de passif couvrant des risques sectoriels et autres provisions sur crédits, 371 millions d'euros de provisions pour risques pays, 836 millions d'euros de FRBG épargne-logement et 782 millions d'euros d'autres FRBG (dont 610 millions d'euros au titre du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité).

La contribution des sociétés mises en équivalence passe de 704 millions d'euros en 2001 à 476 millions d'euros en 2002. Cette forte diminution (- 32,4 %) s'explique par la baisse de la contribution de Banca Intesa (pour les raisons indiquées précédemment). La quote-part des résultats des Caisses Régionales s'établit, pour sa part, à 464 millions d'euros, en progression de 33,3 %.

Le résultat sur actifs immobilisés fait apparaître une perte de 74 millions d'euros en 2002 suite notamment au désengagement du Brésil (cession de l'intégralité de la participation dans Bradesco). En conséquence, **le résultat courant** avant impôt ressort à 1 595 millions d'euros en 2002, en recul de 31,5 % sur celui de 2001.

Le résultat exceptionnel est négatif de 134 millions d'euros en 2002. Ces charges exceptionnelles couvrent des coûts de restructuration (à hauteur de 72 millions d'euros) et la perte de change sur Banco Bisel.

La charge fiscale se réduit fortement à 212 millions d'euros en 2002, contre 761 millions d'euros en 2001 et 275 millions d'euros hors opérations liées à la cotation, grâce, essentiellement, aux gains d'impôt résultant de l'élargissement du périmètre d'intégration fiscale.

Le FRBG enregistre une reprise nette de 98 millions d'euros sur la provision épargne-logement.

L'amortissement des survaleurs diminue légèrement de 3,7 % à 286 millions d'euros sous l'effet de la dépréciation totale en 2001 de la survaleur sur Banco Bisel et ses filiales et malgré l'investissement complémentaire réalisé dans les filiales polonaises.

Le résultat net, part du groupe, ressort à 1 064 millions d'euros. **Avant amortissement des survaleurs**, il s'établit à 1 350 millions d'euros en 2002, en baisse de 23,5 % sur 2001.

Le ROE (return on equity), qui rapporte le résultat net, part du groupe, avant amortissement des écarts d'acquisition, aux capitaux propres moyens après affectation des résultats de l'exercice, s'établit à 9,3 % en 2002 contre 13,0 % sur l'année 2001.

» Bilan consolidé synthétique

Actif (en millions d'euros)	31/12/2002 montant	Structure en %	31/12/2001 montant	31/12/2000 montant	Variation 2002/2001
Opérations interbancaires et assimilées	107 799	21,3 %	92 874	99 511	+ 16,1 %
Opérations internes au Crédit Agricole	149 901	29,6 %	141 630	146 973	+ 5,8 %
Opérations avec la clientèle	62 541	12,4 %	69 765	63 208	- 10,4 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 663	1,3 %	6 485	5 929	+ 2,7 %
Opérations sur titres	48 014	9,5 %	58 629	54 259	- 18,1 %
Placements des entreprises d'assurance	84 905	16,8 %	79 390	71 671	+ 6,9 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques	144	0,0 %	101	55	+ 42,6 %
Valeurs immobilisées	17 311	3,4 %	16 102	8 983	+ 7,5 %
Ecarts d'acquisition	1 652	0,3 %	1 895	1 305	- 12,8 %
Comptes de régularisation et actifs divers	26 788	5,3 %	28 196	28 599	- 5,0 %
Total actif	505 718	100 %	495 067	480 493	+ 2,2 %

Passif (en millions d'euros)	31/12/2002 montant	Structure en %	31/12/2001 montant	31/12/2000 montant	Variation 2002/2001
Opérations interbancaires et assimilées	70 477	13,9 %	70 305	73 228	+ 0,2 %
Opérations internes au Crédit Agricole	18 943	3,7 %	24 053	27 050	- 21,2 %
Comptes créditeurs de la clientèle	205 087	40,6 %	200 681	191 536	+ 2,2 %
Dettes représentées par un titre	58 257	11,5 %	57 562	55 642	+ 1,2 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	84 154	16,6 %	77 687	70 386	+ 8,3 %
Comptes de régularisation et passifs divers	39 232	7,8 %	34 542	36 100	+ 13,6 %
Provisions et dettes subordonnées	12 136	2,4 %	12 837	9 023	- 5,5 %
Fonds pour risques bancaires généraux	1 618	0,3 %	1 716	2 583	- 5,7 %
Intérêts minoritaires	383	0,1 %	690	3 200	- 44,5 %
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	15 431	3,1 %	14 994	11 745	+ 2,9 %
Total passif	505 718	100 %	495 067	480 493	+ 2,2 %

• Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Fin 2002, le total du bilan atteint 505,7 milliards d'euros. Il augmente de 10,7 milliards d'euros soit de 2,2 % sur un an. Sa progression est limitée, d'une part, par l'évolution du périmètre (déconsolidation du Banco Bisel au 1er janvier 2002) et, d'autre part, par l'appréciation de l'euro contre les principales devises (+ 19 % par rapport à l'USD et aux devises corrélées), entre fin 2001 et fin 2002. A périmètre et taux de change constants, le bilan s'accroît de 5 %.

Opérations avec la clientèle

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit bail) net des provisions s'élève à 69,2 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Il diminue de 9,2 % sur un an. Corrigé de l'impact de la sortie du Banco Bisel, dont les encours représentaient plus de 2 milliards d'euros au 31 décembre 2001, et à taux de change constant, la diminution des créances sur la clientèle est ramenée à 4,1 %. Cette baisse concerne principalement les titres reçus en pension de la clientèle qui sont en réduction de 2,2 milliards d'euros (- 31,9 %). Elle est due aussi à la poursuite du recentrage des activités de «corporate banking» aux Etats-Unis (l'encours du portefeuille américain a été réduit de 28 %).

Résultat de la stratégie de recentrage géographique des actifs mise en oeuvre, la répartition des créances clientèle fait ressortir une concentration de près de 62 % dans l'Espace Economique Européen dont 43 % sur la France. L'Amérique du Nord ne représente plus que 4 % contre 6 % en 2001, la zone «Asie et Océanie» 15 % contre 18 %.

Pour leur part, **les opérations internes au Groupe**, qui recouvrent les comptes et avances à terme en faveur des Caisses Régionales s'élèvent à 150 milliards d'euros (+ 5,8 %). La composition de ce poste reflète les effets de la décentralisation complémentaire des ressources d'épargne en Caisses Régionales. Ainsi, dans cet ensemble, la partie des avances qui refinance 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales (contre 66,67 % en 2001) est en forte réduction (- 23,5 % sur un an). A l'inverse, les avances «miroir», représentatives de 50 % (contre 33,33 % en 2001) des ressources d'épargne

de Crédit Agricole S.A. collectées par les Caisses Régionales, augmentent de près de 53 % sur un an. Au niveau du passif, **les comptes créditeurs de la clientèle**, d'un montant de 205,1 milliards d'euros, augmentent de 2,2 % sur un an. Corrigés des effets de périmètre et de change, ils s'accroissent de 4,3 % sur un an, traduisant notamment le redressement de l'épargne bancaire collectée par les Caisses Régionales. Les ressources d'épargne collectées par les Caisses Régionales et centralisées au bilan de Crédit Agricole S.A., qui en représentent près des trois-quarts (148,6 milliards d'euros), sont en progression de 3,2 % sur un an contre 0,4 % en 2001.

Dettes représentées par un titre

Dans le même temps, **les dettes représentées par un titre** se sont développées de 1,2 % par rapport à 2001. Eu égard au niveau des taux d'intérêt, le groupe a accru son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables ou du marché interbancaire (+ 2 milliards d'euros depuis 2001 et + 4,6 milliards d'euros à taux de change constant). A l'inverse, les emprunts obligataires se sont réduits de 1,2 milliard d'euros à 22,1 milliards d'euros.

A taux de change constant, les dettes représentées par un titre s'accroissent de 5,9 %.

Opérations sur titres

Les placements dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et de titres de l'activité de portefeuille sous forme d'obligations et de titres à revenu variable ont diminué de 10,6 milliards d'euros (- 18 %) à 48 milliards d'euros. En 2002, les portefeuilles ont été réorganisés (baisse des billets de trésorerie, BMTN d'établissements de crédit, Eurobonds, reclassement technique de titres en «effets publics et assimilés»).

A l'inverse, les placements des entreprises d'assurance se sont accrus de 6,9 % sur un an à 84,9 milliards d'euros, sous l'effet du développement de l'activité de Pacifica et de Predica dont l'encours géré croît de 8,2 %. De fait, les provisions techniques des entreprises d'assurance, au passif, s'élèvent à 84,2 milliards d'euros (dont 83,1 milliards d'euros pour Predica et 1,1 milliard d'euros pour Pacifica).

La solidité financière du Groupe est renforcée. Les fonds propres de Crédit Agricole S.A. (capitaux propres part du groupe, FRBG et titres subordonnés)

progressent de 1,9 % sur l'année pour s'établir, fin 2002, à 26,8 milliards d'euros.

Les capitaux propres part du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris le résultat de l'exercice) progressent de 2,9 % à 15,4 milliards d'euros. Leur augmentation depuis la clôture de l'exercice précédent résulte de mouvements opposés concernant principalement le résultat de l'exercice (1 064 millions d'euros), le paiement en numéraire des dividendes à compter du 3 juin 2002 (- 535 millions d'euros), la variation de la quote-part de réserves des Caisses Régionales (+ 89 millions d'euros), la variation négative des réserves de conversion (- 161 millions d'euros) liée aux effets de change.

Les fonds propres bruts (capitaux propres, FRBG et dettes subordonnées) du Groupe, atteignent 27,2 milliards d'euros, en croissance de 201 millions d'euros. Outre la variation des capitaux propres, l'émission de dettes subordonnées remboursables (+ 171 millions d'euros), la réduction du FRBG (- 98 millions d'euros à 1,6 milliard d'euros) sous l'effet des reprises mécaniques de provisions sur le

FRBG épargne-logement et la réduction de la part des minoritaires (- 307 millions d'euros) liée à la déconsolidation de Banco Bisel expliquent cette évolution.

Le noyau dur des fonds propres, c'est à dire les capitaux propres et le FRBG, représente près de 63 % (62,7 %) de l'ensemble.

Dans le même temps, **les valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) augmentent de 1,2 milliard d'euros, passant de 16,1 milliards d'euros au 31 décembre 2001 à 17,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Les principaux mouvements concernent la cession de la participation dans la filiale brésilienne Bradesco, l'entrée de Crédit Agricole Asset Management au capital de Resona Trust and Banking Company, le renforcement de la participation de Crédit Agricole S.A. dans la Banque Commerciale de Grèce (+ 2,3 %) et surtout dans le Crédit Lyonnais (17,8 % fin 2002 contre 10,3 % fin 2001 soit + 1,4 milliard d'euros).

» Les ratios prudentiels

» Adéquation des fonds propres

En 1988, le Comité sur les règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires (dit «Comité de Bâle»), comprenant les représentants de banques centrales et d'autorités de surveillance du «Groupe des dix» (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et du Luxembourg, a recommandé l'adoption d'un ensemble de normes de pondération du risque et de niveaux minimaux souhaitables de fonds propres réglementaires. Ces recommandations prévoyaient que les établissements de crédit à vocation internationale devaient disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total de leurs risques de crédit, dont 4 % en noyau dur (Tier 1). Ces recommandations ont été imposées au niveau européen avec l'adoption en 1989, par le Conseil des Communautés Européennes, de deux directives à vocation réglementaire définissant les normes d'adéquation des fonds propres aux risques de crédit au sein de la Communauté Européenne.

Les normes ainsi définies ont ensuite connu deux évolutions significatives : la première au niveau européen avec l'adoption de la «Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres», la seconde au niveau international avec l'adoption par le Comité de Bâle de normes BRI (Banque de Règlements Internationaux) modifiées.

» La Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres

Aspects généraux

En 1993, la Directive sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (Capital Adequacy Directive) a étendu aux risques de marché le champ d'application de la réglementation européenne en matière d'adéquation des fonds propres. Les dispositions des directives européennes en matière d'adéquation des fonds propres ont été transposées

dans la réglementation française par une série de règlements adoptés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière jusqu'en 1999 (ci-après collectivement dénommés «**Réglementation CAD**»). Depuis le 1er janvier 1996, les banques françaises sont tenues par la Réglementation CAD de respecter des exigences de fonds propres au titre de leurs activités de marché, en complément des exigences préexistantes au titre de leurs activités de banque commerciale. En effet, outre le risque de crédit, la Réglementation CAD définit des normes applicables aux activités de marché des entreprises d'investissement afin de prendre en compte le risque de taux d'intérêt, le risque lié à l'évolution des marchés et le risque de livraison. Enfin, des exigences supplémentaires de fonds propres sont destinées à couvrir le risque de change de l'ensemble des activités, tant de marché que de banque commerciale. Tel que défini par la Réglementation CAD, le ratio d'adéquation des fonds propres («**ratio CAD**») d'une banque française est calculé en divisant le montant total des fonds propres disponibles (fonds propres relevant des *Tier 1* et *Tier 2* ainsi que certains éléments complémentaires) par les exigences de fonds propres au titre des différents types de risques encourus, chaque type de risque retenu étant pris en compte en fonction d'une pondération spécifique dont les taux sont définis par une grille prédéterminée. Conformément à la Réglementation CAD, le ratio CAD obtenu doit être au minimum égal à 100 %.

Au 31 décembre 2002, le ratio européen CAD/RSE de Crédit Agricole S.A. s'élève à 118,7 % (contre 122,4 % au 31 décembre 2001), soit une diminution de moins de 4 points ; la baisse des exigences de fonds propres au dénominateur étant légèrement plus faible que celle des fonds propres disponibles au numérateur.

Ratio CAD du groupe Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Risques			
Risques de crédit	87 575	94 211	88 683
Risques de marché total	11 847	12 408	12 457
Risques de taux	7 608	7 776	7 394
Risques actions	2 816	3 135	3 876
Risques de contrepartie	134	185	173
Risques de change	1 185	1 203	875
Risques sur les matières premières	104	109	139
Total des risques pondérés	99 422	106 619	101 140
Fonds propres exigés (= risques pondérés x 8 %)	7 954	8 530	8 091
Fonds propre disponibles			
Tier 1	15 126	14 770	12 996
Tier 2	8 616	9 244	5 403
Tier 3	210	611	611
Déductions	14 513	14 180	6 940
Total des fonds propres disponibles	9 439	10 445	12 070
Ratios (fonds propres/exigences > 100 %)			
Ratio de solvabilité (Tier 1/exigences)	116,0 %	115,3 %	141,6 %
Ratio de solvabilité global (fonds propres disponibles/exigences)	118,7 %	122,4 %	149,2 %

Parallèlement, il importe de rappeler que les Caisses Régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où elle ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses Régionales. Il existe ainsi une égalisation des niveaux de risques au sein du réseau du groupe Crédit Agricole. Cette situation est reconnue par les agences de notation internationales qui accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales notées.

» Ratio de solvabilité européen des Caisses Régionales

En tant qu'établissement de crédit, chacune des Caisses Régionales doit respecter individuellement le ratio de solvabilité européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Le ratio de solvabilité européen qui existait avant le ratio CAD ne prenait

pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs comme la plupart des Caisses Régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la Réglementation CAD.

Le tableau ci-dessous présente la dispersion du ratio de solvabilité européen des Caisses Régionales (Caisse Régionale de la Corse exclue), aux dates indiquées.

(en %)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Plus haut	19,44	20,90	16,05	17,39
Moyen*	14,52	14,90	10,50	10,52
Plus bas	11,13	10,40	8,70	8,73

* Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité européens individuels.

» Le ratio international de solvabilité

Aspects généraux

En 1996, le Comité de Bâle a sensiblement modifié la définition des normes BRI afin de couvrir les risques des opérations de marché à l'instar des opérations de crédit. Cette nouvelle définition classe en risque de marché (i) les risques relatifs aux instruments de taux et aux actions détenus en portefeuille de négociation, et (ii) les risques de change et risques sur matières premières inscrits en compte. Conformément aux modifications de 1996, complétées en septembre 1997 par le Comité de Bâle, les normes BRI, tout en maintenant une exigence de fonds propres au regard des risques de crédit, imposent désormais aux établissements de crédit de quantifier en montants d'équivalent risques de crédit leurs risques de marché et de disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total des risques de crédit et des risques de marché. La Commission Bancaire émet régulièrement des avis relatifs aux modalités d'application et

de calcul du ratio international de solvabilité. Néanmoins, le ratio international de solvabilité n'a pas force réglementaire. Conformément à la réglementation, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement comme le groupe Crédit Agricole le ratio international de solvabilité.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

En application des recommandations BRI, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A. a été calculé pour la première fois au 31 décembre 2001. Le calcul de ce ratio a été rétropolé au 31 décembre 2000. Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole S.A mesurés en équivalent risque de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	RIS rétropolé 31/12/2000
Risques			
Risques de crédit	86 787	94 020	88 683
Risques de marché total	14 405	15 091	12 457
Risques de taux	9 966	10 395	7 394
Risques actions	3 149	3 643	3 876
Risques de contrepartie			173
Risques de change	1 184	943	875
Risques sur les matières premières	105	109	139
Total des risques pondérés (dénominateur)	101 192	109 111	101 140
Fonds propres disponibles			
Tier 1	15 126	14 770	12 996
Tier 2	8 708	9 375	5 403
Tier 3	210	611	611
Déductions	14 938	14 885(*)	7 837
Total des fonds propres disponibles	9 106	9 871	11 173
Ratio de solvabilité Tier 1	8,8 %	8,5 %	10,4 %
Ratio de solvabilité global	9,0 %	9,1 %	11,0 %

* L'accroissement des déductions est dû à la mise en équivalence de 25 % des Caisses Régionales qui représentent 6,5 milliards d'euros.

Globalement, le ratio sur noyau dur augmente de 0,3 point, à 8,8 % contre 8,5 % au 31 décembre 2001 : la baisse des fonds propres durs nets de déductions au titre des participations (- 4 %) est plus que compensée par la réduction très sensible des risques pondérés (- 7 %). Le ratio global est stable à 9 %, contre 9,05 % au 31 décembre 2001.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les fonds propres de base sont stables. Les fonds propres complémentaires et sur complémentaires baissent sous l'effet de la cession de Radian aux Caisses Régionales, partiellement compensée par les émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) réalisées en 2002 ;
- les participations sont stables. La prise de participation supplémentaire dans le capital du Crédit Lyonnais en fin d'année 2002 et l'augmentation du résultat des sociétés mises en équivalence sont compensées par la cession de Radian ;
- les risques pondérés ressortent en baisse de 7,3 % par rapport au 31 décembre 2001, principalement en raison de la diminution des risques de crédit de près de 8 % :
 - les risques de crédit de Crédit Agricole S.A. (social) baissent de 4,9 milliards d'euros, sous l'effet de la diminution des opérations interbancaires et des crédits distribués par la succursale de Londres au titre

des opérations de CAL FP. Les risques de marché ont également été réduits (- 1,4 milliard d'euros) ;

- les encours de la banque de proximité à l'étranger reculent de 3 milliards d'euros, en liaison avec la déconsolidation de Banco Bixel et la titrisation de crédits d'Agos Itafinco ;
- les risques de crédit générés par l'activité de gestion d'actifs augmentent de 17 % sous l'effet du développement des produits garantis ;
- les risques pondérés de Crédit Agricole Indosuez sont stables.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

En application des recommandations BRI, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 était respectivement de 10,2 % et 11,8 % et son ratio de Tier 1 était de 9,6 % au 31 décembre 2000 et de 10,8 % au 31 décembre 2001. Au 31 décembre 2002, le ratio global s'établit à 11,7 % et le ratio de Tier 1 à 10,8 %.

Le tableau ci-dessous détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalent risque de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Risques			
Risques de crédit	265 437	256 140	244 491
Risques de marché total	26 767	24 450	24 234
Risques de taux	20 421	18 193	16 534
Risques actions	5 096	5 198	6 742
Risques de change	1 145	949	870
Risques sur les matières premières	105	109	88
Total des risques pondérés (dénominateur)	292 204	280 590	268 725
Fonds propres disponibles			
Tier 1	31 584	30 170	25 851
Tier 2	9 937	8 750	6 424
Tier 3	499	601	942
Déductions	7 878	6 310	5 855
Total des fonds propres disponibles	34 142	33 211	27 362
Ratio de solvabilité Tier 1	10,8 %	10,8 %	9,6 %
Ratio de solvabilité global	11,7 %	11,8 %	10,2 %

Ratio de solvabilité de Crédit Agricole Indosuez

Le ratio international de solvabilité, noyau dur, de Crédit Agricole Indosuez s'établit à 7,0 % contre 6,8 % fin 2001. Le ratio global s'élève, quant à lui, à 8,7 % en 2002 contre 10,6 % un an auparavant.

Projet de réforme des normes BRI

En 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus. Dans la dernière version en date de sa proposition, le Comité de Bâle propose d'évaluer le risque de crédit selon l'une des deux méthodes suivantes : l'une dite «standard», s'appuyant sur une matrice de pondération en fonction de notations externes des contreparties, distinguant les Etats, les banques, les collectivités publiques et les entreprises ; la seconde dite «alternative», reposant sur les notations internes des banques, tenues de prendre en compte la probabilité de défaut, l'exposition au risque et le taux de récupération de leurs crédits. En outre, le nouveau ratio couvrirait le risque opérationnel des banques, c'est-à-dire les risques de dysfonctionnement et les risques juridiques. Par ailleurs, la réforme insiste sur le rôle des procédures internes de contrôle de l'adéquation des capitaux et sur les obligations d'information sur la structure et l'allocation des fonds propres ainsi que sur l'exposition aux risques.

A la suite d'une consultation lancée en janvier 2001, le Comité de Bâle a reçu plus de 250 commentaires et a donc décidé de lancer une étude d'impact,

entre octobre et décembre 2002, des nouvelles dispositions envisagées sur les données au 31 mars 2002. De nouvelles négociations seront conduites avec le milieu bancaire au deuxième trimestre 2003 sur la base d'un document de consultation qui sera diffusé en mai 2003. L'entrée en application est prévue au 31 décembre 2006 au terme d'une année (2006) de double déclaration (Cooke actuel et réforme McDonough).

Le Crédit Agricole a mobilisé ses équipes pour contribuer à la date fixée du 20 décembre 2002 à l'étude d'impact initialisée par le Comité de Bâle. Les résultats obtenus sont conformes aux attentes :

- en méthode standard :
 - les risques pondérés au titre des risques bilan et hors bilan «souverains», «interbancaires», «financements spécialisés» et «equity» augmentent ;
 - les économies réalisées sur les corporates et la banque de détail ne compensent pas la prise en compte du risque opérationnel ;
- en méthode «notation interne», les résultats favorables obtenus doivent être validés au delà du périmètre retenu pour l'enquête sur des bases historiques plus larges.

Quoiqu'il en soit, les travaux de mesure d'impact se poursuivent et nourriront la troisième et dernière consultation de place prévue à la fin du deuxième trimestre 2003.

Par ailleurs, en accroissant ses efforts pour mettre en place son propre système de notation interne, le Crédit Agricole a l'ambition de se doter des moyens de rendre plus compétitif et rentable le système de gestion de ses risques et de l'allocation de ses fonds propres.

» Comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

Le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. diminue de 15,9 % entre les années 2001 et 2002 à 934 millions d'euros sous l'effet de la crise boursière qui a réduit les revenus des portefeuilles de 290 millions d'euros. D'une part, les plus-values sur titres de placement et de l'activité de portefeuille sont en net retrait en 2002 (375 millions d'euros) par rapport à l'année précédente (678 millions d'euros nets de la charge de 50 millions d'euros liée au dénouement des swaps de macro couverture). D'autre part, les provisions pour dépréciation et les moins values de cession sur ces portefeuilles se sont élevées à 195 millions d'euros en 2002.

Pour leur part, les dividendes et autres revenus assimilés augmentent de 39,3% à 960 millions d'euros contre 689 millions d'euros en 2001, sous l'effet de la croissance des résultats des filiales et participations françaises et surtout des apports des participations des Caisses Régionales aux sept filiales «nationales» (Predica, Pacifica, Crédit Agricole Asset Management, CAI Cheuvreux, BFT, CA Bourse et Sofinco) intervenus fin 2001 dans le cadre de la réorganisation du groupe. En revanche, compte tenu de la date de jouissance des CCA, acquis le 17 décembre 2001, dans le cadre de la prise de participation de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 25% dans le capital des Caisses Régionales, les dividendes perçus à ce titre n'atteignent que 20 millions d'euros. En contrepartie, le coût de financement de cet investissement de 6 567 millions d'euros a entraîné une charge d'intérêt supplémentaire de 283 millions d'euros.

Par ailleurs, la décentralisation complémentaire du compartiment épargne-avances, effective depuis le premier janvier 2002, se traduit, toutes choses égales par ailleurs, par une réduction de l'ordre de 50 millions d'euros du PNB. Toutefois, la réduction plus rapide du coût global des ressources d'épargne (y compris les commissions de placement) que celle des taux des avances et l'amélioration des revenus des opérations de macro couverture font plus que compenser, du moins sur la première partie de l'année, l'effet de la décentralisation complémentaire.

Les charges d'exploitation augmentent de 17 millions d'euros entre 2001 et 2002 à 350 millions d'euros du fait principalement de la croissance de 10 millions d'euros des impôts et taxes (+ 55,6 %). Pour leur part, les frais de personnel (y compris intéressement et participation) restent maîtrisés, leur diminution s'établissant à 1,9 % alors que les effectifs moyens reculent de 3,7 % à 3 130 salariés dont 1 311 mis à la disposition des filiales.

Le coût du risque apparaît en reprise nette de 173 millions d'euros sur l'exercice. Il recouvre :

- une dotation nette supplémentaire de 41 millions d'euros au titre des financements directs et indirects de Banco Bisel et des coûts de désengagement de l'Argentine ;
- une reprise nette de 109 millions d'euros de provisions prudentielles ou spécifiques au titre de Bradesco couvrant les pertes constatées (165 millions d'euros) au niveau du solde intermédiaire de gestion «résultat net sur actifs immobilisés» ;
- une reprise nette de 38 millions d'euros sur le risque interne lié au mécanisme épargne-logement, ainsi qu'il avait été annoncé en octobre 2001. Les taux de perte anticipés lors de la dotation pendant la phase d'épargne il y a 4 ou 6 ans étaient largement supérieurs aux taux constatés pendant la phase de prêts ;
- le solde s'explique d'une part, par des reprises induites par la réduction des risques portés par Crédit Agricole S.A., et d'autre part, par le provisionnement de la dépréciation du zloty couverte par des gains de change enregistrés en PNB.

Le résultat net sur actifs immobilisés fait ressortir une charge de 202 millions d'euros sur l'exercice 2002 du fait, principalement, des pertes et provisions de 225 millions d'euros relatives aux participations en Amérique Latine : 165 millions d'euros liés à la cession des titres Bradesco (économiquement cet effet est en partie réduit par les reprises de provisions de 109 millions d'euros mentionnées précédemment et par des gains de change. Au total, la perte nette d'impôt est inférieure à 25 millions d'euros.) et 33 millions d'euros sur Banco Bisel qui avait été provisionné, dès 2001, en coût du risque au titre des risques pays Argentine.

Par ailleurs, des plus values de cession sont enregistrées sur les titres Coface (OPA) et Agos Itafinco (changement dans la détention du capital de cette société italienne de crédit à la consommation entre Banca Intesa, Sofinco et Crédit Agricole S.A.).

Les dotations nettes au Fonds pour risques bancaires généraux «épargne-logement» sont en reprise de 99 millions d'euros pour des raisons similaires à celles exposées plus haut relativement à la reprise du risque interne lié aux mécanismes épargne-logement. Ce phénomène devrait se maintenir au cours des prochains semestres.

L'impôt sur les sociétés fait apparaître un produit de 362 millions d'euros, bien que le résultat avant impôt soit positif de 555 millions d'euros. D'une part, une grande partie des dividendes bénéficie du régime mère-fille, d'autre part les reprises de provisions prudentielles ne sont pas imposables dans la mesure où les dotations n'ont pas été déductibles. Enfin, Crédit Agricole S.A., en tant que

société tête de groupe d'intégration fiscale, bénéficie des gains d'impôt résultant de l'élargissement du périmètre d'intégration fiscale aux filiales nationales suite à la réorganisation du Groupe et des reprises de provisions d'impôts différés relatifs aux GIE fiscaux et aux filiales intégrées fiscalement.

En définitive, **le résultat net** de l'année 2002 diminue de 3,5 % par rapport à 2001 à 1 008 millions d'euros.

Les valeurs immobilisées représentent 23 788 millions d'euros, en accroissement de 1 782 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2001, suite essentiellement à l'acquisition sur le marché de plus de 7 % de titres du Crédit Lyonnais pour 1,4 milliard d'euros. Atteignant 12 245 millions d'euros, au 31 décembre 2002, **les capitaux propres** de Crédit Agricole S.A. augmentent de 474 millions d'euros, soit à concurrence du résultat net de l'exercice 2002 (1 008 millions d'euros) diminué du dividende relatif à l'année 2001 (534,7 millions d'euros) mis en paiement en numéraire à compter du 3 juin 2002.

» Rémunération et mandats des mandataires sociaux

• Rémunération des mandataires sociaux

» Direction générale

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué comportent les mêmes éléments que ceux qui s'appliquent aux Cadres de Direction de Crédit Agricole S.A. :

- une partie fixe déterminée par référence aux conditions de marché,
- une partie variable fonction du niveau d'atteinte des objectifs,
- par ailleurs, ces cadres disposent d'une prestation de retraite supplémentaire assurée par la Société.

Les rémunérations globales du Directeur Général et du Directeur Général Délégué se sont établies comme suit :

Rémunération fixe 2002

La rémunération brute annuelle du Directeur Général s'est élevée à 460 000 euros. Le Directeur Général Délégué a été nommé par le Conseil d'Administration du 11 septembre 2002 et sa rémunération brute annuelle a été fixée à 310 000 euros à compter du 1er novembre 2002.

Rémunération variable 2002

Les rémunérations variables sont fonction des objectifs et critères fixés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. La rémunération variable du Directeur Général versée en 2002 au titre de 2001 a été fixée à la somme de 303 000 euros.

Le Directeur Général Délégué n'a pas perçu en 2002 de rémunération variable au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué mais au titre de sa fonction antérieure de Directeur Général Adjoint. Le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont à leur disposition une voiture avec chauffeur. Le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué disposent d'un logement de fonction.

» Conseil d'administration

L'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2002 s'est élevée à 457 350 euros. Alloués aux administrateurs (à l'exception du Président) en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil d'Administration (les séances exceptionnelles n'étant pas rémunérées), les jetons de présence ont été versés en 2002 selon les modalités suivantes :

- 59 400 euros répartis entre les Vice-Présidents,
- 294 500 euros répartis entre les autres administrateurs (à raison de 3 100 euros par séance) et les censeurs (à raison de 2 500 euros par séance), le Président ne percevant aucun jeton de présence,
- les Présidents du comité d'audit et des risques et du comité des rémunérations perçoivent des jetons supplémentaires (à raison de 3 400 euros par séance du comité), alloués en fonction de leur participation effective aux réunions. Les membres des comités ne perçoivent pas de jetons supplémentaires au titre de leur participation aux réunions desdits comités.

La rémunération brute globale annuelle du Président⁽¹⁾ a été fixée pour l'année 2002 sur la base de 244 139 euros.

(1) Le 2 décembre 2002, M. René CARRON a succédé à M. Marc BUÉ en qualité de Président.

• Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

au 15 janvier 2003

» Direction générale

Jean Laurent

- Directeur Général de Crédit Agricole S.A.
- Président de Crédit Agricole Indosuez
- Vice-président et administrateur de Banca Intesa et Banco Espirito Santo
- Administrateur de Crédit Lyonnais S.A. et Rue Impériale

Yves Chevillotte

- Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A.
- Président de Uni-Editions et Soredic
- Vice-président de Pacifica, Predi Retraites et Predica
- Administrateur de Sofinco, Cedicam, Eurocard et Europay France

» Conseil d'administration

René Carron

Président du conseil d'administration

- Président de la CRCAM des Savoie
- Président de la Caisse Locale de Yenne
- Président de la FNCA*
- Président de la SAS Rue La Boétie
- Administrateur de Crédit Agricole Indosuez et Sofinco
- Administrateur de Banca Intesa et de Crédit Lyonnais S.A.

Pierre Bastide

Vice-Président du conseil d'administration

- Directeur Général de la CRCAM de Centre France
- Secrétaire Général de la FNCA
- Co-gérant de la SAS Rue La Boétie
- Président-directeur général de la Banque Chalus
- Administrateur de Crédit Agricole Indosuez et Predica
- Administrateur de Crédit Lyonnais SA.**

François Béraudo

- Président de la CRCAM Provence Côte d'Azur
- Administrateur de Pacifica en qualité de représentant permanent de Crédit Agricole S.A.
- Président de la CAPDEAM
- Administrateur de SOFIPACA S.A.

*Jusqu'au 2 décembre 2002.

** Nomination ratifiée le 29/04/03 par l'assemblée générale de Crédit Lyonnais SA.

Pierre Bru

- Président de la CRCAM Quercy Rouergue
- Administrateur de Crédit Agricole Indosuez
- Administrateur de la Société des Caves de Roquefort
- Président du conseil d'administration de Sodagri
- Administrateur de Inforsud Gestion, société Mérico/Deltaprint, société Chabrilac, SICA Habitat Rural, SACAM, SAPACAM et SCICAM

Yves Couturier

- Directeur Général de la CRCAM Sud Rhône Alpes
- Administrateur de Crédit Agricole Indosuez, Camca Vie, Camca Réassurance, Camca Courtage, Cedicam, TLJ, Predica, Pratica, SACAM, SAPACAM et SACAM Participations

Xavier Fontanet

- Président-directeur général d'Essilor International
- Administrateur de Chantiers Bénéteau, L'Oréal, Essilor of America Inc, Transitions Optical Inc, Essilor Laboratoires of America Holding Co Inc, EOA Holding Co Inc, Shanghai Essilor Optical Company Ltd, Transitions Optical Ltd, Transitions Optical Holding B.V., Nikon-Essilor Co Ltd

Carole Giraud Vallentin

- Salariée de Caisse Régionale

Roger Gobin

- Président de la CRCAM Atlantique-Vendée
- Administrateur de la Caisse Locale de Pornic
- Président de Fireca
- Administrateur de Crédit Agricole Indosuez, Pacifica et Ucabail

Pierre Kerfriden

- Directeur Général de la CRCAM du Finistère
- Président du GIE GICAB
- Administrateur de Crédit Agricole Bourse, Union d'Etudes et d'Investissements, Uni-Expansion Ouest, SNC SCT Brunoy et Marine II

Jean Le Brun

- Président de la CRCAM Normand
- Administrateur des Safer Basse-Normandie, Manche, Orne, Calvados

Bernard Mary

- Directeur Général de la CRCAM Nord Est
- Administrateur de Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux, Crédit Agricole Bourse, SACAM, SAPACAM, GFER, Cofinep, Radian, Segespar, Siparex Associés

Gérard Mestrallet

- Président-directeur général de Suez
- Président de Société Générale de Belgique et Tractebel
- Vice-Président de Sociedad Aguas de Barcelona et de Hisusa
- Administrateur de Saint-Gobain, Axa et Pargesa Holding SA

Henri Moulard

- Président Truffle Ventura (Invest in Europe)
- Président de HM et Associés
- Administrateur de Elf-Aquitaine, Unibail, Burelle SA, DIL France, Financière Centura

Jean-Pierre Pargade

- Président de la CRCAM d'Aquitaine
- Président de la Caisse Locale de Samadet
- Président de Foncaris
- Administrateur de Crédit Agricole Asset Management et Segespar
- Gérant de Agri-Informatique Services

Corrado Passera

- Administrateur délégué et Directeur Général de Banca Intesa

Jean-Claude Pichon

- Directeur Général de la CRCAM du Midi
- Président de Predica
- Administrateur de Predi Retraites et Pacifica
- Membre du Directoire de Sofilaro Participations
- Censeur de Europay-France

Jean-Marie Sander

- Président de la CRCAM Alsace Vosges

Jean-Michel Lemétayer

- Président de la FNSEA

» Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2002	2001	2000	1999	1998
Capital en fin d'exercice	2 916 629 697	2 916 629 697	2 240 801 070	1 998 736 740	1 797 766 195
Nombre d'actions émises	972 209 899	972 209 899	74 693 369	66 624 558	58 962 866
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	9 424 ⁽¹⁾	24 293	24 101	25 116	20 250
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	599	333	578	817	1 321
Participation des salariés	3	16	17	9	2
Impôt sur les bénéfices	(362)	16	24	153	302
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 008	1 045	512	553	519
Bénéfices distribués	535 ⁽²⁾	535	411	366	283
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,985	0,311	7,196	9,827	17,245
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,037	1,075	6,857	8,294	8,807
Dividende attribué à chaque action ⁽³⁾	0,55 ⁽⁴⁾	0,55	5,50	5,50	4,80
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽⁵⁾	3 125	3 245	3 304	3 278	3 161
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	160	159	157	148	137
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	79	75	78	72	67

Par décision de l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur nominale de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la société a été consécutivement multiplié par dix.

(1) Le chiffre d'affaires de l'exercice 2002 inclut les produits des opérations de macro couverture nets des charges de même nature. En appliquant ce principe aux exercices précédents, les chiffres d'affaires auraient été respectivement de 14 946 millions d'euros en 1998, de 15 954 millions d'euros en 1999, de 15 007 millions d'euros en 2000 et de 15 810 millions d'euros en 2001.

(2) Ce bénéfice distribué est calculé sur la base du nombre d'actions existantes au 31/12/2002, soit 972 209 899 actions. Dans l'hypothèse où, au jour de l'assemblée générale du 21/05/2003, le conseil d'administration aurait procédé à l'émission du nombre maximal de titres susceptibles d'être échangés contre des actions Crédit Lyonnais dans le cadre de l'offre publique initiée par Crédit Agricole S.A., le versement de ce dividende représenterait un montant maximum de 737 millions d'euros. Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

(3) A chacun de ces dividendes est attaché un avoir fiscal d'un montant correspondant à 50 % du montant du dividende attribué à chaque action.

(4) Montant du dividende net approuvé par l'assemblée générale du 21 mai 2003.

(5) Il s'agit de l'effectif du siège.

» Evolutions récentes et perspectives d'avenir

• Rapprochement amical entre Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais S.A.

Les Conseils d'Administration de Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais S.A. («Crédit Lyonnais»), chacun réuni le 15 décembre 2002, ont approuvé le projet de rapprochement amical entre les deux groupes. Ce rapprochement prendra la forme d'une offre publique initiée conjointement par Crédit Agricole S.A. et par SACAM Développement, filiale à 100 % des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel (les «Caisses Régionales») (conjointement dénommés les «Co-Initiateurs»). Cette offre publique d'achat et d'échange a fait l'objet d'un dépôt, le 16 décembre 2002, auprès des autorités boursières françaises ainsi que d'une demande d'agrément auprès des autorités de tutelle des activités bancaires et d'assurance.

S'appuyant sur les fortes complémentarités des groupes et trois ans de partenariats, le rapprochement envisagé entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais, largement discuté entre les deux banques, constitue une opportunité unique visant à constituer un groupe puissant à l'échelle européenne et fondé sur une dynamique de croissance forte et rentable. Le rapprochement des deux groupes, complémentaires et performants, sera fortement créateur de valeur grâce à :

- une croissance rapide des activités de banque de détail, de services financiers spécialisés et de gestion d'actifs. Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais bénéficient chacun d'une marque forte et d'un réseau de distribution performant s'inscrivant déjà dans une dynamique de croissance rentable. Le maintien, avec des politiques commerciales autonomes, de ces deux réseaux très complémentaires et du nombre d'agences permettra au groupe de bénéficier de la croissance sur les différents segments de clientèle partout en France ;
- une compétitivité renforcée et un développement sélectif en banque de financement et d'investissement sur des activités à forte rentabilité ;
- le partage de savoir-faire et l'alignement sur les meilleures pratiques des deux banques ;

- une maîtrise stricte des risques pondérés et une réallocation des fonds propres vers les activités les plus rentables ;
- la mise en œuvre rapide des réductions de coûts liées au regroupement opérationnel des activités de banque de financement et d'investissement et à la mise en commun de plates-formes de production pour les activités de gestion d'actifs et de services financiers spécialisés.

» Le CMF déclare recevable l'offre du Crédit Agricole

Le Conseil des Marchés Financiers a prononcé, le 23 décembre 2002, la recevabilité de ce projet d'offre.

» Le CECEI ouvre une consultation publique

Le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) a annoncé le 10 janvier 2003 qu'il ouvrirait une consultation publique sur les aspects concurrentiels du projet de rapprochement avec le Crédit Lyonnais. Les résultats de cette consultation lui permettront d'éclairer la décision qu'il prendra en sa qualité d'autorité de tutelle des banques. Cette décision conditionne l'ouverture de l'offre publique.

» Le CECEI a rendu sa décision le 13 mars 2003

Il a autorisé les co-initiateurs à prendre le contrôle du Crédit Lyonnais, en assortissant son autorisation de certaines conditions «destinées à assurer le maintien d'un niveau suffisant de concurrence sur le marché de la banque de détail».

» Dans un communiqué commun du 13 mars 2003,

le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais prennent acte de l'accord du CECEI qui permet désormais, dès l'obtention du visa de la COB, d'ouvrir l'offre de rapprochement amical entre les deux groupes. De ce projet naîtra un grand groupe bancaire européen, leader dans la banque de proximité en France.

» Ouverture de l'offre

Le visa de la COB ayant été délivré le 25 mars 2003 sous le n° 03-188, l'offre de rapprochement amical entre les deux groupes a été déclarée ouverte le 28 mars par le Conseil des Marchés Financiers.

» Le Conseil d'Etat confirme l'autorisation donnée par le CECEI

Le Conseil d'Etat a, par décision du 16 mai 2003, annulé les conditions posées au rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais par décision du 14 mars 2003 du CECEI, indiquant que l'autorisation donnée par le CECEI au rapprochement n'est, en revanche, pas remise en cause. En conséquence, le Conseil des Marchés Financiers a, par décision n° 203C0736 du 16 mai 2003, décidé de fixer au 26 mai 2003 la date de clôture de l'offre publique.

• Résultats du 1er trimestre 2003

Communiqué de presse du 19 mai 2003

» Résultats par pôle d'activité

Dans un environnement économique qui a continué à se dégrader au premier trimestre 2003, Crédit Agricole S.A. a poursuivi sa dynamique de croissance, comme en témoigne l'élargissement de son périmètre de consolidation avec l'acquisition de Finaref et de l'activité Banque privée d'IntesaBci (Suisse), et l'intégration par mise en équivalence de la participation de 17,8 % dans le Crédit Lyonnais. Le trimestre a été marqué par l'ouverture, le 28 mars 2003, de l'offre publique d'achat et d'échange de Crédit Agricole S.A sur le Crédit Lyonnais.

Les pôles Banque de proximité en France et Gestion d'actifs, assurances et banque privée ont réalisé de bonnes performances, avec une activité soutenue et une progression sensible de leurs contributions. La dynamique de croissance des Caisses Régionales s'est accompagnée d'une bonne maîtrise des charges et des risques ; les activités de crédit à la consommation et d'assurances sont restées très dynamiques.

La persistance de la crise des marchés actions et les effets de change défavorables ont pesé sur le pôle Banque de grande clientèle, en dépit du bon niveau d'activité enregistré dans les métiers de taux et dans la banque de financement. Le pôle Gestion

pour compte propre et divers est impacté par le provisionnement sur le portefeuille de participations et par le financement de la croissance du Groupe. Le pôle Banque de détail à l'étranger a bénéficié de la hausse de la contribution des filiales et participations européennes et de la non-réurrence de coûts exceptionnels supportés début 2002.

Banque de proximité en France : poursuite d'une croissance soutenue

Au 1er trimestre 2003, toutes les composantes du pôle Banque de proximité en France ont présenté, une nouvelle fois, une croissance soutenue de leur activité.

Les encours de collecte ont progressé de 9 millions d'euros sur un an à 329,1 millions d'euros, soit une hausse de 2,8 % par rapport au 31 mars 2002. La croissance est restée soutenue pour l'épargne de précaution et d'attente (livret, épargne logement) et en progression régulière pour l'assurance vie. Les dépôts à vue sont stabilisés au niveau élevé atteint l'an dernier (+ 0,1 %).

Les encours de crédit cumulés des Caisses Régionales et des filiales spécialisées ont progressé de 7,4 % (+15,3 millions d'euros) pour atteindre 221,3 millions d'euros à fin mars 2003 (+ 5,7 % hors Finaref). La demande de crédit des ménages est restée soutenue, en particulier dans les domaines de la consommation et de l'habitat. Avec l'intégration de Finaref, les encours de crédit à la consommation ont réalisé un bond de près de 23 %. A périmètre constant, leur progression ressort à 3,3 %.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole, intégrées par mise en équivalence, ont affiché un PNB cumulé en hausse de 4,6 %. Le taux d'équipement de la clientèle a poursuivi sa progression, atteignant 7,42 produits par compte de dépôt à vue contre 7,16 un an plus tôt. Les commissions clientèle ont enregistré une forte augmentation (+ 10,2 %), pour atteindre 895 millions d'euros à fin mars 2003. Dans le même temps, les Caisses Régionales ont poursuivi la maîtrise de leurs équilibres de gestion. Leur coefficient d'exploitation a affiché une nouvelle amélioration, pour s'établir à 61,6 % fin mars 2003 contre 63,6 % un an plus tôt. Le coût du risque est resté bien maîtrisé. Les créances douteuses et litigieuses s'élevaient à 4,2 % des encours à fin mars 2003 contre 4,6 % à fin mars 2002. Le coût du risque de crédit rapporté aux encours représente ainsi 23,4 point de base contre 26,1 points de base fin mars 2002. Le

RBE cumulé des Caisses Régionales est en forte augmentation de 10,3 % et leur résultat courant cumulé en hausse de 10,1 %.

Dans les filiales spécialisées, la croissance organique des activités de crédit à la consommation s'est poursuivie à un rythme rapide et l'intégration de

Finaref se déroule conformément aux objectifs fixés lors de l'acquisition. Les activités de crédit-bail et d'affacturage font preuve, quant à elles, d'une bonne résistance. Au total, le résultat courant des filiales spécialisées (à périmètre constant, hors Finaref) a cru de 13,2 %.

Résultats T1-2003 du pôle Banque de proximité en France

(en millions d'euros)	T1-03	T1-02	Variation	
			T1-03	T1-03/T1-02 à périmètre constant
PNB	328	199	+ 64,8 %	+ 1,5 %
Charges d'exploitation	(181)	(120)	+ 50,8 %	(0,8 %)
RBE	147	79	+ 86,1 %	+ 5,1 %
Coût du risque	(47)	(26)	+ 80,8 %	(11,5 %)
Sociétés mises en équivalence	192*	118	+ 62,7 %	+ 62,7 %
Résultat courant avant impôts	292	171	+ 70,8 %	+ 47,4 %
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(65)**	(19)	n.s.	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition***	227	152	+ 49,3 %	+ 33,6 %
Coefficient d'exploitation	55,2 %	60,3 %		
Fonds propres alloués	4 663	3 494		
ROE	17,7 %	15,5 %		

* L'effet relatif de distribution des dividendes joue pour la première fois pleinement. Impact : + 63 millions d'euros.

** Dont impact fiscal des dividendes perçus des Caisses Régionales : (36 millions d'euros).

*** Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

Gestion d'actifs, assurances et banque privée : progression sensible des résultats malgré un environnement de crise

Les résultats du pôle ont bénéficié de l'élargissement du périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. : développements en gestion d'actifs à l'international en 2002, activités d'assurances de Finaref et de banque privée d'IntesaBci (Suisse) acquises au 1er trimestre 2003.

La Gestion d'actifs a enregistré les effets positifs de l'élargissement de l'offre commerciale et du développement de Crédit Agricole Asset Management à l'international. Compte tenu du dynamisme de la collecte, qui s'établit à 5,4 millions d'euros, et malgré la persistance des effets de marché négatifs, les encours gérés progressent de 2,3 millions d'euros par rapport à fin 2002.

La Banque privée a présenté une augmentation nette de 700 millions d'euros de ses actifs gérés, compte tenu de l'intégration d'IntesaBci Suisse. Les revenus, qui demeurent affectés par la crise

boursière et la dépréciation du dollar US, sont stabilisés (+ 3,5 % par rapport au point bas du 4ème trimestre 2002). Les charges d'exploitation ont enregistré un net recul sous l'effet de la poursuite du programme de réduction des charges.

L'assurance-vie a connu une progression toujours soutenue de la collecte (+20 % par rapport au 1er trimestre 2002) et des encours gérés (+ 8,3 %). Les produits financiers nets ont progressé de 8,9 %, en ligne avec les encours gérés. Le niveau des plus-values latentes sur les placements est stable sur le trimestre. La contribution de l'assurance-vie aux résultats de Crédit Agricole S.A. est restée forte, comparée à un premier trimestre 2002, par ailleurs bas.

L'assurance IARD, qui intègre les activités d'assurances de Finaref, a poursuivi la forte croissance de son activité. Son chiffre d'affaires (hors Finaref) a progressé de 18,1 % par rapport au 1er trimestre 2002 (+ 32,8 % avec Finaref). Elle a bénéficié d'une sinistralité toujours modérée. Ainsi, le résultat technique et la contribution aux résultats ont progressé.

Résultats T1-2003 du pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée

(en millions d'euros)	T1-03	T1-02	Variation	
			T1-03/T102	T1-03/T1-02 à périmètre constant
PNB	406	356	+ 14,0 %	+ 10,4 %
Charges d'exploitation	(204)	(209)	(2,4 %)	(3,8 %)
RBE	202	147	+ 37,4 %	+ 30,6 %
Coût du risque	2	(2)	n.s.	n.s.
Sociétés mises en équivalence	1	1	=	=
Résultat courant avant impôts	205	146	+ 40,4 %	+ 33,6 %
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(72)	(51)	+ 41,2 %	+ 39,2 %
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition*	133	95	+ 40,0 %	+ 30,5 %
Coefficient d'exploitation	50,2 %	58,7 %		
Fonds propres alloués	4 105	3 780		
ROE	12,9 %	10,3 %		

* Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

Banque de grande clientèle : une contribution affectée par la dégradation continue de son environnement

La crise persistante des marchés a affecté l'activité actions, tandis que les activités de taux se sont bien tenues. Les résultats du pôle ont enregistré l'impact négatif des variations de change : le RBE recule de 46,2 % mais de 34,6 % à taux de change constant. Le trimestre a été marqué également par un bon niveau d'activité dans la banque de financement, la poursuite du redéploiement des activités de banque commerciale et la baisse sensible du coût du risque.

La banque de marchés et d'investissement voit sa contribution affectée par les marchés actions malgré la bonne tenue des activités de taux, dont l'activité est soutenue et les revenus en progression. Les activités de capital investissement n'ont pas

extériorisé de plus-values sur le trimestre. Le RBE est en recul de 61,7 % par rapport au 1er trimestre 2002 (56,5 % hors effet de change). L'adaptation de la structure de coûts et la réduction des charges d'exploitation ont été poursuivies.

La banque de financement a connu un bon niveau d'activité, en particulier dans les financements d'actifs. En parallèle, elle a poursuivi sa politique de maîtrise des charges (- 9,3 %) et du coût du risque (- 34,9 %). La diminution des revenus d'activité de la banque commerciale s'est poursuivie, notamment aux Etats-Unis et en Asie. Le gel des activités de financements structurés de CAL FP a été décidé.

Le RBE est en recul de 24,4 %, mais de 3,9 % hors effet de change.

Résultats T1-2003 du pôle Banque de grande clientèle

(en millions d'euros)	T1-03	T1-02	Variation T1-03/T102
PNB	545	673	(19,0 %)
Charges d'exploitation	(439)	(476)	(7,8 %)
RBE	106	197	(46,2 %)*
Coût du risque	(43)	(50)	(14,2 %)
Sociétés mises en équivalence	12	13	(7,7 %)
Résultat courant avant impôts	75	160	(53,1 %)
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(16)	(47)	(65,9 %)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition**	59	113	(47,8 %)
Coefficient d'exploitation	80,6 %	70,7 %	
Fonds propres alloués	4 803	5 199	
ROE	5,5 %	9,6 %	

* Dont impact des variations de change : (11,6 %).

** Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

Banque de détail à l'étranger : une contribution positive qui traduit les effets de la stratégie de développement

Le pôle Banque de détail à l'étranger a bénéficié de la forte croissance organique des activités de crédit à la consommation et de l'élargissement de la couverture européenne lié à l'acquisition de Finaref. Il a enregistré par ailleurs les effets de la poursuite du redressement de Banca Intesa et de la non-réurrence des coûts liés au désengagement en 2002 de Banco Bisel (Argentine).

Les filiales européennes contrôlées majoritairement ont connu un développement rapide et rentable de leurs activités.

C'est notamment le cas de l'activité de crédit à la consommation dont la contribution, malgré un effet de change défavorable, a progressé fortement à 24 millions d'euros contre 8 millions d'euros au 1er trimestre 2002. Ce résultat prend en compte l'intégration des activités de crédit de Finaref en Europe (hors France) à hauteur de 4 millions d'euros. Banca Intesa a apporté une contribution positive (+ 26 millions d'euros) au résultat net avant survaleurs de Crédit Agricole S.A., après trois trimestres de contribution négative. La mise en œuvre du plan stratégique se déroule de façon rapide et satisfaisante.

Résultats T1-2003 du pôle Banque de détail à l'étranger

(en millions d'euros)	T1-03	T1-02	Variation	
			T1-03/T102	T1-03/T1-02 à périmètre constant
PNB	136	120	+ 13,3 %	+ 1,7 %
Charges d'exploitation	(89)	(84)	+ 6,0 %	(1,2 %)
RBE	47	36	+ 30,6 %	+ 8,3 %
Coût du risque	(19)	(46)*	(58,7 %)	(63,0 %)
Sociétés mises en équivalence	24	64**	(62,5 %)	(62,5 %)
Résultat sur actifs immobilisés	0	(33)*	n.s.	n.s.
Résultat courant avant impôts	52	21	X 2,5	X 2,2
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(10)	(37)*	n.s.	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition****	42	(16)*	n.s	n.s.
Coefficient d'exploitation	65,4 %	70 %		
Fonds propres alloués	3 009	2 997		
ROE	5,9 %	(1,6 %)		

* Rappel : impacts du provisionnement sur Banco Bisel au T1-02 (total : (- 106 millions d'euros).

** Contribution d'IntesaBci au T1-02 : 53 millions d'euros.

***Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

Gestion pour compte propre et divers : une contribution affectée par la baisse persistante des marches actions

Le PNB du pôle Gestion pour compte propre et divers a encore subi au 1er trimestre 2003 l'impact de la crise boursière sur les portefeuilles actions. Par rapport au 1er trimestre 2002, cet impact est négatif de 156 millions d'euros sur le PNB.

Le pôle enregistre également l'impact des financements mis en place pour la croissance externe de Crédit Agricole S.A. (Finaref, participation au capital du Crédit Lyonnais) et pour le renforcement de sa solidité financière.

Le pôle comporte, pour la première fois, la consolidation par mise en équivalence de la participation dans le Crédit Lyonnais.

Résultats T1-2003 du pôle Gestion pour compte propre et divers

(en millions d'euros)	T1-03	T1-02	Variation	
			T1-03/T102	T1-03/T1-02 à périmètre constant
PNB	(124)	62	n.s.	n.s.
Charges d'exploitation	(90)	(120)	(25,0 %)	(25,0 %)
RBE	(214)	(58)	X 3,7	X 2,9
Coût du risque	14	10	+ 40,0 %	+ 40,0 %
Sociétés mises en équivalence	30	(5)	n.s.	n.s.
Résultat sur actifs immobilisés	(24)	32	n.s.	n.s.
Résultat courant avant impôts	(194)	(21)	X 9,2	X 9,2
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	112	18	n.s.	n.s.
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition*	(82)	(3)	n.s.	n.s.
Fonds propres alloués	2 693	1 225		

* Résultat net sur base des capitaux propres réels (i.e. hors rémunération de l'excédent / déficit de capitaux propres alloués).

» Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 mars 2003

Le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. au 1er trimestre 2003 a atteint 1 291 millions d'euros, en baisse de 8,4 % par rapport au 1er trimestre 2002. La variation du produit net bancaire est affecté par les effets de la crise boursière sur les portefeuilles actions de la gestion pour compte propre. Hors cet impact, le PNB est resté stable (- 0,7 %) à périmètre et taux de change constants.

Les charges d'exploitation sont stables, à 1 003 millions d'euros contre 1 009 millions d'euros sur la même période de 2002. A périmètre et taux de change constant, leur baisse s'est établie à 3,6 %.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 288 millions d'euros en baisse de 28,2 % ; à périmètre et taux de change constant, il a augmenté de 6,5 %, hors impact de la crise boursière.

Le coût du risque a diminué (- 18,4 %) à 93 millions d'euros.

La quote-part des sociétés mises en équivalence a augmenté de 35,6 % à 259 millions d'euros : elle reflète pour l'essentiel la hausse sensible de la contribution des Caisses Régionales et intègre pour la première fois la participation dans le Crédit Lyonnais.

Le résultat courant avant impôt a atteint 430 millions d'euros en baisse de 9,9 %.

Le résultat net part du groupe, est en baisse de 5,7 % à 246 millions d'euros .

Le résultat net part du groupe et avant amortissement des survaleurs est en hausse de 3,7 % à 340 millions d'euros .

Le ROE sur 3 mois annualisé ressort à 9,1 %.

Les capitaux propres part du groupe (hors FRBG) ont progressé de 1,9 % par rapport au 31 décembre 2002 (avant distribution du dividende), pour s'établir à 15,7 millions d'euros.

Au premier trimestre 2003, les encours pondérés ont augmenté de 8,0 millions d'euros, dont 4,0 millions d'euros au titre de l'intégration de Finaref. Ils s'établissent à 109,2 millions d'euros au 31 mars 2003. En parallèle, les fonds propres prudentiels ont été renforcés par des émissions d'actions de préférence et de titres subordonnés.

Ainsi, les ratios de solvabilité se sont maintenus par rapport au 31 décembre 2002. Le Tier One s'établit à 8,9 % contre 8,8 % et le ratio global ressort à 9,1 % contre 9,0 %.

Compte de résultats consolidés du 1er trimestre 2003 de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	T1-03	T1-02	Variation T1-03/T102
PNB	1 291	1 410	(8,4 %)
Charges d'exploitation	(1 003)	(1 009)	(0,6 %)
RBE	288	401	(28,2 %)
Coût du risque	(93)	(114)	(18,4 %)
Sociétés mises en équivalence	259	191	+ 35,6 %
Résultat net sur actifs immobilisés	(24)	(1)	n.s.
Résultat courant avant impôts	430	477	(9,9 %)
Résultat net	285	274	+4,0 %
Résultat net part du Groupe	246	261	(5,7 %)
Résultat net part du Groupe avant survaleurs	340	328	+3,7 %

» Résultats du groupe Crédit Agricole au 31 mars 2003

(en millions d'euros)	T1-03	T1-02	Variation T1-03/T102
PNB	3 943	3 957	(0,3 %)
Charges d'exploitation	(2 638)	(2 635)	+ 0,1 %
RBE	1 305	1 322	(1,3 %)
Coût du risque	(220)	(236)	(6,8 %)
Sociétés mises en équivalence	66	73	(9,6 %)
Résultat net sur actifs immobilisés	(24)	5	n.s.
Résultat courant avant impôts	1 127	1 164	(3,2 %)
Résultat exceptionnel	(9)	(92)	n.s.
Impôts	(421)	(394)	+ 6,9 %
Amortissement des écarts d'acquisition	(96)	(70)	+ 37,1 %
Dotations au FRBG	9	19	(52,6 %)
Résultat net	610	627	(2,7 %)
Résultat net part du groupe	571	622	(8,2 %)
Résultat net part du groupe avant survaleurs	667	692	(3,6 %)

Les capitaux propres part du groupe s'élevaient à 30,3 milliards d'euros

Le Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole s'établit à 11,6 %, dont 10,1 % de ratio Tier One.

• Autres évolutions récentes

Nomination

Le 6 janvier 2003, Georges Pauget, précédemment Directeur Général de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne, a rejoint Crédit Agricole S.A. en qualité de Directeur Général Adjoint en charge du pôle « Marchés, développement et distribution » (MDD). Georges Pauget sera membre du Comité de direction du groupe Crédit Agricole S.A., du Comité Stratégique Groupe, du Comité Stratégique Banque de Proximité et du Comité de la Trésorerie et de la gestion actif/passif.

Emission d'actions de préférence

Crédit Agricole S.A. a procédé, mercredi 15 janvier 2003, à sa première émission de titres hybrides de capital (actions de préférence sans impact sur le capital social de Crédit Agricole S.A.), par l'intermédiaire de CA Preferred Funding Trust (Delaware), pour un montant de 1,5 milliard de dollars. A ces titres, émis pour la durée de vie de la société, est attaché un coupon trimestriel de 7 % l'an. Le placement de cette émission, qui a été largement

sursouscrite, a été réalisé auprès d'investisseurs étrangers, hors les Etats-Unis, principalement en Asie et en Europe. Ces titres viendront conforter les fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A. Il s'agit de la plus importante émission de ce type jamais réalisée sur le marché euro-dollar.

Acquisition de Finaref par Crédit Agricole S.A.

(communiqué de presse du 26 février 2003)

Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A. et Serge Weinberg, Président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute, ont signé le 26 février 2003, la cession effective de 61 % du capital de Finaref, pôle crédit et services financiers de PPR (hors pôle Facet), à Crédit Agricole S.A., conformément aux accords signés entre les deux Groupes le 20 décembre dernier, et suite à l'obtention des autorisations réglementaires. Cette transaction s'élève à 1,54 milliard d'euros.

Les accords prévoient l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 29 % supplémentaires du capital de Finaref au premier trimestre 2004.

Pour pérenniser les relations entre Finaref et les enseignes de distribution concernées du Groupe PPR, il a été convenu que celui-ci conserverait durablement 10 % du capital de Finaref.

L'intégration de Finaref, dont le portefeuille comprend 5,6 millions de cartes privatives et un encours total de 4,6 milliards d'euros, renforce sensiblement un dispositif qui, avec l'activité propre des Caisses Régionales et Sofinco, fait du Crédit Agricole l'un des leaders du crédit à la consommation en France et en Europe.

Les encours de crédit en France de Finaref représentent 4,3 milliards d'euros sur un total d'encours de crédits à la consommation gérés par le pôle Banque de Proximité en France (hors Caisses Régionales) de 18,4 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires d'assurances IARD de Finaref représente 25,0 milliards d'euros sur un total de chiffre d'affaires IARD du pôle Gestion d'actifs, assurances, banque privée de 226 milliards d'euros. Les encours de crédit à l'étranger de Finaref représentent 0,3 milliard d'euros sur un total d'encours de crédits gérés en Europe par le pôle Banque de détail à l'étranger de 6,3 milliards d'euros. Les risques pondérés du groupe Finaref représentent 4 milliards d'euros sur un total de risques pondérés de 109,2 milliards d'euros pour le groupe Crédit Agricole S.A., de 67,1 milliards d'euros de risques pondérés retenus pour l'allocation de capital du pôle Banque de proximité en France et de 19,7 milliards d'euros de risques pondérés retenus pour l'allocation de capital du pôle Banque de proximité en France hors les Caisses Régionales.

CAI crée deux banques distinctes à partir de sa filiale luxembourgeoise (communiqué de presse du 3 mars 2003)

Afin de développer les services à la clientèle en renforçant les moyens spécifiquement dédiés aux métiers de Services Financiers d'une part, et de Banque Privée d'autre part, Crédit Agricole Indosuez procède à la scission de sa filiale Crédit Agricole Indosuez Luxembourg en deux banques distinctes de droit luxembourgeois.

Cette opération a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2003 avec effet rétroactif au 1er janvier 2003.

Crédit Agricole Indosuez intervient désormais par l'intermédiaire de deux filiales, Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg exerçant les activités de Services Financiers pour la Clientèle Institutionnelle, et Crédit Agricole Indosuez Luxembourg pour les activités de Banque Privée.

Les activités de marché de capitaux continueront à être exercées au sein de la succursale luxembourgeoise de Crédit Agricole Indosuez pour le compte des deux nouvelles banques.

Acquisition par Crédit Agricole Indosuez d'IntesaBci Bank (Suisse)

Crédit Agricole Indosuez, filiale de Crédit Agricole S.A., a annoncé le 2 janvier 2003 la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition d'IntesaBci Bank (Suisse).

IntesaBci Bank (Suisse) est établie à Zurich, Lugano et Genève, et compte à ce jour plus de trois milliards de francs suisses d'actifs sous gestion.

Un accord de principe a été signé le 30 décembre 2002. L'acquisition effective sera réalisée dès réception de l'approbation de l'ensemble des autorités de tutelle concernées, et la fusion entre IntesaBci Bank (Suisse) et Crédit Agricole Indosuez (Suisse) S.A. devrait intervenir au cours du dernier trimestre 2003.

A l'issue de cette fusion, Crédit Agricole Indosuez (Suisse) S.A., avec plus de 25 milliards de francs suisses d'actifs sous gestion, confortera sa position comme une des plus importantes banques privées étrangères établies en Suisse, et constituera plus que jamais une pièce majeure du dispositif de Banque Privée Internationale de Crédit Agricole Indosuez, également présent au Luxembourg et en Principauté de Monaco au travers de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg et du Crédit Foncier de Monaco. Cette acquisition, qui s'inscrit dans le cadre du développement stratégique de la banque Privée Internationale de Crédit Agricole Indosuez, renforce par ailleurs la collaboration entre le groupe Banca Intesa et le groupe Crédit Agricole.

**Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.
(21 mai 2003)**

(communiqué de presse du 21 mai 2003)

Plus d'un millier d'actionnaires ont participé à l'assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A., en présence du Président René Carron et de Jean Laurent, Directeur Général. L'ensemble des résolutions soumises aux actionnaires ont été adoptées dans une fourchette comprise entre 94 % et 99 % des votants.

L'assemblée générale a notamment décidé la nomination en qualité d'administrateur de :

- Noël Dupuy, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, précédemment censeur du Conseil ;

- Jean Peyrelevalde, Président du Crédit Lyonnais ;

- la SAS Rue La Boétie, holding détenant la participation des Caisses Régionales au capital de Crédit Agricole S.A.

L'Assemblée Générale des actionnaires a également approuvé la fixation du dividende pour l'année 2002 à 0,55 euro par action. Conformément aux termes de la note d'information en date du 25 mars 2003 présentant l'offre publique visant les actions de la société Crédit Lyonnais SA, la mise en paiement de ce dividende, comprenant l'acompte décidé par le conseil d'administration le 15 décembre dernier, interviendra, en fonction du déroulement de l'offre en cours sur le Crédit Lyonnais, selon les modalités suivantes :

- l'acompte de 0,30 euro sera mis en paiement au jour du règlement-livraison de l'offre en cours ; tant pour les actions existantes que pour celles remises dans le cadre de l'offre ;

- en l'absence de réouverture de cette offre, le solde de 0,25 euro sera mis en paiement à compter du 16 juin 2003 (ou à compter de la date du règlement-livraison de l'offre en cours si cette date devait être postérieure au 16 juin 2003) ;

- en cas de réouverture de cette offre :

· pour ce qui concerne les actions Crédit Agricole S.A. qui seraient remises à cette occasion, l'intégralité du dividende sera versé le jour du règlement-livraison de cette réouverture ;

· pour ce qui concerne les actions au titre desquelles l'acompte aura été versé, le solde du dividende sera mis en paiement au jour du règlement-livraison de cette réouverture.

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni à l'issue de l'assemblée générale, a décidé quant à lui la nomination :

- de Jean-Marie Sander et de Noël Dupuy en tant que Vice-Présidents.

Le conseil d'administration compte désormais, avec Pierre Bastide, 3 Vice-Présidents.

- d'Henri Moulard, atteint par la limite d'âge statutaire en tant qu'administrateur, au poste de censeur. Monsieur Moulard conserve la présidence du Comité d'audit et des risques.

• Perspectives d'avenir

» 2003 : année de transition ?

2003 ne s'annonce pas sous le meilleur angle : la croissance mondiale s'annonce « incomplète » et en dessous de son potentiel. L'économie va devoir continuer à composer avec les déséquilibres accumulés depuis 10 ans aux Etats-Unis.

Le tassement de l'activité esquissé fin 2002 se prolonge, voire s'accroît début 2003 : les indices d'activité, hésitants depuis quelques mois des deux côtés de l'Atlantique, semblent avoir repris une tendance baissière depuis l'éclatement du conflit en Irak et ont retrouvé des niveaux qui n'annoncent rien de bon pour le premier semestre.

Ce début d'année concentre toutes les incertitudes : macro-économiques, financières et géopolitiques. Les marchés financiers en font les frais depuis le début de l'année. En particulier la glissade simultanée des bourses et des taux (en dessous de 4 % pour l'OAT 10 ans) et surtout celle du dollar semble enfin refléter la remise à niveau des anticipations de rendement et de croissance aux Etats-Unis. Or, si ce rééquilibrage des parités semblait nécessaire, une trop forte appréciation de l'euro pourrait amputer les perspectives de croissance dans la zone euro. Face à ces perspectives bien moroses, la BCE sera certainement amenée à utiliser la marge de manœuvre qui lui reste avant la fin du premier semestre (- 50 pdb).

A court terme, et tant que le facteur d'incertitude géopolitique ne sera pas levé, l'incertitude conjoncturelle va rester de mise : il ne faut rien attendre de ce premier semestre, ni du côté des marchés financiers, ni de celui de l'économie réelle. La deuxième moitié d'année devrait connaître un retour progressif à la normale, l'idée de reprise étant plutôt repoussée à 2004 : redressement des taux de croissance de part et d'autre de l'Atlantique, mais toujours en dessous de 2 % en rythme annualisé, et retour des rendements financiers vers leurs moyennes de long terme, soit 6 % à 8 % en rythme annuel pour les actions, et des taux longs compris entre 4,5 % et 5,5 % (zone euro). Les entreprises devraient rester le maillon fragile de la croissance, surtout aux Etats-Unis : il est vain d'attendre un redémarrage fort et rapide de l'investissement tant que la base de profitabilité n'aura pas été restaurée. L'Europe devra donc composer avec un contexte extérieur plus que moyen. Quant aux ménages, ils devraient toujours fournir la base de la croissance, mais la remontée du chômage aura fini par les affaiblir. Sur les marchés financiers enfin, les séquelles psychologiques de cette crise risquent d'être longues à effacer et le rééquilibrage des placements vers l'épargne de long terme sera, lui aussi, progressif.

» Annexe au rapport de gestion

• Suivi et contrôle des risques dans le groupe Crédit Agricole S.A.

» Le contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Suivant les dispositions du Règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et les recommandations relatives au contrôle interne du Comité de Bâle, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Indosuez, filiales ayant ou non le statut d'établissements de crédit) a poursuivi le renforcement de son système de contrôle interne. Celui-ci est caractérisé par les trois objectifs essentiels qui lui sont assignés :

- un objectif de performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- un objectif de connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- un objectif de respect des règles internes et externes.

Conformément à la réglementation française, le système de contrôle interne du groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurance, filiales de prise de participations, ...). Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de

principes fondamentaux par chaque entité du Groupe. Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer, à son propre niveau, un dispositif basé sur cet ensemble de principes et dispositions nécessaires à l'instauration d'un système de contrôle interne. Ils recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne,
- de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables (crédit, marché, risques pays, gestion actif/passif, risques de liquidité, règlement-livraison),
- de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement des activités terroristes,
- d'organisation et de moyens à mettre en œuvre en matière de maîtrise des risques opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques...),
- d'organisation des contrôles qui doivent se structurer entre contrôles permanents et périodiques, et s'inscrire dans un processus dynamique et correctif,
- de promotion de la culture de contrôle interne,
- de responsabilité (l'efficacité et la cohérence du système de contrôle interne sont placées sous la responsabilité d'une personne) et de périmètre d'application (le système de contrôle interne est global et couvre tous les risques et toutes les activités).

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'architecture et les composantes du système de Contrôle Interne ont été formalisées et diffusées en 1998 au travers d'une directive, préalablement présentée au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. (CNCA S.A. auparavant). A l'ensemble des règles définies ci-dessus et applicables à chaque entité du groupe, se superpose un dispositif central logé à Crédit

Agricole S.A. Il a pour objectif de consolider les risques mesurables et d'organiser et de surveiller le système global de contrôle interne. Ce dispositif central constitue la clef de voûte du contrôle interne de Crédit Agricole S.A et de ses filiales. Au niveau central, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit (y compris le risque pays et le risque de règlement-livraison) par la Direction centrale des risques bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de marché par une unité spécialisée de la Direction centrale des risques bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par une unité spécialisée de la Direction de la gestion financière et le Comité Actif-Passif,
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la comptabilité et de la consolidation,
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction de la planification et du contrôle de gestion,
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A.,
- et la surveillance permanente de l'efficacité et de la cohérence de systèmes de contrôle interne considérés individuellement ou globalement, par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., responsable du Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole S.A.

De plus, une ligne métier Audit-Inspection a été instaurée à compter du 1er janvier 2001, sous la responsabilité de la Direction Centrale de l'Inspection Générale et de l'Audit de Crédit Agricole S.A., pour répondre à l'élargissement du périmètre d'activités du Groupe. Cette ligne métier vise à développer le pilotage central de la fonction Audit-Inspection, à garantir et à renforcer l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du groupe et développer des pôles d'expertise communs.

Des Comités de Contrôle Interne semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, se tiennent régulièrement dans chacune des entités relevant de la ligne métier Audit-Inspection. Ces Comités sont chargés notamment de l'évaluation critique des systèmes de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires. En outre, des missions d'audit conjointes entre l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. et les services d'audit de filiales ont été menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit.

Ce dispositif maintient et confirme la poursuite des missions traditionnelles sur pièces et sur place de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des entités du Groupe, tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

Création d'un Comité d'audit et des risques à Crédit Agricole S.A.

La création d'un Comité d'audit et des risques a été décidée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. afin d'assister celui-ci dans l'exercice de ses fonctions. Cette évolution répond à la volonté de renforcer la structuration du contrôle interne au plus haut niveau, du fait du large droit de communication des informations dont dispose ce Comité et de ses fonctions d'animation et de suivi des actions menées dans le domaine du Contrôle interne. Ce Comité a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment.

La création de cette instance répond pleinement à la volonté de disposer d'une architecture complète et cohérente en matière de contrôle interne, à tous les échelons du Groupe (Crédit Agricole S.A., Caisses Régionales, filiales), ainsi qu'à une mise en conformité avec les pratiques relatives à la bonne gouvernance.

En ce qui concerne les Caisses Régionales

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité Plénier de contrôle interne des Caisses Régionales, composé de cadres de direction et de

responsables d'audit des Caisses, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de son Inspection Générale. Le rôle d'Organe Central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en terme de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent notamment à son Inspection Générale de rencontrer tous les Responsables d'Audit et de contrôle interne des Caisses Régionales deux fois par an en moyenne.

Rôle de l'Inspection Générale

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., directement rattachée au Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. Elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses Régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent d'un corps d'audit interne. Ces vérifications périodiques consistent, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne du Groupe, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à procéder à une révision de la qualité, de la notation et de l'évaluation des risques ou des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs, ces missions intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces examens sont établis au regard des assurances raisonnables et permanentes que ces dispositifs apportent en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Afin de compléter le suivi des missions d'audit par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., une cellule dédiée a été créée, permettant d'évaluer de façon rapprochée les progrès des entités et de s'assurer au moyen d'une méthodologie formalisée de leur mise en conformité avec la réglementation tant externe qu'interne.

Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement des activités terroristes

La prévention du blanchiment de capitaux est organisée sous la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole qui applique sur

son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale, a été désigné un correspondant du service du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le pilotage central du dispositif d'ensemble relevant de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. En particulier, toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A.

A la suite du renforcement des dispositifs des Caisses régionales intervenu début 2000, le renforcement du dispositif de prévention a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A., notamment par la création, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux, localisée au sein de l'unité de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. chargée de la supervision du contrôle interne.

Ces actions de rehaussement des dispositifs de lutte anti-blanchiment ont été maintenues tout au long de l'année 2002 pour prendre en compte les évolutions réglementaires et les recommandations des autorités, ce qui s'est traduit par l'approfondissement et la mise à jour du cadre procédural.

Aussi, des dispositions spécifiques ont été adoptées relativement aux nouvelles obligations en matière de traitement des chèques. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le Groupe d'Action Financière sur le blanchiment (GAFI).

S'agissant de la lutte contre le financement des activités terroristes, les diligences nécessaires ont été mises en oeuvre au sein du Groupe, dans le contexte qui a suivi les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, en application de la réglementation

européenne et des décrets du gouvernement français. A ce titre, l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (Directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses Régionales).

Au cours de l'exercice 2002 également, les outils de surveillance ont été développés et les actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés ont été multipliées dans l'ensemble des entités du Groupe. La coordination entre les entités a été renforcée.

» Organisation de la déontologie et conformité

Les fonctions déontologie et conformité (compliance) sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses Régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 120 personnes au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales, à temps plein ou à temps partiel.

Un déontologue central, rattaché directement au Directeur général de Crédit Agricole S.A., coordonne l'activité des déontologues des filiales et anime le réseau des Caisses Régionales.

La fonction du déontologue central comprend l'élaboration des règles internes de bonne conduite, leur diffusion et le contrôle de leur observation. Ces règles mettent l'accent sur la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés financiers et le comportement du personnel. Elles n'incluent pas la prévention du blanchiment d'argent qui demeure sous la responsabilité de l'inspection générale.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie et conformité est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, le Conseil des Marchés Financiers et la Commission des Opérations de Bourse). Au cours de l'année 2002, les règles applicables aux analystes et aux relations de ces derniers avec les départements Investment Banking ont été rehaussées. Par ailleurs, des déontologues ont aussi été désignés dans des filiales où cette fonction n'est pas obligatoire sur le plan réglementaire afin de faciliter la diffusion et l'interprétation des meilleures pratiques dans le domaine de la déontologie.

En application de la réglementation COB 2002-01, Crédit Agricole S.A. publie désormais chaque semestre, sur le site Internet de la COB, le cumul des transactions sur le titre de l'ensemble de ses mandataires sociaux.

Enfin, en fin d'année, la préparation du dépôt de l'offre mixte sur les actions du Crédit Lyonnais a conduit à prendre des mesures exceptionnelles de protection de la circulation des informations sensibles et de surveillance des opérations.

» Gestion des risques de crédit, de marchés, et opérationnels

L'activité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales génère un certain nombre de risques tels que le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels. Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie n'est plus en mesure de faire face à ses obligations à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le risque de marché est un risque de perte qu'une position de taux, de change, sur action ou sur matière première peut entraîner dans le cas d'une évolution instantanée défavorable des paramètres de marchés. Le risque opérationnel est un risque de préjudices que pourraient subir Crédit Agricole S.A. et ses filiales en raison de l'inadéquation ou de la défaillance de leur organisation, de leurs procédures, de leurs collaborateurs, de leurs systèmes d'information, ou de la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. n'est pas directement exposé au risque de contrepartie généré par les opérations des Caisses Régionales. En effet, en tant qu'établissements de crédit de plein exercice, elles assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des membres de son réseau, principalement les Caisses Régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses Régionales. C'est pourquoi, aux risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales présentés dans cette section sont jointes des présentations comparables des risques du groupe Crédit Agricole.

Le tableau ci-après présente la part respective des encours nets du groupe Crédit Agricole sur les opérations avec la clientèle et le crédit-bail attribuable à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales d'une part et aux Caisses Régionales d'autre part.

	31 décembre 2002		31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	en milliards d'euros	% du total	en milliards d'euros	% du total	en milliards d'euros	% du total
Crédit Agricole S.A. et ses filiales	69,2	25,3	76,2	28,3	69,1	27,2
Caisses Régionales	204,0	74,7	192,9	71,7	184,7	72,8
Total	273,2	100	269,1	100	253,8	100

Les moyens de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales en matière de gestion, de suivi et de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels

La Direction centrale des risques bancaires de Crédit Agricole S.A.

La Direction centrale des risques bancaires est rattachée au pôle «Finances et Risques» de Crédit Agricole S.A. créé début février 2002, qui regroupe les Directions centrales «Finances et Comptabilité», «Planification Stratégique et Participations France» et «Risques Bancaires».

La Direction centrale des risques bancaires veille à ce que les stratégies de prise de risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales soient conformes aux normes du Groupe et, après examen de sa part, fassent l'objet d'une validation par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. Elle définit les normes et procédures communes en matière de risques. Elle participe au processus décisionnel et au suivi des grands risques individuels, pris ou portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Elle centralise, consolide et surveille les risques de crédit (y compris les risques-pays et les risques de règlement-livraison communiqués pour information) et les risques de marché. La Direction centrale des risques bancaires comprend : deux services en charge de la surveillance des risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales responsables l'un des risques de contrepartie, l'autre des risques de marché ; un service «Systèmes d'informations et projets risques» qui coordonne les projets risques pour le Groupe Crédit Agricole et une mission «Nouveaux Ratios de Solvabilité», en charge du volet «risque» de la réforme McDonough.

Enfin, la Direction centrale des risques bancaires assure la gestion de Foncaris, filiale de Crédit Agricole S.A., fonds de garantie des risques sur des contreparties coopératives et entreprises des Caisses Régionales.

Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Il y a une unité «risques» dans chaque direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A. et dans chacune de ses filiales. Cette unité «risque» est indépendante du front office et rattachée à la Direction générale de l'entité (direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A. ou filiale).

Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place une organisation de suivi et de contrôle des risques de crédit et de marché fondée sur des principes de subsidiarité et de délégation entre la Direction centrale des risques bancaires de Crédit Agricole S.A. et les unités «risques» des filiales. Ces dernières ont vis à vis de la Direction centrale des risques bancaires de Crédit Agricole S.A. une exigence de transparence et un devoir d'alerte. La mise en place de contrats de délégation formalisés entre la Direction centrale des risques bancaires et les unités risques des filiales de Crédit Agricole S.A., réalisée pour la majorité des filiales concernées en 2001 (Crédit Agricole Indosuez, Transfact, Ucabail, Sofinco, UI), a été complétée en 2002 (BFT, Unimo, Segespar/CA-AM et Predica). Ces contrats précisent les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques et d'alerte ainsi que le niveau des délégations, les obligations de reporting et les modalités de contrôle de ces délégations. Les contrats de délégation et les procédures régissant les relations entre la Direction centrale des risques bancaires et l'unité «risques» d'une filiale sont spécifiques à cette filiale bien qu'une trame et une présentation communes aient été adoptées.

Le comité des risques nationaux et internationaux, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., fixe les grandes orientations stratégiques en matière de risques de contrepartie, de risques-pays et de risques de marché. A cet effet, il (i) valide les stratégies risques présentées par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, après avis de la Direction centrale des risques bancaires, (ii) arrête, dans le cadre des stratégies qui lui sont présentées,

les limites globales proposées par chaque entité (ces limites globales comprennent les limites cumulées sur les contreparties bancaires, les limites pays, les limites de risques de marché et les limites sur certains domaines d'activité) et (iii) valide, dans le cadre de la procédure ad hoc sur les syndications internes, la liste indicative des contreparties bénéficiaires ainsi que le montant de l'enveloppe à syndiquer auprès des Caisses Régionales. Le Comité des Risques Nationaux et Internationaux décide également des prises de risque sur les plus grandes contreparties non bancaires, les opérations spécifiques ou les affaires sensibles les plus importantes. A cet effet, il (i) fixe les limites individualisées des risques de crédit sur les plus grands clients de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, et (ii) autorise les opérations ponctuelles qui porteraient l'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au-delà d'un certain seuil ou porteraient l'exposition de la filiale sur une même contrepartie au-delà de son niveau de délégation. Enfin, le Comité des Risques Nationaux et Internationaux opère le suivi des provisions et des passages en pertes (les plus significatifs) et supervise le suivi des risques de contrepartie et de marché et des risques-pays.

Compte tenu de son contrôle conjoint par ses deux actionnaires, CAL FP est soumis au contrôle d'une Commission des Risques composée paritairement de représentants de ceux-ci.

Le comité des normes et méthodologies, créé en octobre 2000 et présidé par le Directeur Général Ajoint en charge du pôle Finances et Risques de Crédit Agricole S.A., a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et méthodologies relatives à la mesure, à la gestion et au contrôle des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques opérationnels relevant des activités de la Banque de grande clientèle.

Au cours de l'année 2002, les principales normes instruites et validées par le Comité des Normes et Méthodologies ont porté sur les thèmes suivants : refonte de la méthodologie de notation applicable aux professionnels de l'immobilier et aux collectivités locales, et approbation de celle relative aux fonds alternatifs, identification et mesure du risque de change opérationnel et du risque de contrepartie d'une part sur sous-jacents pétroliers et d'autre part sur devises émergentes "peggées" et "non peggées", approche dite "LDA" du Comité de Bâle sur les risques

opérationnels, Valeur en Risque (VAR) "stressée" d'un portefeuille immobilier, risque de pivotement de la courbe des taux, méthodologie de compensation des valeurs de majoration ("add-ons") pour les opérations fermes portant sur un sous-jacent action.

Le dispositif de surveillance des risques des Caisses Régionales

Le principe fondamental est la responsabilisation des dirigeants des Caisses Régionales : les risques logés dans les Caisses Régionales sont décidés, suivis et gérés par les Caisses Régionales qui supportent le coût des sinistres éventuels. De même, la réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne. Toutefois, en application du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire Française 2001-03, entré en vigueur le 01/07/02, l'ensemble du groupe Crédit Agricole, y compris les Caisses Régionales, est soumis à l'obligation, notamment, de déclarer ses grands risques sur base consolidée.

La Direction centrale des risques bancaires présente tous les trimestres à un comité, présidé par le Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A., un tableau de bord d'indicateurs des risques de crédit des Caisses Régionales.

Par ailleurs, une mise en commun des informations sur les grandes entreprises clientes des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sur un périmètre élargi est opérée sous la forme de reportings semestriels déclaratifs à la Direction centrale des risques bancaires, qui assure la centralisation et le retour des informations aux entités déclarantes.

Des études multisectorielles permettent d'identifier les concentrations sectorielles, de suivre l'évolution des risques sectoriels et de positionner le groupe Crédit Agricole par rapport à la concurrence quant à la qualité de ses risques sectoriels.

Enfin, les risques importants de crédit pris par les Caisses Régionales sur des contreparties entreprises et collectivités publiques doivent être garantis par Foncaris (à hauteur de 50 %), un établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Chaque Caisse Régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse Régionale.

Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1er juillet 2001, les Caisses Régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses Régionales à Foncaris en rémunération de sa garantie sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse Régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

La modernisation du système d'information de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales : le projet SIRIS

En 1999, le groupe CNCA a lancé le projet SIRIS (Système d'Information RISques) dont l'objectif était de mettre en place un nouveau système d'information risques offrant une solution intégrée crédit et marché, sur un périmètre limité dans un premier temps à la CNCA et à Crédit Agricole Indosuez, étendu ensuite aux autres filiales du groupe CNCA et aux grands risques de contrepartie des Caisses Régionales. Le projet SIRIS prévoit une organisation du système d'information risques «en étoile» autour de Crédit Agricole S.A. ce qui implique une harmonisation des bases de référentiel (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données (structures de format et protocole d'échange homogène entre les entités). La mise en place de SIRIS permettra d'améliorer la qualité du suivi de nos risques de contrepartie et de nos risques de marché.

Les Progiciels Ricos (crédit) et Riskwatch (marché) ont été choisis et installés en 2001. La modélisation du progiciel crédit (Ricos) est terminée. La base des contreparties unifiée entre Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Indosuez a été mise en production au cours du premier semestre 2002. Au cours de cette année, l'extension du système aux autres filiales de Crédit Agricole S.A. a été préparée afin de permettre l'alimentation de cette base à partir de l'automne 2002. Concernant les risques de marché, la modélisation du progiciel marché (Riskwatch) sur les instruments de dérivés standards (swaps, swaptions, caps/floors), les instruments de couverture (futures, options, FX, obligations d'Etat) et les instruments optionnels est terminée.

Le projet McDonough

Le projet d'adaptation du groupe Crédit Agricole à la réforme des ratios de solvabilité initiée par le Comité de Bâle (réforme «McDonough») s'est structuré fin 2001- début 2002 avec la mise en place d'une équipe projet dédiée chez Crédit Agricole S.A. (mission «Nouveaux ratios de solvabilité») et un Comité de pilotage placé sous la présidence du Directeur Général Adjoint de Crédit Agricole S.A. en charge des Finances et des Risques et associant les dirigeants des principales filiales et d'un certain nombre de Caisses Régionales. Les entités concernées du Groupe, Caisses Régionales et filiales spécialisées de Crédit Agricole S.A., sont associées au projet dans le cadre de chantiers dédiés.

- Au cours du premier semestre 2002 ont été rédigés les cahiers d'expression des besoins en matière de normes, systèmes de notation et impacts sur les systèmes informatiques. Ces travaux, menés en collaboration avec de nombreuses Caisses Régionales ont fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de juillet 2002 ;

- Au cours du 2ème semestre 2002, des projets pilotes concernant le risque de crédit par marchés (Particuliers, Agriculteurs et Professionnels, Entreprises) et les risques opérationnels ont été lancés. Ils associent 9 Caisses Régionales, leurs Systèmes d'Information de Référence et des filiales de Crédit Agricole S.A. (Sofinco, CAI, Transfact, Ucabail).

» Les risques de contrepartie

Définition

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un pays, un fonds d'investissement ou une personne physique. L'engagement qui la lie au Crédit Agricole S.A. et/ou à ses filiales peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance ou garantie de bonne fin). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Les risques de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Principes généraux

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou para-publique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace Economique Européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus. Ces «limites-pays» sont révisables annuellement ou à la demande ;
- des règles de division des risques sont mises en place afin que les limites sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas le plafond réglementaire de 25 % des fonds propres consolidés ;
- une règle de partage des risques est appliquée : la quote-part maximale de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dans l'endettement bancaire d'une contrepartie importante ou d'un groupe lié de contreparties est limité à 33 % ;
- un processus d'engagement encadré : toute décision d'engagement est prise soit par un comité décisionnel, soit par un délégué. Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième degrés, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;

- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie ;
- le reporting des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont engagés, consolidé par groupes par la Direction centrale des risques bancaires, est présenté au Directeur Général dans le cadre du Comité des Risques Nationaux et Internationaux. Son périmètre de couverture présente, toutes entités confondues, les limites consolidées supérieures ou égales à 350 millions d'euros ou les encours cumulés supérieurs à 200 millions d'euros. De même, une revue annuelle des limites de banques est présentée au Directeur Général de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Comité des Risques Nationaux et Internationaux.

Méthodologie de mesure des risques de contrepartie sur opérations de marché

Approche interne

Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent la méthode du risque courant pour mesurer les risques de crédit sur les instruments de hors-bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet add-on est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire.

Approche réglementaire

L'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au risque de contrepartie sur instruments de hors bilan est mesurée également en fonction de l'approche réglementaire exigée par les ratios européen et international de solvabilité (cf. infra).

Mise en place d'accords de collatéralisation

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Crédit Agricole Indosuez et de CAL FP, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties.

Méthodologie de notation interne applicable à la grande clientèle

Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place un système de notation interne des contreparties applicable à la grande clientèle. Les notations sont proposées par le responsable de la relation commerciale avec la contrepartie concernée, sont vérifiées contradictoirement par les unités de contrôle des risques et validées par les instances de décision (comité ou délégataire). La permanence de la méthodologie de la notation est placée sous la responsabilité de la Direction centrale des risques bancaires. La notation allie des critères financiers et qualitatifs. Le système de notation applicable à la grande clientèle couvre 12 portefeuilles : entreprises, collectivités publiques, banques, assurances, fonds, immobilier, maritime, aéronautique, financements de projets, financements d'acquisitions, négoce et titrisation. La nouvelle grille de notation, étendue à 15 positions (dont deux pour le défaut), contre 8 auparavant, et définitivement arrêtée en décembre 2001 par le Comité des Normes et Méthodologies est en cours de déploiement à Crédit Agricole S.A., à ses filiales et à l'ensemble des Caisses Régionales depuis mars 2002.

La revue des notations de la Grande Clientèle au sein de Crédit Agricole SA et ses filiales a lieu au cours des revues annuelles des portefeuilles et à l'occasion

de la revue de chaque dossier. Les affaires sensibles notées E+, E ou E- (à surveiller), F (en défaut) et Z (en contentieux) supérieures à 25 millions d'euros font par ailleurs l'objet de revues trimestrielles individualisées.

Le dispositif de notation peut ainsi, de façon opérationnelle, déclencher certains dispositifs d'alerte : identification de listes de surveillance, basculement en créance douteuse voire provisionnement spécifique.

Suivi des grands risques de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Un suivi des grands risques est effectué par le rapprochement des utilisations en encours et des limites globales d'engagement consolidées au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Les limites par entités sont, après formalisation d'un dossier de demande par le front-office, soumises aux unités risques de chacune des entités pour avis. L'accord du front-office, conjointement avec l'avis favorable des unités risques, conditionne la mise en place opérationnelle de ces limites. En fonction des montants, la décision finale est du ressort soit de comités, soit de délégations individuelles, conformément aux principes exposés précédemment. Les limites consolidées de l'ensemble des entités de Crédit Agricole SA. et de ses filiales sur une même contrepartie ou sur un groupe lié de contreparties (ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités) sont fixées notamment en fonction des fonds propres consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le plafond d'engagements inclut l'ensemble des crédits accordés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors-bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sont enregistrées au sein des

systèmes d'information internes à chaque entité. Un reporting des limites les plus importantes est centralisé à la Direction centrale des risques bancaires. S'agissant des contreparties bancaires, elles font l'objet d'une revue annuelle au Comité des Risques Nationaux et Internationaux.

S'agissant des contreparties non bancaires, chaque entité communique trimestriellement à la Direction centrale des risques bancaires le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les limites cumulées de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 350 millions d'euros ou sur lesquelles les encours de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 200 millions d'euros, font l'objet d'une actualisation de l'information financière et d'un reporting semestriel au Comité des Risques Nationaux et Internationaux.

Au 31 décembre 2002, les encours en risques de bilan et hors-bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 41 milliards d'euros pour une centaine de groupes (données risques), les encours en risques auprès des dix groupes les plus importants s'élevant à environ 12 milliards d'euros.

Suivi des risques-pays

Des limites par pays sont mises en place et révisables annuellement ou à la demande. Les pays sont notés en fonction d'un système interne fondé sur des critères objectifs et, notamment, sur les notes attribuées par les agences de notation et la dimension économique du pays concerné. Chaque filiale de Crédit Agricole S.A. fixe son dispositif de limites par pays dans le cadre des stratégies risques qui sont

arrêtées par le Comité des Risques Nationaux et Internationaux. Les limites et encours sur risques-pays de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales font l'objet d'un reporting trimestriel auprès de la Direction centrale des risques bancaires.

Suivi des grands risques de contrepartie des Caisses Régionales

Ce suivi est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2002, garantissait à 50 % les 6,8 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses Régionales sur leurs plus grands risques. A ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 3,4 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient 40 % de ses engagements totaux.

Diversification des risques

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leurs expositions aux risques de crédit et de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie, d'un secteur industriel ou d'un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Les systèmes d'information comptables de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ont été modifiés de manière à leur permettre de se conformer à la recommandation conjointe de la Commission Bancaire et de la Commission des Opérations de Bourse sur l'information financière relative aux risques de crédit publiée en février 2000. Les ventilations sectorielles «comptables», prévues dans la recommandation, figurent dans l'annexe comptable.

Ventilation des risques par secteurs économiques

Les deux tableaux suivants présentent la ventilation par secteurs économiques des encours d'opérations avec la clientèle de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées.

Ventilation par secteurs économiques des encours de crédits à la clientèle de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées, au 31 décembre 2002

	En millions d'euros	En % du total
Activités financières (assurances, OPCVM, holdings)	11 282	17,4 %
Particuliers	12 066	18,6 %
Administrations Publiques et collectivités	3 992	6,1 %
Transports (aérien, maritime, autres)	5 998	9,2 %
Commerce, distribution	2 976	4,6 %
Energie, pétrole, gaz	3 947	6,1 %
Immobilier (Sociétés immobilières, Promotion)	1 911	2,9 %
Agro-alimentaire	460	0,7 %
Construction, Travaux Publics	1 214	1,9 %
Communications et médias	913	1,4 %
Industries chimiques et pharmaceutiques	857	1,3 %
Sidérurgie, métallurgie	1 020	1,6 %
Construction automobile et matériel de transport	419	0,6 %
Electronique, Equipement électrique	642	1,0 %
Aviation, aéronautique, espace	637	1,0 %
Négoce de matières premières	1 039	1,6 %
Autres et non ventilés	15 576	24,0 %
Total brut	64 949	100,0 %
Provisions	- 2 408	
Total net	62 541	

Les secteurs économiques retenus sont des regroupements de code APE ⁽¹⁾ ou des classifications équivalentes à l'étranger. Les encours ventilés sont bruts, avant garanties et provisions.

(1) Le code APE est attribué par l'INSEE en fonction de l'activité principale exercée.

Les encours sur signatures étatiques ou d'institutions financières sont relativement stables entre 2001 et 2002 (- 1,2 %), représentant environ 20 % du total des engagements. Cependant, un changement est intervenu dans la composition interne de ce pôle entre les deux dates d'arrêt, avec un recul des

encours sur collectivités ou administrations publiques (tout particulièrement en France, en Espagne et au Japon) compensé par une progression des risques sur institutions financières (principalement françaises, sous forme essentiellement de pensions livrées, et dans une moindre mesure japonaises).

Ventilation par secteurs économiques des engagements hors bilan commerciaux en faveur de la clientèle de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées, au 31 décembre 2002

Ces risques concernent principalement des cautions techniques (soumission, bonne fin, restitution d'acompte, etc.), des crédits documentaires, les parties non tirées des crédits confirmés, des lignes de soutien (back up lines), des cautions financières (stand-by letters of credit) et des pensions non-livrées.

(En millions d'euros)

Particuliers	436
Energie, pétrole, gaz	3 981
Agro-alimentaire, boissons	293
Automobile, matériel de transport	1 317
Aviation, aéronautique, espace	371
Industries chimiques et pharmaceutiques	957
Construction, Travaux publics	868
Electronique, équipement électrique	1 992
Négoce de matières premières	927
Sidérurgie, métallurgie	1 139
Commerce, distribution	1 552
Transport (aérien, maritime, autres)	2 278
Promotion immobilière	981
Presse, édition, communication	452
Assurance et services financiers	23 839
Etat (collectivités et administrations publiques)	4 358
Autres et non répartis	9 988
Total	55 729

Cette ventilation porte sur les engagements de hors bilan donnés à la clientèle par Crédit Agricole Indosuez, représentant 72,3 % du total des engagements hors bilan du groupe Crédit Agricole S.A.

L'attribution de limites par secteur économique est ponctuelle : elle concerne des branches d'activité où le profil de risques est concentré ou se dégrade. C'est le cas par exemple du secteur des télécommunications (y compris les équipementiers) ou encore celui des assurances.

Le risque agricole est limité du fait de la diversification des engagements entre les filières agricoles, du faible niveau des engagements unitaires et de la très bonne connaissance du secteur par le groupe Crédit Agricole.

Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, en grande partie, d'hypothèques sur les avions. Au 31 décembre 2002, le total des engagements nets de Crédit Agricole Indosuez dans ce secteur est de l'ordre de 1,1 milliard d'euros.

Ventilation des risques par agents économiques

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation par agents économiques des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et sur opérations de crédit-bail (description des règles de déclasserement en créances douteuses et des règles de provisionnement en Note 2.1.1 de l'Annexe et paragraphe Provisionnement et recouvrement ci-après).

Ventilation par agents économiques des risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

[en millions d'euros]	Encours bruts	31/12/02	
		Encours douteux	Provisions
Particuliers	13 689	839	627
Agriculteurs	31	16	6
Autres professionnels	151	12	13
Sociétés financières	10 630	312	268
Entreprises	33 971	2 345	1 378
Collectivités publiques	5 084	84	46
Autres agents économiques	1 393	135	70
Crédit-bail	6 863	227	200
Valeurs au bilan	71 812	3 970	2 608

Ventilation par agents économiques des risques du groupe Crédit Agricole

[en millions d'euros]	Encours bruts	31/12/02	
		Encours douteux	Provisions
Particuliers	101 241	2 857	1 893
Agriculteurs	31 315	1 770	1 152
Autres professionnels	30 238	2 073	1 450
Sociétés financières	10 603	317	272
Entreprises et autres agents économiques	79 026	5 279	3 550
Collectivités publiques	22 307	120	63
Crédit-bail	7 076	240	214
Valeurs au bilan	281 806	12 656	8 594

Ventilation géographique des risques

Les tableaux ci-après présentent la ventilation géographique des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et de crédit-bail.

Ventilation géographique des risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

(en millions d'euros)	Encours bruts	31/12/02	
		Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	30 801	1 376	986
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 332	352	210
Autres pays d'Europe	4 715	501	466
Amérique du Nord	3 074	368	139
Amériques Centrale et du Sud	4 141	232	112
Afrique et Moyen-Orient	5 193	617	398
Asie et Océanie (hors Japon)	4 651	524	297
Japon	5 905	0	0
Valeurs au bilan	71 812	3 970	2 608

Ventilation géographique des risques du groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros)	Encours bruts	31/12/02	
		Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	239 027	10 025	6 947
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	14 441	387	232
Autres pays d'Europe	5 302	503	468
Amérique du Nord	3 125	368	139
Amériques Centrale et du Sud	4 143	232	112
Afrique et Moyen-Orient	5 206	617	399
Asie et Océanie (hors Japon)	4 655	524	297
Japon	5 907	0	0
Valeurs au bilan	281 806	12 656	8 594

Le tableau ci-dessous présente les concours de Crédit Agricole S.A. et ses filiales aux Caisses Régionales
Crédit Agricole S.A. et ses filiales

(en millions d'euros)					31/12/02		Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	4 872				4 872	3	4 875
Comptes et avances à terme	21 410	34 598	46 143	42 657	144 808	70	144 878
Prêts subordonnés	11		200	15	226		226
Total	26 293	34 598	46 343	42 672	149 906	73	149 979
Provisions							(78)
Valeurs nettes au bilan							149 901

Provisionnement et recouvrement

Les principes de provisionnement sont mis en application lors de la survenance d'incidents ou, en amont, lors des procédures de revues de portefeuilles. Dans ce cadre, les règles de déclassement en créances douteuses sont appliquées (basculement au-delà de trois mois de retard ou pour tout dossier performant ou non dont l'incertitude sur le recouvrement partiel ou total de la créance nécessite la constitution d'une provision).

Le provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses après examen individuel de la situation actif-passif de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution (liquidation ou poursuite d'activité avec restructuration).

Par ailleurs, les risques-pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

S'agissant des procédures de recouvrement de créances, celles-ci consistent à décentraliser la fonction de recouvrement au niveau opérationnel : chaque entité recouvre ses propres créances et l'organisation en place prévoit que ces fonctions sont gérées par une unité spécialisée, afin de déconnecter cette fonction de l'unité qui, antérieurement, avait initié la relation commerciale et en assurait le suivi. Lorsqu'un dossier est commun à plusieurs filiales de Crédit Agricole S.A., l'entité chef de file prend en charge le traitement de la phase de recouvrement, en concertation avec les filiales concernées. Lorsqu'une Caisse Régionale est concernée, de la même façon, une interface assure la cohérence des actions, via les juristes conseils de Crédit Agricole S.A. (et de sa filiale Foncaris) et l'entité chef de file du dossier concerné.

Les tableaux suivants présentent le taux de créances douteuses sur les encours bruts ainsi que le taux de provisionnement des opérations avec la clientèle et du crédit-bail, aux dates indiquées.

Créances douteuses et provisions sur opérations avec la clientèle et crédit-bail du groupe Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	31 décembre 2002	31 décembre 2001	31 décembre 2000
Encours créances clientèles bruts (y compris crédit-bail)	71 812	79 299	72 172
Créances douteuses	3 970	4 650	4 236
Provisions constituées	2 608	3 049	3 035
Taux de créances douteuses dans les encours bruts	5,5 %	5,9 %	5,9 %
Taux de couverture des créances douteuses	65,7 %	65,6 %	71,6 %

Créances douteuses et provisions sur opérations avec la clientèle et crédit-bail du groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros)	31 décembre 2002	31 décembre 2001	31 décembre 2000
Encours créances clientèles bruts (y compris crédit-bail)	281 806	278 187	262 991
Créances douteuses	12 656	13 672	13 468
Provisions constituées	8 594	9 130	9 219
Taux de créances douteuses dans les encours bruts	4,5 %	4,9 %	5,1 %
Taux de couverture des créances douteuses	67,9 %	66,8 %	68,5 %

» Les risques de marchés

Les activités d'arbitrages et de prises de positions directionnelles conduites au sein des salles de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. constituent la principale source de risques de marchés de ce périmètre. La partie la plus significative de ces risques est logée dans les portefeuilles dits «de négociation», c'est-à-dire la partie du bilan regroupant les activités sur titres. Concrètement, les risques de marchés se matérialisent par un risque de variation porté par un ou plusieurs vecteurs : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, volatilité, etc. La gestion des risques de marchés consiste notamment à anticiper la variation instantanée de la valeur d'un portefeuille du fait des risques ainsi définis et à l'exclusion d'autres types de risques (crédit, opérationnel etc.). Les portefeuilles qui ne font pas l'objet d'une mesure instantanée de leur valeur ne sont pas inclus dans l'assiette de calcul. Le groupe Crédit Agricole S.A. gère son exposition aux risques de marchés en développant des méthodologies d'identification et de mesure du risque, en fixant des plafonds de risques par entité et par vecteur de risque et en mettant en place un dispositif de surveillance visant à garantir le respect des règles en vigueur.

Procédures d'engagement et de surveillance des risques de marchés

Le contrôle des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif comprenant plusieurs niveaux :

- la Direction centrale des risques bancaires est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A., avec une mission d'information et d'alerte vis-à-vis de sa Direction générale ;
- pour ce faire, elle s'appuie sur la direction des risques qui existe au sein de chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. et à laquelle revient le contrôle de premier niveau sur ses risques de marchés ;
- enfin, lorsque la taille de l'entité le justifie, ce qui est notamment le cas du périmètre Crédit Agricole Indosuez, la direction des risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques. Le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en place des limites globales visant à encadrer les risques de marchés de chaque entité. Ces limites sont déclinées

annuellement par facteur de risque (taux, action, change, marchandises) et, le cas échéant, par ligne de produit ou par zone géographique. Elles sont exprimées soit en perte potentielle maximale théorique selon un intervalle de confiance donné («value at risk»), soit en termes d'indicateurs de position (sensibilité, montant nominal) ou autres indicateurs jugés pertinents. Ces limites sont décidées au sein de l'instance décisionnelle de chaque entité puis font l'objet d'une validation au Comité des Risques Nationaux et Internationaux de Crédit Agricole S.A. La détermination du montant de ces limites repose sur la nature de l'activité et le budget annuel de celle-ci, afin de fixer un niveau de risque autorisé en fonction de la rentabilité attendue. Tout changement méthodologique dans le calcul d'un indicateur utilisé dans la définition des limites entraîne de fait une révision de celles-ci. Par ailleurs, une limite de perte est fixée. Elle est exprimée en pourcentage de l'espérance de gain budgétée (produit net bancaire ou résultat brut d'exploitation).

Typiquement, le dossier de demande de limites est instruit au sein de chaque filiale par le front-office des activités de marché. La demande est ensuite analysée par l'unité de contrôle des risques de la filiale qui la transmet, avec son avis formalisé et motivé, à son instance de décision ainsi qu'à la Direction centrale des risques bancaires. L'instance décisionnelle de l'entité formule une recommandation en vue de la présentation au Comité des Risques Nationaux et Internationaux. Lorsqu'il s'agit d'une direction de Crédit Agricole S.A., le dossier de demande de limite est transmis directement à la Direction centrale des risques bancaires qui émet un avis formalisé et motivé à destination du Président et du Vice-président du Comité des Risques Nationaux et Internationaux. La présentation du dossier est faite par le responsable des risques de marchés de l'entité concernée.

Le suivi des limites globales incombe en premier lieu à chaque entité porteuse de risques de marchés, qu'il s'agisse d'une filiale, d'une participation assimilée à une filiale ou d'une direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A.. Ce contrôle est organisé autour de trois axes : le «front-office», le «back-office» et l'unité spécialisée dans le contrôle des risques de marchés. Le suivi centralisé s'effectue à partir de compte-rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des entités. Ces comptes-rendus sont destinés à la Direction centrale des risques bancaires, qui traite l'information (historisation, agrégation,

analyses...) afin d'en informer la Direction générale de Crédit Agricole S.A. lors d'une présentation trimestrielle dans le cadre du Comité des Risques Nationaux et Internationaux. La situation des risques de marchés, l'utilisation des limites, les dépassements significatifs passés et en cours, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Une prestation similaire est effectuée par la Direction centrale des risques bancaires dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du Contrôle Interne du groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, différentes procédures d'alerte sont en place. Elles se déclenchent notamment lorsque le seuil de 80 % d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en «value at risk». Les unités de contrôle des risques de marchés des entités doivent également informer la Direction centrale des risques bancaires dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

Méthodologie de mesure des risques de marchés

Une mesure opérationnelle basée sur des indicateurs de position

Les risques de taux et de change sont mesurés dans un premier temps par des indicateurs de position. Le risque de taux fait l'objet d'une décomposition visant à appréhender ses composantes principales. Un calcul spécifique est ainsi appliqué au risque directionnel (résultant d'une translation parallèle de la courbe des taux), au risque de pente (résultant de la déformation de la courbe des taux) et au risque de différentiel de taux entre différents instruments. Pour le risque de change, les positions fermes sont exprimées sur la base d'un montant net nominal par devise.

Au niveau global, une mesure en «value at risk»

La mesure du risque pour les positions fermes de taux et de change est complétée par une approche en «value at risk». Cette technique repose sur une approche statistique des comportements de marchés et des corrélations effectivement constatées sur

ceux-ci, à partir d'un historique couvrant environ cinq années. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 10 jours. Ce modèle fait l'objet d'un back-testing (comparaison entre le résultat quotidien et la «value at risk» théorique de la veille). Ceci permet de confirmer la pertinence des méthodologies utilisées pour mesurer les risques de marché. Cette approche est complétée par un calcul dit de «stress scénarios» qui simule des conditions extrêmes de marchés ou des situations de crise historiquement observées.

Un traitement complémentaire spécifique dit «worst case scenarios» est appliqué aux instruments dérivés et aux positions obligataires :

- les risques sur les portefeuilles d'options de taux et de change sont encadrés au travers de matrices fondées sur des scénarios d'évolution défavorable du prix des actifs sous-jacents et des volatilités. Le risque est mesuré en «worst case» ou «scénario le plus défavorable» selon le même intervalle de confiance que mentionné ci-dessus. Le risque est également suivi en VAR historique pour un horizon de dix jours et un intervalle de confiance de 99 % ;
- les risques générés par les portefeuilles contenant majoritairement des titres de propriété et dérivés assimilés sont mesurés par une «value at risk» issue de scénarios d'évolution défavorable des actifs sous-jacents et des volatilités, sur des horizons de risques adaptés à la liquidité de chaque marché. L'approche retenue combine la mesure du risque «général» reflétant l'évolution des prix de marchés à celle d'un risque «spécifique» lié aux évolutions des actions des sociétés considérées individuellement ;
- le risque de variation du «spread émetteur», ou marge spécifique de rendement d'un titre de créance, impacte les positions obligataires comptabilisées au sein des portefeuilles de négociation ainsi que le portefeuille de dérivés de crédit. Ce risque est mesuré au travers d'une approche en perte potentielle basée sur l'observation historique de la variation des spreads pour chaque qualité («rating») d'émetteur. Ici aussi, les scénarios de variation ont été définis pour un horizon de dix jours et un intervalle de confiance de 99 %. Ils recouvrent le risque général (mouvement général du marché sur les spreads) et le risque spécifique (mouvement du spread d'un émetteur isolé) ;

- les risques relatifs aux matières premières sont mesurés par une «value at risk» globale qui correspond en fait à une «value at risk worst-case» par famille de produits (scénario de variation de prix de trois écarts-types et modulation de la volatilité en fonction de l'échéance), complétée par des mesures de risques de décorrélation entre actifs sous-jacents et entre échéances.

Exposition aux risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A.

Le tableau suivant présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. aux risques de marchés arrêtée au 31 décembre 2002.

Chaque agrégat présenté est une «value at risk» valorisant un vecteur de risque spécifique calculé selon les méthodologies décrites ci-dessus. Chaque valeur a été obtenue par simple sommation des indicateurs produits au sein des différentes entités composant le périmètre de consolidation, sans tenir compte d'une éventuelle décorrélation entre entités pour chaque vecteur de risques. Au 31 décembre 2002, la «value at risk» globale du groupe en tenant compte de la corrélation entre facteurs de risques au sein des entités s'élève à 82,1 millions d'euros pour un horizon de temps de 10 jours et un intervalle de confiance de 99 % ; elle s'élève à 26,0 millions d'euros pour un horizon de temps de 1 jour.

Activités de marchés

[en millions d'euros]	1er janvier/31 décembre 2002			31/12/02	31/12/01
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Risque sur les positions fermes de taux	15,3	48,1	25,7	23,0	48,1
Risque sur les livres d'option de taux	7,7	17,4	10,8	7,7	17,4
Risque de "spread émetteur"	52,7	87,3	73,1	57,0	75,4
Risque sur les positions fermes de change	1,5	5,4	2,5	1,5	2,7
Risque sur les options de change	1,1	4,1	2,2	4,1	1,1
Risque sur les actions et dérivés actions	20,3	46,5	29,5	34,6	46,5
Risque sur les matières premières	1,9	5,1	3,2	2,7	3,0
Risque sur les montages structurés	4,7	11,9	7,3	5,2	9,8

» Les risques opérationnels

Dans l'ensemble des métiers qu'il exerce, le groupe Crédit Agricole S.A., comme les autres groupes bancaires, est exposé à des risques opérationnels susceptibles de porter atteinte à la qualité des services apportés à ses clients, à ses résultats ou à sa situation financière : la fraude, le non respect des procédures de distribution ou de traitement des produits et services, la défaillance des systèmes d'information ou l'interruption inattendue d'une activité en sont quelques exemples.

Dans un contexte propice à une montée en charge des risques opérationnels, aussi bien sur le plan économique (sophistication des produits, accroissement de la pression concurrentielle sur les services de base, processus de fusions et de migrations informatiques), juridique et social (mutation des valeurs sociétales, multiplication des

actions en responsabilité des clients, terrorisme et cyber-criminalité), que réglementaire et prudentiel (les réformes McDonough et IASC), le groupe Crédit Agricole S.A. doit faire progresser son dispositif de surveillance et de maîtrise des risques opérationnels. Dans le cadre de l'adaptation du groupe Crédit Agricole à la réforme du ratio de solvabilité, la Direction centrale des risques de Crédit Agricole S.A. a donc engagé il y a près de 2 ans des travaux visant, d'ici 2006, à doter le groupe d'un dispositif d'analyse et de gestion dédié aux risques opérationnels, comparable à ce qui existe déjà en matière de risques de marché et de risques de crédit. Ce dispositif prévoit ainsi la mise en place progressive, dans toutes les entités du Groupe :

- d'une fonction de gestion des risques opérationnels indépendante des métiers,
- d'un système de délégations et de limites,

- d'un processus de collecte et d'historisation des incidents et des pertes consécutives à la survenance des risques opérationnels,
- de méthodes et d'outils d'évaluation des risques opérationnels et de calcul des fonds propres économiques et réglementaires,
- de méthodes de gestion adaptées à la nature et à l'importance des risques opérationnels (prévention, atténuation et financement des risques),
- d'un système de suivi des risques et de reporting des risques opérationnels.

Ce dispositif, conçu, expérimenté et validé courant 2002 pour le compte du Groupe dans une Caisse Régionale, est actuellement en cours de pré-déploiement dans deux filiales de Crédit Agricole S.A. et dans trois autres Caisses Régionales. Ses fonctionnalités et son calendrier de déploiement (2004-2005) dans le reste des Caisses Régionales et dans les principales entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont récemment été entérinés par le Comité des Risques Nationaux et Internationaux.

A ce stade, ce dispositif a d'ores et déjà apporté des résultats tangibles et profitables aux entités dans lesquelles il a été mis en place :

- l'approche retenue, participative et progressive, s'est avérée structurante, responsabilisante, motivante et mobilisatrice ;
- des marges de progrès importantes sont apparues dans les activités de crédit où il a été démontré qu'une part significative du coût du risque avait pour origine la survenance de risques opérationnels ;
- certains livrables du dispositif (diagrammes d'activité, cartographies de risques) ont également ouvert la voie à une amélioration (en terme de qualité, de sécurité et de productivité), voire dans certains cas à une simplification des processus de traitement, à une ré-allocation des moyens de contrôles en fonction de l'importance des risques, à la mise en place de plans de continuité des activités pour les processus métiers jugés stratégiques (ceux pour lesquels un risque opérationnel d'interruption de service prolongée est intolérable) et à la définition puis à la mise en œuvre d'une politique d'assurance pro-active.

» Autres risques

Le domaine comptable peut être également source de risques financiers et d'image. Le rattachement de la Direction de la comptabilité et de la consolidation à la Direction centrale «Finances et Comptabilité» faisant partie du pôle «Finances et risques» illustre le choix fait de doter le domaine comptable d'un système de protection contre ses propres risques. Pour éviter que ne se produisent les situations génératrices de risques, la qualité de l'information financière et sa confidentialité sont assurées pour chacune des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et pour le groupe lui-même par un processus comprenant :

- un système d'information doté d'une piste d'audit,
- des principes et schémas comptables compatibles applicables, pour chaque domaine métier, à l'ensemble des entités du groupe,
- un unique référentiel d'élaboration des comptes consolidés,
- et des procédures de tenue, de sécurité, de conservation et de contrôle.

Le système d'information comptable et réglementaire forme un tout composé d'éléments complémentaires entre eux et liés en totale compatibilité permettant l'existence d'une piste d'audit verticale montante et descendante. La sécurité du système d'information et sa continuité d'activité sont contrôlées pour tout nouveau module mis en production et périodiquement pour les modules existants.

Les principes comptables applicables au Groupe sont élaborés par Crédit Agricole S.A. et diffusés à l'ensemble du Groupe, les équipes en charge de leur définition et de leur déclinaison au plan des référentiels comptables étant présentes dans les structures d'étude et de décision de la profession comptable française. Le respect de leur application est assuré par le biais des contrôles des données comptables.

La donnée comptable est contrôlée en interne par un processus à plusieurs degrés intégrant notamment des contrôles quotidiens, des analyses mensuelles, des audits ponctuels, des reportings des unités comptables décentralisées et une surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

Les comptes des sociétés consolidées sont élaborés par un processus répondant aux mêmes exigences et sont contrôlés préalablement à leur consolidation dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A.

Ceux des Caisses Régionales font de plus l'objet d'une mission d'approbation incombant à Crédit Agricole S.A. du fait de sa qualité d'organe central. Les comptes consolidés en résultant font l'objet de justifications et de contrôles de cohérence.

Le contrôle de la qualité comptable est complété par d'autres degrés d'intervention comme la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit, les Commissaires aux comptes et les autorités de tutelle.

» Assurance et couverture des risques de l'émetteur

Crédit Agricole S.A. s'est fixé pour objectif, en matière de couverture de ses risques d'exploitation, deux priorités :

- consolider en l'harmonisant sa politique de transfert vers le marché de l'assurance des risques relatifs aux personnes (administrateurs, dirigeants et salariés) et aux biens (immeubles et informatique),
- conduire une politique d'assurance différenciée selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude notamment en révisant à la hausse les niveaux de franchise pour chacun des métiers en accompagnement du renforcement des dispositifs de prévention.

Au titre de la première priorité, nous avons souscrit auprès de la compagnie AIG une police monde couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux du groupe Crédit Agricole S.A.

En matière de garantie dommages aux biens d'exploitation (immeubles et informatique), une expertise a été conduite, en 2002, pour évaluer au mieux les capitaux à garantir sur le patrimoine d'exploitation et une police harmonisée placée auprès des compagnies apéritrices Groupama et Chubb. Le plafond de garantie s'élève à 370 millions d'euros. Dans le prolongement de cette police, nous avons souscrit une garantie, auprès de la compagnie ACE, pour les dommages immatériels consécutifs à d'éventuels dommages aux biens.

Au titre de la seconde priorité, nous privilégions la mise en place de plafonds de couverture et de franchises différenciés selon les métiers, de façon à inscrire la politique assurances en cohérence avec les préconisations du Comité de Bâle, à mieux

responsabiliser les dirigeants des lignes métier sur la protection de leurs activités et à permettre aux assureurs une meilleure appréciation de la qualité des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. Les compagnies d'assurances apéritrices sur les lignes de couverture relatives à la responsabilité civile professionnelle et à la fraude sont AIG, AXA et Chubb. Il est à noter que, pour l'exercice 2002, le plafond de garantie a été limité à 130 millions d'euros en matière de responsabilité civile professionnelle pour le groupe Crédit Agricole S.A.

» Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A. compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses Régionales et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité. Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité Actif/Passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit ;
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité ;
- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du groupe.

Les limites mises en place au niveau du groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant. Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses Régionales (hors dépôts à vue et à terme). 50 % de cette collecte sont, au travers «d'avances miroir», mis à disposition des Caisses Régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instrument de bilan (obligations...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt...).

Certaines filiales comme CAI, Sofinco, Ucabail, Lukas ou EFL présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité qui justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au comité Actif/Passif. Au 31 décembre 2002, le risque de perte sur l'année 2003 en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 1 % des fonds propres prudentiels.

Au 31 décembre 2002, le risque de perte cumulé et non actualisé sur les dix années suivantes en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 10 % des fonds propres prudentiels.

Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de

liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;
- une politique d'adossement des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales sont adossés à des avances prêt par prêt de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée au niveau de Crédit Agricole S.A. ; les Caisses Régionales sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A. ;

- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses Régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 167 % au 31 décembre 2002 contre 121 % au 31 décembre 2001.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. complète ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 1,8 milliard d'euros en 2002. Il dispose également de ressources à long terme mises à sa disposition par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour refinancer les prêts du

groupe éligibles aux critères de cette institution. C'est ainsi qu'il a obtenu en 2002 un prêt de 200 millions d'euros de la BEI, qui a permis d'améliorer les conditions de financement des collectivités locales pour leurs projets de petits équipements publics dans les zones de développement régional.

Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses Régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Crédit Agricole Indosuez induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction centrale des risques de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2002, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de Crédit Agricole Indosuez s'élevaient à 93 millions d'euros (contre 56 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2002 à 94,7 millions d'euros contre 75 millions d'euros au 31 décembre 2001. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Indosuez portent l'essentiel du risque de change structurel né des participations étrangères ou dotations en capital des succursales à l'étranger. La position de change structurelle déclarée prudemment pour le groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2002 (contre 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2001).

Cette diminution importante de l'exposition est due à la cession de la participation dans la banque Bradesco (-0,3 milliard d'euros) ainsi qu'aux couvertures partielles réalisées sur le dollar, le yen, le zloty (0,5 milliard euros). Le risque résiduel, à la baisse, de la parité contre euro des devises des filiales et participations est concentré :

- d'une part, à hauteur de 0,5 milliard d'euros sur la position en dollar de Crédit Agricole Indosuez ;
- d'autre part, pour le solde, soit 0,4 milliard d'euros, réparti sur une trentaine de devises.

• Informations sociales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Les effectifs retenus pour l'élaboration de ce rapport sont les effectifs au 31 décembre 2002 des sociétés du périmètre France de Crédit Agricole S.A. consolidées par la méthode globale.

» Une démographie équilibrée

Effectif total France en nombre

au 31 décembre 2002 réparti par sexe

Nombre	Hommes	Femmes	Total
Effectif en CDI* en poste	5 640	6 026	11 666
Effectif en CDI* en dispense d'activité	306	464	770
<i>Dont Effectif en CDI* en congé volontaire de fin de carrière</i>	<i>209</i>	<i>262</i>	<i>471</i>
Effectif en CDD**	144	246	390
Effectif total	6 090	6 736	12 826

* Contrat à durée indéterminée.

** Contrat à durée déterminée

Les 12 826 salariés qui constituent le groupe Crédit Agricole S.A. en France se répartissent entre 53 % de femmes et 47 % d'hommes.

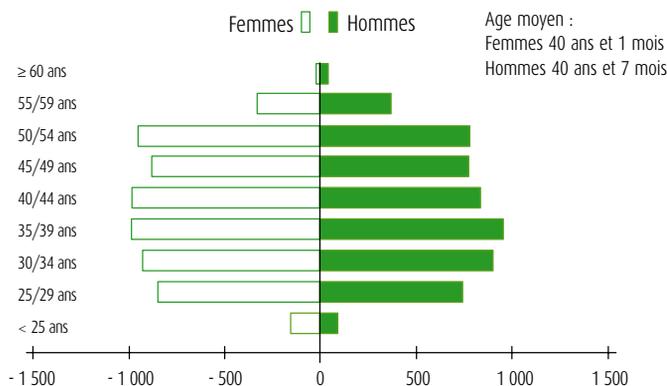
Sur l'effectif en poste, 11 666 salariés sont en CDI et 390 en CDD.

Le recours au personnel temporaire représente 1,3 % de la population des CDI en poste soit 147 personnes en moyenne sur l'année, le recours au personnel de

renfort (CDD et intérimaires) représentant au total 4,6 %. 770 salariés bénéficient d'une dispense d'activité, principalement au titre d'un congé volontaire de fin de carrière (plus de 61 %). Les 39 % restant sont dispensés d'activité pour d'autres motifs tels que le congé parental, le congé pour convenance personnelle, le congé individuel de formation, la longue maladie, etc.

Pyramide des âges des CDI en poste

au 31 décembre 2002



L'âge moyen des effectifs en poste au 31 décembre 2002 est légèrement supérieur à 40 ans.

» Un personnel très qualifié

L'effectif en poste comprend 62 % de cadres. Parmi ces cadres, 39 % sont des femmes.

Les salariés sont, en moyenne, présents dans le Groupe depuis 12,5 ans.

» Une gestion dynamique de l'emploi

On observe, en 2002, plus de 1800 mouvements au sein du groupe, concernant plus de 15 % des effectifs CDI en poste.

Recrutements

Nombre	Cadres	Non cadres	Total
Recrutements en CDI	496	201	697
Transformation de CDD en CDI	41	204	245
Total entrées en CDI	537	405	942
Recrutements en CDD	82	523	605

Sur 1 547 recrutements, les recrutements en CDI se sont élevés à 942 personnes, sachant que plus d'1/4 des CDD ont vu leur contrat pérennisé en CDI.

Compte tenu du niveau de qualification requis par chacun des métiers du groupe, les recrutements concernent principalement des collaborateurs disposant d'une 1ère expérience professionnelle et la plupart du temps de niveau cadre.

Mobilités

Près de 900 changements d'emploi intra-unités ou entre les entités du groupe ont été réalisés en 2002. Environ 10 % de l'effectif en poste a changé de niveau de classification d'emploi.

Sorties

Motif	Nombre
Démission	330
Retraite / pré-retraite	191
Licenciement pour motif personnel	204
Licenciement économique	106
Rupture pendant la période d'essai	23
Décès	14
Total	868

Le taux de sortie est de 7,4 %.

Les licenciements économiques constatés ont été consécutifs à des opérations de croissance externe dans le secteur de la grande clientèle, qui ont impliqué des réajustements d'activité.

Ainsi, la restructuration du Groupe CPR dont les activités ont été intégrées aux lignes de métier de Crédit Agricole S.A. a eu pour conséquence la cessation d'activités de ses filiales «SP FINANCE» au 31 octobre 2002 et de la «Banque CPR» prévue pour le 30 juin 2003, ce qui a donné lieu à des licenciements économiques accompagnés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour la Banque CPR, lancé le 17 juin 2002, et d'un accord collectif d'entreprise, signé le 20 août 2002, pour «SP FINANCE».

Un nombre conséquent de reclassements dans Crédit Agricole S.A. a pu être effectué depuis la mise en œuvre de ce plan, soit un taux de reclassement de 30 %.

Emploi et insertion des salariés handicapés

132 salariés handicapés sont en poste au 31 décembre 2002, soit 1 % de la population des CDI en poste au 31 décembre 2002. A cet effectif, il convient de rajouter les personnes handicapées auxquelles Crédit Agricole S.A. a recours par le biais des ateliers protégés.

Formation

L'effort de formation se situe entre 3 % et 6 % de la masse salariale selon le secteur d'activité.

En 2002, 8 599 personnes ont bénéficié d'une formation, soit plus de 73 % de la population des CDI en poste ce qui représente 260 000 heures de formation.

Répartition des heures de formation par domaine de connaissance

Domaines de connaissances	Heures de formation	Part du domaine
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	12 343	4,7 %
Management	26 436	10,2 %
Formations liées aux métiers	116 506	44,8 %
Informatique, bureautique et NTIC	53 246	20,5 %
Langues étrangères	51 483	19,8 %
Total	260 014	100,0 %

(98% du périmètre France)

» Une organisation du temps de travail ajustée aux caractéristiques des métiers

En 2002, toutes les entreprises du groupe appliquent les «35 heures», essentiellement dans le cadre

d'une Réduction du Temps de Travail (RTT) annualisée par l'octroi de jours de repos. 44 % de l'effectif exerce son activité en heures, dont 12 % de la population des cadres ; 88 % des cadres organisant leur activité dans le cadre d'un «forfait jours» ou «hors régime».

Répartition des effectifs CDI en poste

au 31 décembre 2002 par type d'organisation du temps de travail

	Cadres	%	Non Cadres	%	Total	%
Temps de travail exprimé en heures	856	12 %	4 061	100 %	4 917	44 %
Temps de travail exprimé en jours	6 304	88 %	0	0 %	6 304	56 %
Total	7 160	100%	4 061	100 %	11 221	100 %

(96 % du périmètre France)

Le temps partiel concerne 813 personnes, dont 95 % sont des femmes, cadres et non cadres.

Nombre de personnes CDI en poste à temps partiel

au 31 décembre 2002

Taux de temps de travail	Cadres		Non cadres		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 50 %	2	2	0	0	4
≥ 50 % et < 80 %	8	41	8	86	143
≥ 80 %	17	270	3	376	666
Total	27	313	11	462	813

(96 % du périmètre France)

Les heures supplémentaires sont peu nombreuses, elle s'élevaient à 22 940* et concernent essentiellement les non cadres.

(*) 92 % du périmètre France

» Des conditions de travail en adéquation avec le secteur d'activité Rémunération

Le salaire total annuel moyen des salariés en poste en 2002 est de 55 128 euros.

Le salaire mensuel de base moyen au 31 décembre 2002 des non cadres est équivalent pour les

hommes et les femmes, s'élevant à 2 157 euros pour les hommes et 2 147 euros pour les femmes.

Pour les cadres, le salaire mensuel de base moyen est de 4 870 euros pour les hommes et 3 780 euros pour les femmes. Cela s'explique notamment par la moindre proportion de femmes dans les emplois de cadres supérieurs et dirigeants.

Rémunération de la performance collective versée en 2002 au titre 2001

	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen en euros
Participation	13 776	3 615
Intéressement	13 049	2 882
Abondement PEE	5 207	897

Alors que les montants moyens de participation, d'intéressement et d'abondement sont plutôt élevés, il existe cependant des différences dans les montants versés selon le type d'activité et les résultats de chaque entreprise.

Dans les accords d'intéressement, la tendance est d'associer les salariés à la fois à la performance de l'ensemble du groupe et à la performance de l'activité à laquelle ils contribuent.

Charges sociales

Les taux de charges sociales pour 2002, soit 53 % de la masse salariale, traduit l'effort de Crédit Agricole S.A. en terme de prévoyance et de retraite complémentaire.

Œuvres sociales

Outre les avantages bancaires communément accordés aux salariés du secteur, les œuvres sociales, qu'elles soient gérées par les employeurs ou par les comités d'entreprise, représentent un peu plus de 3 % de la masse salariale dont une part importante est consacrée à la restauration notamment en région parisienne.

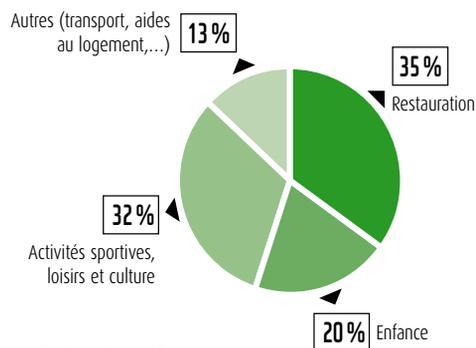
Absentéisme

Nombre de jours ouvrés d'absence par motifs	Cadres	Non cadres	Total	%
Maladie	30 641	51 856	82 497	53 %
Accidents de travail et trajet	1 349	1 656	3 005	2 %
Maternité/paternité	16 593	23 602	40 195	26 %
Congés autorisés (événements familiaux, allaitement, déménagement, ...)	15 021	14 189	29 210	19 %
Total	63 604	91 303	154 907	100 %

(93 % du périmètre France)

Répartition des montants consacrés aux œuvres sociales

par types de prestations



Sécurité

	Cadres	Non cadres	Total
Nombre d'accidents de travail	49	72	121
sans arrêt	25	40	65
avec arrêt	24	32	56
Nombre d'accidents de trajet	56	62	118
sans arrêt	33	25	58
avec arrêt	23	37	60
Total	105	134	239

(93 % du périmètre France)

116 accidents de trajet ou de travail ont donné lieu à un arrêt de travail de 5 semaines en moyenne. Parmi ces accidents, aucun n'a été mortel. On observe que les accidents de trajet sont souvent plus graves que les accidents de travail.

En 2002, l'absentéisme, hors formation, s'est élevé à 6 % : plus de la moitié pour maladie, plus du quart pour congés de maternité et de paternité et 19 % pour d'autres motifs (événements familiaux, mariages, maladies d'enfants, congés pour allaitement...).

Sous-traitance

Outre l'exécution de prestations sans lien direct avec leurs activités et métiers (restauration, nettoyage, gardiennage...), les entreprises de Crédit Agricole S.A. ont recouru à la sous-traitance :

- pour la mise en œuvre de certaines techniques qui requièrent des compétences très spécifiques non disponibles en interne (développement et maintenance informatiques, sécurité monétique...);
- et/ou pour la réalisation d'actes de production afin d'en optimiser le rapport qualité/coût.

Des règles de «bonne pratique» du recours à la sous-traitance ont été élaborées pour être diffusées aux opérationnels afin de permettre une allocation pertinente de ces ressources nécessaires à la réalisation de certaines missions/prestations et une maîtrise sécurisée de ce dispositif.

En ce qui concerne l'étranger, la responsabilité du recours à la sous-traitance revient au responsable de chaque implantation qui doit veiller au respect du droit local et des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

» Un dialogue social soutenu

Au delà du dialogue social existant dans le groupe Crédit Agricole au travers du Comité de groupe (3 réunions en 2002), les relations professionnelles sont organisées par entreprise et permettent un dialogue de proximité au plus près des réalités opérationnelles.

Les instances élues ont été associées, dans le cadre de leurs attributions, aux évolutions propres à chaque métier. De nombreux dossiers d'organisation et d'accompagnement des aménagements de structure ont été discutés en comité d'entreprise.

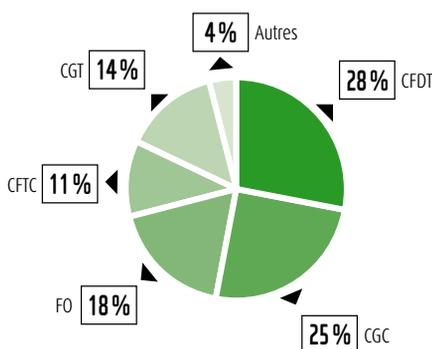
La négociation a, elle, permis la conclusion de 53 accords collectifs d'entreprise au sein de différentes entités de Crédit Agricole S.A.

Outre sept accords de salaires, 45 % des accords signés en 2002 ont porté sur l'épargne salariale, notamment pour prendre en compte dans ces dispositifs (intéressement et Plan d'Épargne

d'Entreprise) l'entrée en bourse de Crédit Agricole S.A. et associer les salariés très directement aux performances de l'entreprise.

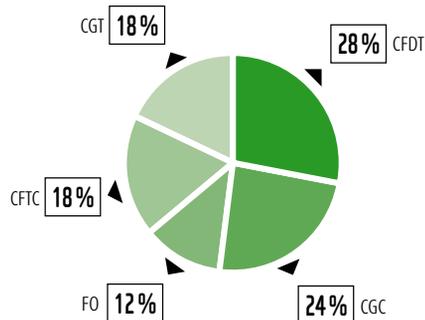
Le temps de travail, thème largement négocié en 2000 et 2001, a fait l'objet de négociations complémentaires pour notamment encadrer le recours aux astreintes et au travail effectif hors période normale. Enfin, plusieurs entreprises ont signé des accords relatifs à l'attribution de matériel informatique au personnel.

Représentation syndicale dans les entreprises de plus de 300 salariés



Toutes les entreprises (ou UES) de plus de 300 salariés comptent plusieurs sections syndicales.

Représentation syndicale dans les entreprises de 50 à 300 salariés



80 % des entreprises de 50 à 300 salariés comptent une ou plusieurs sections syndicales.

• Informations environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Sociétés de services, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. sont, compte-tenu de la nature de leurs métiers de conception et de vente de produits et services financiers, moins concernées qu'une société industrielle par les conséquences de leurs activités sur l'environnement et les risques qu'elles pourraient représenter pour le milieu naturel. De la même façon, les sociétés du Groupe n'ont pas engagé de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, celles-ci n'étant pas pertinentes dans l'exercice de leurs métiers.

Crédit Agricole S.A. a créé en 2002 une mission de coordination sur le développement durable*. Celle-ci a notamment pour objectifs de sensibiliser les sociétés du Groupe aux démarches de développement durable, de recenser les actions entreprises en faveur de la protection de l'environnement et de proposer des voies d'amélioration, et d'assurer sur ce thème la communication de Crédit Agricole S.A. vers ses différents publics.

** Des informations plus détaillées sur le développement durable dans le groupe Crédit Agricole figurent en page 52 de ce document.*

Comptes consolidés

Sommaire

» Bilans consolidés	[136]
» Hors bilans consolidés	[138]
» Compte de résultat consolidés	[139]
» Annexes aux comptes consolidés	[140]
» Note 1 - Cadre juridique et financier	[140]
» Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation	[142]
» Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	[166]
» Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle	[167]
» Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement	[169]
» Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés	[172]
» Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	[173]
» Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles	[174]
» Note 9 - Variation de l'actif immobilisé	[174]
» Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation	[175]
» Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif	[175]
» Note 12 - Écarts d'acquisition	[176]
» Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	[176]
» Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle	[177]
» Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	[178]
» Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation	[179]
» Note 17 - Provisions pour risques et charges	[179]
» Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux	[180]
» Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)	[180]
» Note 20 - Variation des capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	[181]
» Note 21 - Composition des fonds propres	[183]
» Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé	[183]
» Note 23 - Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurances)	[184]
» Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme	[185]
» Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	[189]
» Note 26 - Revenus des titres	[189]
» Note 27 - Produits nets des commissions	[189]
» Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers	[190]
» Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation	[190]
» Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	[190]
» Note 31 - Charges générales d'exploitation	[191]
» Note 32 - Coût du risque	[192]
» Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés	[192]
» Note 34 - Impôt sur les bénéfices	[193]
» Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	[193]
» Note 36 - Résultat exceptionnel	[193]
» Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires	[194]
» Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance	[198]

» Bilans consolidés de Crédit Agricole S.A.

Actif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2001 pro forma	31/12/2000	31/12/2000 pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		107 799	92 874	92 048	99 511	98 883
Caisse, banques centrales, C.C.P.		9 706	3 660	3 660	2 987	2 987
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 et 5.3	30 955	25 121	25 121	28 428	28 428
Créances sur les établissements de crédit	3 et 3.1	67 138	64 093	63 267	68 096	67 468
Opérations internes au Crédit Agricole	3	149 901	141 630	141 630	146 973	146 980
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 et 4.3	62 541	69 765	69 765	63 208	63 267
Opérations de crédit-bail et assimilées	4, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4	6 663	6 485	6 486	5 929	5 930
Opérations sur titres		48 014	58 629	58 629	54 259	54 273
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 et 5.3	31 564	36 349	36 349	29 327	29 326
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	16 450	22 280	22 280	24 932	24 947
Placements des entreprises d'assurance	38.1	84 905	79 390	79 390	71 671	72 085
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	144	101	101	55	91
Valeurs immobilisées		17 311	16 102	15 978	8 983	14 903
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 et 9	4 520	3 592	3 589	4 059	3 982
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	11 420	10 823	10 702	3 250	9 247
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	1 371	1 687	1 687	1 674	1 674
Ecarts d'acquisition	12	1 652	1 895	1 928	1 305	1 492
Comptes de régularisation et actifs divers		26 788	28 196	28 491	28 599	29 013
Autres actifs	10	16 979	16 755	16 755	18 083	18 105
Autres actifs d'assurance	38.2	641	532	532	314	422
Comptes de régularisation	10	9 168	10 909	11 204	10 202	10 486
Total actif		505 718	495 067	494 446	480 493	486 917

Passif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2001 pro forma	31/12/2000	31/12/2000 pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		70 477	70 305	70 305	73 228	76 564
Banques centrales, C.C.P.	13	13	21	21	13	13
Dettes envers les établissements de crédit		70 464	70 284	70 284	73 215	76 551
Opérations internes au Crédit Agricole	13	18 943	24 053	24 053	27 050	27 050
Comptes créditeurs de la clientèle		205 087	200 681	200 681	191 536	191 535
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 et 14.2	143 701	138 221	138 221	136 886	136 887
Autres dettes	14, 14.1 et 14.2	61 386	62 460	62 460	54 650	54 648
Dettes représentées par un titre	15 et 15.1	58 257	57 562	57 562	55 642	55 642
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	84 154	77 687	77 687	70 386	70 814
Comptes de régularisation et passifs divers		39 232	34 542	34 153	36 100	36 021
Autres passifs	16	23 087	21 508	21 347	24 191	24 076
Autres passifs d'assurance	38.4	481	377	377	285	313
Comptes de régularisation	16	15 664	12 657	12 429	11 624	11 632
Provisions et dettes subordonnées		12 136	12 837	12 831	9 023	12 275
Provisions pour risques et charges	17	2 391	3 263	3 257	2 824	3 021
Dettes subordonnées	19	9 745	9 574	9 574	6 199	9 254
Fonds pour risques bancaires généraux	18	1 618	1 716	1 716	2 583	2 583
Intérêts minoritaires	20	383	690	689	3 200	938
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	20	15 431	14 994	14 769	11 745	13 495
Capital souscrit		2 904	2 911	2 911	2 241	2 426
Primes d'émission		6 516	6 516	6 516	4 296	6 529
Subventions d'investissement		121	112	112	84	84
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		4 826	4 388	3 762	4 152	3 065
Résultat de l'exercice		1 064	1 067	1 468	972	1 391
Total passif		505 718	495 067	494 446	480 493	486 917

» Hors bilans consolidés de Crédit Agricole S.A .

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2001 pro forma	31/12/2000	31/12/2000 pro forma
Engagements donnés		96 124	71 326	71 321	75 107	75 516
Engagements de financement	23	43 051	38 976	38 976	38 592	38 981
Engagements en faveur d'établissements de crédit		5 020	2 876	2 876	2 338	2 318
Engagements en faveur du Crédit Agricole		1 065	1 337	1 337	1 740	1 740
Engagements en faveur de la clientèle		36 966	34 763	34 763	34 514	34 923
Engagements de garantie	23	50 255	29 097	29 091	31 317	31 317
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		7 048	8 079	8 079	10 402	10 402
Engagements en faveur du Crédit Agricole		3 098	27	26	2 702	2 702
Engagements d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾		40 109	20 991	20 986	18 213	18 213
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		881	832	833	1 021	1 042
Engagements sur titres	23	1 937	2 421	2 421	4 177	4 176
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise			6	6	7	7
Autres engagements donnés		1 937	2 415	2 415	4 170	4 169

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2001 pro forma	31/12/2000	31/12/2000 pro forma
Engagements reçus		58 736	35 114	35 114	35 536	35 556
Engagements de financement	23	9 643	4 682	4 682	4 435	4 435
Engagements reçus d'établissements de crédit		2 943	1 160	1 160	1 789	2 928
Engagements reçus du Crédit Agricole		4 342	3 025	3 025	2 646	1 507
Engagements reçus de la clientèle		2 358	497	497		
Engagements de garantie	23	35 807	17 561	17 561	16 264	16 263
Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾		21 782	2 849	2 850	2 627	2 625
Engagements reçus du Crédit Agricole		6	7	6	8	9
Engagements reçus de la clientèle		14 019	14 705	14 705	13 629	13 629
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		9 654	9 385	9 385	9 311	9 332
Engagements sur titres	23	3 632	3 486	3 486	5 526	5 526
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise					7	7
Autres engagements reçus		3 632	3 486	3 486	5 519	5 519

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23-1

Opérations de titrisation et fonds dédiés : note 23.2

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24, 24.1 et 24.2

(1) Ces engagements tiennent compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue de Caisses Régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital de Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

» Comptes de résultat consolidés de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2001 pro forma	31/12/2000 retraite*	31/12/2000 pro forma
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés						
Intérêts et produits assimilés	25 et 26	23 798	24 151	24 152	22 357	22 362
Intérêts et charges assimilés	25 et 26	(22 248)	(22 826)	(23 110)	(21 439)	(21 762)
Revenus des titres à revenu variable	26	149	215	215	212	210
Commissions nettes	27 et 28	11	396	396	461	383
Produits nets sur opérations financières						
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	1 586	2 444	2 444	2 154	2 161
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	410	812	812	1 263	1 263
Autres produits nets d'exploitation bancaire		355	204	203	372	372
Marge brute des activités d'assurance	38.5	1 254	1 195	1 196	641	733
Produits nets des autres activités		14	7	6	2	2
Produit net bancaire		5 329	6 598	6 314	6 023	5 724
Charges générales d'exploitation						
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(2 054)	(2 278)	(2 278)	(2 124)	(2 136)
Autres frais administratifs	31.3	(1 641)	(1 764)	(1 764)	(1 513)	(1 518)
Dotations aux amortissements		(234)	(308)	(309)	(245)	(243)
Résultat brut d'exploitation		1 400	2 248	1 963	2 141	1 827
Coût du risque	32	(207)	(366)	(371)	(677)	(692)
Résultat d'exploitation		1 193	1 882	1 592	1 464	1 135
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence						
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(74)	34	31	313	309
Résultat courant avant impôt		1 595	2 221	2 327	1 933	1 947
Résultat net exceptionnel	36	(134)	333	333	(221)	(219)
Impôt sur les bénéfices	34	(212)	(861)	(761)	(62)	52
Amortissement des écarts d'acquisition		(286)	(296)	(297)	(201)	(205)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		98	(44)	(44)	(143)	(143)
Résultat net		1 061	1 353	1 558	1 306	1 432
Intérêts minoritaires		(3)	286	90	334	41
Résultat net part du groupe		1 064	1 067	1 468	972	1 391
Résultat net part du groupe par action		1,099	1,375		1,376	

Les méthodes de calcul du résultat de base par action sont fondées sur l'avis n°27 de l'Ordre des Experts Comptables. Le résultat de base par action correspondant au résultat net part du groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

* En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en "intérêts et produits assimilés" et non plus en "coût du risque". Par ailleurs les "autres produits divers d'exploitation" ont été reclassés de "produits nets d'exploitation bancaire" à "frais administratifs". Les comptes au 31 décembre 2000 sont retraités suivant cette présentation.

» Annexes aux comptes consolidés

aux 31 décembre 2002, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2000

» Note 1 - Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 2 916 629 697 euros (soit 972 209 899 actions nominatives de 3 euros).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 70,22 % ;
- SNC Crédit Agricole Transactions à hauteur de 2,77 % ;
- les filiales de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 0,45% ;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 26,49 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 745 968 actions propres, soit 0,07%.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses Régionales, et la SNC Crédit Agricole Transactions est détenue par les Caisses Régionales (90 %) et par Segespar (10 %).

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

Crédit Agricole S.A. coordonne leur action, leur octroie des avances au moyen des ressources qu'elles collectent en son nom, centralise leurs excédents de ressources monétaires et exerce à leur égard un pouvoir légal de tutelle conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. Les spécificités de ces relations sont décrites au paragraphe suivant : "Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole".

La loi bancaire du 24 Janvier 1984, reprise dans le Code monétaire et financier, a confirmé Crédit Agricole S.A. dans son rôle d'organe central : à ce titre, cet établissement représente les Caisses Régionales auprès de la Banque de France, du Comité des Etablissements de Crédit et de la Commission Bancaire.

Crédit Agricole S.A. est chargée de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion destinées à en garantir la liquidité et la solvabilité.

Dans le cadre de son introduction en bourse en date du 14 décembre 2001, Crédit Agricole S.A. a pris une participation à hauteur de 25% du capital de chacune des Caisses Régionales, à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse. Cette prise de participation s'est effectuée par souscription de certificats coopératifs d'associés et de rachats de certificats coopératifs d'investissement.

Crédit Agricole S.A. exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Caisses Régionales. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau Crédit Agricole que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001, à hauteur de 609,8 millions d'euros, un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central. Ce fonds a été comptabilisé en fonds pour risques bancaires généraux.

Crédit Agricole S.A. a, par ailleurs, constitué un réseau de filiales pour prolonger, tant en France qu'à l'étranger, les activités du Crédit Agricole ou pour rendre des services plus larges à sa clientèle.

Les comptes consolidés présentés ci-après décrivent la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par Crédit Agricole S.A., ses succursales et ses filiales.

En 1999, lors de la privatisation du Crédit Lyonnais, Crédit Agricole S.A. est entré à hauteur de 10 % dans son capital et est devenu le premier actionnaire au sein du groupement d'actionnaires partenaires. L'aboutissement de ce processus a conduit le groupe Crédit Agricole à déposer, le 16 décembre 2002, une offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais. Dans le cadre de cette opération amicale, Crédit Agricole Indosuez a garanti la teneur de l'offre et a reçu une contre-garantie des Caisses Régionales.

» Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

1.1 - Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "opérations internes au Crédit Agricole - comptes ordinaires".

1.2 - Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :
 - **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

1.3 - Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "opérations internes au Crédit Agricole".

1.4 - Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de trois à sept ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5 - Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

1.6 - Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "comptes créditeurs de la clientèle".

1.7 - Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "dettes représentées par un titre" ou "provisions et dettes subordonnées".

» Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Note 2.1 - Règles comptables communes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers consolidés de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Crédit Agricole S.A. applique depuis le 1er janvier 2002 les dispositions du règlement n°2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs. Ce règlement ne s'applique pas aux opérations dites de banque.

La première application de ce règlement a pour conséquence que les provisions jusqu'alors inscrites au passif du bilan et non conformes à la nouvelle définition des passifs doivent faire l'objet d'une reprise par capitaux propres, sans transiter par le résultat.

Néanmoins, compte tenu de la politique de provisionnement adoptée jusqu'au 31 décembre 2001, la première application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2002.

2.1.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques

de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle). Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Des provisions pour créances douteuses ou pour risques sont dotées lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses Régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses Régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses Régionales.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. applique les recommandations de la Commission Bancaire concernant le classement des créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour l'immobilier des particuliers) qui entrent dans la base provisionnable. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

2.1.2 - Intérêts pris en charge par l'Etat

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'Etat, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'Etat.

Les acomptes sur bonification reçus de l'Etat au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique " intérêts et produits assimilés ".

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat. La dernière révision a été faite au cours de l'exercice 1989.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une "bonification à recevoir" dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1er janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

2.1.3 - Portefeuilles de titres

Crédit Agricole S.A. applique le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, modifié par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères,
- les bons du Trésor,
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger,
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation).

2.1.3.1 - Titres de transaction

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté, la différence entre

cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en "solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

2.1.3.2 - Titres de placement

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds communs de placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : "intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

- Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

2.1.3.3 - Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000.02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées. Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable. Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est généralement déterminée à partir d'une approche multi-critères qui intègre les cours moyens de bourse des 3 derniers mois, la perspective des cours à 6 mois et l'actualisation des flux futurs attendus. La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence directe sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés".

2.1.3.4 - Titres d'investissement

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission Bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée.

2.1.3.5 - Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "résultat net sur actifs immobilisés".

2.1.3.6 - Titres de participations non consolidées

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participations non consolidées sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport). Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et,

d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : "résultat net sur actifs immobilisés".

2.1.3.7 - Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan. Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.1.4 - Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière). Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.1.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "provisions et dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est

inscrite sous la rubrique : "intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les frais d'émission sont généralement intégralement amortis la première année.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges sous la rubrique : "commissions (charges)".

2.1.6 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congés fin de carrière, des litiges et des risques divers.

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions pour risques et charges incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision intitulée "risques internes épargne-logement", qui permet à Crédit Agricole S.A. de couvrir les pertes futures liées aux mécanismes financiers internes de l'épargne-logement, est dotée dans la phase d'épargne et calculée à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer. Pour cela, il est appliqué à cet encours un "taux de perte interne" représentant la différence entre, d'une part, le coût de la ressource d'épargne-logement, incluant les commissions de placement et les frais de gestion, et, d'autre part, le taux des avances pour prêts légaux (note 17). Les reprises de provisions sont enregistrées lors du constat théorique des pertes, soit quatre ans (CEL) ou six ans (PEL) après les dotations.

2.1.7 - Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont dotés par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Considérant le poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, Crédit Agricole S.A. a constitué un Fonds pour risques bancaires généraux spécifique. Compte tenu des réformes financières internes intervenues (note 1.2), Crédit Agricole S.A. ne supporte plus le risque lié à cette activité pour la part de collecte qu'elle rétrocède aux Caisses Régionales. Ce Fonds pour risques bancaires généraux (note 18), est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un "taux de perte éventuelle" représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce "taux de perte éventuelle" est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce Fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (quatre ans pour le CEL, six ans pour le PEL). Ils comprennent également une dotation au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.1.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des Règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

- Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et sous la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits sous la rubrique : "intérêts et produits (charges) assimilé(e)s- autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement 92-04 - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : "solde des opérations des portefeuilles de négociation - solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme" et "solde des opérations des portefeuilles de négociation - solde des opérations de change sur instruments financiers assimilés". Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

2.1.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation non consolidée en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de

change relatif aux participations non consolidées de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "solde des opérations des portefeuilles de négociation – solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

2.1.10 - Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées. Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture,

- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement,

- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Dans les comptes individuels, les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en "comptes de tiers et divers". Dans les comptes consolidés, ces montants sont enregistrés en "écarts de conversion" et présentés dans les capitaux propres du Groupe.

2.1.11 - Comptabilisation et amortissement des immobilisations

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement recommandées dans les comptes consolidés sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Matériel informatique : 5 ans,
- Mobilier de bureau : 10 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Autres matériels : 5 ans,
- Agencements et installations : 10 ans,
- Immeubles : 33,33 ans.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

2.1.12 - Réévaluation

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes Crédit Agricole S.A. Les autres réévaluations éventuellement constatées ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

2.1.13 - Indemnités de départ à la retraite et congés de fin de carrière

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en "provisions pour risques et charges". Cette provision est arrêtée au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1er juillet 1990 et que ne couvrent pas les contrats passés avec une société d'assurance.

Cette provision est le résultat de la multiplication de trois facteurs : les droits acquis par les salariés (fonction de l'ancienneté de leur carrière et du salaire de référence), la probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à la date de versement des droits (fonction de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel) et le taux d'actualisation. Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "provisions pour risques et charges". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord

du 1er octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1er juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel du groupe Crédit Agricole S.A. âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

2.1.14 - Plans de retraite

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et, par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements ou d'assurances. Les provisions figurent au passif du bilan en "provisions pour risques et charges".

2.1.15 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les "frais de personnel".

Dans les comptes consolidés, il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

2.1.16 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.1.17 - Impôt

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis 1990 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2002, 147 filiales ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

La prise en compte d'impôts différés dans les comptes individuels, dans un souci de prudence,

porte exclusivement sur les GIE. L'évaluation de ces impôts différés a été réalisée, dans les comptes individuels des sociétés membres en tenant compte de la date probable de paiement de l'impôt.

Compte tenu des dispositions fiscales votées au 31 décembre 2002, les impôts différés ont été calculés en prenant en compte, au titre des exercices 2002 et suivants, les contributions additionnelles de 3 % et 3,33 % de l'impôt sur les sociétés.

2.1.18 - Engagements hors-bilan

Comme indiqué à la note 1 (Cadre juridique et financier), Crédit Agricole S.A. assure la fonction d'organe central du Crédit Agricole et, à ce titre, est soumise aux obligations prévues par la loi bancaire. Les engagements ainsi donnés figurent en hors-bilan. Il en est de même de ceux souscrits par les Caisses Régionales en application de la convention signée en 1988, par laquelle elles garantissent la solvabilité et la liquidité de l'organe central.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

Note 2.2 - Règles comptables propres aux comptes consolidés

Application de la réglementation relative aux règles de consolidation.

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par Crédit Agricole S.A. et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière.
- La participation détenue par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 25 % du capital des Caisses Régionales a fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence.

Cette mise en équivalence comprend également les filiales et participations détenues directement par les Caisses Régionales.

- Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole S.A. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole S.A. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des assurances, ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

2.2.1 - Principes et méthodes de consolidation

2.2.1.1 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;

- Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.

Tel est le cas, notamment, des participations détenues dans la cadre d'opérations de capital risque ou de financements structurés.

Les titres représentatifs de participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Concernant les OPCVM dédiés, le groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le Règlement n°99-07 du Comité de la réglementation comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités.

Dans cet objectif, il n'a été procédé à aucun réinvestissement dans les OPCVM de ce type existant au 31 décembre 1999 et il a été pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM, au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

De même, le groupe Crédit Agricole S.A., conformément au règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis à vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

2.2.1.2 - Méthode de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

Pour le bilan

- la rubrique "Placements des entreprises d'assurance", comprend l'ensemble des postes "placements" figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus,

- la rubrique "autres actifs d'assurance" comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,

- la rubrique "part des réassureurs dans les provisions techniques "correspond au poste" parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques", figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,

- la rubrique "provisions techniques des entreprises d'assurance" comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées,

- la rubrique "autres passifs d'assurance" comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour le hors-bilan

Au hors-bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes "engagements donnés de l'activité d'assurance" et "engagements reçus de l'activité d'assurance".

Pour le compte de résultat

Le poste "marge brute des activités d'assurance" comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées,

- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion),

- produits nets des placements alloués.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés des assurances impose, à partir de 2002, d'étaler les frais d'acquisition des contrats, dès lors qu'il y a des marges futures.

Au 31 décembre 2002, Prédica estime que l'étalement des frais d'acquisition des contrats n'aurait pas d'effet significatif tant en résultat qu'en situation nette. A ce titre, PREDICA ne comptabilise pas de frais d'acquisition reportés.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

2.2.2 - Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Elles sont reprises lors des cessions ultérieures au hors-groupe.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est maintenu par Crédit Agricole S.A. dans les comptes consolidés.

2.2.3 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice.

- les postes de situation nette sont convertis au cours historique,

- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en "réserves consolidées" sous la rubrique "écart de conversion".

2.2.4 - Ecart d'acquisition

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan, est porté sous la rubrique "écarts d'acquisition" à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre cinq et vingt ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

2.2.5 - Impôt différé

2.2.5.1 - Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de la période ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable. En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole S.A. a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2002 et suivants, les contributions additionnelles de 3 % et 3,33 % de l'impôt sur les sociétés. L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale. C'est notamment le cas pour Crédit Agricole Indosuez et certaines de ses filiales de même que pour les entités entrant ou sortant du périmètre d'intégration fiscale.

Le crédit net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en "comptes de tiers et divers".

2.2.5.2 - Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la plus-value latente sur le crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;

- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement, la provision pour "risques internes épargne-logement" enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

2.2.5.3 - Impôt de distribution

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-groupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné, celles-ci n'étant pas, en principe, distribuées par les sociétés.

2.2.6 - Crédit-bail et opérations assimilées

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminées selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique "opérations de crédit-bail et assimilées".

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique "immobilisations".

2.2.7 - Autres éléments

2.2.7.1 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.2.7.2 - Frais d'émission

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont intégralement amortis dès la première année, ce qui diffère de la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n° 99-07. Néanmoins, l'impact de cette mesure n'est pas significatif.

2.2.7.3 - Amortissements

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2.7.4 - Ecarts d'évaluation

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

Note 2.3 - Modalités d'élaboration des comptes pro forma des exercices 2000 et 2001

Dans le contexte de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. réalisée en décembre 2001, des comptes consolidés « pro forma » ont été produits pour traduire la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations de restructuration liées à l'introduction auraient été réalisées au 31 décembre 1998.

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma ont été ceux suivis pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Dans ces comptes consolidés pro forma, les apports à Crédit Agricole S.A. des participations des Caisses Régionales au capital des sept filiales « apportées » (Banque de Financement et de Trésorerie, Crédit Agricole Asset Management, CAI Chevreux, Pacifica, Prédica, Crédit Agricole Bourse et Sofinco) et les prises de participation par Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse) sont réputés avoir eu lieu au 31 décembre 1998, sauf pour l'apport des participations des Caisses Régionales dans Sofinco. Acquise par le groupe Crédit Agricole S.A. en janvier 1999 à hauteur de 70 % (c'est-à-dire y compris la part détenue en 1999 par les Caisses Régionales), Sofinco est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés pro forma à partir du 1er janvier 1999.

Les titres des filiales apportées détenues conjointement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont rachetés sur la base de leur capitaux propres consolidés dans le groupe Crédit Agricole à cette date.

Les Caisses Régionales, leurs filiales directes, et les filiales spécialisées sont consolidées selon le pourcentage d'intérêt réel détenu par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2001.

Les écarts d'acquisition déterminés sur les Caisses Régionales et leurs filiales sont constatés au 1er janvier 1999, et amortis depuis cette date.

Les autres sociétés entrées dans le périmètre depuis le 1er janvier 1999 sont intégrées dans les comptes pro forma à leurs dates respectives de première consolidation dans les comptes consolidés publiés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les entités déconsolidées en 1999, 2000 ou 2001 sont exclues du périmètre des comptes pro forma dès le 1er janvier 1999.

Financement et structure de l'acquisition des participations au capital des Caisses Régionales

L'acquisition des participations de Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses Régionales atteint 6,57 milliards d'euros. Elle a été refinancée par des dettes subordonnées remboursables levées à partir du début de l'année 2001, à hauteur de 3,5 milliards d'euros, et par l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 0,22 milliard d'euros. Le solde est réputé avoir été financé par des ressources de trésorerie swapées à 10 ans. Au total, le coût global de financement ressort à 4,91 %.

Changement de principes comptables et de présentation par rapport aux comptes publiés

De façon générale, les changements de principes comptables opérés dans les comptes pro forma ont été introduits aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

L'intégration dans le produit net bancaire des dotations aux provisions des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses est appliquée au 31 décembre 2000 dans les comptes pro forma, alors qu'elle ne l'était pas dans les comptes publiés à cette date ; les comptes publiés comportent un comparatif de l'exercice 2000 retraité selon cette nouvelle présentation.

Note 2.4 - Périmètre de consolidation

2.4.1 - Evolution du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2002, le périmètre de consolidation comprend 310 filiales et participations (contre 286 au 31 décembre 2001).

Les principales modifications qu'il enregistre sur l'exercice sont les suivantes :

I/ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2002 :

Par création :

- Crédit Agricole Investor Services Bank (CA-IS Bank)
- Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CA-IS CT)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe Holding (CA-AIPG Holding)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe SAS (CA-AIG SAS)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe INC. (CA-AIPG Inc)
- Sim Spa Selezione e Distributione
- CAI Preferred Funding II
- Crédit Agricole Asset Management Espana Holding
- Chauray
- Crédit Agricole Asset Management Securities Company Japan KK
- CAI Holding Italia Due SRL (scission de CAI Holding spa)

Sociétés entrées dans le périmètre du fait de l'acquisition ou d'un complément d'acquisition de leur titres :

- Defitech Dauphicom
- Nord Est Agro Partenaires

Par franchissement du seuil de signification :

- Partinvest
- SLIBAIL Location Informatique (SLOI)
- SLIBAIL Longue Durée (SLD)
- Uniger
- CAICG Teneur de comptes (CAICG TC)
- Serves

Passage d'un palier à une consolidation en direct :

Palier CPR

Les filiales précédemment consolidées sous le palier CPR (Compagnie Parisienne de Réescompte) sont désormais consolidées individuellement :

- Banque CPR (BCPR)
- CPR Investissement (INVT)
- CPR Holding (CPRH)
- CPR Gestion (CPRG)
- CPR Compensation (CPRC)
- Schelcher Prince Finance (SPF)
- CPRB (ETNB)
- CPRA (FIGE)
- Parfin
- CPRAAMI
- Equalt Alternative Asset Management
- CPR USA Inc (INCO)

- Liberty View C. Management (LVCM)
- Liberty View Alternative (LVAA)
- CPR Billets
- CPR Online (ETRA)

Palier Carr Indosuez Asia

Les filiales précédemment consolidées sous le palier Carr Indosuez Asia sont désormais consolidées individuellement :

- Cisa SA
- CA IC International Ltd
- CA IC Hong-Kong Ltd
- CA IC Futures Ltd
- CA IC (S) Pte Ltd
- CA IC Securities Ltd
- Soaring Eagle Investments Co Ltd
- Glorious Smart Investments Co Ltd
- IWICS (Derivatives)
- CA IC Securities Japan Ltd
- Indosuez Wi Carr Financial Products
- Indian 21st Century Fund (Mauritius)

II/ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2002

Cessions de sociétés au hors-groupe :

- Société Française du Chèque Voyage (SFCV)
- Filease
- Nepal Indosuez Bank

Application des seuils de signification ou cessation d'activité :

- Immotaine
- Carr Global Advisors Inc
- Compagnie Financière Midi Toulousain
- Midi Toulousain Immobilier
- Midi Toulousain Développement
- Toulouse Location Immobilière
- Radian (suite cession aux Caisses Régionales par Segespar)
- SCI Quercy
- CIRSE

Fusion ou absorption par une autre entité du Groupe :

- Fusion entre les Caisses Régionales de Vendée et de Loire Atlantique (Caisse Atlantique Vendée)
- Fusion entre les Caisses Régionales du Nord et du Pas-de-Calais (Caisse Nord de France)
- Fusion entre les Caisses Régionales de Côte d'Or et de Champagne Bourgogne (Caisse Champagne Bourgogne)

- COPAGEFI fusionne avec CA Indosuez France
- CPR fusionne avec CA Indosuez France
- Crédit Français International (CFI) fusionne avec BFT (Banque Financement et Trésorerie)
- Société Immobilière Suisse fusionne avec Crédit Agricole Indosuez Suisse
- CE Bail fusionne avec Financière Immobilière Indosuez

Déconsolidation :

Groupe Banco Bisel :

Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et confié les activités bancaires à Banco Nacion.

Dans ces conditions, Crédit Agricole S.A. a pris la décision de déconsolider le groupe Banco Bisel à compter du 1^{er} janvier 2002, faute de données comptables plus récentes. Les titres ayant été totalement provisionnés, la date de sortie du périmètre n'a pas d'effet sur le résultat, sachant que la déconsolidation entraîne par ailleurs le passage en résultat d'écarts de conversion déjà actés en situation nette.

III/ Changement de dénomination sociale

- CPR Production devient CPR AM
- Beneficial Bank devient CREDITPLUS
- Menafinance devient CREALFI
- Indocam Securities Bermuda (ISB) devient Crédit Agricole Alternative Investment Products Group Ltd (CA AIPG Ltd)
- Indocam Investment Services (IIS) devient Crédit Agricole Alternative Investment Products Services Inc (CA AIPS Inc)
- Amacam devient SOPAR
- Rue Impériale de Lyon devient Rue Impériale
- CAI Turk Bank As devient Crédit Agricole Indosuez Turk As
- Indosuez Indonesia Bank devient PT Bank Crédit Agricole Indosuez
- CA Asset Management Italia Spa devient CA Asset Management Sgr Italie
- Caisse Régionale Loire Atlantique devient Caisse Régionale Atlantique Vendée (suite à la fusion avec la Caisse Régionale de Vendée)
- Caisse Régionale du Nord devient Caisse Régionale Nord de France (suite à la fusion avec la Caisse Régionale du Pas-de-Calais).

IV/ Méthode de consolidation

Aucune entité n'a fait l'objet, dans l'exercice 2002, d'un changement de méthode de consolidation.

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A.

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Etablissements bancaires et financiers											
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco (Ex-Agos)		Italie	Globale	60,0	70,0	70,0	70,0	58,5	74,5	54,2	74,1
Al Bank Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia		France	Equivalence	34,0	34,0			33,8	33,9		
Altra Banque (Ex-UI Banque)		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banco Acac		Uruguay	Globale	85,0	64,4	30,0	30,0	85,0	49,6	30,0	30,0
Banco Bisel	S(d)	Argentine	Globale		69,9	69,9	69,9		69,9	69,9	69,9
Banco Del Desarrollo		Chili	Equivalence	23,7	23,4			23,7	23,4		
Bankoa		Espagne	Equivalence	30,0	30,0		29,7	28,5	28,1		28,1
Banque Chalus		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Banque CPR (BCPR)	1	France	Globale	100,0				100,0			
Banque Française de l'Orient		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,3	99,3	99,3	99,3
Banque Libano-Française SAL		Liban	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0	50,9	51,0	50,9	51,0
BES (Banco Espirito Santo)	b	Portugal	Equivalence	8,8	8,8	9,2	9,2	22,5	22,3	22,3	22,3
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6	99,6
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	96,1	95,8	67,7	96,6	96,1	95,8	67,7	96,6
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	96,1	95,8	67,7	96,6
BGP Indosuez		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Alternative Investment Products Group Holding	E	France	Globale	100,0				100,0			
CA Alternative Investment Products Group Inc	E	Etats-Unis	Globale	100,0				100,0			
CA Alternative Investment Products Group Ltd (Ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	99,7
CA Alternative Investment Products Group Sas	E	France	Globale	100,0				100,0			
CA Asset Management Espana Holding	E	Espagne	Globale	100,0				100,0			
CA Asset Management Hong Kong Ltd		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	99,7
CA Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0	100,0	99,7	46,9	75,0
CA Asset Management Ltd (Ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	99,7
CA Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	92,5	100,0
CA Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	99,7
CA Asset Management U.S. Advisory Services (ex IHS)		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9	100,0	99,7	62,5	99,7
CA Investor Services Bank	E	France	Globale	100,0				100,0			
CA Investor Services Corporate Trust	E	France	Globale	100,0				100,0			

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt				
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	
CA AM												
Sécurities Company Japan KK	E	Japon	Globale	100,0				100,0				
CA do Brasil		Brésil	Globale			100,0	100,0			100,0	100,0	
CAI Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Holding Italia Due SRL	E	Italie	Globale	100,0				100,0				
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAICG Teneur de Comptes (CAICG TC)	E	France	Globale	100,0				100,0				
Caisse Régionale Alpes Provence		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Alsace Vosges		France	Equivalence	25,0	24,9		24,9	25,0	24,9			24,9
Caisse Régionale d'Aquitaine		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Atlantique Vendée		France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0			25,0
Caisse Régionale Brie		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Calvados		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Cantal		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Centre Est		France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0			25,0
Caisse Régionale de Centre France		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Centre Loire		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Centre Ouest		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Champagne Bourgogne		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Charente-Périgord		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Côte d'Or	S(e)	France	Equivalence		25,0		25,0		25,0			25,0
Caisse Régionale Côtes d'Armor		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale des Savoie		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Finistère		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Franche Comté		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Gard		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Guadeloupe		France	Equivalence	27,4	27,5		27,5	27,4	27,5			27,5
Caisse Régionale Ille et Vilaine		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Loire - Haute Loire		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	29,2	29,2			29,2
Caisse Régionale Lorraine		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Martinique		France	Equivalence	28,1	28,1		28,1	28,1	28,1			28,1
Caisse Régionale Midi		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0
Caisse Régionale Morbihan		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0			25,0

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Caisse Régionale Nord	S(e)	France	Equivalence		25,0		25,0		25,0		25,0
Caisse Régionale Nord de France		France	Equivalence	25,6	25,0		25,0	25,6	25,0		25,0
Caisse Régionale du Nord-Est		France	Equivalence	25,5	24,4		24,4	25,5	24,4		24,4
Caisse Régionale Normand		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Normandie Seine		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,1	25,0		25,0
Caisse Régionale Oise		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Paris et Ile-de-France		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Provence - Côte d'Azur		France	Equivalence	25,0	24,6		24,6	25,0	24,6		24,6
Caisse Régionale Pyrénées Gascogne		France	Equivalence	25,0	24,7		24,7	25,0	24,7		24,7
Caisse Régionale Quercy Rouergue		France	Equivalence	25,0	23,9		23,9	25,0	23,9		23,9
Caisse Régionale Réunion		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Somme		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Sud Alliance		France	Equivalence	25,0	25,1		25,1	25,0	25,1		25,1
Caisse Régionale Sud Méditerranée		France	Equivalence	25,5	25,2		25,2	25,5	25,2		25,2
Caisse Régionale Sud Rhone Alpes		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Val de France		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caisse Régionale Vendée	S(e)	France	Equivalence		25,0		25,0		25,0		25,0
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP US		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0	75,0
Castofi		France	Proportionnelle			49,0	49,0			24,5	48,9
CL Départ Martinique		France	Globale			85,6	85,4			85,6	85,4
CL Développement Basse Terre		France	Globale			97,7	97,7			97,7	97,7
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,8	99,7	99,7	99,7	99,8	99,7	99,7	99,7
CL Développement de l'Yonne		France	Globale			97,8	97,8			97,8	97,8
CL Développement Grande Terre		France	Globale			97,9	97,9			97,9	97,9
Cofam		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	29,2	29,2		29,2
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Copagefi (Cie Parisienne de Gestion Financière)	S(e)	France	Globale		100,0	100,0	100,0		99,5	99,5	99,5
Cotentin Portefeuille		France	Globale			100,0	100,0			90,0	100,0
CPR (groupe)	S(1)	France	Globale		95,0	88,5	88,5		95,0	88,5	88,5

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Equalt Alternative Asset Management	1	France	Globale	100,0				100,0			
CPR AM (Ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0			100,0	98,5		
CPR Billets	1	France	Globale	100,0				100,0			
CPR Online	1	France	Globale	100,0				100,0			
Crealfi (Ex-Menafinance)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	49,8	49,9	25,0	49,9
Credibom		Portugal	Equivalence	40,0	40,0	40,0	40,0	39,8	39,9	20,0	39,9
Credigen		Hongrie	Globale			100,0	100,0			49,9	99,8
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
Crédit Agricole Asset Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	99,4
Crédit Agricole Epargne Salariale		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,9	99,9	99,6	62,4	99,6
Crédit Agricole Financement		Suisse	Equivalence	45,0	45,0	20,0	45,0	40,0	40,0	20,0	40,0
Crédit Agricole Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Egypte	Globale	75,0	75,0			75,0	75,0		
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Turk AS		Turquie	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,1	77,1	75,9	75,9	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	87,3	87,3	87,2	87,2
Crédit Français International CFI S(e)		France	Globale		100,0	100,0	100,0		95,8	67,7	96,6
Créditplus (Ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
EPEM		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	58,0	58,0	100,0	99,7	36,3	58,0
Financière Lapérouse		France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Gibraltar	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Finconsum ESC SA		Espagne	Equivalence	45,0	45,0	45,0	45,0	44,8	44,9	22,5	44,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
GFER (Groupement de Financement des Ent.Régionales)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9	99,9	99,9
GPF (Groupement Des Provinces De France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (GPI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	99,9	99,9
IntesaBci		Italie	Equivalence	16,7	16,8	16,1	16,1	15,8	15,2	14,0	14,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	96,6	95,0			75,5	78,5		
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	86,1			76,8	80,7		

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Nepal Indosuez Bank	S(c)	Nepal	Globale		50,0	50,0	50,0		50,0	50,0	50,0
PT Bank Crédit Agricole Indosuez		Indonésie	Globale	99,2	99,2	91,2	91,2	99,2	99,2	91,2	91,2
Radian	S(d)	France	Globale		100,0	100,0	100,0		99,6	50,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	60,0	60,0	99,5	99,8	30,0	59,9
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	50,0	100,0	100,0	100,0	50,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	50,0	100,0	100,0	100,0	50,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	50,0	100,0	100,0	100,0	50,0	100,0
Schelcher Prince Finance (SPF) 1		France	Globale	87,7				87,7			
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
Segespar		France	Globale	100,0	100,0	50,0	100,0	100,0	99,6	50,0	99,6
SFCV (Sté Française du Chèque de Voyage)	S(c)	France	Equivalence		21,0	21,0	21,0		21,0	21,0	21,0
Sim Spa Selezione e Distribuzione E		Italie	Globale	100,0				100,0			
Sircam		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	29,2	29,2		29,2
Sofinco		France	Globale	99,6	99,8	99,9	99,9	99,5	99,8	49,9	99,8
Sofipaca		France	Equivalence	28,3	29,3		29,3	27,5	28,1		28,1
Transfact		France	Globale	100,0	100,0	77,3	77,3	100,0	100,0	77,3	77,3
Unicefi 33		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	33,7	33,6	33,9	33,9	33,5	33,6	16,9	33,8
Sociétés de Bourse											
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0			50,0	50,0		
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	65,0	100,0	100,0	99,9	60,0	99,9
CAI Cheuvreux España SA (Ex-ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	60,0	100,0
CAI Securities Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC (S) Pte Ltd	2	Singapour	Globale	100,0				100,0			
CAIC Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	97,5	75,0	75,0	100,0	97,4	45,0	75,0
CAIC Futures Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0				100,0			
CAIC Hong-Kong Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0				100,0			
CAIC International Ltd	2	France	Globale	100,0				100,0			
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	60,0	100,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	60,0	100,0
CAIC Nordic AB		Suede	Globale	100,0	90,7	81,4	81,4	100,0	90,6	48,9	81,4
CAIC Securities Japan Ltd	2	Japon	Globale	100,0				100,0			
CAIC Securities Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0				100,0			
Carr Futures Chicago Inc		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Singapore Pte		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Carr Global Advisors Inc	S(d)	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	
Carr Indosuez Asia	S(2)	France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	
Groupe Cholet Dupont		France	Equivalence	38,6	33,4			38,6	33,4		
HLD Cholet Dupont Gestion		France	Globale			33,4	33,4			20,0 33,4	
Assurance											
ARCA		France	Equivalence				25,0			29,2	
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Equivalence	28,1	27,5		27,5	26,8	26,0	26,0	
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9 99,8	
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	22,0	60,0	100,0	90,0	32,0 70,0	
Predica		France	Globale	100,0	100,0	48,7	97,5	100,0	100,0	48,7 97,5	
SOPAR (ex AMACAM)		France	Globale	100,0	75,0	25,0	25,0	100,0	75,0	25,0 25,0	
Tranquilidade		Portugal	Equivalence	33,3	33,3		33,3	33,3	33,3	32,5	
Tranquilidade Vida		Portugal	Equivalence	29,7	30,2			29,7	31,5		
Sociétés d'investissement											
Agrinova		France	Globale			62,4	62,4			62,4 66,1	
Bercy Investissements		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0	25,0	
Bercy Participations		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0	25,0	
Bespar		Portugal	Equivalence	32,6	32,1	31,2	31,2	32,6	32,1	31,2 31,2	
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,6	99,3	99,3	99,3 99,3	
CA Centre France Développement		France	Equivalence	25,0	25,0			20,8	20,8		
CA Deurope BV		Pays-Bas	Globale	71,3	87,8			71,3	87,8		
CAI Italia Holding Spa (ex-Finanziaria Indosuez Sim Spa)		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 100,0	
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0 75,0	
CAL Maurice		Ile Maurice	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0 75,0	
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0 75,0	
Camnord Investissement		France	Equivalence	25,6	25,0		25,0	14,3	14,8	14,8	
Ceparfim		France	Globale			100,0	100,0			100,0 100,0	
Cofinop		France	Equivalence	25,5	24,4		24,4	25,5	24,4	24,4	
Compagnie Financière Midi Toulousain	S(d)	France	Equivalence		25,0		25,0		25,0	25,0	
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 100,0	
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 100,0	
Doumer Euterpe		France	Globale			100,0	100,0			100,0 100,0	
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0			100,0	100,0		
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,2	98,2	98,2	98,3	98,2 98,2	

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IPFO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icauna Finance		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	24,4	24,4		24,4
Icauna SARL		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne Mobilière de Placement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Agro Partenaires	E	France	Equivalence	25,5				25,5			
Partran		Portugal	Equivalence	33,3	33,3		33,3	33,3	33,3		32,5
Prestimmo		France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0		25,0
Rue Impériale		France	Equivalence	17,0	20,5			23,6	30,9		
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0		25,0
Socadif		France	Equivalence	36,2	36,2		36,2	31,2	31,2		31,2
Transimmo		France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0		25,0
UI (Union d'Etudes et d'Investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance		France	Equivalence	33,3	32,3		32,3	31,1	30,8		30,8
Sociétés de crédit-bail et location											
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail	S(e)	France	Globale		100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,9	99,7	99,8	74,9	99,8
EFL		Pologne	Globale	99,8	50,5			71,2	44,3		
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Filease	S(c)	Hongrie	Globale		70,0	70,0	70,0		69,9	34,9	69,9
Financière Immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobanque		France	Globale			65,0	65,0			52,2	52,2
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	29,2	29,2		29,2
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	52,0	51,8	51,9	26,0	51,9

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5	51,9	52,0	26,0	52,1
Slibail Location Informatique (SLOI)	E	France	Globale	51,0				51,0			
Slibail Longue Durée (SLD)	E	France	Globale	51,0				51,0			
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
Ucabail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	99,9	75,0	100,0
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière											
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	54,6	72,9	79,7	79,6	63,5	79,6
Unifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers											
Alli Domes		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
AMT GIE		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,8	25,1		25,0
Ariane Crédit		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Bersol		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Bois Sauvage Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
Ca Investor Services Fund Adm. (ex Fastnet France SA)		France	Globale	77,6	61,6	45,0	45,0	77,6	61,4	28,1	45,0
CA Participations		France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0		25,0
Caapimmo 1		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caapimmo 2		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caapimmo 3		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caapimmo 4		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caapimmo 5		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Caapimmo 6		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
CAI Cheuvreux Gestion		France	Globale	100,0	100,0	82,0	100,0	100,0	99,9	54,4	100,0
CAI Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0			100,0	100,0		
CAI Preferred Funding		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II	E	Etats-Unis	Globale	100,0				100,0			
CAL Asia Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0	75,0
CAMISCEFI		France	Equivalence				25,0				25,0
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0	62,5	62,4	50,0	62,4

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a) Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
			31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Centre France Location Immobilière (ex Avenue Rapp)	France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Chauray	E France	Proportionnelle	34,0				34,0			
Cirse	S(d) France	Equivalence		25,0		25,0		23,1		23,1
Cisa SA	2 France	Globale					100,0			
CPR Compensation (CPRC)	1 France	Globale					100,0			
CPR Gestion (CPRG)	1 France	Globale					100,0			
CPR Holding (CPRH)	1 France	Globale					100,0			
CPR Investissement (INVT)	1 France	Globale					100,0			
CPR USA Inc (INCO)	1 Etats-Unis	Globale					100,0			
CPRA (FIGE)	1 France	Globale					100,0			
CPR AAMI	1 France	Globale					100,0			
CPRB (ETNB)	1 France	Globale					100,0			
Creagrisere	France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	22,8	22,8		22,8
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc (ex IIS)	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	62,5	99,7
Defitech	France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	27,8	29,2		29,2
Defitech Dauphicom	E France	Equivalence	25,0				27,8			
Defitech Routage et Communication	France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	27,8	29,2		29,2
Europimmo	France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0		25,0
Fastnet Luxembourg	Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Finasic	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	50,0	99,6
Gestimocam	France	Equivalence	25,0	24,6		24,6	25,0	24,6		24,6
Glorius Smart Investments Co Ltd	2 Hong Kong	Globale					100,0			
Ical	France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Icare	Etats-Unis	Globale			100,0	100,0			100,0	100,0
IIF BV (Indosuez International Finance BV)	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immotaïne	S(d) France	Equivalence		25,0		25,0		25,0		25,0
Indian 21st Century Fund (Mauritius)	2 Hong Kong	Globale					100,0			
Indosuez Holding SCA I	Luxembourg	Globale			100,0	100,0			100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg I	Luxembourg	Globale			100,0	100,0			100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Wi Carr Financial Products	2 Hong Kong	Globale					100,0			
Infosud FM	France	Equivalence	25,0	24,5		24,5	23,3	22,8		22,8

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Inforsud Gestion		France	Equivalence	25,0	24,4		24,4	22,1	21,5		21,5
Inter Atlantico SA (IASA)		Brésil	Proportionnelle			50,0	50,0			61,1	61,1
IWICS (Derivatives)	2	Hong Kong	Globale	100,0				100,0			
Liberty View Alternative (LVAA)	1	Etats-Unis	Globale	100,0				100,0			
Liberty View C. Management (LVM)1		Etats-Unis	Globale	100,0				100,0			
Logitaine		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Madison SA		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	29,2	29,1		29,1
Mat Alli Domes		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Midi Toulousain Developpement	S(d)	France	Equivalence		25,0		25,0		25,0		25,0
Midi Toulousain Immobilier	S(d)	France	Equivalence		25,0		25,0		25,0		25,0
Mtd-Midi Toulousain Developpt immobilier		France	Equivalence				23,9				23,7
Parfin	1	France	Globale	100,0				100,0			
Partinvest	E	Luxembourg	Globale	100,0				100,0			
Patrimocam		France	Equivalence	25,0	24,6		24,6	25,0	24,6		24,6
Patrimocam 2		France	Equivalence	25,0	24,6		24,6	24,9	24,6		24,6
Percinvest		Iles Vierges	Globale			100,0	100,0			100,0	100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
Routage Express Service		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	27,8	29,2		29,2
SARL Prospective Informatique		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
SCI Capimo		France	Equivalence	25,1	25,0		25,0	25,1	25,0		25,0
SCI Capucines		France	Equivalence	25,0	23,9		23,9	25,0	23,9		23,9
SCI du Bois Sauvage		France	Globale			100,0	100,0			49,9	99,8
SCI du Petit Bois		France	Globale			100,0	100,0			49,9	99,8
SCI du Rond-Point		France	Globale			100,0	100,0			49,9	99,8
SCI du Vivarais		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
SCI Grande Verrière		France	Globale			100,0	100,0			49,9	99,8
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
SCI Hautes Faventines		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	24,9	24,9		24,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0			99,9	99,9		
SCI Les Fauvins		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Equivalence	27,4	27,5		27,5	27,4	27,5		27,5
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy	S(d)	France	Equivalence		23,9		23,9		23,7		23,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/00 pro forma
Scica HL		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	28,8	28,8		28,8
Scicam 13		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Segespar Informatique Technique Services (SITS) (ex-IITS)		France	Globale	100,0	99,0	99,0	99,0	98,9	98,7	63,4	98,7
Serves	E	Etats-Unis	Globale	100,0				100,0			
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Soaring Eagle Investments Co Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0				100,0			
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	49,9	99,8
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,3	99,6	49,8	99,7
SPI SNC		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Sté Immobilière Suisse	S(e)	Suisse	Globale		100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0
Sté Picarde de Développement		France	Equivalence	25,0	25,0		25,0	25,0	25,0		25,0
Toulouse Location Immobilière	S(d)	France	Equivalence		25,0		25,0		25,0		25,0
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0			100,0	100,0		
Uni-Éditions		France	Equivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uniger	E	France	Globale	100,0				100,0			
Valris		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,9	99,5	99,8	49,9	99,8

(a) Entrée (E) et sortie (S) du périmètre

(b) Entité consolidée en raison du contrôle effectif exercé par Crédit Agricole S.A. via la société Bespar

(c) Société cédée au hors-groupe

(d) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité

(e) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée

(1) Entités constituant le palier Groupe CPR en N-1 et consolidées individuellement en N

(2) Entités constituant le palier Carr Indosuez Asia et consolidées individuellement en N

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00 pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Etablissements de crédit									
Comptes et prêts :									
- A vue	14 253				14 253	6	14 259	19 130	18 293
- A terme	8 732	5 138	3 467	894	18 231	343	18 574	28 338	28 649
Valeurs reçues en pension					0		0	7	50
Titres reçus en pension livrée	31 007	3 296			34 303	86	34 389	14 842	18 751
Prêts subordonnés	10	4	46	58	118	4	122	1 915	1 876
Total	54 002	8 438	3 513	952	66 905	439	67 344	64 232	67 619
Provisions							(206)	(139)	(151)
Valeurs nettes au bilan							67 138	64 093	67 468
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	4 872				4 872	3	4 875	2 209	8 129
Comptes et avances à terme	21 410	34 598	46 143	42 657	144 808	70	144 878	139 224	138 593
Prêts subordonnés	11		200	15	226		226	270	352
Total	26 293	34 598	46 343	42 672	149 906	73	149 979	141 703	147 074
Provisions							(78)	(73)	(94)
Valeurs nettes au bilan							149 901	141 630	146 980

Note 3.1 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	
France (y compris DOM-TOM)	27 050	40	25	25 696	43	29	47 581
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	25 096			25 306			9 212
Autres pays d'Europe	1 796	11	8	1 360	56	46	1 799
Amérique du Nord	6 651	7	3	5 110		8	4 638
Amériques Centrale et du Sud	291	108	126	529	2	0	76
Afrique et Moyen-Orient	1 670	38	12	1 251	14	14	1 413
Asie et Océanie (hors Japon)	2 237	19	2	1 477	2	2	1 338
Japon	2 114			2 927			721
Total en principal	66 905	223	176	63 656	117	99	66 778
Créances rattachées	439	32	30	576	41	40	841
Provisions							(151)
Valeurs nettes au bilan	67 344	255	206	64 232	158	139	67 468

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les créances aux établissements de crédit n'est pas disponible pour le 31 décembre 2000 pro forma.

Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				pro forma	
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	446	203	105	483	1 237	18	1 255	1 084	1 259
Autres concours à la clientèle	18 984	11 968	15 657	7 330	53 939	878	54 817	60 380	55 443
Titres reçus en pension livrée	4 713				4 713		4 713	6 917	5 172
Comptes ordinaires débiteurs	4 128				4 128	36	4 164	4 244	4 275
Total	28 271	12 171	15 762	7 813	64 017	932	64 949	72 625	66 149
Provisions							(2 408)	(2 860)	(2 882)
Valeurs nettes au bilan							62 541	69 765	63 267
Opérations de crédit-bail									
Crédit-bail immobilier	136	186	991	1 343	2 656	9	2 665	2 401	2 531
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	440	801	2 510	389	4 140	58	4 198	4 273	3 553
Total	576	987	3 501	1 732	6 796	67	6 863	6 674	6 084
Provisions							(200)	(189)	(154)
Valeurs nettes au bilan							6 663	6 485	5 930
Total							69 204	76 250	69 197

Note 4.1 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique (1)

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
France (y compris DOM, TOM)	30 801	29 402	31 346
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 332	12 777	9 574
Autres pays d'Europe	4 715	4 825	3 191
Amérique du Nord	3 074	4 671	5 175
Amériques Centrale et du Sud	4 141	7 409	5 784
Afrique et Moyen-Orient	5 193	5 839	5 468
Asie et Océanie (hors Japon)	4 651	6 118	6 340
Japon	5 905	8 258	4 240
Total en principal	71 812	79 299	71 118
Provisions	(2 608)	(3 049)	(3 036)
Créances rattachées			1 115
Valeurs nettes au bilan	69 204	76 250	69 197

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.2 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux et provisions par zone géographique (1)

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts
France (y compris DOM-TOM)	30 801	1 376	986	29 402	1 159	804	31 346
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 332	352	210	12 777	276	154	9 574
Autres pays d'Europe	4 715	501	466	4 825	665	556	3 191
Amérique du Nord	3 074	368	139	4 671	563	290	5 175
Amériques Centrale et du Sud	4 141	232	112	7 409	607	369	5 784
Afrique et Moyen-Orient	5 193	617	398	5 839	789	539	5 468
Asie et Océanie (hors Japon)	4 651	524	297	6 118	583	337	6 340
Japon	5 905			8 258	8	0	4 240
Créances rattachées							
Valeurs au bilan	71 812	3 970	2 608	79 299	4 650	3 049	71 118

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

La ventilation par zone géographique des créances douteuses et provisions sur la clientèle n'est pas disponible pour le 31 décembre 2000 pro forma. Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.3 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	13 689	839	627	13 000	1 095	718	12 185	718	471
Agriculteurs	31	16	6	706	53	48	479	49	42
Autres professionnels	151	12	13	577	48	34	398	43	43
Sociétés financières	10 630	312	268	8 811	534	442	8 087	409	390
Entreprises	33 971	2 345	1 378	32 812	1 368	625	24 693	1 133	804
Collectivités publiques	5 084	84	46	11 426	88	31	5 038	37	17
Autres agents économiques	1 393	135	70	5 293	1 229	962	14 253	1 282	722
Crédit-bail	6 863	227	200	6 674	235	189	5 985	179	154
Créances rattachées							1 115	389	393
Valeurs au bilan	71 812	3 970	2 608	79 299	4 650	3 049	72 233	4 239	3 036

Les créances rattachées ont été affectées à chaque agent économique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.4 - Opérations de crédit-bail - Réserves latentes par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	31/12/01	31/12/00 pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Crédit-bail immobilier	1	2	8	29	40	36	72
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	23	62	209	40	334	284	255
Total	24	64	217	69	374	320	327

Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/02				Total	31/12/01	31/12/00 pro forma
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement			
Effets publics et valeurs assimilées	13 077	10 819		6 809	30 705	24 860	28 029
- dont surcote restant à amortir		7		44	51	98	122
- dont décote restant à amortir		651		53	704	68	75
Créances rattachées		52		200	252	263	402
Provisions		(2)			(2)	(2)	(3)
Valeurs nettes au bilan	13 077	10 869		7 009	30 955	25 121	28 428
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Emis par organismes publics	2 266	884		1 220	4 370	8 684	6 566
Autres émetteurs	7 566	9 853		9 624	27 043	27 564	22 589
- dont surcote restant à amortir		23		20	43	66	37
- dont décote restant à amortir		83		94	177	396	130
Créances rattachées		147		166	313	346	380
Provisions		(116)		(46)	(162)	(245)	(209)
Valeurs nettes au bilan	9 832	10 768		10 964	31 564	36 349	29 326
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	9 685	5 135	1 981		16 801	22 502	25 120
Créances rattachées			15		15	15	8
Provisions		(111)	(255)		(366)	(237)	(181)
Valeurs nettes au bilan	9 685	5 024	1 741		16 450	22 280	24 947
Valeurs estimatives	32 594	26 854	2 186	18 552	80 184	85 473	85 594

Compte tenu du programme d'acquisitions de participations stratégiques, certaines ressources déjà émises qui adossaient des titres d'investissement ont été affectées à l'adossement de ces participations. En conséquence, Crédit Agricole S.A. a procédé en décembre 2002 à un transfert de titres d'investissement en titre de placement pour un montant de 973 millions d'euros contre 212 millions d'euros en 2001 et 3 787 millions d'euros en 2000.

Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 402 millions d'euros contre aucun transfert en 2001 et 213 millions d'euros en 2000.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 157 millions d'euros contre 35 millions d'euros en 2001 et 19 millions d'euros en 2000, dégagant un résultat positif de 12,6 millions d'euros contre un résultat négatif de 0,3 million d'euros en 2001 et un résultat positif de 0,1 million d'euros en 2000.

(1) Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2002, 745 968 actions propres classées dans la catégorie des Actions et autres titres à revenu variable - titres de transaction pour un montant de 10 758 milliers d'euros. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2002 s'élève à 14,38 euros.

Note 5.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/02			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	27 717	24 268	13 545	65 530
Titres non cotés	3 696	6 437	3 256	13 389
Créances rattachées	313	252	15	580
Provisions	(162)	(2)	(366)	(530)
Valeurs nettes au bilan	31 564	30 955	16 450	78 969

(en millions d'euros)	31/12/01			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	30 460	19 722	16 780	66 962
Titres non cotés	5 788	5 138	5 722	16 648
Créances rattachées	346	263	15	624
Provisions	(245)	(2)	(237)	(484)
Valeurs nettes au bilan	36 349	25 121	22 280	83 750

(en millions d'euros)	31/12/00 pro forma			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	26 099	28 029	17 007	71 135
Titres non cotés	3 056		8 113	11 169
Créances rattachées	380	402	8	790
Provisions	(209)	(3)	(181)	(393)
Valeurs nettes au bilan	29 326	28 428	24 947	82 701

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00 pro forma	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 168	1 307	1 527	1 604	1 772	1 879
OPCVM obligataires	510	520	300	322	208	239
OPCVM actions	196	194	986	1 079	273	335
OPCVM autres	2 930	2 965	2 494	2 587	5 747	6 251
Total	4 804	4 986	5 307	5 592	8 000	8 704
dont OPCVM sous contrôle exclusif	1 367	1 368	1 809	1 944	4 752	5 246

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/02 Valeur d'inventaire	31/12/01 Valeur d'inventaire	31/12/00 Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	2 062	2 376	7 591
- dont France	1 918	2 276	7 178
- dont étranger	144	100	413
OPCVM autres	2 742	2 931	409
Total	4 804	5 307	8 000

Note 5.2 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02					Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			pro forma	
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 372	5 537	11 773	5 731	31 413	313	31 726	36 594	29 535
Effets publics et valeurs assimilés	6 847	11 349	8 075	4 434	30 705	252	30 957	25 123	28 431
Provisions							(164)	(247)	(212)
Valeurs nettes au bilan							62 519	61 470	57 754

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée restant à courir n'est pas pertinente.

Note 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/2000
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions sur créances douteuses et pour dépréciation	Encours bruts	Encours douteux	Provisions sur créances douteuses et pour dépréciation	pro forma
France (y compris DOM-TOM)	22 687	17	56	26 335	12	69	24 380
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	20 801	5	7	16 289	9	12	20 602
Autres pays d'Europe	607		3	649			188
Amérique du Nord	4 878	3	39	5 133	6	31	3 308
Amériques Centrale et du Sud	2 693	30	17	2 386	22	26	2 036
Afrique et Moyen-Orient	1 453			1 315		3	1 536
Asie et Océanie (hors Japon)	2 932	47	42	3 371	112	106	1 780
Japon	6 067			5 630		0	3 354
Total en principal	62 118	102	164	61 108	161	247	57 184
Créances rattachées	565	13		609	23		782
Provisions							(212)
Valeurs nettes au bilan	62 683	115	164	61 717	184	247	57 754

La ventilation par zone géographique des encours douteux et provisions sur les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe n'est pas disponible au 31 décembre 2000 pro forma.

Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Banco Bisel (4)	131			N/A		
Banque Commerciale de Grèce	331	276	276	9,0	6,7	6,7
Bradesco		302	322		3,2	4,0
Crédit Logement	147	111	93	16,5	16,5	16,5
Crédit Lyonnais	2 426	1 037	987	17,8	10,3	10,3
Doumer Euterpe (1)		100			100,0	
Gercasa (2)		93	93		100,0	100,0
Partran (3)			63			33,3
Rallye			66			3,9
SEFA (1)	67	67	82	100,0	100,0	100,0
Wafabank	52	52	43	14,8	14,8	13,3
Resona Trust and Banking	86			5,0		
Avances en comptes courants d'associés	438	474	300			
Autres titres	1 396	1 490	2 008			
Valeur brute (5)	5 074	4 002	4 333			
Provisions	(575)	(437)	(384)			
Créances rattachées	21	27	33			
Valeurs nettes au bilan	4 520	3 592	3 982			

(1) Titres non consolidés en application du règlement 99-07 (apport non significatif)

(2) Sociétés liquidées au cours de l'exercice 2002

(3) Société consolidée au 31/12/2001

(4) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation et provisionnée à 100 % ; par ailleurs, dans les comptes individuels, la valeur des titres (236 millions d'euros) est également provisionnée ; concernant le pourcentage de participation, cf 2.4.1 (5) dont établissements de crédit : 3 362 millions d'euros en 2002 contre 1 990 millions d'euros en 2001 et 2 184 millions d'euros en 2000.

Note 6.1 - Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00 pro forma	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liés non consolidées						
- Titres non cotés	1 654	1 209	1 765	1 360	1 532	1 370
- Titres cotés	2 823	3 587	1 719	2 019	2 406	2 898
- Avances en comptes courants d'associés	437	426	472	465	301	292
- Provisions	(552)		(418)		(360)	
Sous-total titres de participation	4 362	5 222	3 538	3 844	3 879	4 560
Autres titres détenus à long terme						
- Titres non cotés	146	151	36	20	87	71
- Titres cotés	14	12	9	9	7	6
- Avances en comptes courants d'associés			1			
- Provisions	(23)		(19)		(24)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	137	163	27	29	70	77
Créances rattachées	21	21	27	27	33	33
Total	4 520	5 406	3 592	3 900	3 982	4 670

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf paragraphe 2.1.3.5 et paragraphe 2.1.3.6).

Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quote-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Sociétés financières	11 141	10 498	9 241
Al Bank Al Saudi Al Fransi	357	393	342
BES	415	271	278
Caisses Régionales et filiales	7 188	6 620	6 062
CAI (Suisse) SA			54
IntesaBci	3 143	3 160	2 321
Filiales de Banco Bixel			131
Autres	38	54	53
Sociétés non financières	279	325	6
Partran - Tranquilidade - Tranquilidade Vida	(84)	(38)	(62)
Rue Impériale	335	330	
Autres	28	33	68
Total sociétés mises en équivalence	11 420	10 823	9 247

Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01	31/12/00 pro forma
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles :					
- d'exploitation	1 855	(883)	972	1 118	1 287
- données en location simple	557	(283)	274	426	253
Immobilisations incorporelles	421	(296)	125	133	126
Créances rattachées ⁽¹⁾			0	10	8
Total	2 833	(1 462)	1 371	1 687	1 674

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 9 - Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/00 pro forma	31/12/01	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés								
Valeur brute	3 938	3 484	296	1 686	(965)	(4)	(20)	4 477
Avances en comptes courants d'associés	300	472		77	(110)	(4)	2	437
Provision	(359)	(418)	(338)	(232)	450		(14)	(552)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	95	45		104	(2)		13	160
Avances en comptes courants d'associés		1					(1)	0
Provision	(25)	(19)		(8)	2		2	(23)
Créances rattachées	33	27					(6)	21
Valeurs nettes au bilan	3 982	3 592	(42)	1 627	(625)	(8)	(24)	4 520
Immobilisations incorporelles	126	133	(18)	(16)	29	(4)	1	125
Immobilisations corporelles	1 540	1 544	(204)	(32)	(40)	(31)	9	1 246
Créances rattachées ⁽¹⁾	8	10					(10)	0
Valeurs nettes au bilan	1 674	1 687	(222)	(48)	(11)	(35)	0	1 371

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Autres actifs ⁽¹⁾	16 979	16 755	18 105
Instruments conditionnels achetés	6 330	4 937	5 140
Gestion collective des titres CODEVI	2 784	2 717	3 072
Débiteurs divers	6 010	6 878	7 304
Comptes de règlements	1 853	2 221	2 585
Capital souscrit non versé	2	2	4
Comptes de régularisation	9 168	10 909	10 486
Impôts différés	201	262	929
Comptes d'encaissement et de transfert	419	844	319
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	791	1 548	1 410
Produits à recevoir	5 723	5 425	5 104
Charges constatées d'avance	1 028	1 034	690
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	376	636	418
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	228	374	406
Autres comptes de régularisation	402	786	1 210
Valeurs nettes au bilan	26 147	27 664	28 591

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/00 pro forma	31/12/01	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Sur interbancaire	245	212		184	(99)	(27)	14	284
Sur créances clientèle	2 882	2 860	(260)	643	(687)	(267)	119	2 408
Sur opérations de crédit-bail	154	189		101	(91)	(2)	3	200
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	393	484	(1)	252	(172)	(34)	1	530
Sur participations et autres titres détenus à long terme	384	437	362	241	(476)	(2)	13	575
Autres	82	82	(25)	11	(30)	(3)	3	38
Total	4 140	4 264	76	1 432	(1 555)	(335)	153	4 035

Note 12 - Ecart d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/02		Valeurs nettes	31/12/01	31/12/00
	Valeurs brutes	Amortissements		Valeurs nettes	pro forma
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
Banco Bisel			0	0	15
CPR Online ⁽¹⁾	84	(53)	31	61	92
IntesaBci	101	(101)	0	20	40
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) SA	62	(15)	47	53	53
EFL	168	(19)	149	101	
Filiales de Banco Bisel			0	46	71
Lukas	287	(53)	234	265	
Sofinco	990	(452)	538	662	785
CPR AM ⁽¹⁾	126	(70)	56	65	
Autres filiales de CPR ⁽¹⁾	29	(13)	16	23	106
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
BES	62	(15)	47	52	57
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Caisse Régionale de Paris Ile de France	77	(4)	73	76	80
IntesaBci	51	(6)	45	47	23
Rue Impériale	243	(19)	224	247	
Autres sociétés	313	(121)	192	177	170
Total	2 593	(941)	1 652	1 895	1 492

(1) A partir de 2002, les filiales de CPR sont consolidées de manière individuelle, CPR ayant fusionné avec CAI. Au 31 décembre 2001, elles figuraient en cumul dans la durée d'amortissement de 5 à 10 ans pour un total net de 88 millions d'euros. Au 31 décembre 2000, elle figurait en cumul dans la durée d'amortissement de 5 à 10 ans pour un total net de 198 millions d'euros.

Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02					Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	< 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Etablissements de crédit									
Comptes et emprunts									
- A vue	12 274				12 274	4	12 278	12 238	13 687
- A terme	23 180	5 071	3 485	3 663	35 399	416	35 815	43 264	44 234
Valeurs données en pension	29	143	230	4 485	4 887	157	5 044	5 199	5 269
Titres donnés en pension livrée	12 718	4 084	157	299	17 258	69	17 327	9 583	13 361
Total	48 201	9 298	3 872	8 447	69 818	646			
Valeurs nettes au bilan							70 464	70 284	76 551
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires créditeurs	5 545				5 545		5 545	10 744	11 278
Comptes et avances à terme	3 386	2 753	5 981	1 004	13 124	274	13 398	13 309	15 772
Total	8 931	2 753	5 981	1 004	18 669	274			
Valeurs nettes au bilan							18 943	24 053	27 050

Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					pro forma
Comptes ordinaires créditeurs	11 072				11 072	26	11 098	12 362	9 605
Comptes d'épargne à régime spécial :									
- A vue	55 718				55 718	5	55 723	50 577	47 505
- A terme	10 393	10 957	58 205	8 344	87 899	79	87 978	87 645	89 382
Autres dettes envers la clientèle	26 343	3 299	4 385	861	34 888	756	35 644	41 945	36 044
Titres donnés en pension livrée	14 532	86			14 618	26	14 644	8 152	8 999
Total	118 058	14 342	62 590	9 205	204 195	892			
Valeurs au bilan							205 087	200 681	191 535

Note 14.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
			pro forma
France (y compris DOM-TOM)	170 174	158 445	156 448
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 510	14 742	10 577
Autres pays d'Europe	3 931	4 471	2 924
Amérique du Nord	2 785	4 279	2 530
Amériques Centrale et du Sud	1 365	3 985	3 166
Afrique et Moyen-Orient	8 957	8 742	9 006
Asie et Océanie (hors Japon)	3 910	5 034	4 156
Japon	455	983	1 348
Total en principal	205 087	200 681	190 155
Dettes rattachées			1 380
Valeurs au bilan	205 087	200 681	191 535

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 14.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
			pro forma
Particuliers	163 101	159 724	156 063
Agriculteurs	63	91	60
Autres professionnels	410	509	450
Sociétés financières	22 158	16 870	13 891
Entreprises	11 345	12 597	7 456
Collectivités publiques	499	1 962	965
Autres agents économiques	7 511	8 928	11 270
Total en principal	205 087	200 681	190 155
Dettes rattachées			1 380
Valeurs au bilan	205 087	200 681	191 535

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				pro forma	
Bons de caisse	34	30	3	21	88	88	77	79	
Titres du marché interbancaire	2 456	3 376	95		5 927	259	4 772	4 828	
Titres de créances négociables :									
- Emis en France	10 167	2 534	3 688	753	17 142	17 142	10 786	13 593	
- Emis à l'étranger	9 887	2 611	110		12 608	12 608	18 400	13 665	
Emprunts obligataires (note 15.1)	762	1 860	9 489	9 553	21 664	451	23 339	23 338	
Autres dettes	102	7	9		118	118	188	139	
Valeurs au bilan					57 547	710	57 562	55 642	

Note 15.1 - Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Echéancier de l'encours au 31 décembre 2002 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/02	Encours au 31/12/01	Encours au 31/12/00 pro forma
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	2 388	8 400	8 983	19 771	21 674	21 094
- Taux fixe	1 826	5 224	7 639	14 689	16 318	16 330
- Taux variable	562	3 176	1 344	5 082	5 356	4 764
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
- Taux fixe				0	0	0
- Taux variable				0	0	0
Dollar	130	529	29	688	439	985
- Taux fixe	57	240	10	307	324	88
- Taux variable	73	289	19	381	115	897
Yen	85	449	522	1 056	537	506
- Taux fixe	5	74	22	101	12	236
- Taux variable	80	375	500	955	525	270
Autres devises	19	111	19	149	0	0
- Taux fixe	19	44	19	82	0	0
- Taux variable		67		67	0	0
Total en principal	2 622	9 489	9 553	21 664	22 650	22 585
- Taux fixe	1 907	5 582	7 690	15 179	16 654	16 654
- Taux variable	715	3 907	1 863	6 485	5 996	5 931
Dettes rattachées				451	689	753
Valeurs au bilan				22 115	23 339	23 338

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Autres passifs ⁽¹⁾	23 087	21 508	24 076
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	6 662	5 272	5 667
Dettes représentatives de titres empruntés	4 025	3 742	3 740
Instruments conditionnels vendus	4 560	3 808	5 457
Créditeurs divers	6 722	6 373	6 822
Comptes de règlements	1 062	2 281	2 348
Versements restant à effectuer	47	19	26
Autres	9	13	16
Comptes de régularisation	15 664	12 657	11 632
Comptes d'encaissement et de transfert	1 882	874	1 273
Comptes d'ajustement et d'écarts	2 807	875	1 002
Produits constatés d'avance	2 324	2 201	2 194
Charges à payer	7 846	7 706	6 346
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	267	251	259
Autres comptes de régularisation	538	750	558
Valeurs au bilan	38 751	34 165	35 708

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 - Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2000 pro forma	31/12/01	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Risques pays	449	599	(11)	92	(245)	(30)	(34)	371
Risques d'exécution des engagements par signature	261	206	(3)	75	(138)	(7)	(2)	131
Retraites et assimilées	186	170	5	12	(37)	(1)	(1)	148
Instruments financiers	95	96	4	39	(4)	(1)	(93)	41
Autres risques et charges ⁽¹⁾	2 030	2 192	(175)	541	(688)	(59)	(111)	1 700
Valeurs au bilan	3 021	3 263	(180)	759	(1 112)	(98)	(241)	2 391

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2000 pro forma	31/12/01	31/12/02
- le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	37	7	
- les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	474	553	446
- les provisions pour situation nette négative des participations	30	265	147
- les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	124	95	78
- les provisions pour litiges divers	794	638	408
- la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes financiers internes de l'épargne - logement		145	107
- les écarts d'acquisition passif	206	199	223

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				pro forma	
Etablissements de crédit									
Comptes et prêts :									
- A vue	14 253				14 253	6	14 259	19 130	18 293
- A terme	8 732	5 138	3 467	894	18 231	343	18 574	28 338	28 649
Valeurs reçues en pension					0		0	7	50
Titres reçus en pension livrée	31 007	3 296			34 303	86	34 389	14 842	18 751
Prêts subordonnés	10	4	46	58	118	4	122	1 915	1 876
Total	54 002	8 438	3 513	952	66 905	439	67 344	64 232	67 619
Provisions							(206)	(139)	(151)
Valeurs nettes au bilan							67 138	64 093	67 468
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	4 872				4 872	3	4 875	2 209	8 129
Comptes et avances à terme	21 410	34 598	46 143	42 657	144 808	70	144 878	139 224	138 593
Prêts subordonnés	11		200	15	226		226	270	352
Total	26 293	34 598	46 343	42 672	149 906	73	149 979	141 703	147 074
Provisions							(78)	(73)	(94)
Valeurs nettes au bilan							149 901	141 630	146 980

Note 3.1 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	pro forma
France (y compris DOM-TOM)	27 050	40	25	25 696	43	29	47 581
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	25 096			25 306			9 212
Autres pays d'Europe	1 796	11	8	1 360	56	46	1 799
Amérique du Nord	6 651	7	3	5 110		8	4 638
Amériques Centrale et du Sud	291	108	126	529	2	0	76
Afrique et Moyen-Orient	1 670	38	12	1 251	14	14	1 413
Asie et Océanie (hors Japon)	2 237	19	2	1 477	2	2	1 338
Japon	2 114			2 927			721
Total en principal	66 905	223	176	63 656	117	99	66 778
Créances rattachées	439	32	30	576	41	40	841
Provisions							(151)
Valeurs nettes au bilan	67 344	255	206	64 232	158	139	67 468

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les créances aux établissements de crédit n'est pas disponible pour le 31 décembre 2000 pro forma.

Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				pro forma	
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	446	203	105	483	1 237	18	1 255	1 084	1 259
Autres concours à la clientèle	18 984	11 968	15 657	7 330	53 939	878	54 817	60 380	55 443
Titres reçus en pension livrée	4 713				4 713		4 713	6 917	5 172
Comptes ordinaires débiteurs	4 128				4 128	36	4 164	4 244	4 275
Total	28 271	12 171	15 762	7 813	64 017	932	64 949	72 625	66 149
Provisions							(2 408)	(2 860)	(2 882)
Valeurs nettes au bilan							62 541	69 765	63 267
Opérations de crédit-bail									
Crédit-bail immobilier	136	186	991	1 343	2 656	9	2 665	2 401	2 531
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	440	801	2 510	389	4 140	58	4 198	4 273	3 553
Total	576	987	3 501	1 732	6 796	67	6 863	6 674	6 084
Provisions							(200)	(189)	(154)
Valeurs nettes au bilan							6 663	6 485	5 930
Total							69 204	76 250	69 197

Note 4.1 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique (1)

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
France (y compris DOM, TOM)	30 801	29 402	31 346
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 332	12 777	9 574
Autres pays d'Europe	4 715	4 825	3 191
Amérique du Nord	3 074	4 671	5 175
Amériques Centrale et du Sud	4 141	7 409	5 784
Afrique et Moyen-Orient	5 193	5 839	5 468
Asie et Océanie (hors Japon)	4 651	6 118	6 340
Japon	5 905	8 258	4 240
Total en principal	71 812	79 299	71 118
Provisions	(2 608)	(3 049)	(3 036)
Créances rattachées			1 115
Valeurs nettes au bilan	69 204	76 250	69 197

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.2 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux et provisions par zone géographique (1)

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts
France (y compris DOM-TOM)	30 801	1 376	986	29 402	1 159	804	31 346
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 332	352	210	12 777	276	154	9 574
Autres pays d'Europe	4 715	501	466	4 825	665	556	3 191
Amérique du Nord	3 074	368	139	4 671	563	290	5 175
Amériques Centrale et du Sud	4 141	232	112	7 409	607	369	5 784
Afrique et Moyen-Orient	5 193	617	398	5 839	789	539	5 468
Asie et Océanie (hors Japon)	4 651	524	297	6 118	583	337	6 340
Japon	5 905			8 258	8	0	4 240
Créances rattachées							
Valeurs au bilan	71 812	3 970	2 608	79 299	4 650	3 049	71 118

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

La ventilation par zone géographique des créances douteuses et provisions sur la clientèle n'est pas disponible pour le 31 décembre 2000 pro forma. Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.3 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	13 689	839	627	13 000	1 095	718	12 185	718	471
Agriculteurs	31	16	6	706	53	48	479	49	42
Autres professionnels	151	12	13	577	48	34	398	43	43
Sociétés financières	10 630	312	268	8 811	534	442	8 087	409	390
Entreprises	33 971	2 345	1 378	32 812	1 368	625	24 693	1 133	804
Collectivités publiques	5 084	84	46	11 426	88	31	5 038	37	17
Autres agents économiques	1 393	135	70	5 293	1 229	962	14 253	1 282	722
Crédit-bail	6 863	227	200	6 674	235	189	5 985	179	154
Créances rattachées							1 115	389	393
Valeurs au bilan	71 812	3 970	2 608	79 299	4 650	3 049	72 233	4 239	3 036

Les créances rattachées ont été affectées à chaque agent économique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.4 - Opérations de crédit-bail - Réserves latentes par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	31/12/01	31/12/00 pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Crédit-bail immobilier	1	2	8	29	40	36	72
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	23	62	209	40	334	284	255
Total	24	64	217	69	374	320	327

Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/02				Total	31/12/01	31/12/00 pro forma
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement			
Effets publics et valeurs assimilées	13 077	10 819		6 809	30 705	24 860	28 029
- dont surcote restant à amortir		7		44	51	98	122
- dont décote restant à amortir		651		53	704	68	75
Créances rattachées		52		200	252	263	402
Provisions		(2)			(2)	(2)	(3)
Valeurs nettes au bilan	13 077	10 869		7 009	30 955	25 121	28 428
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Emis par organismes publics	2 266	884		1 220	4 370	8 684	6 566
Autres émetteurs	7 566	9 853		9 624	27 043	27 564	22 589
- dont surcote restant à amortir		23		20	43	66	37
- dont décote restant à amortir		83		94	177	396	130
Créances rattachées		147		166	313	346	380
Provisions		(116)		(46)	(162)	(245)	(209)
Valeurs nettes au bilan	9 832	10 768		10 964	31 564	36 349	29 326
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	9 685	5 135	1 981		16 801	22 502	25 120
Créances rattachées			15		15	15	8
Provisions		(111)	(255)		(366)	(237)	(181)
Valeurs nettes au bilan	9 685	5 024	1 741		16 450	22 280	24 947
Valeurs estimatives	32 594	26 854	2 186	18 552	80 184	85 473	85 594

Compte tenu du programme d'acquisitions de participations stratégiques, certaines ressources déjà émises qui adossaient des titres d'investissement ont été affectées à l'adossement de ces participations. En conséquence, Crédit Agricole S.A. a procédé en décembre 2002 à un transfert de titres d'investissement en titre de placement pour un montant de 973 millions d'euros contre 212 millions d'euros en 2001 et 3 787 millions d'euros en 2000.

Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 402 millions d'euros contre aucun transfert en 2001 et 213 millions d'euros en 2000.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 157 millions d'euros contre 35 millions d'euros en 2001 et 19 millions d'euros en 2000, dégagant un résultat positif de 12,6 millions d'euros contre un résultat négatif de 0,3 million d'euros en 2001 et un résultat positif de 0,1 million d'euros en 2000.

(1) Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2002, 745 968 actions propres classées dans la catégorie des Actions et autres titres à revenu variable - titres de transaction pour un montant de 10 758 milliers d'euros. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2002 s'élève à 14,38 euros.

Note 5.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/02			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	27 717	24 268	13 545	65 530
Titres non cotés	3 696	6 437	3 256	13 389
Créances rattachées	313	252	15	580
Provisions	(162)	(2)	(366)	(530)
Valeurs nettes au bilan	31 564	30 955	16 450	78 969

(en millions d'euros)	31/12/01			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	30 460	19 722	16 780	66 962
Titres non cotés	5 788	5 138	5 722	16 648
Créances rattachées	346	263	15	624
Provisions	(245)	(2)	(237)	(484)
Valeurs nettes au bilan	36 349	25 121	22 280	83 750

(en millions d'euros)	31/12/00 pro forma			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	26 099	28 029	17 007	71 135
Titres non cotés	3 056		8 113	11 169
Créances rattachées	380	402	8	790
Provisions	(209)	(3)	(181)	(393)
Valeurs nettes au bilan	29 326	28 428	24 947	82 701

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00 pro forma	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 168	1 307	1 527	1 604	1 772	1 879
OPCVM obligataires	510	520	300	322	208	239
OPCVM actions	196	194	986	1 079	273	335
OPCVM autres	2 930	2 965	2 494	2 587	5 747	6 251
Total	4 804	4 986	5 307	5 592	8 000	8 704
dont OPCVM sous contrôle exclusif	1 367	1 368	1 809	1 944	4 752	5 246

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/02 Valeur d'inventaire	31/12/01 Valeur d'inventaire	31/12/00 Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	2 062	2 376	7 591
- dont France	1 918	2 276	7 178
- dont étranger	144	100	413
OPCVM autres	2 742	2 931	409
Total	4 804	5 307	8 000

Note 5.2 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02					Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			pro forma	
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 372	5 537	11 773	5 731	31 413	313	31 726	36 594	29 535
Effets publics et valeurs assimilés	6 847	11 349	8 075	4 434	30 705	252	30 957	25 123	28 431
Provisions							(164)	(247)	(212)
Valeurs nettes au bilan							62 519	61 470	57 754

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée restant à courir n'est pas pertinente.

Note 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/2000
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions sur créances douteuses et pour dépréciation	Encours bruts	Encours douteux	Provisions sur créances douteuses et pour dépréciation	pro forma
France (y compris DOM-TOM)	22 687	17	56	26 335	12	69	24 380
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	20 801	5	7	16 289	9	12	20 602
Autres pays d'Europe	607		3	649			188
Amérique du Nord	4 878	3	39	5 133	6	31	3 308
Amériques Centrale et du Sud	2 693	30	17	2 386	22	26	2 036
Afrique et Moyen-Orient	1 453			1 315		3	1 536
Asie et Océanie (hors Japon)	2 932	47	42	3 371	112	106	1 780
Japon	6 067			5 630		0	3 354
Total en principal	62 118	102	164	61 108	161	247	57 184
Créances rattachées	565	13		609	23		782
Provisions							(212)
Valeurs nettes au bilan	62 683	115	164	61 717	184	247	57 754

La ventilation par zone géographique des encours douteux et provisions sur les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe n'est pas disponible au 31 décembre 2000 pro forma.

Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Banco Bisel (4)	131			N/A		
Banque Commerciale de Grèce	331	276	276	9,0	6,7	6,7
Bradesco		302	322		3,2	4,0
Crédit Logement	147	111	93	16,5	16,5	16,5
Crédit Lyonnais	2 426	1 037	987	17,8	10,3	10,3
Doumer Euterpe (1)		100			100,0	
Gercasa (2)		93	93		100,0	100,0
Partran (3)			63			33,3
Rallye			66			3,9
SEFA (1)	67	67	82	100,0	100,0	100,0
Wafabank	52	52	43	14,8	14,8	13,3
Resona Trust and Banking	86			5,0		
Avances en comptes courants d'associés	438	474	300			
Autres titres	1 396	1 490	2 008			
Valeur brute (5)	5 074	4 002	4 333			
Provisions	(575)	(437)	(384)			
Créances rattachées	21	27	33			
Valeurs nettes au bilan	4 520	3 592	3 982			

(1) Titres non consolidés en application du règlement 99-07 (apport non significatif)

(2) Sociétés liquidées au cours de l'exercice 2002

(3) Société consolidée au 31/12/2001

(4) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation et provisionnée à 100 % ; par ailleurs, dans les comptes individuels, la valeur des titres (236 millions d'euros) est également provisionnée ; concernant le pourcentage de participation, cf 2.4.1 (5) dont établissements de crédit : 3 362 millions d'euros en 2002 contre 1 990 millions d'euros en 2001 et 2 184 millions d'euros en 2000.

Note 6.1 - Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00 pro forma	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liés non consolidées						
- Titres non cotés	1 654	1 209	1 765	1 360	1 532	1 370
- Titres cotés	2 823	3 587	1 719	2 019	2 406	2 898
- Avances en comptes courants d'associés	437	426	472	465	301	292
- Provisions	(552)		(418)		(360)	
Sous-total titres de participation	4 362	5 222	3 538	3 844	3 879	4 560
Autres titres détenus à long terme						
- Titres non cotés	146	151	36	20	87	71
- Titres cotés	14	12	9	9	7	6
- Avances en comptes courants d'associés			1			
- Provisions	(23)		(19)		(24)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	137	163	27	29	70	77
Créances rattachées	21	21	27	27	33	33
Total	4 520	5 406	3 592	3 900	3 982	4 670

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf paragraphe 2.1.3.5 et paragraphe 2.1.3.6).

Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quote-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Sociétés financières	11 141	10 498	9 241
Al Bank Al Saudi Al Fransi	357	393	342
BES	415	271	278
Caisses Régionales et filiales	7 188	6 620	6 062
CAI (Suisse) SA			54
IntesaBci	3 143	3 160	2 321
Filiales de Banco Bixel			131
Autres	38	54	53
Sociétés non financières	279	325	6
Partran - Tranquilidade - Tranquilidade Vida	(84)	(38)	(62)
Rue Impériale	335	330	
Autres	28	33	68
Total sociétés mises en équivalence	11 420	10 823	9 247

Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01	31/12/00 pro forma
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles :					
- d'exploitation	1 855	(883)	972	1 118	1 287
- données en location simple	557	(283)	274	426	253
Immobilisations incorporelles	421	(296)	125	133	126
Créances rattachées ⁽¹⁾			0	10	8
Total	2 833	(1 462)	1 371	1 687	1 674

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 9 - Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/00 pro forma	31/12/01	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés								
Valeur brute	3 938	3 484	296	1 686	(965)	(4)	(20)	4 477
Avances en comptes courants d'associés	300	472		77	(110)	(4)	2	437
Provision	(359)	(418)	(338)	(232)	450		(14)	(552)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	95	45		104	(2)		13	160
Avances en comptes courants d'associés		1					(1)	0
Provision	(25)	(19)		(8)	2		2	(23)
Créances rattachées	33	27					(6)	21
Valeurs nettes au bilan	3 982	3 592	(42)	1 627	(625)	(8)	(24)	4 520
Immobilisations incorporelles	126	133	(18)	(16)	29	(4)	1	125
Immobilisations corporelles	1 540	1 544	(204)	(32)	(40)	(31)	9	1 246
Créances rattachées ⁽¹⁾	8	10					(10)	0
Valeurs nettes au bilan	1 674	1 687	(222)	(48)	(11)	(35)	0	1 371

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Autres actifs ⁽¹⁾	16 979	16 755	18 105
Instruments conditionnels achetés	6 330	4 937	5 140
Gestion collective des titres CODEVI	2 784	2 717	3 072
Débiteurs divers	6 010	6 878	7 304
Comptes de règlements	1 853	2 221	2 585
Capital souscrit non versé	2	2	4
Comptes de régularisation	9 168	10 909	10 486
Impôts différés	201	262	929
Comptes d'encaissement et de transfert	419	844	319
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	791	1 548	1 410
Produits à recevoir	5 723	5 425	5 104
Charges constatées d'avance	1 028	1 034	690
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	376	636	418
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	228	374	406
Autres comptes de régularisation	402	786	1 210
Valeurs nettes au bilan	26 147	27 664	28 591

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/00 pro forma	31/12/01	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Sur interbancaire	245	212		184	(99)	(27)	14	284
Sur créances clientèle	2 882	2 860	(260)	643	(687)	(267)	119	2 408
Sur opérations de crédit-bail	154	189		101	(91)	(2)	3	200
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	393	484	(1)	252	(172)	(34)	1	530
Sur participations et autres titres détenus à long terme	384	437	362	241	(476)	(2)	13	575
Autres	82	82	(25)	11	(30)	(3)	3	38
Total	4 140	4 264	76	1 432	(1 555)	(335)	153	4 035

Note 12 - Ecart d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/02		Valeurs nettes	31/12/01	31/12/00
	Valeurs brutes	Amortissements		Valeurs nettes	pro forma
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
Banco Bisel			0	0	15
CPR Online ⁽¹⁾	84	(53)	31	61	92
IntesaBci	101	(101)	0	20	40
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) SA	62	(15)	47	53	53
EFL	168	(19)	149	101	
Filiales de Banco Bisel			0	46	71
Lukas	287	(53)	234	265	
Sofinco	990	(452)	538	662	785
CPR AM ⁽¹⁾	126	(70)	56	65	
Autres filiales de CPR ⁽¹⁾	29	(13)	16	23	106
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
BES	62	(15)	47	52	57
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Caisse Régionale de Paris Ile de France	77	(4)	73	76	80
IntesaBci	51	(6)	45	47	23
Rue Impériale	243	(19)	224	247	
Autres sociétés	313	(121)	192	177	170
Total	2 593	(941)	1 652	1 895	1 492

(1) A partir de 2002, les filiales de CPR sont consolidées de manière individuelle, CPR ayant fusionné avec CAI. Au 31 décembre 2001, elles figuraient en cumul dans la durée d'amortissement de 5 à 10 ans pour un total net de 88 millions d'euros. Au 31 décembre 2000, elle figurait en cumul dans la durée d'amortissement de 5 à 10 ans pour un total net de 198 millions d'euros.

Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02					Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	< 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Etablissements de crédit									
Comptes et emprunts									
- A vue	12 274				12 274	4	12 278	12 238	13 687
- A terme	23 180	5 071	3 485	3 663	35 399	416	35 815	43 264	44 234
Valeurs données en pension	29	143	230	4 485	4 887	157	5 044	5 199	5 269
Titres donnés en pension livrée	12 718	4 084	157	299	17 258	69	17 327	9 583	13 361
Total	48 201	9 298	3 872	8 447	69 818	646			
Valeurs nettes au bilan							70 464	70 284	76 551
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires créditeurs	5 545				5 545		5 545	10 744	11 278
Comptes et avances à terme	3 386	2 753	5 981	1 004	13 124	274	13 398	13 309	15 772
Total	8 931	2 753	5 981	1 004	18 669	274			
Valeurs nettes au bilan							18 943	24 053	27 050

Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				pro forma	
Comptes ordinaires créditeurs	11 072				11 072	26	11 098	12 362	9 605
Comptes d'épargne à régime spécial :									
- A vue	55 718				55 718	5	55 723	50 577	47 505
- A terme	10 393	10 957	58 205	8 344	87 899	79	87 978	87 645	89 382
Autres dettes envers la clientèle	26 343	3 299	4 385	861	34 888	756	35 644	41 945	36 044
Titres donnés en pension livrée	14 532	86			14 618	26	14 644	8 152	8 999
Total	118 058	14 342	62 590	9 205	204 195	892			
Valeurs au bilan							205 087	200 681	191 535

Note 14.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
France (y compris DOM-TOM)	170 174	158 445	156 448
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 510	14 742	10 577
Autres pays d'Europe	3 931	4 471	2 924
Amérique du Nord	2 785	4 279	2 530
Amériques Centrale et du Sud	1 365	3 985	3 166
Afrique et Moyen-Orient	8 957	8 742	9 006
Asie et Océanie (hors Japon)	3 910	5 034	4 156
Japon	455	983	1 348
Total en principal	205 087	200 681	190 155
Dettes rattachées			1 380
Valeurs au bilan	205 087	200 681	191 535

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 14.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Particuliers	163 101	159 724	156 063
Agriculteurs	63	91	60
Autres professionnels	410	509	450
Sociétés financières	22 158	16 870	13 891
Entreprises	11 345	12 597	7 456
Collectivités publiques	499	1 962	965
Autres agents économiques	7 511	8 928	11 270
Total en principal	205 087	200 681	190 155
Dettes rattachées			1 380
Valeurs au bilan	205 087	200 681	191 535

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				pro forma	
Bons de caisse	34	30	3	21	88	88	77	79	
Titres du marché interbancaire	2 456	3 376	95		5 927	259	4 772	4 828	
Titres de créances négociables :									
- Emis en France	10 167	2 534	3 688	753	17 142	17 142	10 786	13 593	
- Emis à l'étranger	9 887	2 611	110		12 608	12 608	18 400	13 665	
Emprunts obligataires (note 15.1)	762	1 860	9 489	9 553	21 664	451	23 339	23 338	
Autres dettes	102	7	9		118	118	188	139	
Valeurs au bilan					57 547	710	57 562	55 642	

Note 15.1 - Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Echéancier de l'encours au 31 décembre 2002 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/02	Encours au 31/12/01	Encours au 31/12/00 pro forma
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	2 388	8 400	8 983	19 771	21 674	21 094
- Taux fixe	1 826	5 224	7 639	14 689	16 318	16 330
- Taux variable	562	3 176	1 344	5 082	5 356	4 764
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
- Taux fixe				0	0	0
- Taux variable				0	0	0
Dollar	130	529	29	688	439	985
- Taux fixe	57	240	10	307	324	88
- Taux variable	73	289	19	381	115	897
Yen	85	449	522	1 056	537	506
- Taux fixe	5	74	22	101	12	236
- Taux variable	80	375	500	955	525	270
Autres devises	19	111	19	149	0	0
- Taux fixe	19	44	19	82	0	0
- Taux variable		67		67	0	0
Total en principal	2 622	9 489	9 553	21 664	22 650	22 585
- Taux fixe	1 907	5 582	7 690	15 179	16 654	16 654
- Taux variable	715	3 907	1 863	6 485	5 996	5 931
Dettes rattachées				451	689	753
Valeurs au bilan				22 115	23 339	23 338

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Autres passifs ⁽¹⁾	23 087	21 508	24 076
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	6 662	5 272	5 667
Dettes représentatives de titres empruntés	4 025	3 742	3 740
Instruments conditionnels vendus	4 560	3 808	5 457
Créditeurs divers	6 722	6 373	6 822
Comptes de règlements	1 062	2 281	2 348
Versements restant à effectuer	47	19	26
Autres	9	13	16
Comptes de régularisation	15 664	12 657	11 632
Comptes d'encaissement et de transfert	1 882	874	1 273
Comptes d'ajustement et d'écarts	2 807	875	1 002
Produits constatés d'avance	2 324	2 201	2 194
Charges à payer	7 846	7 706	6 346
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	267	251	259
Autres comptes de régularisation	538	750	558
Valeurs au bilan	38 751	34 165	35 708

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 - Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2000 pro forma	31/12/01	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Risques pays	449	599	(11)	92	(245)	(30)	(34)	371
Risques d'exécution des engagements par signature	261	206	(3)	75	(138)	(7)	(2)	131
Retraites et assimilées	186	170	5	12	(37)	(1)	(1)	148
Instruments financiers	95	96	4	39	(4)	(1)	(93)	41
Autres risques et charges ⁽¹⁾	2 030	2 192	(175)	541	(688)	(59)	(111)	1 700
Valeurs au bilan	3 021	3 263	(180)	759	(1 112)	(98)	(241)	2 391

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2000 pro forma	31/12/01	31/12/02
- le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	37	7	
- les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	474	553	446
- les provisions pour situation nette négative des participations	30	265	147
- les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	124	95	78
- les provisions pour litiges divers	794	638	408
- la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes financiers internes de l'épargne - logement		145	107
- les écarts d'acquisition passif	206	199	223

Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Epargne-logement ⁽¹⁾	836	936	2 408
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽²⁾	610	610	
CODEVI	17	17	24
Autres	155	153	151
Valeurs au bilan	1 618	1 716	2 583

(1) En 2001, seule la part de provision épargne logement couvrant un risque économique ou de taux global relevant de l'activité bancaire sur l'épargne logement est maintenue en FRBG.

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	31/12/02				Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				pro forma
Dettes subordonnées à terme	200	52	872	6 945	118	8 187	8 063	8 514
Euro	191	52	722	6 799	116	7 880	7 742	8 122
Autres devises de l'UE						0	0	0
Dollar			128	146	1	275	285	381
Yen	9					9	10	11
Autres devises			22		1	23	26	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée				1 552	4	1 556	1 503	588
Euro				1 449	4	1 453	1 400	489
Autres devises de l'UE						0	0	0
Dollar				23		23	17	5
Yen				80		80	86	94
Autres devises						0	0	0
Titres et emprunts participatifs				2		2	8	4
Total en principal	200	52	872	8 499	122	9 745	9 574	9 106
Dettes rattachées								148
Valeurs au bilan						9 745	9 574	9 254

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'opérations à partir de l'exercice 2001.

Note 20 - Variation des capitaux propres hors fonds pour risques bancaires

[en millions d'euros]	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)				Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Ecart de conversion			
Solde au 31 décembre 1999	1 999	7 734	90	102	9 925	1 125	11 050
Solde au 31 décembre 1999 retraité	1 999	7 734	90	102	9 925	2 489	12 414
Dividendes versés en 2000		(366)			(366)	(150)	(516)
Variation de capital	242				242		242
Variation des primes d'émission		942			942		942
Variation de l'écart de conversion				77	77	23	100
Variation des réserves de réestimation		(5)			(5)		(5)
Résultat de l'exercice 2000		972			972	334	1 306
Effet lié au changement de méthode de consolidation du groupe Sofinco ⁽¹⁾					0	708	708
Acquisition des minoritaires de CPR						(329)	(329)
Effet lié à l'application du règlement CRC 99-07 ⁽²⁾		(32)			(32)	(2)	(34)
Autres variations		(4)	(6)		(10)	127	117
Solde au 31 décembre 2000	2 241	9 241	84	179	11 745	3 200	14 945
Dividendes versés en 2001		(411)			(411)	(225)	(636)
Variation de capital	676				676		676
Elimination de titres d'auto-contrôle ⁽³⁾	(6)	(28)			(34)		(34)
Variation des primes d'émission due aux augmentations de capital et apports de titres ⁽⁴⁾		2 221			2 221		2 221
Variation des subventions			28		28		28
Variation de l'écart de conversion				32	32	(37)	(5)
Variation des réserves de réestimation		(4)			(4)		(4)
Résultat de l'exercice 2001		1 067			1 067	286	1 353
Changement de méthode relatif au FRBG épargne-logement ⁽⁵⁾		(328)			(328)		(328)
Autres variations ⁽⁶⁾		2			2	(2 534)	(2 532)
Solde au 31 décembre 2001	2 911	11 760	112	211	14 994	690	15 684

(1) Le groupe Sofinco, dont Crédit Agricole S.A. a pris au début de l'exercice 2000 la totalité du contrôle, a été consolidé dès cette date par intégration globale, alors qu'il l'était par intégration proportionnelle auparavant ; les intérêts minoritaires qui apparaissent à cette occasion représentent les intérêts des Caisses Régionales dans le Groupe Sofinco.

(2) La mise en oeuvre du règlement de consolidation CRC 99-07 a entraîné d'une part des changements de méthodes de consolidation ; d'autre part des modifications de calcul d'impôts différés dont l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice a été imputé aux réserves de consolidation.

(3) 2 009 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02)

(4) dont 2 304 millions d'euros correspondant à la valeur d'acquisition par voie d'apports par Crédit Agricole S.A. des participations que les Caisses Régionales détenaient dans les 7 filiales spécialisées.

(5) Suite à une demande de justification formulée par la COB, Crédit Agricole S.A. ne constate plus d'impôt différé relatif à la provision épargne-logement ; l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

(6) La forte réduction des intérêts minoritaires provient de l'apport fait à Crédit Agricole S.A. par les Caisses Régionales des titres qu'elles détenaient dans les 7 filiales spécialisées, dont Crédit Agricole S.A. détient à fin 2001 la quasi-totalité des intérêts.

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres Primes et réserves	hors FRBG (part du groupe) Subvention	Écart de conversion	Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
Solde au 31 décembre 2001	2 911	11 760	112	211	14 994	690	15 684
Dividendes versés en 2002		(535)			(535)	(35)	(570)
Dividendes reçus par les Caisses Régionales et leurs filiales en 2002 ⁽¹⁾		91			91		91
Variation de capital					0		0
Élimination de titres d'auto-contrôle ⁽²⁾	(7)	(35)			(42)		(42)
Variation des subventions			9		9		9
Variation de l'écart de conversion				(161)	(161)	(26)	(187)
Variation des réserves de réestimation		5			5	1	6
Résultat au 31 décembre 2002		1 064			1 064	(3)	1 061
Effet lié à l'application du règlement CRC 2000-06		4			4		4
Autres variations		2			2	(244)	(242)
Solde au 31 décembre 2002	2 904	12 356	121	50	15 431	383	15 814

(1) Dont 89 millions d'euros de dividendes reçus par les Caisses Régionales

(2) 4 334 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02).

Répartition de la variation du capital selon ses origines

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Paiement du dividende en actions		77	80
Augmentation du capital en numéraire		51	162
Augmentation du capital par apport		548	
Total	0	676	242

Répartition de la variation des primes selon leurs origines

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Paiement du dividende en actions		331	285
Augmentation du capital en numéraire		134	657
Augmentation du capital par apport		1 756	
Total	0	2 221	942

Note 20.1 - Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	31/12/02 (en millions d'euros)	31/12/01 (en millions d'euros)	31/12/00 pro forma (en millions d'euros)
Indosuez Holding SCA 1	décembre 91	150	0	0	161
Total		150	0	0	161

Cette société n'est plus consolidée depuis le 31 décembre 2001.

Note 21 - Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Capitaux propres hors FRBG	15 814	15 684	14 433
Fonds pour risques bancaires généraux	1 618	1 716	2 583
Dettes subordonnées	9 745	9 574	9 254
Autres fonds propres	11 363	11 290	11 837
Total des fonds propres	27 177	26 974	26 270

Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé

(en milliards d'euros)	Actif			Passif		
	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01	31/12/00 pro forma
Euro	424,4	400,6	400,1	420,8	390,4	393,3
Autres devises de l'Union Européenne	4,7	7,0	7,1	13,6	14,5	9,7
Dollar	41,2	52,5	51,9	57,0	71,1	66,2
Yen	20,7	19,5	11,6	3,0	5,6	7,2
Autres devises	14,7	15,4	16,2	11,3	13,4	10,5
Total	505,7	495,0	486,9	505,7	495,0	486,9

Note 23 - Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01
Engagements donnés (hors entreprises d'assurances)	95 243	70 494
Engagements de financement	43 051	38 976
Engagement en faveur d'établissements de crédit	6 085	4 213
Engagement en faveur de la clientèle	36 966	34 763
- Ouvertures de crédits confirmés	36 270	33 957
- Autres engagements en faveur de la clientèle	696	806
Engagements de garantie	50 255	29 097
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	10 146	8 106
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	774	771
- Autres garanties	9 372	7 335
Engagements d'ordre de la clientèle	40 109	20 991
- Cautions, avals et autres garanties	6 511	4 830
Cautions immobilières		
Garantie de remboursement de crédit	6 511	4 830
- Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	33 598	16 161
Engagements sur titres	1 937	2 421
Titres acquis avec la faculté de rachat ou de reprise		6
Autres engagements donnés	1 937	2 415
Engagements reçus (hors entreprises d'assurances)	49 082	25 729
Engagements de financement	9 643	4 682
Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	7 285	4 185
Engagements reçus de la clientèle	2 358	497
Engagements de garantie	35 807	17 561
Engagements reçus d'établissements de crédit	21 788	2 856
Engagements reçus de la clientèle	14 019	14 705
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	8 862	2 844
- Autres garanties reçues	5 157	11 861
Engagements sur titres	3 632	3 486
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	3 632	3 486

La ventilation détaillée du hors bilan n'est pas disponible pour l'exercice 2000.

(1) Ces engagements tiennent compte de la garantie donnée par le Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue de Caisses Régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital de Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

Note 23.1 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	16 545	16 805	14 699	14 759	15 269	15 792
Devises	12 899	12 760	10 901	10 417	10 816	10 406
Euros ⁽¹⁾	3 646	4 045	3 798	4 342	4 453	5 386
Opérations de change à terme	534 139	536 089	472 691	473 147	310 639	310 393
Devises	411 126	408 973	380 277	372 952	226 088	216 385
Euros ⁽¹⁾	123 013	127 116	92 414	100 195	84 551	94 008
Prêts et emprunts en devises	2 971	2 322	2 529	400	3 075	938
Total	553 655	555 216	489 919	488 306	328 983	327 123

(1) Aux 31 décembre 2000 et 2001, il ne s'agissait pas d'euros mais de francs (ici en contrevalet euros).

Note 23.2 - Opérations de titrisation**Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle :**

Crédit Agricole Indosuez réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- un portefeuille de 2.1 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2002, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Indosuez Capital Funding IIA, Limited, Indosuez Capital Funding III, Limited, Porticoes Funding, L.P., et Indosuez Capital Funding VI, Limited) et d'un véhicule consolidé (Serves) sur lesquels la banque détient à cette date 57,3 millions d'euros de parts subordonnées, montant net de provisions.
- Crédit Agricole Indosuez gère un véhicule non consolidé créé en 1998, Hexagon Finance a.r.l., pour

des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Crédit Agricole Indosuez garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 178 millions d'euros au 31 décembre 2002, le risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2002.

La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 2.8 milliards au 31 décembre 2002.

Opérations de titrisation assurées pour compte propre :

Crédit Agricole Indosuez a réalisé depuis 2000, 6 opérations de titrisation synthétique (CHLOE 1 à 5 et DAPHNE 1) dont les échéances vont du 31 juillet 2005 au 31 décembre 2007 dans le cadre de la gestion du portefeuille de Crédit Agricole Indosuez et de ses succursales, portant sur 13.8 milliards d'euros d'encours essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et sur lesquelles elle a conservé des risques de « premières pertes » (tranches les plus subordonnées de chaque opération, qui n'ont pas un rating initial « investment grade ») à hauteur de 3.4% en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors-bilan de la banque tandis que la protection est pour l'essentiel inscrite au hors-bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf note 24, opérations de couverture).

Les parts de risque non « investment grade » conservées par la banque s'élèvent à 474 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches « investment grade » de 647 millions d'euros.

Fonds dédiés :

Crédit Agricole Indosuez détient, par le biais de sa filiale Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux, 51% de Korea 21st Century TR, fonds sud coréen non consolidé, ayant au 31 décembre 2002 un encours géré total de 119 millions d'euros.

Crédit Agricole Indosuez détient, par ailleurs, des parts de fonds non consolidés, sans intention de détention durable, classés en titres de placement, dont le détail est le suivant au 31 décembre 2002 :

(en millions d'euros)

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement CAI	Montant des encours gérés par le fond
Liberty View European Merger Arbitrage	2000	25	25,6
Liberty View European Convertible Arbitrage	2000	60	110,8
Liberty View Pair Trading	2000	25	40,2
CPR Alternatif M T	1992	6,4	28,9
CPR Alternatif L T	2001	3,5	27
Liberty View Trend Following	2002	25,8	31,3
Liberty View Global Macro	2001	30	30,2
Liberty View Statistical Arbitrage	2002	60	62,2
Liberty View Fixed Income Arbitrage	2002	125	125,8
Liberty View Plus funds	au 30 septembre 2002	181	363
Liberty View Income funds	au 30 septembre 2002	52,3	112

Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)		31/12/02			31/12/01	31/12/00
		Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
Opérations fermes		48 368	2 600 710	2 649 078	2 228 934	1 619 903
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾		3 501	187 279	190 780	388 300	210 857
Contrats à terme de taux d'intérêt		3 269	170 908	174 177	169 014	198 928
Contrats à terme de change			9 762	9 762	157	193
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		232	6 609	6 841	219 129	11 736
Autres contrats à terme				0	0	0
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾		44 867	2 413 431	2 458 298	1 840 634	1 409 046
Swaps de taux		42 229	1 800 864	1 843 093	1 482 540	1 189 962
FRA		175	407 686	407 861	212 987	122 978
Instruments à terme sur actions et indices boursiers			9 026	9 026	8 461	6 090
Autres contrats à terme		2 463	195 855	198 318	136 646	90 016
Opérations conditionnelles		6 782	451 691	458 473	264 237	235 822
Opérations sur marchés organisés		1 151	14 433	15 584	25 779	7 409
Instruments de taux d'intérêt à terme		Achetés	23	15	38	9 100
		Vendus	24	959	983	8 151
Instruments sur actions et indices boursiers		Achetés	2	8 009	8 011	3 390
		Vendus	223	5 061	5 284	4 607
Instruments de taux de change à terme		Achetés	448	192	640	342
		Vendus	431	197	628	189
Opérations de gré à gré		5 631	437 258	442 889	238 458	228 413
Option de swaps de taux		Achetés	88	30 835	30 923	12 237
		Vendus	147	31 894	32 041	13 737
Instruments de taux d'intérêt à terme		Achetés	1 269	74 772	76 041	67 244
		Vendus	1 315	68 468	69 783	62 039
Instruments sur actions et indices boursiers		Achetés	75	8 187	8 262	7 448
		Vendus	357	37 418	37 775	18 435
Instruments de taux de change à terme		Achetés	1	89 779	89 780	23 517
		Vendus	1	89 644	89 645	23 331
Autres instruments à terme		Achetés			0	69
		Vendus			0	270
Dérivés de crédits		Achetés	1 304	3 465	4 769	10 062
		Vendus	1 074	2 796	3 870	69
Total		55 150	3 052 401	3 107 551	2 493 171	1 855 725

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (en millions d'euros)	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31/12/02 Total	31/12/01 Total	31/12/00 Total
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt	1 195 228	768 758	495 757	152 751	22 447	0	2 634 941	2 037 048	1 675 377
- Futures				151 730	22 447		174 177	169 014	198 928
- F.R.A.	366 892	40 893	76				407 861	212 985	122 978
- Swaps de taux d'intérêts	764 724	617 900	460 469				1 843 093	1 482 539	1 189 952
- Options de taux	28 712	25 622	8 630				62 964	25 975	50 374
- Caps-floors-collars	33 509	83 137	26 164				142 810	121 258	100 165
- Autres instruments conditionnels	1 391	1 206	418	1 021			4 036	25 277	12 980
Instruments de devises et or	272 585	72 213	32 945	10 383	596	51	388 773	184 181	147 885
- Opérations fermes de change	100 325	65 274	32 719	9 762			208 080	136 802	90 219
- Options de change	172 260	6 939	226	621	596	51	180 693	47 379	57 666
Autres Instruments	28 736	29 932	5 034	20 131	4	0	83 837	271 942	32 463
- Dérivés sur actions et indices boursiers	27 693	22 944	4 244	273			55 154	261 664	32 344
- Dérivés sur métaux précieux	182			19 858	4		20 044	147	85
- Dérivés sur produits de base							0	0	34
- Dérivés de crédits	861	6 988	790				8 639	10 131	0
Sous-total	1 496 549	870 903	533 736	183 265	23 047	51	3 107 551	2 493 171	1 855 725
- Opérations de change à terme	1 043 639	26 486	103				1 070 228	945 838	621 032
Total général	2 540 188	897 389	533 839	183 265	23 047	51	4 177 779	3 439 009	2 476 757

Note 24.2 - Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	462	225	343	183	63	79
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	56 101	19 357	22 858	15 071	16 958	11 440
Risques sur les autres contreparties	4 062	2 292	3 054	2 060	2 167	1 381
Total par contrepartie	60 625	21 874	26 255	17 314	19 188	12 900
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	51 195	20 016	23 939	15 777	17 968	12 072
- dérivés actions et sur indices	9 430	1 858	2 316	1 537	1 220	828
Incidences des accords de compensation	45 174	9 754	13 255	5 641	11 156	4 747
Total après effets des accords de compensation	15 451	12 120	13 000	11 673	8 032	8 153

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risques.

Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 666	8 201	7 794
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 461	6 794	5 960
Sur opérations avec la clientèle	4 509	5 909	5 256
Sur opérations de crédit-bail et de location	747	648	532
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 26)	2 371	2 551	2 747
Autres intérêts et produits assimilés	44	49	73
Intérêts et produits assimilés	23 798	24 152	22 362
Sur opérations avec les établissements de crédit	(10 985)	(10 146)	(9 508)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 165)	(1 635)	(1 359)
Sur opérations avec la clientèle	(6 565)	(7 457)	(7 194)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(294)	(229)	(199)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(2 982)	(3 622)	(3 483)
Autres intérêts et charges assimilées	(257)	(21)	(19)
Intérêts et charges assimilées	(22 248)	(23 110)	(21 762)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	1 550	1 042	600

Note 26 - Revenus des titres

(en millions d'euros)	31/12/02	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable		
		31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				108	150	124
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	680	669	555	41	65	86
Codevi	154	149	181			
Titres d'investissement	1 231	1 427	1 772			
Opérations diverses sur titres	306	306	239			
Revenus des titres	2 371	2 551	2 747	149	215	210

Note 27 - Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01 pro forma			31/12/00 pro forma		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	144	(87)	57	116	(48)	68	70	(38)	32
Sur opérations internes au Crédit Agricole	69	(951)	(882)	63	(1 069)	(1 006)	68	(1 092)	(1 024)
Sur opérations avec la clientèle	583	(152)	431	645	(123)	522	487	(96)	391
Sur opérations sur titres	335	(96)	239	337	(68)	269	550	(96)	454
Sur opérations de change	31	(7)	24	47	(3)	44	44	(5)	39
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	96	(86)	10	72	(49)	23	61	(61)	0
Prestations de services bancaires et financiers (Note 28)	1 527	(1 395)	132	1 653	(1 177)	476	1 755	(1 264)	491
Produits nets des commissions	2 785	(2 774)	11	2 933	(2 537)	396	3 035	(2 652)	383

Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	798	819	890
Produits nets sur moyens de paiement	51	(13)	18
Assurance-vie	(469)	(439)	(502)
Autres produits (charges) nets de services financiers	(248)	109	85
Prestations de services bancaires et financiers	132	476	491

Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	1 056	2 114	1 691
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	530	330	470
Produits nets sur portefeuilles de négociation	1 586	2 444	2 161

Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(81)	(114)	(157)
Reprises de provisions	71	94	90
Dotation ou reprise nette aux provisions	(10)	(20)	(67)
Plus-values de cession réalisées ⁽¹⁾	544	751	909
Moins-values de cession réalisées	(217)	(286)	(103)
Solde des plus et moins-values de cession	327	465	806
Solde des opérations sur titres de placement	317	445	739
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(127)	(67)	
Reprises de provisions	49	34	
Dotation ou reprise nette aux provisions	(78)	(33)	0
Plus-values de cession réalisées	188	408	568
Moins-values de cession réalisées	(17)	(8)	(44)
Solde des plus et moins-values de cession	171	400	524
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	93	367	524
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	410	812	1 263

La ventilation des dotations ou reprises de provisions entre titres de placement et titres de l'activité de portefeuille n'est pas disponible au 31 décembre 2000 pro forma. Les montants ont été portés forfaitairement sur la ligne titres de placement.

(1) dont 65 millions d'euros de plus-values de cession des titres de placement issus du transfert de titres d'investissement (cf note 5).

Note 31 - Charges générales d'exploitation

Note 31.1 - Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Salaires et traitements	(1 486)	(1 636)	(1 480)
Charges sociales	(450)	(490)	(469)
Intéressement	(13)	(31)	(46)
Participation	(33)	(40)	(59)
Impôts et taxes sur rémunérations	(72)	(81)	(82)
Frais de personnel	(2 054)	(2 278)	(2 136)

Au titre de l'exercice 2002, la rémunération des organes d'administration et de direction du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 17 millions d'euros.

Note 31.2 - Effectif moyen (1)

Catégorie de personnel	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Cadres	9 831	9 386	8 394
Agents de maîtrise	5 785	6 005	6 541
Employés	7 262	13 362	4 314
Total	22 878	28 753	19 249
dont : France	12 550	12 633	12 320
Etranger	10 328	16 120	6 929

(1) La diminution des effectifs s'explique notamment par la déconsolidation du groupe Bisel (6 043 personnes).

Note 31.3 - Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Impôts et taxes	(143)	(202)	(158)
Services extérieurs	(1 558)	(1 669)	(1 331)
Autres frais administratifs	60	107	(29)
Total	(1 641)	(1 764)	(1 518)

Note 32 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Dotations aux provisions	(1 222)	(1 964)	(1 370)
Provisions sur créances douteuses	(854)	(1 060)	(549)
Autres provisions	(368)	(904)	(821)
Reprises de provisions	1 568	2 267	1 239
Reprises de provisions sur créances douteuses	872	1 185	712
Autres reprises de provisions	696	1 082	527
Variation des provisions	346	303	(131)
Créances irrécouvrables non provisionnées	(70)	(85)	(168)
Créances irrécouvrables provisionnées	(552)	(697)	(523)
Récupérations sur créances amorties	69	108	130
Coût du risque	(207)	(371)	(692)

Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(9)	(11)	(5)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(241)	(120)	(46)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	1	9	1
Sur participations et autres titres détenus à long terme	282	241	260
Dotation ou reprise nette aux provisions	33	119	210
Sur titres d'investissement	(8)	(2)	(4)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	41	121	214
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	16	2	9
Sur participations et autres titres détenus à long terme	234	165	111
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(3)	(9)	(1)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(352)	(264)	(26)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(105)	(106)	93
Sur titres d'investissement	13	(7)	8
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(118)	(99)	85
Solde (en perte) ou en bénéfice	(72)	13	303
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	3	42	14
Moins-values de cession	(5)	(24)	(8)
Solde (en perte) ou en bénéfice	(2)	18	6
Résultat net sur immobilisations	(74)	31	309

Note 34 - Impôt sur les bénéfiques

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Impôt courant de l'exercice	(168)	(591)	(400)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(44)	(170)	452
Total	(212)	(761)	52

Taux effectif d'impôt au 31 décembre 2002

(exprimé en millions d'euros et en taux)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 083	35,43 %	(384)
Effet des différences permanentes		1,02 %	(11)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 2,77 %	30
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 13,76 %	149
Effet de l'imposition à 19 %		- 0,55 %	6
Effet des autres éléments		0,18 %	(2)
Taux et charge effectif d'impôt		19,55 %	(212)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 47 millions d'euros au 31 décembre 2002.

La charge fiscale de l'exercice 2002 se ventile de la façon suivante:

- sur résultat courant : charge d'impôt de 243 millions d'euros
- sur résultat exceptionnel : produit d'impôt de 31 millions d'euros

Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Sociétés non financières	(36)	(24)	(18)
Sociétés financières	512	728	521
Total	476	704	503

Note 36 - Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Pré-retraite et congés de fin de carrière	(5)	(2)	(4)
Euro	3	42	(5)
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(72)	(12)	(45)
Litiges	5	(28)	(107)
Amende de place au titre de la direction de la concurrence		0	(69)
Cotisations au Fonds de garantie - dépôts et titres	(1)	(9)	(10)
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité		152	0
Décentralisation du compartiment épargne avance (cf paragraphe 1.2)		(382)	0
Diminution du "taux de perte interne" (cf paragraphe 2.1.6)		760	0
Provision sur risque Argentine		(98)	0
Divers (dont écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel)	(64)	(90)	21
Total	(134)	333	(219)

Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Note 37.1 - Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique (1)

(en millions d'euros)	31/12/02					Ensemble des métiers	31/12/01	31/12/00
	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour Compte propre et divers		pro forma	pro forma
France (y compris DOM-TOM)	791	1 198	1 107	0	93	3 189	3 576	3 475
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	0	147	549	268	0	964	1 021	934
Autres pays d'Europe	0	138	67	212	0	417	310	264
Amérique du Nord	0	15	284	0	0	299	323	320
Amériques Centrale et du Sud	0	14	0	23	0	37	584	166
Afrique et Moyen-Orient	0	0	158	0	0	158	180	230
Asie et Océanie (hors Japon)	0	4	190	0	0	194	250	310
Japon	0	4	67	0	0	71	70	25
Produit net bancaire	791	1 520	2 422	503	93	5 329	6 314	5 724

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2 - Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2002 (1) (3)

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour Compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	791	1 520	2 422	503	93	5 329
Charges de fonctionnement	(466)	(839)	(1 858)	(353)	(413)	(3 929)
Résultat brut d'exploitation	325	681	564	150	(320)	1 400
Coût du risque	(103)	(11)	(171)	(133)	211	(207)
Résultat d'exploitation	222	670	393	17	(109)	1 193
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (2)	464	3	52	(17)	(26)	476
Résultat net sur actifs immobilisés				32	(33)	(74)
Résultat courant avant impôt	686	673	477	(33)	(208)	1 595
Résultat exceptionnel	2	(6)	(28)	(55)	(47)	(134)
Impôt	(84)	(199)	(117)	(5)	193	(212)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(1)	(2)	5	(4)	100	98
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	603	466	337	(97)	38	1 347
Amortissement des écarts d'acquisition	(124)	(27)	(36)	(77)	(22)	(286)
Résultat net	479	439	301	(174)	16	1 061
Part des minoritaires	2	5	(13)	2	1	(3)
Part du groupe	477	434	314	(176)	15	1 064

Note 37.2 - Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2001 pro forma (1) (3)

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour Compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	760	1 520	2 712	866	456	6 314
Charges de fonctionnement	(448)	(804)	(2 012)	(632)	(455)	(4 351)
Résultat brut d'exploitation	312	716	700	234	1	1 963
Coût du risque	(100)	(1)	(161)	(272)	163	(371)
Résultat d'exploitation	212	715	539	(38)	164	1 592
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (2)	348	3	56	229	68	704
Résultat net sur actifs immobilisés					31	31
Résultat courant avant impôt	560	718	595	191	263	2 327
Résultat exceptionnel	6	3	(34)	(137)	495	333
Impôt	(78)	(218)	(132)	26	(359)	(761)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(2)	(8)			(34)	(44)
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	486	495	429	80	365	1 855
Amortissement des écarts d'acquisition	(124)	(12)	(59)	(56)	(46)	(297)
Résultat net	362	483	370	24	319	1 558
Part des minoritaires	(2)	(17)	(40)	(19)	(12)	(90)
Part du groupe	360	466	330	5	307	1 468

Note 37.2 - Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2000 pro forma (1) (3) (4)

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour Compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	725	1 355	2 976	324	344	5 724
Charges de fonctionnement	(435)	(714)	(1 956)	(322)	(470)	(3 897)
Résultat brut d'exploitation	290	641	1 020	2	(126)	1 827
Coût du risque	(78)	(47)	(254)	(151)	(162)	(692)
Résultat d'exploitation	212	594	766	(149)	(288)	1 135
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (2)	301	1	49	116	36	503
Résultat net sur actifs immobilisés					309	309
Résultat courant avant impôt	513	595	815	(33)	57	1 947
Résultat exceptionnel	(5)	(1)	(135)	4	(82)	(219)
Impôt	(77)	(136)	(176)	51	390	52
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(10)	(3)			(130)	(143)
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	421	455	504	22	235	1 637
Amortissement des écarts d'acquisition	(123)	(14)	(13)	(56)	1	(205)
Résultat net	298	441	491	(34)	236	1 432

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses Régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

(3) L'activité Moyens de la Banque est affectée au pôle Gestion pour compte propre et divers alors qu'elle était répartie sur chacun des pôles concernés les exercices précédents. Les données pro forma tiennent compte de cette nouvelle répartition.

(4) La ventilation entre intérêts minoritaires et part du groupe n'est pas disponible au 31 décembre 2000 pro forma.

Note 37.2.1 - Banque de proximité en France - Activité et contribution des Caisses Régionales et de leurs filiales (1)

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01 pro forma	31/12/00 pro forma
Produit net bancaire (1)	10 318	9 842	9 445
Charges de fonctionnement	(6 248)	(6 136)	(5 904)
Résultat brut d'exploitation	4 070	3 706	3 541
Coût du risque	(535)	(674)	(396)
Résultat d'exploitation	3 535	3 032	3 145
Résultat net sur actifs immobilisés	(39)	1 753	22
Résultat courant avant impôt	3 496	4 785	3 167
Résultat exceptionnel	(130)	(539)	(369)
Impôt	(960)	(1 138)	(917)
Dotations au FRBG	(265)	(1 150)	(271)
Résultat net social cumulé des Caisses Régionales consolidées (2)	2 141	1 958	1 610
Résultat net social cumulé des filiales de Caisses Régionales consolidées	44	31	25
Retraitements et éliminations de consolidation (3)	(136)	(97)	(20)
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 049	1 892	1 615
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	512	473	404
Retraitements et éliminations de consolidation	(89)	(125)	(103)
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses Régionales (4)	41		
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	464	348	301

(1) Les données pro forma 2001 n'intègrent pas certains éléments, notamment le produit net du remplacement des liquidités supplémentaires

(6,01 milliards d'euros) induites par les augmentations de capital consécutives à la prise de participation de Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses Régionales par voie de CCA, ni l'incidence pour les Caisses Régionales du passage de 66,66 % à 50 % du taux de décentralisation.

(2) Au 31.12.2001, le résultat net social cumulé des Caisses Régionales consolidées est présenté avant élimination, pour l'élaboration des données pro forma, des plus-values (nettes des frais et des impôts) dégagées lors de la cession des actions de Crédit Agricole S.A. (1,3 milliards d'euros) et des charges exceptionnelles connexes à l'opération d'introduction en bourse (1,1 milliard d'euros).

(3) Dont - 165 millions d'euros, au 31.12.2001, au titre des éliminations, pour l'élaboration des données pro forma, des plus-values (nettes des frais et des impôts) dégagées lors de la cession des actions de Crédit Agricole S.A. et des charges exceptionnelles connexes à l'opération d'introduction en bourse.

(4) Les données pro forma n'intègrent pas, sur la période reconstituée, d'hypothèses de distributions par les Caisses Régionales de dividendes à Crédit Agricole S.A., ni d'hypothèse d'effets liés aux variations de capital des Caisses Régionales; à ce titre, aucune variation de quote-part du résultat mis en réserves n'est présentée pour cette période reconstituée pro forma.

Les premiers effets des distributions apparaissent au 1er semestre 2002 : leur détermination prend en compte, pour cette période, la date de jouissance effective des titres (CCI et CCA) détenus par Crédit Agricole S.A. aux dates des distributions retenues par les différentes Caisses Régionales.

Note 37.3 - Résultat net par zone géographique (1)

(en millions d'euros)	PNB	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	31/12/02		Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
				Coût du risque	Résultat d'exploitation			
France (y compris DOM-TOM)	3 189	(2 309)	880	(4)	876	473	(77)	1 272
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	964	(762)	202	(97)	105	(65)	5	45
Autres pays d'Europe	417	(261)	156	(23)	133	0	(2)	131
Amérique du Nord	299	(215)	84	(68)	16	0	(1)	15
Amériques Centrale et du Sud	37	(37)	0	(30)	(30)	4	0	(26)
Afrique et Moyen-Orient	158	(103)	55	(26)	29	64	0	93
Asie et Océanie (hors Japon)	194	(198)	(4)	40	36	0	0	36
Japon	71	(44)	27	1	28	0	1	29
Totaux	5 329	(3 929)	1 400	(207)	1 193	476	(74)	1 595

(en millions d'euros)	31/12/02							31/12/01		31/12/00	
	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel	Impôt	Solde dotations/reprises provisions FRBG	Résultat avant amortis. des écarts d'acquisition	Amortis. écarts d'acquisition	Résultat net	Part des minoritaires	Part du groupe	Résultat net pro forma	Résultat net pro forma
France (y compris DOM-TOM)	1 272	(68)	(104)	102	1 202	(194)	1 008	6	1 002	1 270	899
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	45	(10)	(38)	0	(3)	(31)	(34)	(25)	(9)	320	337
Autres pays d'Europe	131	(2)	(39)	0	90	(59)	31	8	23	71	79
Amérique du Nord	15	8	(8)	(4)	11	(6)	5	0	5	(110)	(96)
Amériques Centrale et du Sud	(26)	(50)	0	0	(76)	6	(70)	(7)	(63)	(30)	137
Afrique et Moyen-Orient	93	(2)	(7)	0	84	(2)	82	15	67	70	51
Asie et Océanie (hors Japon)	36	(7)	(8)	0	21	0	21	0	21	(50)	31
Japon	29	(3)	(8)	0	18	0	18	0	18	17	(6)
Totaux	1 595	(134)	(212)	98	1 347	(286)	1 061	(3)	1 064	1 558	1 432

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

Note 38.1 - Ventilation des placements des entreprises d'assurance

[en millions d'euros]	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1-Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 400	2 390	2 546	2 076	2 066	2 154	1 633	1 623	1 640
2-Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 128	3 102	2 623	2 717	2 716	3 342	2 313	2 312	3 758
3-Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	5 773	5 773	4 872	4 182	4 182	4 551	3 236	3 236	4 409
4-Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 036	8 036	9 367	6 425	6 425	7 605	6 370	6 370	7 261
5-Obligations et autres titres à revenu fixe	61 475	60 811	65 390	58 796	58 164	60 947	53 448	52 873	55 361
6-Prêts hypothécaires	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7-Autres prêts et effets assimilés	169	169	169	131	131	131	126	126	126
8-Dépôts auprès des entreprises cédantes									
9-Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	130	130	138	596	593	608	347	348	348
10-Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 138	6 138	6 138	6 762	6 762	6 762	6 882	6 882	6 882
Total	87 255	86 555	91 249	81 691	81 045	86 106	74 361	73 776	79 791
Retraitements de consolidation		(1 650)			(1 655)			(1 691)	
Valeur nette au bilan		84 905			79 390			72 085	

Note 38.2 - Ventilation des autres actifs d'assurance

[en millions d'euros]	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	311	155	466	263	124	387	209	92	301
Créances nées d'opérations de réassurance	1	148	149	0	121	121		98	98
Frais d'acquisition reportés		25	25		22	22		20	20
Evaluations techniques de réassurance			0			0			0
Différence de conversion-actif	1		1	2	0	2	3	0	3
Autres actifs			0			0			0
Total	313	328	641	265	267	532	212	210	422
Retraitements de consolidation			0						
Valeur nette au bilan			641			532			422

Note 38.3 - Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises		239	239		204	204		174	174
Provisions d'assurance-vie	74 274		74 274	67 845		67 845	61 145		61 145
Provisions pour sinistres	814	417	1 231	818	336	1 154	766	264	1 030
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	1 814	62	1 876	1 326	49	1 375	1 244	43	1 287
Provisions pour égalisation	11	6	17	22	4	26	20	7	27
Autres provisions techniques	1	377	378	2	311	313	1	255	256
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	76 914	1 101	78 015	70 013	904	70 917	63 176	743	63 919
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 139		6 139	6 770		6 770	6 895		6 895
Total des provisions techniques d'assurance brutes	83 053	1 101	84 154	76 783	904	77 687	70 071	743	70 814
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(84)	(60)	(144)	(65)	(36)	(101)	(55)	(36)	(91)
Total des provisions techniques nettes	82 969	1 041	84 010	76 718	868	77 586	70 016	707	70 723

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent moins de 1 % des provisions techniques d'assurance.

Note 38.4 - Ventilation des autres passifs d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			0						
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	212	52	264	184	33	217	161	25	186
Dettes nées d'opérations de réassurance	11	206	217	4	155	159	1	125	126
Evaluations techniques de réassurance			0			0			0
Report de commissions reçues des réassureurs			0			0			0
Différence de conversion-passif	1		1	1		1	1		1
Total	224	258	482	189	188	377	163	150	313
Retraitements de consolidation			(1)						
Total			481			377			313

Note 38.5 - Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01 pro forma			31/12/00 pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	9 501	801	10 302	9 275	677	9 952	9 957	562	10 519
Part réassurée des primes	(12)	(49)	(61)	(11)	(34)	(45)	(1)	(14)	(15)
Primes nettes	9 489	752	10 241	9 264	643	9 907	9 956	548	10 504
Produits des placements	4 839	57	4 896	4 217	48	4 265	4 132	40	4 172
Ajustement ACAV (plus values)	7		7	11		11	(43)		(43)
Autres produits techniques			0			0			0
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	14 335	809	15 144	13 492	691	14 183	14 045	588	14 633
Sinistres - remboursements	(4 736)	(422)	(5 158)	(4 254)	(366)	(4 620)	(4 031)	(411)	(4 442)
Part réassurée des sinistres		12	12	6	22	28	1	81	82
Sinistres - remboursements nets	(4 736)	(410)	(5 146)	(4 248)	(344)	(4 592)	(4 030)	(330)	(4 360)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(2 812)	(133)	(2 945)	(3 578)	(118)	(3 696)	(5 134)	(15)	(5 149)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	11	7	18	4	(10)	(6)	5	(88)	(83)
Charges nettes des provisions techniques	(2 801)	(126)	(2 927)	(3 574)	(128)	(3 702)	(5 129)	(103)	(5 232)
Participation aux résultats	(3 421)	(62)	(3 483)	(3 284)	(49)	(3 333)	(3 149)	(43)	(3 192)
Charges des placements	(833)	(9)	(842)	(547)	(9)	(556)	(693)	(7)	(700)
Ajustements ACAV (moins values)	(1 485)		(1 485)	(919)		(919)	(327)		(327)
Autres charges techniques			0			0			0
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(13 276)	(607)	(13 883)	(12 572)	(530)	(13 102)	(13 328)	(483)	(13 811)
Marge brute des activités d'assurance	1 059	202	1 261	920	161	1 081	717	105	822
Retraitements de consolidation			(7)			115			(89)
Marge brute des activités d'assurance			1 254			1 196			733

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (57,6 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

» Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

(Exercice clos le 31 décembre 2002)

Messieurs les Actionnaires de la Société Crédit Agricole S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 mars 2003

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres
Réseau Ernst & Young
Valérie Meeus René Proglia

Cabinet Alain Lainé
Alain Lainé

Comptes individuels

Sommaire

» Bilans des comptes individuels	[204]
» Hors bilan des comptes individuels	[204]
» Compte de résultat des comptes individuels	[206]
» Tableau de variation des capitaux propres	[207]
» Tableau des titres de participations et filiales	[208]

» Bilan de Crédit Agricole S.A.

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Opérations interbancaires et assimilées	47 328	56 727	56 578
Caisse, banques centrales, CCP	3 826	633	1 127
Effets publics et valeurs assimilées	5 751	5 566	7 112
Créances sur les établissements de crédit	37 751	50 528	48 339
Opérations internes au Crédit Agricole	149 978	141 697	147 015
Créances sur la clientèle	2 038	2 888	3 468
Autres concours à la clientèle	1 483	2 519	2 481
Comptes ordinaires débiteurs	555	369	987
Opérations sur titres	12 449	14 702	14 521
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 097	8 094	6 359
Actions et autres titres à revenu variable	5 352	6 608	8 162
Valeurs immobilisées	23 788	22 006	11 798
Participations et autres titres détenus à long terme	13 971	12 646	6 249
Parts dans les entreprises liées	9 610	9 136	5 317
Immobilisations corporelles et incorporelles	207	224	232
Actions propres	11		
Comptes de régularisation et actifs divers	14 929	14 918	12 379
Autres actifs	6 531	5 772	6 678
Comptes de régularisation	8 398	9 146	5 701
Total Actif	250 521	252 938	245 759

» Hors Bilan de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Engagements donnés	22 109	36 398	35 016
Engagements de financement	7 249	9 658	3 568
Engagements en faveur d'établissements de crédit	5 545	7 869	1 316
Engagements en faveur du Crédit Agricole	1 065	1 537	1 740
Engagements en faveur de la clientèle	639	252	512
Engagements de garantie	14 860	26 649	31 027
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	10 424	22 191	26 259
Engagements d'ordre du Crédit Agricole	4 014	4 409	4 401
Engagements d'ordre de la clientèle	422	49	97
Engagements sur titres	-	91	421

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Opérations interbancaires et assimilées	20 163	24 658	24 922
Banques centrales et CCP		5	2
Dettes envers les établissements de crédit	20 163	24 653	24 920
Opérations internes au Crédit Agricole	18 951	24 056	27 055
Comptes créditeurs de la clientèle	151 865	147 489	146 901
Comptes d'épargne à régime spécial	142 346	136 033	134 418
Autres dettes	9 519	11 456	12 483
Dettes représentées par un titre	22 994	22 466	21 961
Comptes de régularisation et passifs divers	13 677	13 562	9 739
Autres passifs	2 484	2 856	2 008
Comptes de régularisation	11 193	10 706	7 731
Provisions et dettes subordonnées	9 163	7 373	3 948
Provisions pour risques et charges	1 311	1 731	1 845
Dettes subordonnées	7 852	5 642	2 103
Fonds pour risques bancaires généraux	1 463	1 563	2 432
Capitaux propres hors FRBG	12 245	11 771	8 801
Capital souscrit	2 917	2 917	2 241
Primes d'émission	5 954	5 954	4 295
Réserves	2 361	1 851	1 750
Provisions réglementées et subventions d'investissement	5	4	3
Résultat de l'exercice	1 008	1 045	512
Total Passif	250 521	252 938	245 759

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Engagements reçus	4 632	3 439	2 312
Engagements de financement	4 433	3 137	1 755
Engagements reçus d'établissements de crédit	91	112	248
Engagements reçus du Crédit Agricole	4 342	3 025	1 507
Engagements de garantie	195	297	277
Engagements reçus d'établissements de crédit	172	243	231
Engagements reçus du Crédit Agricole	6	6	9
Engagements reçus d'autres organismes	17	48	37
Engagements sur titres	4	5	280

» Compte de résultats de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	657	821	239
Revenus des titres à revenu variable	960	689	503
Produits nets des commissions	(868)	(918)	(969)
Produits nets sur opérations financières	185	514	1 080
Autres produits nets d'exploitation bancaire		4	41
Produit net bancaire	934	1 110	894
Charges générales de fonctionnement	(350)	(333)	(346)
Frais de personnel	(155)	(158)	(156)
Autres frais administratifs	(172)	(152)	(167)
Dotations aux amortissements	(23)	(23)	(23)
Résultat brut d'exploitation	584	777	548
Coût du risque	173	(28)	(89)
Résultat d'exploitation	757	749	459
Résultat net sur actifs immobilisés	(202)	(218)	209
Résultat courant avant impôt	555	531	668
Résultat net exceptionnel	(8)	567	(71)
Impôt sur les bénéfices	362	(16)	(24)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	99	(37)	(61)
Résultat net de l'exercice	1 008	1 045	512

» Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserves	Provisions réglementées Subventions d'investissement	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 1999	1 999	5 470	16	7 485
Dividendes versés au titre de 1999		(367)		(367)
Variation de capital ⁽¹⁾	242			242
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		942		942
Résultat de l'exercice 2000		512		512
Autres variations			(13)	(13)
Solde au 31 décembre 2000	2 241	6 557	3	8 801
Dividendes versés au titre de 2000		(409)		(409)
Variation de capital ⁽¹⁾	676			676
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		1 657		1 657
Résultat de l'exercice 2001		1 045		1 045
Autres variations			1	1
Solde au 31 décembre 2001	2 917	8 850	4	11 771
Dividendes versés au titre de 2001		(535)		(535)
Variation de capital				
Variation des primes d'émission				
Résultat au 31 décembre 2002		1 008		1 008
Autres variations			1	1
Solde au 31 décembre 2002	2 917	9 323	5	12 245

(1) Répartition de la variation du capital selon ses origines	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
<i>Paiement du dividende en actions</i>	80	77	-
<i>Augmentation du capital en numéraire</i>	162	51	-
<i>Augmentation du capital par apport</i>	-	548	-

(2) Répartition de la variation des primes selon leurs origines	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
<i>Paiement du dividende en actions</i>	285	331	-
<i>Augmentation du capital en numéraire</i>	657	134	-
<i>Augmentation du capital par apport</i>	-	1 192	-

» Titres de participations et filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaletur euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Divid. encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
Au 31 décembre 2002					Valeur brute	Valeur nette					

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.

1) Parts dans les entreprises liées établissements de crédit (plus de 50 % du capital)

4 340 4 025

BANCO BISEL Bartolome Mire 602 2000 Rosario Santa Fe (Argentine)	Pesos	N.A.	N.A.	N.A.	236	-	100 ⁽¹⁾	-	N.A.	N.A.	-
CL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CORSE Avenue Napoléon III 20193 Ajaccio	Euros	99	-	99,8	99	20	-	-	-	-	-
FONCARIS 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	225	105	100,0	320	320	-	-	51	30	28
IDIA PARTICIPATIONS 100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	Euros	144	95	78,2	185	185	-	-	8	7	-
LUKAS S.A. pl. Orlat LWOWSKICH 1 53 605 Wroclaw (Pologne)	Zlotis	1	121	19,3	90	90	-	22	43	0	-
CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ 9, quai Paul Doumer 92400 Courbevoie	Euros	965	2 567	96,2	3 032	3 032	7 623	1 525	2 644	253	158
SEGESPAR 90, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	7	333	92,7	197	197	-	-	81	57	50
TRANSFACT 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	8	17	100,0	38	38	624	21	53	1	2
UCABAIL 128-130, boulevard Raspail 75288 Paris Cedex 06	Euros	55	218	100,0	143	143	4 454	20	187	19	18

2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50 % du capital)

12 200 12 149

BANCO DEL DESARROLLO Avenue Libertador Bernardo O'Higgins 949 Castilla Santiago Chile	CLP	94	107	23,7	31	31	-	-	232	19	4
CAISSE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE 35, rue La Boétie 75008 Paris	Euros	76	3	37,7	29	29	-	-	N.C.	N.C.	1

» Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaieur euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Divid. encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
Au 31 décembre 2002											
INTESABCI Piazza Paolo Ferrari, 10 20121 Milano (Italie)	Euros	3 561	N.C.	15,8	3 027	2 976	60	-	N.C.	N.C.	45
CRÉDIT LYONNAIS 18, rue de la République 69000 Lyon	Euros	1 808	8 378	17,8	2 426	2 426	-	-	6 762	938	27
CRÉDIT LOGEMENT 50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	Euros	844	52	16,5	147	147	-	-	N.C.	N.C.	7
CR ALPES PROVENCE Esplanade des Lices 13642 Arles	Euros	161	590	25,0	210	210	4 329	-	607	62	-
CR ALSACE VOSGES 1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg Cedex	Euros	111	440	25,0	131	131	3 058	-	342	52	-
CR ANJOU ET DU MAINE 40, rue Prémartine 72000 Le Mans	Euros	273	862	25,0	234	234	5 611	-	632	62	-
CR D'AQUITAINE 304, boulevard du Président Wilson 33076 Bordeaux Cedex	Euros	114	1 256	25,0	310	310	4 854	-	683	111	-
CR ATLANTIQUE-VENDEE Route de Paris 44949 Nantes	Euros	126	748	25,1	196	196	4 782	2	606	49	-
CR BRIE 24, avenue du Maréchal Foch 77101 Meaux	Euros	77	380	25,0	107	107	2 575	-	334	32	-
CR CALVADOS 15, esplanade Brillaud de Laujardière 14050 Caen Cedex	Euros	67	161	25,0	53	53	1 421	-	184	20	-
CR CANTAL 1, rue Alexandre Pinard 15000 Aurillac	Euros	15	270	25,0	65	65	950	-	123	15	-
CR DE CENTRE FRANCE 3, avenue de la Libération 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9	Euros	124	869	25,0	253	253	4 467	-	660	88	-
CR CENTRE LOIRE 8, allée des Collèges 18920 Bourges Cedex	Euros	166	697	25,0	182	182	4 118	-	526	60	-
CR CENTRE OUEST 29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 Limoges Cedex	Euros	55	352	25,0	89	89	2 140	-	260	28	-
CR CENTRE-EST 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 Champagne-au-Mont-d'Or	Euros	156	1 279	25,1	323	323	6 637	-	895	83	-

» Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaaleur euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Divid. encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
					Valeur brute	Valeur nette					
Au 31 décembre 2002											
CR CHAMPAGNE-BOURGOGNE 269, faubourg Cronsels 10000 Troyes	Euros	229	438	25,0	114	114	4 072	-	508	50	-
CR CHARENTE-PÉRIGORD rue d'Épagnac BP 21 16800 Soyaux	Euros	133	232	25,0	77	77	2 182	-	311	26	-
CR CHARENTE-MARITIME- DEUX SÈVRES 12, boulevard Guillet-Maillet 17100 Saintes	Euros	117	498	25,0	130	130	3 623	-	441	38	-
CR CÔTE D'ARMOR La Croix Tual 22440 Ploufragan	Euros	97	390	25,0	118	118	2 689	-	324	43	-
CR DES SAVOIE PAE Les Glaisins 4, av. du Pré-Félin 74985 Annecy Cedex 09	Euros	200	413	25,0	152	152	5 540	2	597	58	-
CR FINISTÈRE 7, route du Loch 29555 Quimper Cedex 9	Euros	128	474	25,0	135	135	3 176	-	423	44	-
CR FRANCHE-COMTÉ 11, avenue Elisée Cusenier 25084 Besancon Cedex 9	Euros	159	334	25,0	109	109	2 998	-	360	40	-
CR GARD 408, chemin du Mas de Cheylon 30000 Nîmes	Euros	93	221	25,0	77	77	1 835	-	268	31	-
CR ILLE-ET-VILAINE 19, rue du Pré-Perché BP 2025X 35040 Rennes Cedex	Euros	97	421	25,0	121	121	3 063	-	354	34	2
CR LOIRE-HAUTE LOIRE 94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	Euros	88	532	25,0	131	131	2 779	-	518	52	-
CR LORRAINE 56-58, avenue André Malraux 54017 Metz Cedex	Euros	53	380	25,0	115	115	3 114	-	387	53	-
CR MIDI Avenue du Montpellieret-Maurin 34977 Lattes Cedex	Euros	104	595	25,0	162	162	3 752	-	486	57	-
CR MORBIHAN Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9	Euros	77	319	25,0	92	92	2 625	-	350	28	1
CR DE NORD-EST 25, rue Libergier 51100 Reims	Euros	159	946	25,5	252	252	5 508	-	684	79	-
CR NORMAND Avenue de Paris 50000 Saint-Lô	Euros	85	590	25,0	152	152	3 100	-	391	47	-

» Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevalet euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Divid. encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
Au 31 décembre 2002											
CR NORMANDIE-SEINE Cité de l'agriculture BP 800 76230 Bois-Guillaume Cedex	Euros	85	574	25,0	162	162	3 541	1	458	40	-
CR OISE 18, rue d'Allonne 60000 Beauvais	Euros	112	417	25,0	178	178	2 258	-	277	31	1
CR PARIS ET ILE-DE-FRANCE 26, quai de la Rapée 75012 Paris	Euros	59	1 314	25,0	488	488	7 933	-	1200	200	11
CR NORD DE FRANCE 10, avenue Foch 59020 Lille	Euros	151	1 232	25,6	378	378	6 251	-	811	102	-
CR PROVENCE CÔTE D'AZUR Avenue Paul Arène les Négadis 83002 Draguignan	Euros	77	633	25,0	166	166	3 665	-	583	56	-
CR PYRÉNÉES GASCOGNE 11, boulevard Pt Kennedy BP 329 65003 Tarbes Cedex	Euros	89	443	25,0	139	139	3 244	-	479	49	-
CR QUERCY ROUERGUE 53, rue Gustave Larroumet BP 29 46021 Cahors Cedex	Euros	67	352	25,0	101	101	2 473	-	295	37	-
CR RÉUNION Parc Jean de Cambiaire 97462 Saint-Denis Cedex	Euros	46	250	25,0	73	73	1 103	-	184	29	-
CR SOMME 500, rue Saint-Fuscien 80095 Amiens Cedex 3	Euros	105	283	25,0	106	106	1 679	-	223	22	-
CR SUD ALLIANCE 219, avenue François Verdier 81000 Albi Cedex	Euros	73	271	25,0	80	80	2 079	-	258	26	-
CR SUD MÉDITERRANÉE 30, rue Pierre Bretonneau 66000 Perpignan	Euros	25	251	25,5	66	66	1 723	-	226	25	-
CR SUD RHÔNE-ALPES 15-17, rue Paul Claudel BP 67 38041 Grenoble Cedex 09	Euros	102	533	25,0	138	138	4 347	-	514	35	-
CR TOULOUSE ET MIDI TOULOUSAIN 6-7, place Jeanne d'Arc 31000 Toulouse	Euros	127	374	25,0	110	110	2 442	-	326	31	-
CR DE LA TOURAINE ET DU POITOU 18, rue Salvador Allende 86000 Poitiers	Euros	138	544	25,0	168	168	3 183	-	408	49	-
CR VAL DE FRANCE 1, rue Daniel Boutet 28000 Chartres	Euros	71	391	25,0	97	97	2 575	1	323	26	-

» Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevalet euros)							
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Divid. encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice	
					Valeur brute	Valeur nette						
Au 31 décembre 2002												
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)					5 453	5 305						
CA DO BRAZIL Praia de Botafogo 228-1405 Rio de Janeiro (Brésil)	Réal	44	(44)	100,0	34	-	-	-	-	-	-	
CA BOURSE 48, rue La Boétie 75008 Paris	Euros	21	80	100,0	74	74	-	-	23	22	-	
CA DEVEUROPE BV Herengracht 386, 1016 Cj Amsterdam (Pays-Bas)	Euros	6	582	71,3	417	417	-	-	-	(5)	-	
DELFINANCES 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	151	25	100,0	171	171	-	-	18	11	12	
FINANCIÈRE LAPÉROUSE 46, rue de Bassano 75008 Paris	Euros	592	9	77,2	457	457	-	-	37	24	22	
FIRECA 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	152	-	100,0	78	78	-	-	N.C.	N.C.	-	
PACIFICA 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	112	6	60,0	72	72	-	-	165	12	5	
PREDICA 50-56, rue de la Procession 75015 Paris	Euros	345	1 581	100,0	1 642	1 642	-	6 098	1 120	300	246	
SACAM (Sacam 1,2,3, Sofinco) 48, rue La Boétie 75008 Paris	Euros	1 580	426	100,0	1 471	1 471	1 285	-	737	122	97	
SEFA 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	67	1	99,9	67	67	-	-	N.C.	N.C.	-	
SOPAR 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	43	12	100,0	75	75	-	-	4	3	-	

» Titres de participations et filiales (suite)

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevalet euros)						
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Divid. encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice
Au 31 décembre 2002											
UI 100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	Euros	408	208	100,0	724	724	-	-	115	76	87
UNIFICA 117, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux	Euros	40	57	100,0	171	57	-	-	13	7	4
4) Autres participations (10 à 50 % du capital)					930	913					
BESPAR Rua São-Bernardo 62 1200 Lisbonne (Portugal)	Euros	683	268	22,9	272	255	-	-	N.C.	32	-
RUE IMPÉRIALE 49, rue de la République 69002 Lyon	Euros	25	207	23,6	591	591	-	-	N.C.	N.C.	4
SCI SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA SEINE 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	129	4	45,5	67	67	-	-	-	4	-
Autres participations					919	835					
Parts dans les entreprises liées établissements de crédit					298	269					
Participations dans des établissements de crédit					398	395					
Autres parts dans les entreprises liées					125	92					
Autres participations					98	79					
Total filiales et participations					23 843	23 228					
Avances consolidables et créances rattachées					356	353					
Valeurs au bilan					24 199	23 581					

(1) Ces créances sont intégralement provisionnées.

N.A. : non applicable

N.C. : non communiqué

Informations juridiques et administratives

Sommaire

» Renseignements de caractère général :	[216]
- concernant la société	[216]
- concernant le capital	[219]
» Gouvernement d'entreprise	[225]
» Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	[228]
» Assemblée générale mixte du 21 mai 2003	[231]
» Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	[246]
» Attestation des commissaires aux comptes sur le document de référence	[248]
» Table de concordance	[250]

» Renseignements de caractère général

• Renseignements concernant la société

» Dénomination sociale et siège social de la société

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a la dénomination sociale suivante : **Crédit Agricole S.A.** Antérieurement à cette décision, la société était dénommée Caisse nationale de Crédit Agricole, désignée en abrégé CNCA.

Son siège social est situé au 91-93, boulevard Pasteur à Paris 15ème.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

» Registre du Commerce et des Sociétés et numéro d'immatriculation

La société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

Code APE : 651 D.

» Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

» Date de constitution et durée de la société

La société est issue de la transformation, de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), en société anonyme, réalisée par la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la CNCA. Elle prendra fin le 31 décembre 2086, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

» Forme et législation (Article 1 des statuts)

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun

des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce. Elle est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, en ce qu'il codifie notamment :

- les dispositions des lois n° 84-46 du 24 janvier 1984 relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et n° 96-597 du 2 juillet 1996 relatives à la modernisation des activités financières ; et
- les dispositions de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relatives à la mutualisation de la CNCA.

Enfin, elle reste soumise aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaires et notamment de la Commission Bancaire.

Depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

» Objet social (Article 3 des statuts)

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des Caisses Régionales et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

A cet effet :

- elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe Crédit Agricole dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées ;
- elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des Caisses Régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte ;
- elle consent des avances aux Caisses Régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses Régionales ;
- elle met en œuvre les mécanismes de garantie de certaines opérations des Caisses Régionales ;
- elle négocie et conclut en son nom et pour le

compte des sociétés du groupe Crédit Agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe Crédit Agricole. Elle signe toute convention nationale avec l'Etat ;

- elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des Caisses Régionales ;
- en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés ;
- et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à son objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

» Répartition statutaire des bénéficiaires (Article 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, que l'assemblée générale utilisera afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
- distribuer aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un dividende. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en

distribution ou des acomptes sur dividende, une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire soit en actions.

» Assemblées générales (Articles 21, 23 et 25 des statuts)

Mode de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par correspondance, sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, de leur inscription en compte sur les registres de la société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte de la date du dépôt jusqu'au lendemain de celle de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut réduire ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- voter par correspondance ;
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur. En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution. Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. Dans toutes les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, ainsi que dans les assemblées spéciales, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par l'usufruitier. La société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée. Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

» Forme et mode d'inscription en compte des actions (Article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

» Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent document, de fait exceptionnel ou de litige susceptibles d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant des entités du groupe Crédit Agricole S.A. sont celles déjà mentionnées dans le document de référence enregistré par la COB le 7 mai 2002 sous le numéro R.02-098 et dans son actualisation déposée auprès de la COB le 18 octobre 2002 sous le numéro D.02-0230-A01. Ces procédures n'ont pas connu d'évolutions notables depuis cette dernière date.

Il convient toutefois de noter que par décisions en date des 21 et 28 janvier 2003, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de l'association Verte France de prononcer la nullité des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et de quelques Caisses Locales. Crédit Agricole S.A. considère que cette décision vient confirmer son appréciation selon laquelle cette procédure à vocation essentiellement médiatique ne comportait pas de risque juridique réel pour le Crédit Agricole.

Enfin, l'association Verte France a formé pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 14 mai 2002, qui avait débouté celle-ci de sa demande d'annulation du visa apposé par la Commission des opérations de bourse sur la note d'opération préliminaire mise à la disposition du public à l'occasion de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, Crédit Agricole Indosuez et la banque russe National Reserve Bank (NRB) ont annoncé, le 13 mai 2003, être parvenus à un accord sur le différend qui les opposait, portant sur des contrats à terme sur devises. Les deux banques souhaitent désormais développer leur collaboration en Russie. Enfin, Crédit Agricole S.A. (anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole ou « CNCA ») a pris acte, le 15 mai 2003, de sa mise en examen pour « complicité d'escroquerie » dans la mise en œuvre d'aides publiques à l'agriculture corse au début des années 90. A cette époque, la CNCA a eu à intervenir, en effet, aux côtés des Pouvoirs Publics ou à leur demande, pour contribuer au traitement des difficultés de l'agriculture corse. Crédit Agricole S.A. rappelle qu'il a lui-même subi d'importants

préjudices et qu'il s'est porté partie civile dans ce dossier. Crédit Agricole S.A. a contesté l'accusation, dépourvue de tout fondement matériel et juridique, portée aujourd'hui contre la CNCA et a donc demandé sa mise hors de cause pure et simple.

» Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

• Renseignements concernant le capital

» Acquisition par la société de ses propres actions

(Décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2001)

Soixante-quatrième résolution : autorisation à donner au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide, sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A., d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce. La présente autorisation est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourra être effectué par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options

d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 750 millions d'euros.

L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 150 % du prix proposé aux investisseurs institutionnels pour l'achat des actions de la société lors de son introduction en bourse et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 50 % de ce même prix d'introduction. Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- de régulariser le cours de bourse de l'action de la société en procédant, sur le marché, à des achats et/ou à des ventes d'actions de la société à contre-tendance ;
- d'acheter et/ou de vendre des actions de la société dans le cadre des opérations liées à l'introduction en bourse de la société ;
- d'acheter et/ou de vendre des actions de la société en fonction des situations de marché ;
- d'accomplir des services d'investissements tels que définis par les articles L.321-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de conserver les actions de la société qui auront été achetées, les céder ou, plus généralement, les

transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la société ;
- et de leur annulation, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la cinquante-neuvième résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la société par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser les actions rachetées dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions du règlement 89-03 de la Commission des Opérations de Bourse, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société.

La société devra informer chaque mois le conseil des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

connaissance de l'assemblée générale les informations ci-dessus concernant l'utilisation de ce programme au cours de l'année 2002, en vue de régulariser le cours de bourse de l'action Crédit Agricole S.A.

» Franchissements de seuil

Complétant le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participation, les statuts de Crédit Agricole S.A. stipulent (article 8.A) que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui lui sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part de capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 0,5 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droits de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale. Au titre de la mise en œuvre de la fenêtre de liquidité organisée au bénéfice des actionnaires salariés dans le cadre du dispositif de cotation de Crédit Agricole S.A. en 2001, la SNC Crédit Agricole Transactions a déclaré avoir acquis en février 2002 2,77 % du capital de Crédit Agricole S.A. ; une partie de ces titres ont été acquis auprès des FCPE Crédit Agricole S.A. Actionnariat et Crédit Agricole S.A. Actions, dont les franchissements de seuils ont été déclarés par Crédit Agricole Epargne Salariale. Aucun autre franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice 2002.

Nombre d'actions rachetées au cours de l'exercice	745 968
Cours moyen pondéré des opérations	15,3445 euros
Montant des frais de négociation	31 906,96 euros
Valeur évaluée au cours d'achat	11 446 498,40 euros
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2002	745 968
Pourcentage du capital social détenu par la société	0,0767 %

Dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 29 novembre 2001, et conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, le conseil d'administration porte à la

» Évolution récente du capital

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a constaté, au cours de sa réunion du 31 janvier 2002, que, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole, le capital social avait été augmenté le 28 décembre 2001 - date du certificat

du dépositaire - de 50 698 617 euros pour le porter de 2 865 931 080 euros à 2 916 629 697 euros.

Le capital n'a pas connu d'évolution depuis le 28 décembre 2001.

Evolution du capital de Crédit Agricole S.A.

Date et nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant total de la prime d'émission	Nombre d'actions émises	Montants successifs du capital (en F puis en €)	Nombre total d'actions
				Francs	
Capital au 31-12-1997				9 679 567 800	48 397 839
24-06-1998 Augmentation de capital au prix de 799,10 F par action (assemblée générale du 27-05-1998)	1 797 617 600	5 384 763 520,8	8 988 088	11 477 185 400	57 385 927
24-06-1998 Augmentation de capital réservée au FCPR CNCA Transactions, au prix de 799,10 F par action (assemblée générale du 27-05-1998)	50 060 000	149 954 730	250 300	11 527 245 400	57 636 227
24-06-1998 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 27-05-1998)	265 327 800	689 852 280	1 326 639	11 792 573 200	58 962 866
15-03-1999 Conversion du capital en euros ayant entraîné une réduction de capital (*)				1 768 885 980	58 962 866
				Euros	
23-06-1999 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 20-05-1999)	69 951 810	207 523 703	2 331 727	1 838 837 790	61 294 593
5-11-1999 Augmentation de capital au prix de 150,08 euros par action (conseil d'administration du 27-10-1999)	159 898 950	640 022 197,20	5 329 965	1 998 736 740	66 624 558
6-06-2000 Augmentation de capital au prix de 151,57 euros par action (conseil d'administration du 26-04-2000) (**)	162 059 730	656 720 045,87	5 401 991	2 160 796 470	72 026 549
28-06-2000 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 25-05-2000)	80 004 600	285 349 740	2 666 820	2 240 801 070	74 693 369
4-07-2001 Paiement du dividende en actions (assemblée générale du 22-05-2001)	77 665 530	331 372 928	2 588 851	2 318 466 600	77 282 220
29-11-2001 Augmentation de capital consécutive à l'apport des participations des Caisses Régionales dans les filiales apportées	547 464 480	1 193 614 684	18 248 816	2 865 931 080	95 531 036
29-11-2001 Division de la valeur nominale des actions par dix	-	-	-	2 865 931 080	955 310 360
28-12-2001 Augmentation de capital réservée aux salariés (assemblée générale du 29-11-2001)	50 698 617	133 676 681,731	6 899 539	2 916 629 697	972 209 899
Capital au 31-12-2002					972 209 899

* L'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 1998 a autorisé le conseil d'administration à convertir en euros le montant de la valeur nominale des actions ainsi que le montant nominal du capital social de la Société. Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire susvisée, le conseil d'administration du 27 janvier 1999 a décidé de convertir en euros la valeur nominale de l'action et du capital social de la Société à compter du 15 mars 1999. La valeur nominale des actions ayant été fixée à 30 euros (au lieu de 200 francs), cette opération a nécessité une réduction de capital d'un montant de 28 880 215,04022 euros, soit 189 441 792,17140 francs. Cette somme a été, conformément à la loi, affectée à un compte de réserves indisponibles. En conséquence, le capital de la Société au 15 mars 1999 s'élevait à un montant de 1 768 885 980 euros, divisé en 58 962 866 actions de 30 euros chacune.

** En vertu de la délégation de l'assemblée générale de la CNCA du 20 octobre 1999.

» Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux informations mentionnées dans le document de référence enregistré par la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453, les anciens actionnaires de la CNCA ont eu la possibilité, début 2002, d'utiliser une dernière fois le mécanisme de liquidité qui

prévalait avant l'introduction en bourse. Cette opération n'a eu aucune incidence sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A.

Selon la dernière enquête TPI réalisée en avril 2002, Crédit Agricole S.A. comptait environ 1,8 million d'actionnaires.

La répartition du capital de la société au 31 décembre 2002 est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	682 717 240	70,22 %	70,28 %
SNC Crédit Agricole Transactions*	26 903 605	2,77 %	2,77 %
Titres d'auto-contrôle	745 968	0,08 %	0,00 %
Autres titres détenus par des sociétés du Groupe**	4 334 482	0,44 %	0,44 %
Public (dont salariés****)	257 508 604	26,49 %	26,51 %
Total	972 209 899	100,00 %	100,00 %

* Actions acquises en février 2002 dans le cadre du mécanisme de liquidité mis en place lors de la cotation.

** Actions détenues par des sociétés du groupe et non maintenues au bilan consolidé (CRC 2000-02).

*** Au 31 décembre 2002, les salariés détenaient 24 056 644 titres au travers des FCPE dédiés dans les Plans d'Epargne d'Entreprise du groupe.

Évolution de la répartition du capital depuis trois ans

	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Caisses Régionales	70,2 %*	70,2 %*	90,0 %	90,0 %
Public (y compris salariés)	26,5 %**	29,8 %**	9,8 %	9,7 %
Autres	3,3 %	-	0,2 %	0,3 %

* A travers le holding SAS Rue La Boétie.

** A l'issue des opérations relatives au mécanisme de liquidité en 2001 et 2002 et depuis l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., les actions détenues en direct par les salariés du groupe Crédit Agricole ne sont plus identifiables en tant que telles.

» Politique de distribution

La politique de distribution des dividendes est définie par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ; elle peut prendre en compte, notamment, les résultats et la situation financière de la société ainsi que les politiques de distribution des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Crédit Agricole S.A. ne peut pas garantir le montant des dividendes qui seront versés au titre d'un exercice.

» Autres renseignements sur le capital

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires. Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune émission de titres donnant accès au capital ni au capital potentiel, ni d'actions à droits de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres. A la connaissance de Crédit Agricole S.A., aucun actionnaire autre que la SAS Rue La Boétie ne détient plus de 5 % de son capital ni de ses droits de vote, directement ou indirectement, individuellement ou de concert.

» Marché des actions de la société

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris, code Euroclear France 4507.

» Marché des instruments financiers de Crédit Agricole S.A.

Instruments financiers de la société déjà admis aux négociations sur un marché réglementé au 31 décembre 2002

75 lignes obligataires émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris pour un encours global au 31 décembre 2002 de 20 milliards d'euros dont 16 lignes de titres subordonnés remboursables (TSR) pour un montant de 5,4 milliards d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2002, sept lignes d'Euro Medium Term Notes (EMTN) émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations de la bourse de Luxembourg, pour un encours global de 2,3 milliards d'euros ; sept lignes d'EMTN en USD pour un encours global de 2,0 milliards d'USD ; une ligne d'EMTN en JPY à 5 ans émise en mai 2002 pour un encours de 6,5 milliards de JPY et une ligne d'EMTN en PLN à 5 ans émise en mai 2002 pour un encours de 200 millions de PLN.

Lignes en EUROS :

- une ligne d'EMTN à 8 ans émise en septembre 1999 pour un montant total de 15 millions d'euros ;
- une ligne d'EMTN à 7 ans émise en juillet 2000 pour un montant total de 600 millions d'euros et une tranche supplémentaire de 500 millions d'euros émise en novembre 2001 ;
- une ligne d'EMTN à 3 ans à taux variable émise en juin 2001 pour un montant de 700 millions d'euros ;
- une ligne d'EMTN à 10 ans émise en septembre 2001 pour un montant total de 35 millions d'euros ;
- une ligne de TSR à 11 ans émise en octobre 2001 pour 350 millions d'euros ;
- une ligne d'EMTN à 2 ans à taux variable émise en avril 2002 pour un montant de 100 millions d'euros ;
- une ligne d'EMTN à 10 ans émise en septembre 2002 pour un montant total de 15 millions d'euros.

Lignes en USD :

- une ligne d'EMTN à 5 ans émise en juin 1999 pour un montant total de 500 millions de dollars US ;
- une ligne de TSR à 10 ans émise en novembre 2001 pour un montant de 150 millions de dollars US ;
- une ligne d'EMTN à 5 ans émise en février 2002 pour un montant total de 200 millions de dollars US ;
- une ligne d'EMTN à 2 ans émise en avril 2002 pour un montant total de 100 millions de dollars US ;
- une ligne d'EMTN à 4 ans émise en juillet 2002 pour un montant total de 1 milliard de dollars US ;
- une ligne d'EMTN à 5 ans à taux variable émise en novembre 2002 pour un montant de 20 millions de dollars US ;
- une ligne d'EMTN à 3 ans émise en novembre 2002 pour un montant total de 25 millions de dollars US.

» Capitalisation boursière de Crédit Agricole S.A.

Evolution de la capitalisation boursière de Crédit Agricole S.A.

(décembre 2001-avril 2003)

	Dernier cours (en euros)	Capitalisation (en milliards d'euros)
Décembre-01	17,79	17,3
Janvier-02	18,6	18,1
Février-02	18,95	18,4
Mars-02	21,88	21,3
Avril-02	23,46	22,8
Mai-02	24,5	23,8
Juin-02	22,5	21,9
Juillet-02	20,9	20,3
Août-02	21,9	21,3
Septembre-02	15,56	15,1
Octobre-02	16,52	16,1
Novembre-02	16,38	15,9
Décembre-02	14,38	14,0
Janvier-03	14,32	13,9
Février-03	13,85	13,5
Mars-03	14,27	13,9
Avril-03	16,49	16,0

» Schémas d'épargne salariale

Conformément à sa politique sociale, Crédit Agricole S.A. associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Il existe un accord de participation au niveau de l'Union Economique et Sociale (UES) Crédit Agricole S.A. (regroupant notamment Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Asset Management, Ucabail, Cedicam...). La réserve spéciale de participation de l'UES est calculée suivant la formule de calcul légale. Elle est distribuée entre les salariés bénéficiaires, pour moitié en fonction du temps de présence, et pour le solde, proportionnellement au salaire brut annuel perçu par le bénéficiaire.

Un accord d'intéressement a été signé pour les exercices 2002, 2003 et 2004 au niveau de l'UES Crédit Agricole S.A. Il a été mis en place de façon à associer les salariés, d'une part à la performance globale de Crédit Agricole S.A., et d'autre part à la performance propre au métier sur lequel ils exercent leur activité.

En application de cet accord, les salariés ont bénéficié d'un montant d'intéressement de 2 080 millions d'euros au titre de l'exercice 2002 (au titre des exercices précédents, les montants suivants ont été versés au titre des précédents accords d'intéressement :

- 2001 : 20 641 millions d'euros ;
- 2000 : 5 358 millions d'euros ;
- 1999 : 11 534 millions d'euros ;
- 1998 : néant en l'absence d'accord d'intéressement).

Crédit Agricole S.A. dispose par ailleurs depuis 1988 d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Celui-ci propose aux salariés une large gamme de Fonds communs de placements d'entreprise (FCPE) gérés par sa filiale spécialisée Crédit Agricole Epargne Salariale.

Dès sa mutualisation en 1988, Crédit Agricole S.A. a permis à ses salariés d'acquérir des actions Crédit Agricole S.A., soit directement, soit à travers un PEE et un FCPE dédié. Depuis, des opérations régulières ont permis l'acquisition de titres et ont été favorablement accueillies par les salariés. Au 30 mars 2003, les salariés et anciens salariés du groupe Crédit Agricole détiennent environ 6 % du capital de Crédit Agricole S.A., soit directement, soit au travers de trois fonds communs de placement.

Il n'existait, au 31 décembre 2002, aucun plan de souscription ou d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. consenties aux salariés du groupe Crédit Agricole S.A.. Certaines filiales ont des plans d'option d'achat d'actions actuellement en vigueur.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 22 mai 2002, le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, en 2003, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Les caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- dates des conseils d'administration fixant les modalités du plan : 11 mars 2003 et 15 avril 2003,
- nombre total d'actions susceptibles d'être achetées : 4 217 000,
- nombre de bénéficiaires : 428,
- date de départ d'exercice des options : 15 avril 2007,
- date d'expiration : 15 avril 2010,
- prix d'exercice : 14,65 euros.

» Gouvernement d'entreprise

• Le conseil d'administration

» Composition

Le conseil comprend 21 administrateurs et deux censeurs. Parmi les 21 administrateurs :

- 4 personnalités extérieures,
- 13 présidents ou directeurs généraux de Caisses Régionales,
- 1 représentant des organisations professionnelles agricoles,
- 1 salarié des Caisses Régionales,
- 2 représentants des salariés du groupe Crédit Agricole S.A.

La durée du mandat des administrateurs est de trois années. Les administrateurs ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs. A l'exception des administrateurs élus par les salariés, le conseil se renouvelle par tiers tous les ans.

» Fonctionnement

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année 2002. Le taux moyen d'assiduité des administrateurs aux séances du Conseil est supérieur à 90 %.

Le mode de rémunération des membres du Conseil est décrit dans le rapport de gestion sous la rubrique «Rémunération des mandataires sociaux».

» Comités du conseil

Deux comités spécialisés du Conseil ont été mis en place en juillet 2002 : un comité d'audit et des risques et un comité des rémunérations.

Le comité d'audit et des risques est composé de six administrateurs et d'un censeur, nommés par le Conseil.

Le président du comité est choisi parmi les personnalités extérieures.

Son fonctionnement et ses missions sont définies par un règlement intérieur approuvé par le Conseil.

• Sa composition est la suivante :

- Président :

M. Henri Moulard,

- Membres :

MM. Couturier, Fontanet, Gobin, Kerfriden, Mary, Pauget.

• Il a pour missions principales d'examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A., d'étudier les changements et adaptations des principes comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes. Il examine également l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus. Enfin, il émet un avis sur les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

• Le comité d'audit et des risques s'est réuni deux fois entre juillet et décembre 2002 (taux moyen d'assiduité : 92 %).

• Ses travaux ont notamment porté sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A. aux 30 juin et 30 septembre 2002. Lors de chacune des réunions, les commissaires aux comptes ont présenté au comité la synthèse de leurs travaux de révision des comptes ;
- l'examen du rapport semestriel de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., établi sur base sociale et consolidée.

Le comité des rémunérations est composé de quatre administrateurs et son président est désigné parmi les personnalités extérieures. Son fonctionnement et ses missions sont définies par un règlement intérieur approuvé par le Conseil.

• Sa composition est la suivante :

- Président :

M. Gérard Mestrallet,

- Membres :

MM. Béraudo, Bru et Bué (jusqu'au 2 décembre 2002).

• Il a pour mission d'établir des propositions relatives, notamment :

- à la rémunération fixe et variable du Président du conseil, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués,
- au montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du Conseil,
- aux modalités de mise en œuvre des plans de souscription ou d'achat d'actions décidés par l'assemblée générale.

Le comité des rémunérations s'est réuni trois fois entre juillet et décembre 2002 (tous les membres étant présents à chaque séance).

• Ses travaux ont porté sur :

- la répartition de l'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2002,
- la rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué.

• Prêts, garanties et opérations entre la société et ses dirigeants et mandataires sociaux

A la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe au 31 décembre 2002 aucune opération de prêt ou de garantie accordé aux mandataires sociaux par la société. Il n'existe pas non plus d'opérations réalisées à des conditions spéciales entre la société et ses dirigeants, mandataires sociaux ou actionnaires détenant plus de 5 % du capital autres que celles mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2002

Nom	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en-dehors de la société*	Actions détenues
René Carron	05/1999	05/2005	Président du conseil	Président de la CRCAM des Savoie	3 490
Pierre Bastide	05/1996	05/2005	Vice-Président du conseil	Directeur général de la CRCAM de Centre France	5 055
Jacqueline Beaupoil	06/1994	06/2003	Elue par les salariés Assistante documentaliste (Segespar)		930
François Béraudo	05/1991	05/2003		Président de la CRCAM Provence Côte d'Azur	1 249
Pierre Bru	05/2000	05/2004		Président de la CRCAM Quercy Rouergue	2 690
Henri Corbel	06/2000	06/2003	Elu par les salariés Directeur des patrimoines fonciers (Unipar)		870
Yves Couturier	11/2001	05/2004		Directeur Général de la CRCAM Sud Rhône Alpes	5 380
Xavier Fontanet	11/2001	05/2005	Administrateur extérieur	Président-directeur général d'Essilor International	3 000
Carole Giraud Vallentin	11/2001	05/2003		Analyste organisation CRCAM Sud Rhône Alpes	10
Roger Gobin	05/2000	05/2003		Président de la CRCAM Atlantique-Vendée	1 235
Pierre Kerfriden	12/1999	05/2004		Directeur Général de la CRCAM du Finistère	478
Jean Le Brun	05/1998	05/2004		Président de la CRCAM Normand	111
Jean-Michel Lemétayer	11/2001	11/2004		Président de la FNSEA	2 013
Bernard Mary	11/2001	05/2003		Directeur Général de la CRCAM de Nord Est	4 930
Gérard Mestrallet	11/2001	05/2005	Administrateur extérieur	Président-directeur général de Suez	50
Henri Moulard	05/2002	05/2005	Administrateur extérieur	Président de Truffe Ventura (Invest in Europe)	10
Jean-Pierre Pargade	05/1996	05/2003		Président de la CRCAM d'Aquitaine	3 648
Corrado Passera	05/2002	05/2005	Administrateur extérieur	Administrateur délégué et Directeur Général de IntesaBci	10
Jean-Claude Pichon	05/2000	05/2005		Directeur Général de la CRCAM du Midi	2 860
Jean-Marie Sander	05/1999	05/2005		Président de la CRCAM Alsace Vosges	12 388
Noël Dupuy	11/2001		Censeur	Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou	
Georges Pauget	11/2001		Censeur	Directeur Général de la CRCAM Pyrénées Gascogne	
Daniel Coussens	02/2001		Représentant du Comité d'Entreprise		

* CRCAM : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel

» Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de Crédit Agricole S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Agos Itafinco

(Personnes concernées : Messieurs Carron, Passera, Laurent et Chevillotte)

Le conseil, dans sa séance du 27 novembre 2002, a autorisé votre société :

- à céder à IntesaBci une partie de ses titres Agos Itafinco, représentant 19 % du capital, en une ou deux tranches ;
- à apporter ou céder à Sofinco le solde de ses titres Agos Itafinco, représentant 11 % du capital.

Au 31 décembre 2002, la cession à IntesaBci (devenue Banca Intesa) de 19 % du capital d'Agos Itafinco a été réalisée, pour un montant de 82,65 millions d'euros dégageant une plus-value de 66,74 millions d'euros.

Avec la société SAS Sacam Développement

(Personne concernée : Monsieur Bastide)

Offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais

Le conseil, dans sa séance du 15 décembre 2002, a approuvé le projet d'offre publique d'achat et d'échange sur les titres du Crédit Lyonnais initiée conjointement par votre société et la SAS Sacam Développement. Dans le cadre de cette offre, le conseil a autorisé la conclusion d'une convention avec la SAS Sacam Développement, afin de régler les rapports entre les deux sociétés co-initiatrices de l'offre.

Aux termes de cette convention, votre société s'est engagée inconditionnellement et irrévocablement à prendre en charge seule l'ensemble des frais liés à l'offre.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole

(Personnes concernées : Messieurs Bastide, Bué, Carron, Gobin, Kerfriden, Le Brun, Pargade, Pichon, Sander et Laurent)

Application du protocole d'accord et de ses annexes relatifs à la cotation de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre du projet de cotation de votre société, le conseil, dans sa séance du 31 octobre 2001, a autorisé le Président et le directeur général à signer, pour le compte de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, le protocole d'accord avec ses annexes et tous les engagements nécessaires à sa mise en œuvre.

Les principales dispositions de cette convention complexe et leur application au cours de l'exercice 2002 sont :

La modification du taux de décentralisation

A compter du 31 décembre 2001, le pourcentage de l'épargne alloué aux Caisses Régionales sous forme d'avances « miroir » (appelé « taux de décentralisation ») a été porté de 33,33 % à 50 %. Ce pourcentage est resté en vigueur au cours de l'exercice 2002.

La constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité

Les Caisses Régionales ont participé à la constitution d'un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité », doté de 609,8 millions d'euros et destiné à permettre à votre société de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur de celles des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative à ce fonds a été conclue pour une période de cinq ans à compter de l'introduction en Bourse de votre société.

Votre société a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros et les Caisses Régionales, collectivement, à hauteur de 152,4 millions d'euros, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du code monétaire et financier.

Au cours de l'exercice 2002, aucun prélèvement sur la dotation du Fonds au profit d'une Caisse Régionale ayant un dirigeant commun avec votre société n'a été réalisé. De même, aucune dotation nouvelle n'a été effectuée.

La prise de participation de votre société au capital des Caisses Régionales

Conformément aux termes du protocole, votre société a pris une participation de 25 % au capital de chacune des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse), cette prise de participation s'étant effectuée au travers de la souscription par votre société de certificats coopératifs d'associés et de l'acquisition de certificats coopératifs d'investissement.

Au cours de l'exercice 2002, la participation de votre société dans le capital des Caisses Régionales ayant des dirigeants communs avec la société n'a pas été modifiée.

La teneur de cette convention a été relatée dans le document de référence visé par la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 et tenu à la disposition du public.

Avec la société Crédit Agricole Indosuez (CAI)

(Personnes concernées : Messieurs Bué, Bastide, Carron, Bru, Gobin et Laurent)

Création d'une société en participation avec Crédit Agricole Indosuez (CAI) pour la gestion du portefeuille de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) « work-out »

Dans le cadre de l'apport d'Unicredit en 1997 et d'un apport partiel d'activités par la Caisse Nationale de Crédit Agricole à Crédit Agricole Indosuez, une partie de ces créances bénéficiait d'une garantie de la CNCA.

Le conseil, dans sa séance du 28 novembre 2001, a approuvé les nouvelles modalités de mise en œuvre des conventions initiales entre la Caisse Nationale de Crédit Agricole et Crédit Agricole Indosuez concernant la gestion du portefeuille CNCA « work-out ». Ainsi, a été créée une société en participation (SEP), dont CAI détient 99,9 % des parts et votre société 0,1 % et qui a pour objet de gérer le portefeuille jusqu'alors garanti par la CNCA ainsi que le portefeuille résiduel de créances « work-out » de l'international porté jusqu'alors au bilan de la CNCA et confié à CAI sous mandat de gestion. Lors de cette opération, la CNCA a annulé sa garantie et apporté à la SEP un prêt participatif de 147 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2002, l'activité de la SEP s'est poursuivie conformément à son objet et le montant du prêt participatif a été ramené à 108,8 millions d'euros, après imputation de 38 millions d'euros de pertes entièrement provisionnées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 mars 2003

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres
Réseau Ernst & Young
Valérie Meeus René Proglio

Cabinet Alain Lainé
Alain Lainé

» Assemblée générale mixte du 21 mai 2003

• Ordre du jour

» Compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et quitus de leur mandat aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
- Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts.
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2002.
- Affectation du résultat et fixation du dividende.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.
- Nomination de trois administrateurs.
- Renouvellement des mandats de quatre administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de créances, notamment obligations et titres assimilés.
- Jetons de présence aux administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

» Compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres.

- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société.
- Modification statutaire à l'effet d'autoriser la nomination d'administrateurs personnes morales.
- Modification statutaire à l'effet d'autoriser la participation aux assemblées générales par visioconférence et le vote par télécommunications.
- Formalités, pouvoirs.

• Compétence de l'assemblée générale ordinaire

» Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts, qui s'élevaient à la somme de 36 622,21 euros.

Elle donne, en conséquence, quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

**» Deuxième résolution
(Approbation des comptes consolidés)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration

et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont présentés. Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**» Troisième résolution
(Affectation du résultat et fixation du dividende)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2002 qui s'élève à 1 007 937 239,00 euros, telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration.

Elle décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

[en euros]

A la réserve légale, 5 % du bénéfice, soit

50 396 861,95

A la réserve spéciale des plus-values à long terme

187 681 984,00

Au paiement d'un dividende net, égal à 0,55 euro par action, action existante ou à émettre en rémunération des actions Crédit Lyonnais apportées à l'offre publique d'échange visant ces titres, en ce compris le montant de l'acompte sur dividende qui aurait été préalablement versé, et donnant droit à un avoir fiscal de 0,275 euro soit un revenu global de 0,825 euro par action.

Le conseil d'administration ayant décidé lors de ses séances des 15 décembre 2002 et 11 mars 2003 de l'émission d'un nombre maximal de 367 811 637 actions susceptibles d'être remises en échange des actions Crédit Lyonnais apportées à l'offre publique visant ces titres initiée par la société, et compte tenu des 972 209 899 actions déjà existantes lors des délibérations susmentionnées, le versement de ce dividende représentera un montant maximal de 737 011 844,80 euros, soit une affectation du bénéfice distribuable à hauteur d'un maximum de

737 011 844,80

Au cas où l'intégralité des titres Crédit Lyonnais visés par l'offre publique susmentionnée ne serait pas apportée, ou au cas où l'offre publique susmentionnée ne connaîtrait pas une suite positive, le bénéfice distribuable correspondant au dividende qui n'aurait pas été versé compte tenu du nombre d'actions émises en rémunération de l'offre, sera affecté au compte report à nouveau.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions sera affecté au compte report à nouveau.

Total

975 090 690,75

Le solde du résultat de l'exercice après affectation à la réserve légale et à la réserve spéciale des plus-values à long terme comme indiqué ci-dessus, et versement du dividende soit, au minimum la somme de 32 846 548,25 euros majorée des sommes retenues au titre des dispositions qui précèdent, serait alors affectée en réserve libre.

Dans l'hypothèse où l'offre publique visant les actions Crédit Lyonnais ne comporterait pas de suite positive et qu'en conséquence aucune action nouvelle ne serait émise, le montant global des dividendes à verser afin que chaque actionnaire reçoive un

dividende de 0,55 euros en ce compris l'éventuel acompte sur dividendes, serait de 534 715 444,45 euros.

Le solde du résultat de l'exercice après affectation à la réserve légale et à la réserve spéciale des plus-values à long terme comme indiqué ci-dessus, et versement du dividende, soit la somme de 235 142 948,60 euros, serait alors affectée en report à nouveau.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions existant au jour

de la mise en paiement du dividende, le montant mis en paiement et de procéder à l'affectation définitive du résultat qui en découle.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire, à la date du règlement-livraison des actions de Crédit Agricole S.A. remises aux actionnaires du Crédit Lyonnais en cas de réouverture de l'offre publique ou, en l'absence d'une telle réouverture, à compter du 16 juin 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'avoir fiscal correspondant.

(en euros)

Exercice	Dividende	Avoir fiscal	Total
1999	5,50	2,75	8,25
2000	5,50	2,75	8,25
2001	0,55 *	0,275*	0,825*

* Par décision de l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur nominale de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la société a été consécutivement multiplié par dix.

» Quatrième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, approuve les opérations énoncées dans ce rapport et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

» Cinquième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Monsieur François Béraudo vient à expiration ce jour et nomme Monsieur Noël Dupuy comme administrateur pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

» Sixième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sous la condition suspensive de l'adoption de la vingt-deuxième résolution par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, décide de nommer la SAS Rue La Boétie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 439 208 190 et ayant son siège social au 48, rue La Boétie à Paris (75008), comme administrateur, sur le poste de Monsieur Marc Bué, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

» Résolution A (Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la cessation des fonctions de Monsieur Henri Moulard, atteint par la limite d'âge statutaire. En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean Peyrelevade comme administrateur, sur le poste de Monsieur Henri Moulard, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

» Septième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Gobin vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

» Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat

d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Pargade vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

» Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Mary vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

» Dixième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Carole Giraud-Vallentin vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

» Onzième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de créances, notamment obligations et titres assimilés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux articles L.225-100, L.228-40 et L.228-41 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, en France ou à l'étranger, de titres de créances, notamment d'obligations et titres assimilés ou de bons, notamment de bons d'option (warrants). Il est précisé que les obligations pourront être subordonnées ou non, remboursables à terme fixe ou au plus tard à la dissolution de la société, assorties ou non de bons et indexées sur tout type d'index ou de valeurs mobilières.

La présente autorisation est consentie à concurrence d'un montant nominal maximum de 15 milliards d'euros, soit en euros, soit en devises étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à l'euro et/ou à une ou plusieurs devises étrangères, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission, d'amortissement et de remboursement, y compris les primes de remboursement ou d'émission, que le conseil jugera convenables. Le montant de la prime de remboursement s'ajoutera, le cas échéant, au montant nominal maximum fixé.

Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en vue de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de ces emprunts et précise qu'il aura toute latitude pour arrêter, sans restriction, toutes les modalités des titres de créances, notamment des obligations ou des bons, pour consentir le cas échéant, à titre de garantie, toutes sûretés sur tous biens immobiliers ou mobiliers de la société et généralement pour prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des émissions.

Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision.

La présente autorisation se substitue et en conséquence met fin à et remplace l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 22 mai 2002 aux termes de sa douzième résolution. Toutefois, l'ensemble des émissions dont la réalisation a déjà été décidée par le conseil d'administration à la date de la présente assemblée générale seront valablement réalisées et considérées comme définitivement imputées sur l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 22 mai 2002.

» Douzième résolution (Jetons de présence aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-45 du code de commerce, fixe à 536 500 euros la somme globale annuelle allouée aux administrateurs, à raison de leurs fonctions.

» Treizième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2001, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourra être effectué, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 2 milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur

à 30 euros et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 3 euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi. Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- de régulariser le cours de bourse de l'action de la société en procédant, sur le marché, à des achats et/ou à des ventes d'actions de la société à contre-tendance ;
- d'acheter et/ou de vendre des actions de la société en fonction des situations de marché ;
- d'accomplir des services d'investissements tels que définis par les articles L. 321-1 et suivants du code monétaire et financier ;
- de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce ;
- d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de conserver les actions de la société qui auront été achetées, les céder ou, plus généralement les transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le cadre d'engagements de liquidités souscrits par la société, ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la société ;
- et de leur annulation, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 20ème résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la société par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions du règlement 2002-04 de la commission des opérations de bourse, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de la société.

La société devra informer chaque mois le conseil des marchés financiers des achats, cessions, transferts

réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

• Compétence de l'assemblée générale extraordinaire

» Quatorzième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III du code de commerce :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs nécessaires pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans prime, à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes émis à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, étant précisé que sont toutefois exclues l'émission

de certificats d'investissements en application de l'article L. 228-30 du code de commerce et l'émission d'actions de priorité en application de l'article L. 228-11 du code de commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital ;

- décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ;

- décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère mais sera indépendant du montant des titres de créances ne donnant pas accès au capital dont l'émission est autorisée aux termes de la 11ème résolution de la présente assemblée générale ;

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil pourra en outre conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé

la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les titres non souscrits et/ou les offrir au public ;

- supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;

- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour :

- déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,

- fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,

- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;

- fixer le cas échéant les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,

- déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,

- faire procéder le cas échéant à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,

- et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour

parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts.

- décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

» Quinzième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III du code de commerce :

1) délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs nécessaires pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans prime, à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes émis à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que sont toutefois exclues l'émission de certificats d'investissements en application de l'article L. 228-30 du code de commerce et l'émission d'actions de priorité, avec ou sans droit de vote, en application de l'article L. 228-11 du code de commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital ;

2) décide que :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société, étant précisé que le montant de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente résolution viendra s'imputer sur le plafond de 2 milliards d'euros visé à la 14^{ème} résolution, qui constituera un plafond global pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées en application de l'une ou l'autre des 14^{ème} ou 15^{ème} résolutions ;

- en outre, le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;

- le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la 14^{ème} résolution, étant également précisé que toute émission réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera à due concurrence sur le ou lesdits plafonds correspondants ;

3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra instituer au bénéfice des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera, cette priorité de souscription ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;

4) décide que, si les souscripteurs des actionnaires et du public n'ont pas souscrit la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

5) supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre

par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;

6) décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la société constatés en bourse pendant dix jours de bourse consécutifs parmi les vingt précédant le jour du début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul ;

7) décide que le conseil d'administration pourra, dans la limite du montant global d'augmentation de capital visé au 2 ci-dessus, procéder à toute augmentation de capital par émission d'actions d'apport destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ou mixte (à titre principal, subsidiaire alternatif) initiée par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves fixées à l'article L. 225-148 du code de commerce, et disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet (i) d'arrêter la liste des titres apportés à l'échange, (ii) de fixer les conditions d'émission, la parité d'échange et le cas échéant le montant de la soulte en espèces à verser et (iii) déterminer les modalités d'émission ;

8) donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour :

- déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,

- fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,

- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,

- fixer le cas échéant les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
 - et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts ;
- 9) décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

**» Seizième résolution
(Autorisation à donner au conseil
d'administration à l'effet d'augmenter le
capital social par incorporation de réserves,
bénéfices, primes ou autres)**

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-II du code de commerce :

- délègue au conseil d'administration tous pouvoirs pour augmenter le capital en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de primes, réserves bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur

nominale des actions existantes, ou par l'emploi de ces deux procédés ;

- décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser 3 milliards d'euros et est indépendant du plafond global fixé aux 14ème et 15ème résolutions soumises à la présente assemblée ;
- confère au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, en cas d'usage de la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
 - décider, en cas de distribution d'actions gratuites, que, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - procéder à tous ajustements requis par les textes législatifs et réglementaires ;
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélatrice des statuts ;
 - prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la (ou les) augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;
- décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

**» Dix-septième résolution
(Autorisation à donner au conseil
d'administration à l'effet de procéder à des
augmentations de capital réservées aux
salariés adhérents d'un plan d'épargne)**

L'assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1) autorise le conseil d'administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-138 du code de commerce et des articles L.443-1 et suivants du code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'actions réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole qui est constitué par la société, les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice 2003), les Caisses Régionales de Crédit Agricole et leurs filiales, et les entités sous le contrôle de la société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole en application de l'article L.444-3 du code du travail, dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise et/ou à l'un des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire du groupe Crédit Agricole ;

2) décide de supprimer, en faveur des salariés susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;

3) décide de fixer à 250 millions d'euros le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant être réalisée en vertu de la présente autorisation ;

4) décide que le prix de souscription des actions Crédit Agricole S.A. ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A. aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration ou de son président fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;

5) autorise le conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs, en application des

dispositions de l'article L.443-5 4ème alinéa du code du travail, des actions à émettre ou déjà émises ou tous autres titres à émettre ou déjà émis, donnant accès au capital social ;

6) décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

1) fixer les critères auxquels devront répondre les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole pour que leurs salariés puissent bénéficier des augmentations de capital, objet de l'autorisation ci-dessus ;

2) fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles émises, et notamment décider si les actions pourront être souscrites directement par les salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;

3) arrêter les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment, pour chaque émission, fixer le nombre d'actions à émettre et le prix d'émission ;

4) fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions et fixer la date de jouissance des actions émises, ainsi que les dates, délais et autres conditions et modalités de la (ou des) émission(s) ;

5) dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres aux décotes maximales prévues ci-dessus au titre de la détermination du prix d'émission, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions et titres sur le montant de l'abondement, soit de combiner les deux possibilités ;

- 6) constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- 7) procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes ;
- 8) procéder à la (ou aux) modification(s) corrélative(s) des statuts ;
- 9) et généralement faire le nécessaire pour prendre toutes les mesures et décisions pour la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital, conclure tous les accords et conventions, effectuer toutes les formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitées.

**» Dix-huitième résolution
(Autorisation à donner au conseil
d'administration à l'effet de procéder
à des augmentations de capital réservées
à la société Crédit Agricole International
Employees)**

Les Salariés visés au paragraphe 1 ci-dessous qui seraient actionnaires à la date de la présente assemblée doivent s'abstenir de prendre part au vote de la présente résolution s'ils souhaitent participer aux opérations d'actionnariat salarié concernées.

L'assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) prend acte que les Salariés des sociétés du groupe Crédit Agricole (tel que défini ci-après) dont le siège social est situé dans des pays où des difficultés juridiques ou fiscales rendraient difficile la mise en œuvre des formules d'actionnariat salarial réalisées par l'intermédiaire d'un FCPE ou les salariés des sociétés du groupe Crédit Agricole résidant dans ces mêmes pays, dès lors qu'ils sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise et/ou à l'un des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire de l'une des sociétés du groupe Crédit Agricole, sont ci-après définis par les mots « Salariés Etrangers » ; dans la présente résolution, le terme « groupe Crédit Agricole » désigne la société Crédit

Agricole S.A., les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice 2003), les Caisses Régionales de Crédit Agricole et leurs filiales, et les entités sous le contrôle de la société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole en application de l'article L.444-3 du Code du travail ;

- 2) décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la société par émission d'actions nouvelles réservées à la société « Crédit Agricole International Employees », société anonyme au capital de 40 000 euros ayant son siège à Courbevoie (92400), 9 quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°422.549.022, ci-après le « Bénéficiaire » ;

3) décide de supprimer, en faveur du Bénéficiaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;

- 4) décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par le Bénéficiaire, en application de la présente délégation, devra être identique au prix auquel les actions seront offertes aux autres salariés du Groupe conformément à l'autorisation conférée en vertu de la 17ème résolution, et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action « Crédit Agricole S.A. » sur le Premier marché d'Euronext Paris SA aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration ou du président du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ;

5) décide que la durée pendant laquelle le conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004 ;

- 6) décide que le nombre d'actions nouvelles qui seront souscrites par le Bénéficiaire sera égal à 9 fois le nombre total de titres souscrits par les Salariés Etrangers, dans le cadre d'une formule à levier (après éventuelle réduction), dans la limite du nombre maximum indiqué au paragraphe 7 ci-après, étant précisé que la demande de chaque Salarié Etranger ne pourra, en nominal et en prime d'émission, excéder un pourcentage et un plafond de la

rémunération brute annuelle de chaque Salarié Etranger qui seront fixés par le conseil d'administration ;

7) décide, en outre, que la (ou les) augmentation(s) de capital décidées en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit de souscrire plus de 20 millions d'actions nouvelles de trois (3) euros de valeur nominale ;

8) décide que dans le cas où le nombre d'actions souscrites par les Salariés Etrangers au titre d'une formule à effet de levier excéderait 2,22 millions d'actions, les souscriptions des Salariés Etrangers seront réduites conformément aux principes établis par le conseil d'administration. Dans le cas où les souscriptions des Salariés Etrangers n'excéderaient pas 2,22 millions d'actions, le nombre d'actions nouvellement émises sera calculé comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus ;

9) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente autorisation, notamment à l'effet :

- de décider le nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et constater le montant définitif de chaque augmentation de capital ;

- d'arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital, notamment le seuil en deçà duquel les souscriptions ne seraient pas réduites ;

- d'imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital social résultant d'une telle augmentation ;

- et, d'une manière générale, de passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des actions émises en vertu de la présente autorisation ou à l'exercice des droits qui y sont attachés, de constater l'augmentation de capital résultant de toute émission réalisée en vertu de la présente autorisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la société.

» Dix-neuvième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe aux Etats-Unis)

L'assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L.225-138 et, d'autre part, des articles L.443-1 et suivants du Code du travail :

- autorise le conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans le délai de deux ans à compter du jour de la présente assemblée, par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;

- réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de certaines des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (tel que défini aux 17ème et 18ème résolutions) établies aux Etats-Unis, dont le contrat de travail est régi par le droit des Etats-Unis ou résidant aux Etats-Unis dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne entreprise et/ou l'un des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire de l'une des sociétés du groupe Crédit Agricole (les « Salariés Américains ») ;

- décide que le nombre total d'actions qui seront souscrites en application de la présente résolution ne devra pas dépasser 10 millions d'actions nouvelles de 3 euros de valeur nominale ;

- décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal au montant le plus élevé entre (i) 85% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration ou de son président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés américains et (ii) 85% du cours de bourse de l'action Crédit Agricole S.A le jour de la décision du conseil d'administration ou de son président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100 % de la moyenne

des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration ou de son président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains ;

- autorise le conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs, en application des dispositions de l'article L.443-5 4ème alinéa du Code du travail, des actions à émettre ou déjà émises ou tous autres titres à émettre ou déjà émis, donnant accès au capital social ;

- supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Salariés Américains ;
- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour :

a) décider, à l'occasion de chacune de ces augmentations de capital si les actions doivent être souscrites directement par les Salariés Américains ou si elles doivent l'être par l'intermédiaire de fonds communs de placement ;

b) dans le cas de l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres aux décotes maximales prévues ci-dessus au titre de la détermination du prix d'émission, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions et titres sur le montant de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;

c) arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment déterminer le montant exact du prix des actions en fonction du cadre fixé par l'assemblée générale des actionnaires dans la présente résolution, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, les possibilités de libération anticipée, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;

d) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;

e) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;

f) apporter aux statuts les modifications consécutives aux augmentations du capital social ;

g) imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
h) et, généralement, faire le nécessaire.

» Vingtième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions faisant l'objet de la 13ème résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée,

- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2001 en la privant d'effet à partir de ce jour, est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la ou les réductions de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

**» Vingt et unième résolution
(Autorisation à donner au conseil
d'administration à l'effet de consentir
des options d'achat et/ou de souscription
d'actions de la société)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, à attribuer, en une ou plusieurs fois, à tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du code de commerce, des options donnant droit, soit à la souscription d'actions, soit à l'achat d'actions acquises par la société dans des conditions légales ;
- 2) décide que les options attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner accès à plus de 2 % du capital social existant au jour de la présente assemblée ;
- 3) décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, le nombre d'actions indiqué au paragraphe 2 ci-dessus sera ajusté mathématiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération ;
- 4) décide que le prix de souscription ou d'achat de l'action sera déterminé conformément aux dispositions des articles L 225-177 et suivants du code de commerce ;
- 5) décide que si, pendant la durée de validité des options, la société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le conseil d'administration devra ajuster, selon les modalités réglementaires, le nombre et le prix des actions susceptibles d'être souscrites ou achetées par exercice des options ;
- 6) décide que le délai d'exercice des options ne pourra excéder 7 ans à compter de la date de leur attribution par le conseil d'administration ;
- 7) décide que cette autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription aux actions émises lors de la levée des options de souscription ;

8) délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus énoncées, à l'effet :

- a) de fixer les dates où seront consenties les options, de fixer les dates de chaque attribution et les conditions dans lesquelles seront consenties les options, d'arrêter la liste des bénéficiaires des options, de déterminer la nature des options, de fixer le nombre de titres sur lesquels porteront les options de souscription ou les options d'achat, de déterminer les conditions d'exercice des options,
- b) de fixer les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à acquérir par les bénéficiaires pourront éventuellement être ajustés,
- c) de procéder, s'il y a lieu, au rachat d'actions de la société préalablement à l'ouverture d'options d'achat et d'informer chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de cette autorisation,
- d) d'accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités relatifs aux augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 9) fixe à 38 mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui se substitue, pour l'avenir, à celle donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2002 dans sa treizième résolution.

**» Vingt deuxième résolution
(Modification statutaire à l'effet d'autoriser
la nomination d'administrateurs personnes
morales)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier la première phrase du paragraphe 2 de l'article 10 des statuts comme suit : « Les administrateurs élus par l'assemblée générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ».

**» Vingt troisième résolution
(Modification statutaire à l'effet d'autoriser
la participation aux assemblées générales
par visioconférence et le vote par
télécommunications)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de compléter l'article 23 des statuts de la société, intitulé «Accès aux assemblées – Pouvoirs» par un dernier alinéa rédigé ainsi qu'il suit :

«Les actionnaires peuvent, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux assemblées générales des actionnaires par voie de visioconférence et voter à ces mêmes assemblées générales par voie de télécommunications. Le président du conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées garantissent l'authentification des actionnaires participant au vote et l'intégrité du vote exprimé.»

L'assemblée générale décide également de substituer, dans les articles 23, 25, 26 et 27 des statuts, les termes de «par correspondance» par «à distance» et «vote par correspondance» par «vote à distance» ainsi que les termes de «voter par correspondance» par «voter à distance».

**» Vingt quatrième résolution
(Formalités et pouvoirs)**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou des résolutions complémentaires.

» Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

» Personne responsable du document de référence

Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

» Attestation de la personne responsable du document de référence

« A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ;elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur général
Jean Laurent

» Personne responsable de l'information

Patrice Vincent,
Chef du service Synthèse et informations financières
Crédit Agricole S.A.
91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
Téléphone : 01 43 23 56 68

» Commissaires aux comptes

Désignés pour six ans par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 et renouvelés pour six ans par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Titulaires

Barbier Frinault et Autres
Société représentée par
René Proglia et Valérie Meeus
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Cabinet Alain Lainé
Société représentée par Alain Lainé
2, rue du Colonel Moll
75017 Paris

Dates de premiers mandats :
1982 (réviseur)
1985 (commissaire aux comptes)

Date de premier mandat :
1994 (commissaire aux comptes)

Suppléants

M. Alain Grosmann
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Cabinet Mazars et Guérard
125, rue de Montreuil
75011 Paris

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe Crédit Agricole S.A.

Collège des commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. (2)

(en milliers d'euros)	Barbier Frinault & Autres (3)		Cabinet Alain Lainé	
	2002	%	2002	%
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	6 494	70 %	635	100 %
- Missions accessoires	2 282	25 %	0	0 %
Sous-total	8 776	95 %	635	100 %
Autres prestations				
- juridique, fiscal, social	11	0 %	0	0 %
- Technologies de l'information	14	0 %	0	0 %
- Audit interne	0	0 %	0	0 %
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	419	5 %	0	0 %
Sous-total	444	5 %	0	0 %
Total	9 220	100 %	635	100 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Y compris certaines filiales de Crédit Agricole S.A. consolidées par intégration globale et auditées par le Collège.

(3) Barbier Frinault & Autres a rejoint le réseau Ernst & Young le 5 septembre 2002.

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

(en milliers d'euros)	PwC		Ernst & Young		Mazars & Guérard		Autres	
	2002	%	2002	%	2002	%	2002	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	4 584	93 %	1 737	65 %	717	97 %	1 996	77 %
- Missions accessoires	349	7 %	919	35 %	20	3 %	603	23 %
Total	4 933	100 %	2 656	100 %	737	100 %	2 599	100 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

» Attestation des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaire aux comptes de Crédit Agricole S.A. et en application du règlement COB n°98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le présent document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

- Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation des dispositions du règlement CRC 2000-03 relatif aux documents de synthèse des établissements de crédit.

- Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.6, 2.7, 17, 18 et 34 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001.

Comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les comptes annuels consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

- Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2 et 20 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 99-07 du 24 novembre 1999 et sur la note 2.1 de l'annexe qui mentionne les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation des dispositions du règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit.

- Notre rapport sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 1.2, 2.1.6, 2.1.7, 2.2, 17, 18, 20 et 36 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001.

Comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A.

Les comptes annuels consolidés pro forma pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un examen par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ces comptes annuels consolidés pro forma permettent, à des fins de comparaison, de traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Au terme de ces examens, qui ont fait l'objet de rapports, à notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. dans les comptes consolidés pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2001, le résultat consolidé pro forma de Crédit Agricole S.A. intègre une année de résultat des filiales spécialisées au pourcentage d'intérêt résultant des opérations d'apport des Caisses Régionales et une année de résultat « courant » mis en équivalence au pourcentage de détention des Caisses Régionales. Ce résultat courant a été déterminé en éliminant tous les éléments de nature exceptionnelle liés à la cotation sur la base des déclarations des Caisses Régionales. Il s'agit essentiellement des plus-values réalisées sur la cession des titres Crédit Agricole S.A. sur le marché et des provisions « extraordinaires » constituées à cette occasion.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mai 2003

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres
Ernst & Young
Valérie Meeus René Proglío

Cabinet Alain Lainé
Alain Lainé

» Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission des Opérations de Bourse dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Rapport annuel Pages
Attestations des responsables	
• Attestation des responsables du document de référence	246
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	246
• Politique d'information	09
Renseignements de caractère général	
- Capital	219
• Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	217
• Capital autorisé non émis	222
• Capital potentiel	221
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	221
- Marché des titres	
• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	08
• Dividendes	232, 233
Capital et droits de vote	
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	232
• Evolution de l'actionariat	232
• Pactes d'actionnaires	232
Activité du Groupe	
• Organisation du groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	64
• Chiffres clés du groupe	6, 7
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	16 à 49
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	16 à 49
Analyse des risques du Groupe	
• Facteurs de risques	106 à 133, 125, 218
- Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	121
- Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	113, 123
- Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	123, 218
- Risques industriels et liés à l'environnement	133
• Assurances et couverture des risques	125

Informations	Rapport annuel
	Pages
<hr/>	
Patrimoine, situation financière et résultats	
• Comptes consolidés et annexe	135
• Engagements hors-bilan	138
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	247
• Ratios prudentiels réglementaires	84
• Comptes individuels	203
Gouvernement d'entreprise	
• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	225
• Composition et fonctionnement des comités	225
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	90, 227
• Conventions réglementées	228
Evolution récente et perspectives	
• Evolution récente	102
• Perspectives	105